

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXIII

2003-2004

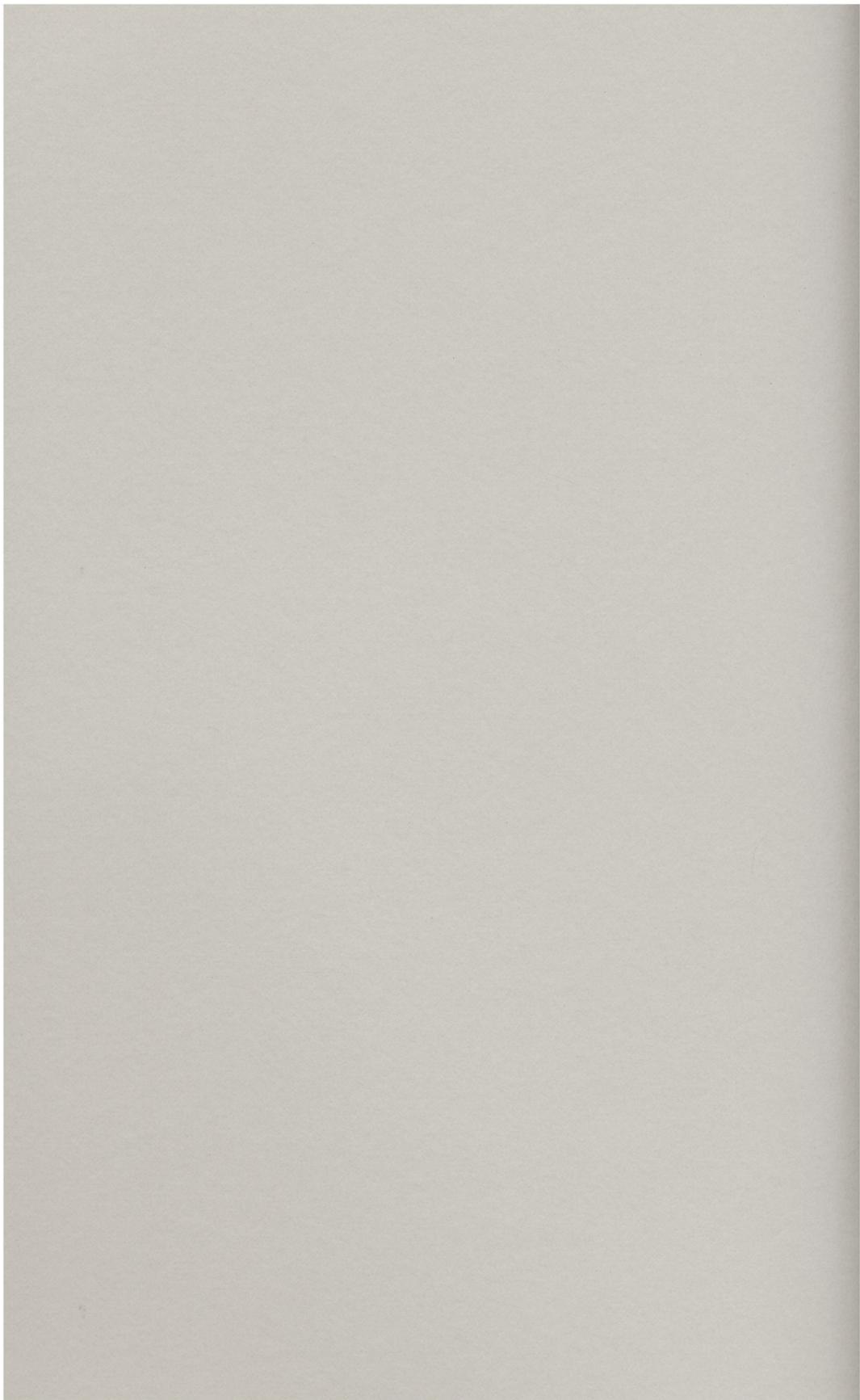
Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2007 -

BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CXLIII 2003-2004

1



1000-36000880-4

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS
BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CXIII

2003-2004

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2007 -

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXIII

2003-2004

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Maison Curtius
- 2007 -

**PLACE SAINT-LAMBERT À LIÈGE.
RECHERCHES MENÉES DANS LE CADRE DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'ARCHÉOFORUM :
LES ÉDIFICES RELIGIEUX
DE LA ZONE OCCIDENTALE**

par

Denis HENRARD¹

1. INTRODUCTION

De février à octobre 2003 inclus, l'asbl *In Situ* s'est vu confier, par la Direction de l'Archéologie (MRW), l'accompagnement du maître d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement de l'Archéoforum (subvention 03/40774).

Dans ce contexte, l'équipe de terrain s'est attachée à enregistrer toute donnée archéologique dont l'accessibilité était remise en question par les installations scénographiques. À ce titre, les recherches menées ne répondent aucunement à une logique d'étude thématique et programmée. Néanmoins, des données neuves par rapport aux publications de la campagne de fouilles 1977-1984² ont pu être récoltées.

L'article qui suit se concentre sur les édifices ecclésiastiques de la zone occidentale de la cathédrale. Les observations concernant l'occupation gallo-romaine feront l'objet d'une publication séparée.

Les données sont d'abord exposées par zone, de manière descriptive, avant d'être interprétées dans une perspective plus large touchant à l'interprétation chrono-fonctionnelle du site.

¹ Avenue des Tilleuls, 62, 4000 Liège, denishenrard@hotmail.com.

² Publications de la collection ERAUL (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège). La campagne de fouilles 1990-1995, prise en charge par le Service des Fouilles de la Région wallonne, s'est déroulée en dehors de « l'espace Archéoforum ». L'étude des données récoltées est en cours.

2. MÉTHODOLOGIE

Dans la plupart des cas, les contextes stratigraphiques des zones investiguées sont très perturbés, exploités lors des campagnes de fouilles précédentes ou détruits par des travaux d'aménagements urbains. Les recherches menées concernent donc avant tout des structures construites. Celles-ci sont minutieusement décapées pour raviver les joints d'appareillage et en faciliter la lecture. Des démontages ponctuels sont opérés afin de mieux appréhender les coutures mises en évidence. Les structures décapées sont photographiées, topographiées et relevées pierre à pierre à l'échelle 1/20^e. Ces enregistrements de terrain sont traités par infographie et intégrés au plan général des vestiges mis au jour lors des campagnes précédentes.

Les données sont traitées dans un système d'enregistrement stratigraphique. Les unités et les faits sont encodés par zone (fig. 1) dans une base de données propre au site Saint-Lambert. Les données récoltées précédemment ont été intégrées à la même nomenclature afin de pouvoir établir des corrélations entre les différentes campagnes de fouilles.

3. PRÉSENTATION DES DONNÉES

3.1. ZONE 11

La zone 11 correspond au bras nord du transept occidental de la cathédrale. F02 (fig. 2) s'apparente au mur de fondation ouest du bras nord du transept notgérien. Son parement est constitué de blocs de grès grossièrement équarris, appareillés en assises irrégulières et à joints creux. Le remplissage du mur est composé de blocs de grès, jetés pêle-mêle, auxquels s'ajoutent quelques fragments de terres cuites. L'ensemble est lié par un mortier grisâtre très compact comportant de nombreux nodules blanchâtres (reliques d'extinction de la chaux).

Le parement ouest de la fondation sert d'appui à un massif de fondation construit ultérieurement (F01). Celui-ci est composé de grands blocs de calcaire et est lié par un mortier jaunâtre sableux assez friable, chargé de galets de petites dimensions (< 1 cm).

Le déménagement du *praefurnium* gallo-romain adjacent a occasionné un arrachement partiel de ces deux structures (F02 et F01) (TILKIN-PETERS, 1990).

La coupe 3 (fig. 2), rectiligne, permet d'observer une discontinuité nette du parement occidental du mur F02, ce qui implique un décrochement initial de ce mur vers l'ouest. La coupe 10 (fig. 2), perpendiculaire à la coupe 3, laisse apparaître le profil du mur F02, contre lequel s'appuie le massif F01. Le profil du mur F02, observé sur la coupe 10, est en décalage par rapport au parement de ce même mur avant la trace de décrochement observé. Cette coupe recadre donc dans l'espace ce décrochement, l'assimilant à un ressaut de fondation de F02, vers l'ouest, d'environ septante centimètres.

Sur les deux coupes, est visible une nappe de mortier grisâtre comportant une charge de galets de petites (< 1 cm) à grandes dimensions (< 5 cm) (fig. 2 : 11/0019-23). Cette couche se superpose à un ressaut de fondation. Sa surface est plane et régulière. Il pourrait s'agir d'une technique de construction visant à niveler le remplissage du mur par un *planum*, afin de repartir sur une assise plane régulière.

3.2. ZONE 13

La zone 13 correspond au chœur occidental de la cathédrale. Les accès à la crypte notgérienne ont retenu toute notre attention.

Pour rappel, Paul Lohest distinguait quatre accès : deux qui s'ouvrent vers l'est, en direction de la croisée du transept, situés aux extrémités du mur F02 et deux autres, qui s'ouvrent respectivement vers le nord et le sud, situés aux extrémités orientales des murs F03 et F01. Les campagnes de fouilles dirigées par Hélène Danthine, puis par Marcel Otte, n'apportent pas de précision complémentaire à ce sujet (TILKIN-PETERS, 1992b, p. 130).

L'état de préservation du site ne permet pas de vérifier l'existence du passage vers la croisée à l'extrémité méridionale du mur F02. Par contre, l'existence de son pendant septentrional est plus que douteuse. Aucune trace d'embrasement n'est observable sur la face orientale de l'élévation du mur, dont l'arrachage du parement a rendu visible le blocage interne.

Les accès nord et sud, quant à eux, sont bel et bien perceptibles (fig. 3). Un décapage minutieux a permis de discerner leur niveau de seuil (coupes 12 et 13). L'accès sud (F15) se situe à 63,92 m d'altitude alors que l'accès nord (F13) se situe lui à 63,77 m d'altitude. Ce dernier niveau correspond à celui d'un sol mis en évidence lors des fouilles précédentes (TILKIN-PETERS, 1992b, p. 144, fig. 58, coupe 7, ch. 11).

Pour la construction des maçonneries de colmatage de ces deux accès, un mortier grisâtre, très compact et à nodules blanchâtres a été utilisé. Sur base de comparaisons réalisées à l'échelle du site, ce type de mortier paraît

significatif des phases de construction des XI^e et XII^e siècles (DUPAS, 1984, p. 303). Notons-y la présence sporadique de charbon de bois (2-3 cm).

3.3. ZONE 14 (FIG. 4 ET 5)

La zone 14 correspond au secteur du chevet de la cathédrale gothique.

F01, F12 et F17 marquent les fondations du chevet de la cathédrale notgérienne. Ces structures recoupent des massifs de fondation plus anciens : F04, F05, F08, F09, F10. Ceux-ci sont appareillés avec des blocs de grès grossièrement équarris, en assises irrégulières. Le profil des joints d'appareillage est débordant. Le remplissage des fondations est formé de blocs de grès inclinés « en épis » de manière irrégulière. Leur mortier constitutif n'est pas différentiable à l'œil nu. Il s'agit d'un mortier grisâtre, à nodules blanchâtre de chaux, assez proche du type caractéristique des XI^e et XII^e siècles, mais moins compact. Notons, sur le parement ouest de F05, le emploi de blocs de tuffeau équarris (coupe 1, fig. 6).

Deux massifs de fondations, F02 et F03, s'appuient contre F01. Ils sont constitués d'un appareillage en assises irrégulières, utilisant de gros blocs calcaires, un petit appareil mixte de grès et de calcaire, ainsi que des éléments de remploi (notamment des fûts de colonnes sectionnées dans le sens de la longueur). Leur mortier est jaunâtre et sableux, significatif du type caractéristique des phases de constructions ultérieures au XII^e siècle (DUPAS, 1984, p. 304). Le massif de fondation F06 recoupe le mur F05 (coupe 1, fig.6). Ce dernier ainsi que F09 ont été arasés avant de servir d'assise pour la construction du mur F02 (coupe 1, fig. 6).

F05 et F10 sont deux massifs chaînés et formant un angle droit. Le mur F09 en est clairement distinct : sa face occidentale est parementée et sa base de fondation est moins profonde que celle des deux autres murs (coupe 2, fig. 7). F09 est recoupé par le mur F10. Le mur F08 n'existe plus, mais il est relevé dans les rapports de fouilles précédents (TILKIN-PETERS, 1992a, p. 16). Il apparaît chaîné et formant un angle droit avec le mur F09.

Enfin, la couture qui distingue les murs F02 et F09 n'apparaît qu'à un niveau moyen de 62,90 m. Au-dessus de ce niveau, les deux massifs se confondent. Cet état de fait implique nécessairement une action d'arasement, soit du mur F09, soit du mur F05 au niveau auquel apparaît la couture, suivie d'une reconstruction recouvrant la maçonnerie arasée. Au niveau auquel apparaît la couture, l'arasement connaît un pendage nord-sud régulier. Notons que, dans l'axe du mur F08, le niveau d'arasement lié à la couture et le niveau d'arasement de F08 sont équivalents.

3.4. ZONE 15 (FIG. 8)

La zone 15 correspond *grosso modo* à l'emplacement de la tour sud de la cathédrale gothique.

F08 et F06 sont deux murs de fondation chaînés et formant un angle droit. Ils prennent respectivement appui sur les murs F01 et Z16 F02. De la sorte, ils délimitent un espace quadrangulaire d'approximativement 5,5 m de côté qui flanque la crypte et le bras sud du transept de la cathédrale notgérienne. Ces fondations sont constituées d'un parement de blocs de grès grossièrement équarris en assises irrégulières et d'un remplissage irrégulier de blocs de grès de petites et moyennes dimensions. Leur mortier est grisâtre, très compact et comporte de nombreux nodules blanchâtres de chaux. Selon Michel Dupas, ce type de mortier est caractéristique, à l'échelle du site, des phases de constructions des XI^e et XII^e siècles (DUPAS, 1984, p. 303).

Les murs F06 et F08 apparaissent disproportionnés. Ils mesurent respectivement 2,1 m et 1 m de section. À l'approche de l'angle, les parements du mur F08 présentent chacun un ressaut, tandis que le parement sud du mur F06 apparaît nettement renflé. Ce dispositif permet de ménager *intra muros* un espace parementé en forme de L (F11). Le sol de cet espace est aménagé : une couche de mortier strié recouvre une nappe de petits appareils plats de nivellement. Un fragment de revêtement de sol, apparenté à un marbre noir, est encore engoncé dans le mortier.

Le mur F06 recoupe deux reliquats de mur, F03 et F05. Ces derniers sont composés de blocs de grès irréguliers et d'un mortier rougeâtre assez friable. Ces structures ne semblent pas contemporaines car leurs niveaux de base de fondation sont nettement différents.

F12 est un massif de fondation dont les parements ouest et sud ont été arrachés lors des travaux d'aménagement de la place. Ils présentent le même type d'appareillage et de mortier que les murs F06 et F08. Il s'appuie à la fois contre les fondations F06 et Z16 F02.

Deux massifs de fondations (F04 et F07) contrebutent les parements de F08. Ils sont constitués de gros blocs calcaire et d'un petit appareil mixte de calcaire et de grès. Leur mortier est jaunâtre, friable et à charge sableuse. F04 intègre en son sein des chapiteaux sculptés appartenant au programme décoratif de la cathédrale notgérienne. Notons que F07 est fondé « en escalier ». Il est manifestement destiné à contrebuter le mur de fondation F08, intégré dans une phase de construction ultérieure.

Enfin F01 est un pilier de fondation qui présente le même type d'appareillage et de mortier que les murs F04 et F07. Il s'appuie contre Z13 F05.

4. MISE EN PERSPECTIVE : L'ÉTAT DES CONNAISSANCES REVISITÉ

4.1. LES CHEVETS OCCIDENTAUX PRÉ-NOTGÉRIENS

Cette problématique touche la zone 14. En chronologie relative, cinq structures apparaissent antérieures aux fondations du chevet de la cathédrale notgérienne, édifiée sous le règne de Notger (972 – 1008) et consacrée en 1015 (KUPPER, 1984, p. 32). Il s'agit des massifs F04, F05, F08, F09, F10. Les séquences stratigraphiques associées à ces structures étaient très perturbées et n'ont pas livré de matériels susceptibles d'apporter des informations en termes de chronologie absolue (TILKIN-PETERS, 1992a, p. 116).

F04 est la structure la plus ancienne. Elle s'apparente à un chevet absidial occidenté³. Ce chevet est assimilé à un édifice religieux de type *martyrium* et est attribué au bâtiment du début du VIII^e siècle, relaté par les textes (KUPPER, 1984, p. 32), élevé suite à l'assassinat de saint Lambert (OTTE, 1992, p. 248). Ce premier édifice dédié à saint Lambert pourrait faire partie d'un groupe d'édifices ecclésiastiques d'origine mérovingienne (GENICOT, 1964 et STIENNON, 1984).

La phase d'aménagement carolingienne du site voit l'implantation d'un édifice cathédral⁴ de grande ampleur. Pour la première fois, un avant-corps occidental à chevet plat est associable à un niveau de sol bien conservé sur une grande étendue. Ce niveau est constitué d'un radier empierré et d'un béton de sol lissé rougeâtre. Il est recoupé par les fondations de la cathédrale notgérienne et se superpose à un niveau d'occupation plus ténu, qui recouvre un remblai de destruction de l'édifice romain contenant des tessons de céramiques du Haut Moyen Âge (notamment de la céramique comparable aux productions hutoises du VII^e siècle) (TILKIN-PETERS, 1992c, p. 230).

³ C'est-à-dire « tourné vers l'occident », *a contrario* d'orienté.

⁴ Liège accueille probablement la résidence principale de l'évêque de Tongres à partir de la seconde moitié du VIII^e siècle (KUPPER, 1984, p. 32).

Les structures décrites en zone 14 permettent de suggérer une phase de reconstruction complète de l'avant-corps carolingien (fig. 5). Les fondations F08 et F09 correspondent au premier ouvrage. Celui-ci est ensuite détruit et arasé en fondation jusqu'à un niveau moyen de 62,9 m d'altitude. Les massifs F05 et F10 correspondent à la deuxième phase de construction de l'avant-corps. F05 s'appuie contre les deux assises restantes du parement ouest de F09, puis le recouvre en conservant l'alignement de son parement est. De la sorte, le nouveau parement est de l'avant-corps surmonte le niveau d'arasement du mur F08. Dans le même temps, le mur F10 recoupe le mur F09.

Cette phase de reconstruction est-elle limitée à l'avant-corps de la cathédrale ou touche-t-elle à l'ensemble de la cathédrale carolingienne ? Les coupes 110 et 143, relevées sous la nef de la cathédrale notgérienne (TILKIN-PETERS, 1992c, p. 196-197), mettent en évidence une phase de réfection du revêtement de sol carolingien. Celui-ci porte les traces d'un incendie et est directement surmonté d'un second béton de sol du même type. Rien ne prouve la concomitance de cette phase de réfection dans la nef et la reconstruction de l'avant-corps. Néanmoins, le plan de phases proposé pour l'avant-corps implique une reconstruction décalée par rapport à l'ouvrage originel, ce qui renforce l'hypothèse d'un chantier touchant l'entièreté de la cathédrale. Ces travaux ont peut-être lieu à la suite de l'incendie provoqué par les incursions normandes, situées en 881 par Jean-Louis Kupper (KUPPER, 1984, p. 32).

Le parement ouest du second avant-corps remploie en fondation des pierres de taille en tuffeau. Notons que les structures mérovingiennes décrites sur le Vieux-Marché utilisent ce même type de matériau (HOFFSUMMER ET TILKIN-PETERS, 1988, p. 62).

4.2. L'AVANT-NEF DES XI^e ET XII^e SIÈCLES

Le concept d'avant-nef englobe toute forme architecturale, ainsi que toute fonction remplie par les espaces occidentaux qui précèdent la nef (SAPIN, 2002). Cet angle de vue permet d'appréhender ces espaces dans des perspectives globales et systémiques, notamment en termes de programmes liturgiques, d'espaces de circulation ou encore de fonctions économiques et sociales (DIERKENS, 2002).

4.2.1. La tour méridionale (fig. 8)

Les murs Z15 F06 et Z15 F08 fondent une tour quadrangulaire d'environ 5,5 m de côté qui flanque le bras sud du transept et, en retrait, le chœur de la cathédrale. Cette tour prend appui contre le transept et le chœur qui, eux, sont chaînés. Cet état de fait peut correspondre à une phase de construction au sein d'un même projet d'aménagement architectural car la crypte du chœur semble pourvue d'un accès à partir de la tour dès l'origine (voir *infra*). Deux tours du même type flanquent le chœur occidental de la cathédrale de Verdun. Le rez-de-chaussée y jouait le rôle de porche d'accès tandis que le premier étage accueillait une chapelle (HEBER-SUFFRIN, 2002, p. 160-161).

Z15 F11 correspond probablement à la base d'une cage d'escalier logée *intra muros* au sein du mur Z15 F06 qui, de ce fait, apparaît disproportionné par rapport au mur Z15 F08. La fonction de cet espace de circulation reste énigmatique. La tour de l'église Saint-George de Noduwez offre un point de comparaison pour cette solution technique (GENICOT, 1972) : l'embrasure du passage y est aussi étroite et on constate la même disproportion subséquente entre deux murs chaînés de la tour. La formule de l'escalier *intra muros* semble avoir aussi été adoptée au sein des tours occidentales de Saint-Trond (GENICOT, 1970, p. 29) et a dernièrement été mise en évidence dans l'avant-corps de la collégiale Saint-Mexme de Chinon (ANDRAULT-SCHMITT ET LORANS, 2002, p. 257).

Cette tour méridionale a-t-elle connu un pendant septentrional ? Deux arguments infirment cette hypothèse :

- Aucune structure notgérienne n'est visible, à l'endroit potentiel d'une tour septentrionale, dans une coupe ménagée par les bulldozers au sein des « tours de sable » gothiques. Or, à l'échelle du site, le niveau des bases de fondations notgériennes ne connaît pas de gradient en fonction de la déclivité naturelle du site. En conséquence, sauf arasement complet des fondations d'une tour préexistante lors de la construction des tours gothiques, celle-ci serait visible en coupe.
- Les « tours de sable » construites de part et d'autre du chœur occidental après l'incendie de 1185 sont nettement dégagées du transept (FORGEUR, 1992, p. 55). À ce titre, Z15 F07 est un massif de fondation de la tour sud gothique. Il est fondé en escalier pour contrebuter le mur ouest de la tour notgérienne (Z15 F08), réemployé (au moins en fondation) pour la construction de la tour gothique. Z15 F08 correspond apparemment à la face septentrionale de la tour gothique. Par contre, la fondation de la tour gothique nord (Z10 F01) n'est, elle, pas fondée en escalier. Son parement

occidental correspond à l'axe du mur notgérien remployé (fig. 10). Cet état de fait accrédite l'absence de remploi d'une structure préexistante pour la construction de la tour gothique nord.

Enfin, Z15 F12 est un massif qui s'insère manifestement dans le même complexe architectural que la tour et le transept notgériens. Son implantation ne doit pas s'étendre au-delà du mur Z15 F04, qui lui est antérieur. Ne pourrait-on y voir la fondation d'une tourelle d'angle flanquant la tour et le transept, comme c'est le cas à Notre-Dame de Verdun (HEBER-SUFFRIN, 2002) ? Dans ce cas, les fondations préalablement attribuées à des tourelles d'angles, à l'est des bras du transept occidental, pourraient correspondre à des chapelles. Notons que Luc Francis Genicot a déjà mis en évidence la récurrence de telles chapelles dans les églises romanes de type mosan, notamment à Sainte-Gertrude de Nivelles, à l'abbatiale de Saint-Trond, à Saint-Ursmer de Lobbes et probablement à Verdun (GENICOT, 1966, p. 54-55).

4.2.2. La crypte Saint-Lambert

De manière générale, l'usage des cryptes périclité à partir du milieu du XII^e siècle et disparaît quasi durant le XIII^e siècle, époque où les reliques sont exposées derrière le maître-autel. Selon les sources historiques, la crypte du chœur occidental de la cathédrale aurait au moins été en usage jusqu'en 1229, alors que la première inhumation documentée dans le chœur occidental, corollaire du comblement de la crypte, a lieu en 1407 (FORGEUR, 1992, p. 30).

La crypte occidentale de la cathédrale notgérienne connaît au moins trois phases d'aménagement :

1^{ère} phase : Elle est contemporaine de l'édification de la cathédrale. Les murs du périmètre sont rythmés par des pilastres en pierres de taille de tuffeau qui subdivisent l'espace en cinq nefs de cinq travées. Le niveau de sol est implanté à 63,77 m d'altitude. La crypte comporte deux accès opposés, l'un au nord et l'autre au sud. Le seuil de l'accès nord et le niveau de sol sont de plein pied, tandis que le seuil de l'accès sud est surélevé d'une quinzaine de centimètres. Cette asymétrie pourrait correspondre à la nécessité d'implanter une marche supplémentaire dans la crypte après le niveau du seuil de l'accès, à partir d'un escalier de la tour.

Cette crypte est assimilable à une crypte-hall de type mosan dont la hauteur sous couverture avoisine généralement quatre à cinq mètres de hauteur (GENICOT, 1972, p. 39).

2^e phase : Le niveau du sol est surélevé à une altitude de 64,57 m (TILKIN-PETERS, 1992b, p. 131). Quatre murs de chaînage orthogonaux sont implantés en fondation, divisant l'espace en neuf croisées. Le colmatage actuellement préservé des accès nord et sud se situe en dessous du niveau de surhaussement, c'est pourquoi le mortier et le type d'appareillage sont du type significatif des phases des XI^e et XII^e siècles. Aucune trace archéologique ne nous livre des informations quant aux modes d'accès à la crypte durant cette phase.

3^e phase : Deux bases de colonne de la deuxième phase sont surmontées par des bases d'un autre type (TILKIN-PETERS, 1992b, p. 130). Cet état de fait témoigne tout au moins d'un second surhaussement du sol et d'un remplacement des supports de la couverture.

La chrono-typologie des bases moulurées des deuxième et troisième phases, au-delà des divergences quant aux interprétations proposées, ne semble pas dépasser le XII^e siècle (GENICOT, 1966, p. 43).

4.2.3. *Le cloître*

Niveau de circulation

Aucun sol des XI^e et XII^e siècles n'a été découvert à l'emplacement du cloître. Néanmoins, les fouilles de sauvetage menées entre 1990 et 1995 par le Service de l'Archéologie de la Région wallonne ont permis d'enregistrer un égout voûté, attribué à la période notgérienne, ainsi que les traces d'un plancher d'époque médiévale (J.-M. LÉOTARD, communication personnelle). Le niveau de circulation du cloître à l'époque notgérienne est nécessairement supérieur à l'*extrados* de l'égout et très probablement inférieur ou égal au niveau de circulation de l'époque médiévale. Ces informations nous livrent un intervalle probable quant au niveau du cloître notgérien, soit entre 64,75 m et 64,87 m d'altitude.

Ce niveau estimé pour le cloître apparaît cohérent au regard des données corrélatives disponibles (fig. 9). Le niveau d'arasement le plus haut des fondations actuellement conservées de la nef notgérienne se situe à 65,97 m d'altitude. Joseph De La Croix restitue le niveau de la nef à 65,97 m (DE LA CROIX, 1984, p. 71), soit approximativement 1,20 m au-dessus du niveau estimé du cloître. Le niveau primitif de la crypte se situe à 63,77 m d'altitude, soit un peu plus d'un mètre au-dessous du niveau estimé pour le cloître.

Dans le sondage 20 du Vieux-Marché, M43 s'avère être un mur de clôture du cloître notgérien. La couche associée à sa construction est à un niveau différent selon qu'elle se situe à l'intérieure ou en dehors du cloître.

La couche intérieure est surbaissée d'approximativement 1,20 m (TILKIN-PETERS, 1988, p. 38), ce qui laisse supposer le creusement d'une plateforme dans le terrain naturellement en pente nord-est/sud-ouest du site pour implanter le cloître dès l'époque notgérienne. Notons que ce dénivelé correspond à celui estimé précédemment entre le cloître et la nef.

Le plan (fig. 10)

Le plan du cloître a été partiellement mis au jour lors des fouilles de sauvetage 1990-1995. La superposition du plan moderne de la cathédrale avec le plan terrier médiéval permet de constater que, de manière récurrente sur le site, les phases d'aménagement tardives se surimposent *grosso modo* aux fondations notgériennes. La pérennité fonctionnelle du lieu, la force d'inertie d'un espace consacré, tout comme le moindre coût de la formule du remploi, génèrent une certaine pérennité des formes architecturales. Dans ce cadre, on constate que le mur de clôture du cloître notgérien (M43), est au moins partiellement conservé et réutilisé dans un bâtiment d'époque moderne sur le cloître (TILKIN-PETERS, 1988, p. 38).

Sur base de ce constat, on peut postuler, dès l'époque notgérienne, un décalage du cloître vers le sud par rapport à l'axe de la cathédrale. Ce décalage doit prendre sens dans un contexte liturgique et architectural global. À ce titre, il renvoie au traitement asymétrique de l'avant-corps flanqué d'une seule tour méridionale.

5. DISCUSSION

Les observations menées lors des travaux d'aménagement de l'Archéoforum démontrent à la fois le potentiel inexploité et l'état de connaissance encore lacunaire du site Saint-Lambert.

La genèse du développement urbain à Liège n'est pas encore appréhendable de manière fine. Tout au plus peut-on retracer les contours d'un groupe ecclésial d'origine mérovingienne. Une église funéraire Saint-Pierre est fondée au début du VIII^e siècle sur le Publémont (GENICOT, 1964). Cette zone a également livré des sépultures mérovingiennes des VI^e et VII^e siècles (ALÉNIUS-LECERF, 1983). Un ensemble baptismal est identifié au nord-ouest de la place actuelle (OTTE, LÉOTARD, FOCK, 1994). Enfin, un édifice à abside « occidentée » est assimilé au *martyrium* Saint-Lambert, édifié au début du VIII^e siècle.

Ce complexe ecclésial s'inscrit apparemment dans un maillage préurbain. Des structures domestiques et artisanales, attribuées aux VII^e et VIII^e siècles, sont présentes sur le Vieux-Marché (STIENNON, 1988), tandis que l'édifice gallo-romain est apparemment resté un point d'ancrage urbanistique durant le Haut Moyen Âge. En effet, le complexe baptismal au nord-ouest de la place s'implante rigoureusement selon le même axe et des traces de réutilisations du bâtiment sont perceptibles (OTTE, LÉOTARD, FOCK, 1994). La résidence de l'évêque est aussi supposée avoir pris place en son sein (KUPPER, 1984).

L'époque carolingienne est marquée par un renouvellement profond de la vie religieuse à partir d'un pôle de référence romain. Les formules urbanistiques et architecturales adoptées stigmatisent ces nouvelles exigences liturgiques. Dans ce contexte, deux tendances se dégagent (HEITZ, 1980, p. 225) : d'une part, la nécessité de créer un pôle liturgique occidental aux églises, en référence aux basiliques romaines paléochrétiennes ; d'autre part, la fusion du groupe épiscopal mérovingien en un seul ensemble architectural qui rassemble toutes les fonctions liturgiques de la communauté ecclésiastique. Cette évolution mène à la création de monumentaux édifices bipolaires pourvus d'un avant-corps occidental. Pour mesurer l'impact des changements opérés, on peut noter que la conversion « romaine » de la cathédrale de Cologne, au début du IX^e siècle, nécessite la création d'un nouvel édifice *a fundamentis* (HEITZ, 1980, p. 87). Enfin, à partir de la fin du VIII^e siècle, la législation capitulaire et impériale impose peu à peu un mode de vie communautarisé aux clercs attachés aux basiliques et aux cathédrales. Cette réforme engendre la création de quartiers canoniaux avec habitations, dépendances et cloîtres réservés qui remodeleront le tissu urbain jusqu'à nos jours (HUBERT, 1977 ; PICARD, 1994).

Liège ne semble pas échapper à ce courant. Les structures décrites pour la zone 14 permettent de suggérer deux phases indépendantes de construction de l'avant-corps occidental. Pour la première fois, ces structures sont associables à un niveau de sol conservé sur une grande étendue, appartenant sans doute à un édifice cathédral de grande ampleur, postérieur au *martyrium* du début du VIII^e siècle et antérieur à la cathédrale notgérienne. La phase de reconstruction de l'avant-corps carolingien a prudemment été mise en relation avec un épisode d'incendie et de réfection du sol de la nef, peut-être lié à l'incursion normande de 881.

Enfin, une ébauche de l'organisation architecturale de l'avant-nef notgérienne a pu être avancée. D'une part, les niveaux de circulation du cloître, de la crypte et de la nef ont pu être appréhendés de manière cohérente. D'autre part, le plan reconstitué de l'avant-nef est lui aussi régi par un

principe d'asymétrie cohérent : le décalage du cloître vers le sud renvoie à l'existence d'une seule tour méridionale, ainsi qu'au seuil surélevé de l'accès sud à la crypte. Cette cohérence architecturale renvoie certainement à une complémentarité fonctionnelle du cloître, de la tour et de la crypte occidentale en tant que circuit liturgique.

Remerciements

Merci à Anne Warnotte dont la rigueur et les encouragements sont à la base de ce travail.

Merci à l'équipe de terrain (Grégory Jeunejean, Farid Youssef, Ali et Hikmet Hagirman) dont le regard averti a souvent aiguillé mon travail.

6. BIBLIOGRAPHIE

- ALÉNUS-LECERF, J., 1983. Le cimetière mérovingien de Liège. *In* : *Archaeologia Belgica*, 256, p. 21-37.
- ANDRAULT-SCHMITT, CL. ; LORANS, E., 2002. Le massif occidental de la collégiale Saint-Mexme à Chinon. *In* : SAPIN, Chr. (dir.), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XI^e siècle*, Paris, Éditions du CTHS, p. 251-259.
- DE LA CROIX, J., 1984. Essai de restitution du chœur oriental de la cathédrale à partir des sources iconographiques. *In* : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 1*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 18), p. 69-76.
- DIERKENS, A., 2002. Avant-corps, galilées, massifs occidentaux : quelques remarques méthodologiques en guise de conclusion. *In* : SAPIN, Chr. (dir.), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XI^e siècle*, Paris, Éditions du CTHS, p. 495-503.
- DUPAS, M., 1984. Examen des mortiers des vestiges orientaux. *In* : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 1*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 18), p. 303-304.
- FORGEUR, R., 1992. Données. Sources historiques et iconographiques. *In* : OTTE, M. (dir.), 1992, *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 27-88.
- GENICOT, L. FR., 1964. Un groupe épiscopal mérovingien à Liège ? Contribution à l'étude du transfert du siège épiscopal par Saint-Hubert. *In* : *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, 15, p. 265-283.

- GENICOT, L. Fr., 1966. La cathédrale notgérienne de Saint-Lambert à Liège. Contribution à l'étude de la grande architecture ottonienne disparue du pays mosan. In : *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, 15, p. 29-132.
- GENICOT, L. Fr., 1970. L'œuvre architecturale d'Adéart II de Saint-Trond et ses antécédents. In : *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 39, p. 3-91.
- GENICOT, L. Fr., 1972. *Les églises mosanes du XI^e siècle*, Louvain, Publications Universitaires de Louvain.
- HEBER-SUFFRIN, Fr., 2002. Avant-nefs et tours de façade dans les trois évêchés lorrains : Metz, Toul et Verdun (XI^e et XII^e siècles). In : SAPIN, CH. (dir.), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Paris, p. 160-167.
- HEITZ, C., 1980. *L'architecture religieuse carolingienne. Les formes et les fonctions*, Paris.
- HOFFSUMMER, P. ; TILKIN-PETERS, C., 1988. La fouille du Vieux-Marché. A. Les couches 1 à 17. In : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 2. Le Vieux Marché*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 23), p. 61-71.
- HUBERT, J., 1977. La vie commune des clercs et l'archéologie. In : HUBERT, J., *Arts et vie sociale de la fin du monde antique au Moyen Âge*, Recueil offert à l'auteur par ses élèves et ses amis, Société de l'École de Chartres, Genève, p. 125-161.
- KUPPER, J.-L., 1984. Sources écrites : des origines à 1185. In : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 1*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 18), p. 32-34.
- OTTE, M., 1992. Interprétation. In : OTTE, M. (dir.), 1992, *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 247-260.
- OTTE, M. ; LÉOTARD, J.-M. ; FOCK, H., 1994. Phases anciennes de la cathédrale Saint-Lambert à Liège. In : *Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »*, 266, p. 121-143.
- PICARD, J.-Ch., 1994. Les origines des quartiers canoniaux. In : PICARD, J.-Ch., (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, p. 15-25.
- SAPIN, Chr., 2002. Introduction. In : SAPIN, CH. (dir.), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Paris, p. 7-9.
- STIENNON, J., 1984. La naissance du vicus mérovingien de Liège. In : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 1*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 18), p. 295-296.
- TILKIN-PETERS, C., 1988. Le sondage 20. In : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 2. Le Vieux Marché*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 23), p. 37-42.

- TILKIN-PETERS, C., 1990. Transfert de quelques structures maçonnées romaines et médiévales. In : OTTE, M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 3. La villa gallo-romaine*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 44), p. 127-135.
- TILKIN-PETERS, C., 1992a. Le chevet. In : OTTE, M. (dir.), 1992, *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 115-127.
- TILKIN-PETERS, C., 1992b. La crypte. In : OTTE, M. (dir.), 1992, *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 129-145.
- TILKIN-PETERS, C., 1992c. Les nefs. In : OTTE, M. (dir.), 1992, *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 183-200.

Fig. 1

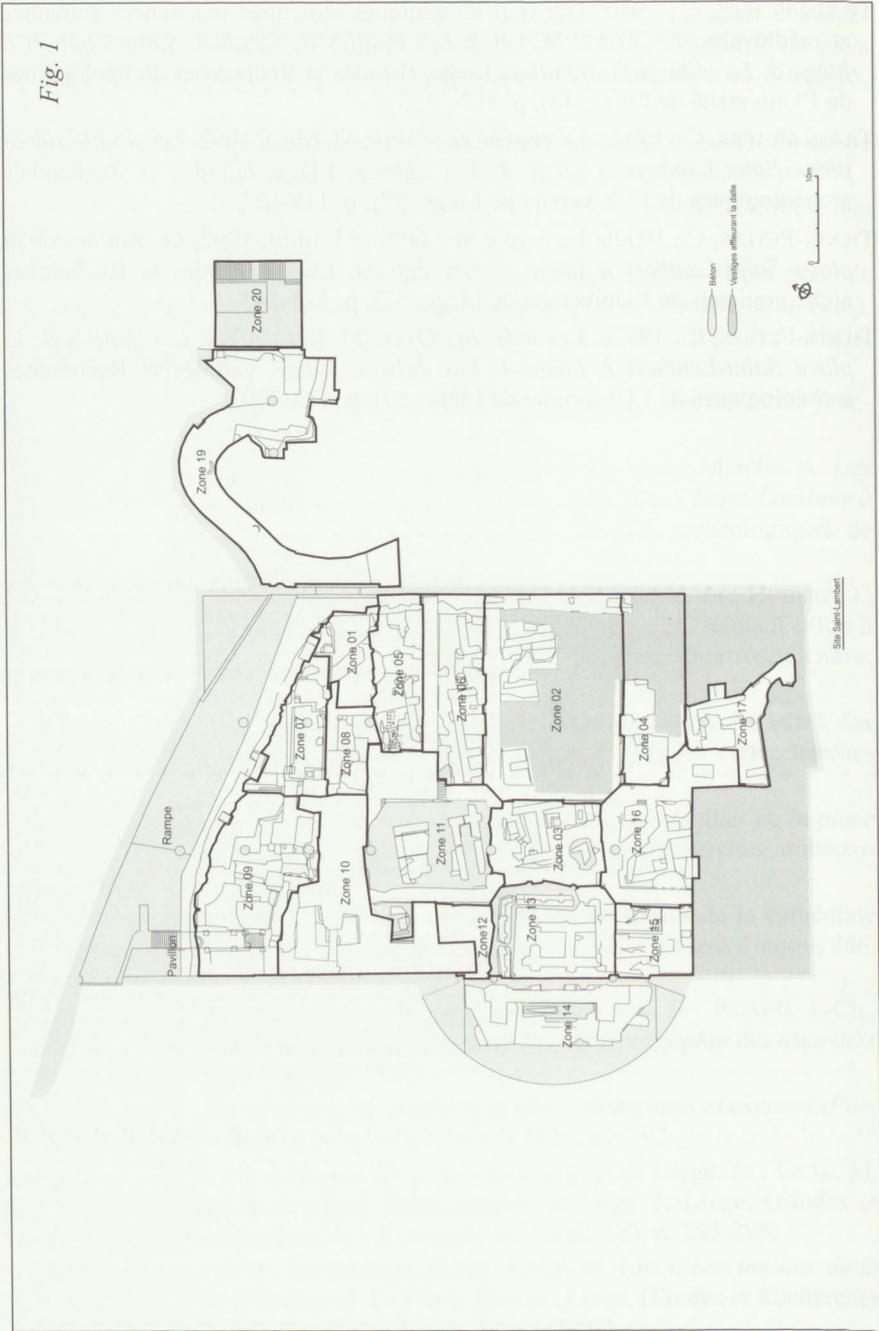
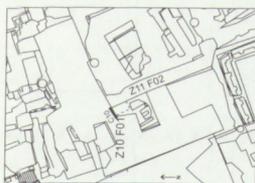


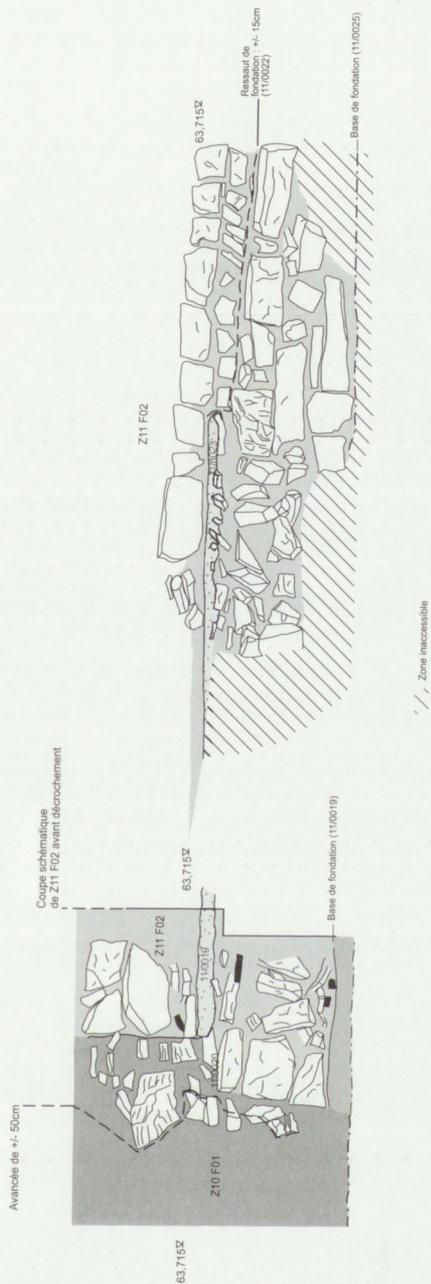
Fig. 2



ZONE 11
Zone 11
1/20
15/00/03



ZONE 10
Zone 10
1/20
15/00/03



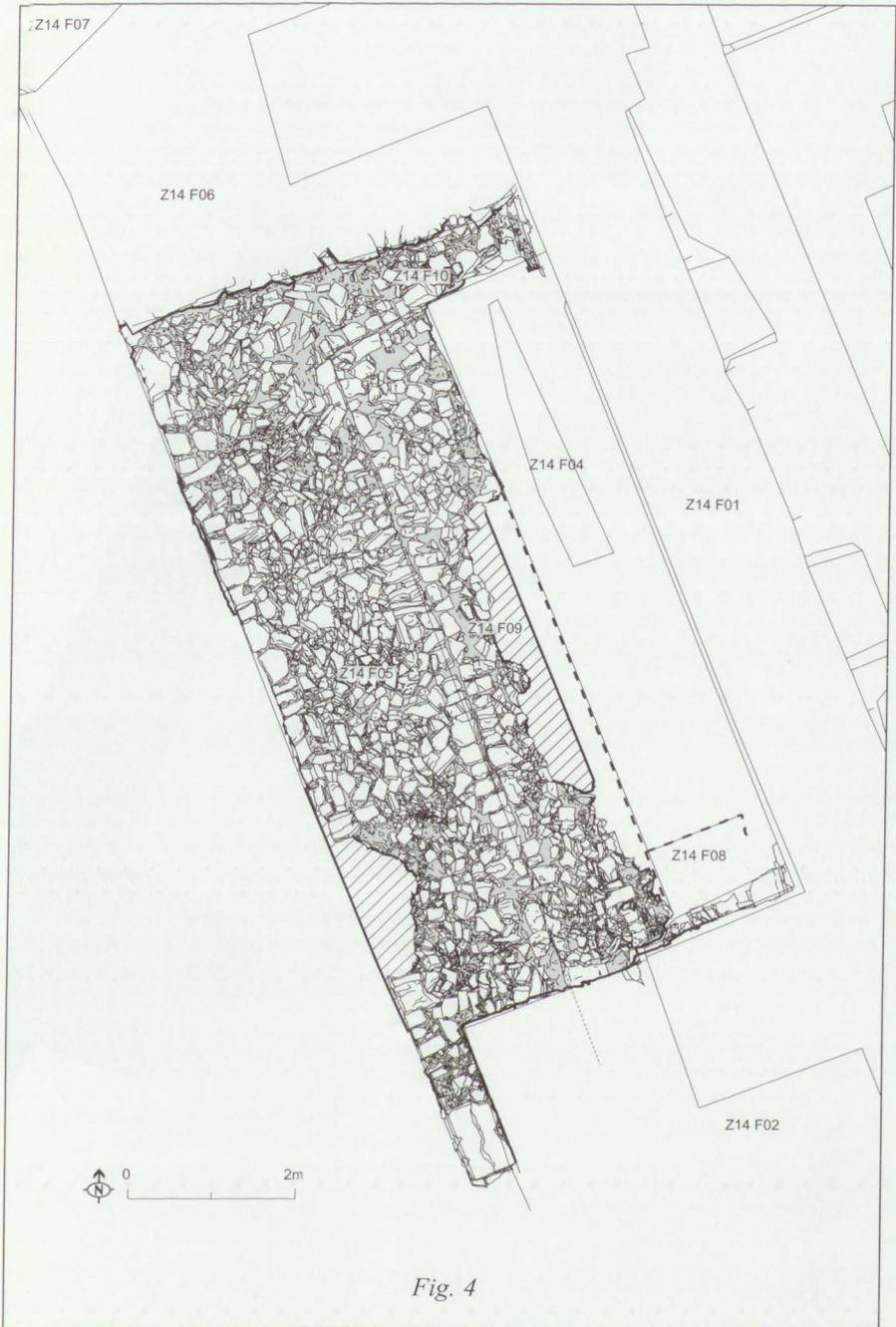


Fig. 4

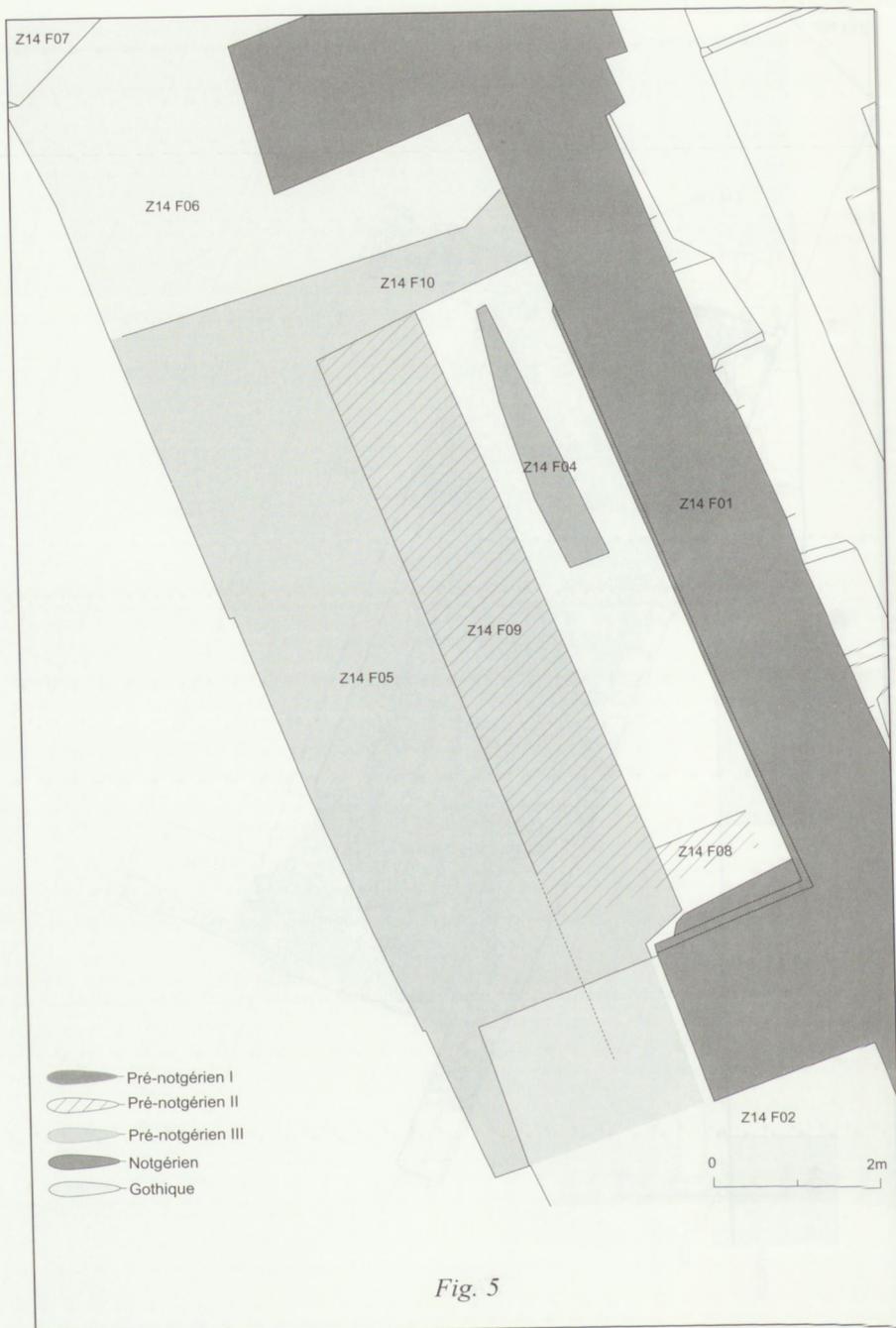


Fig. 6

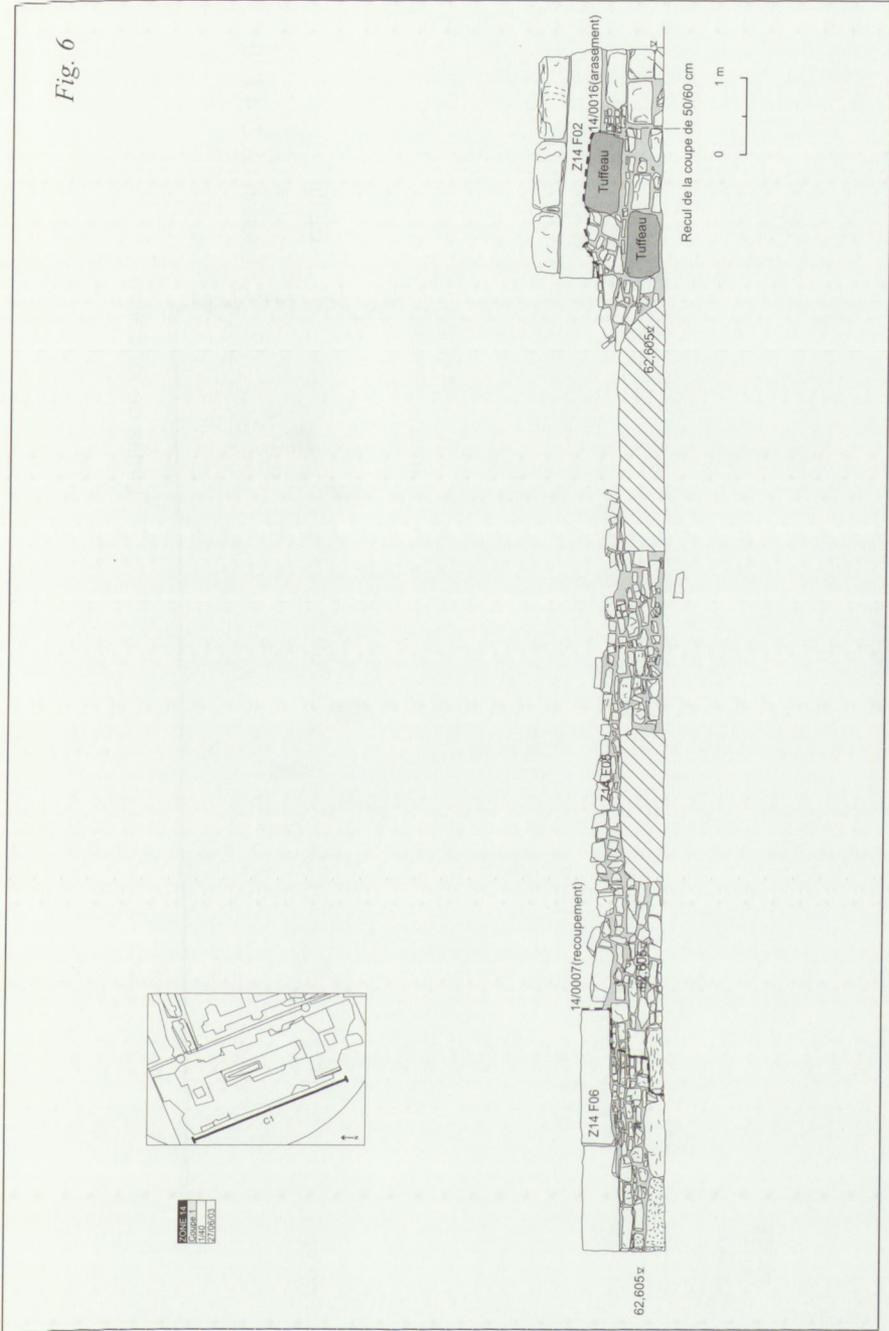
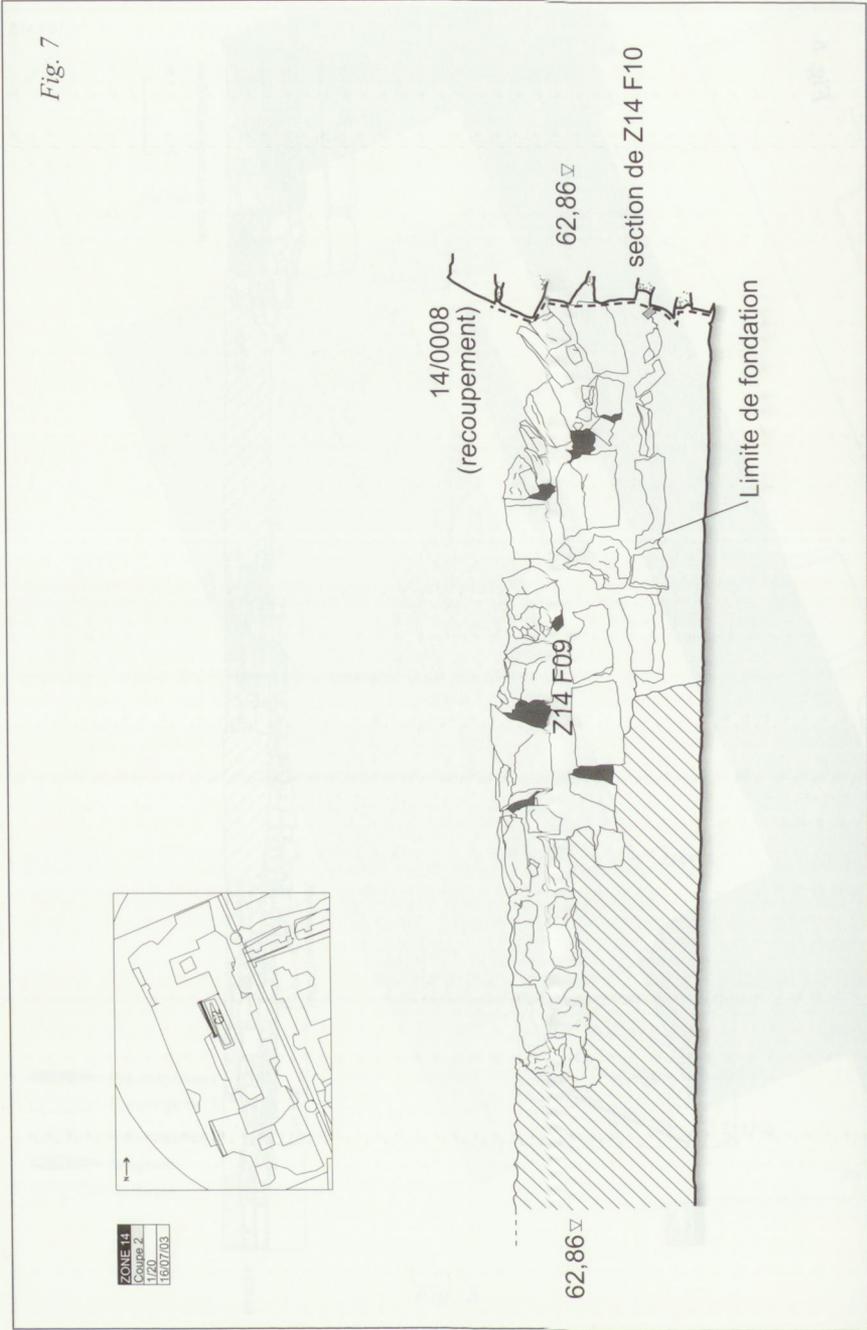


Fig. 7



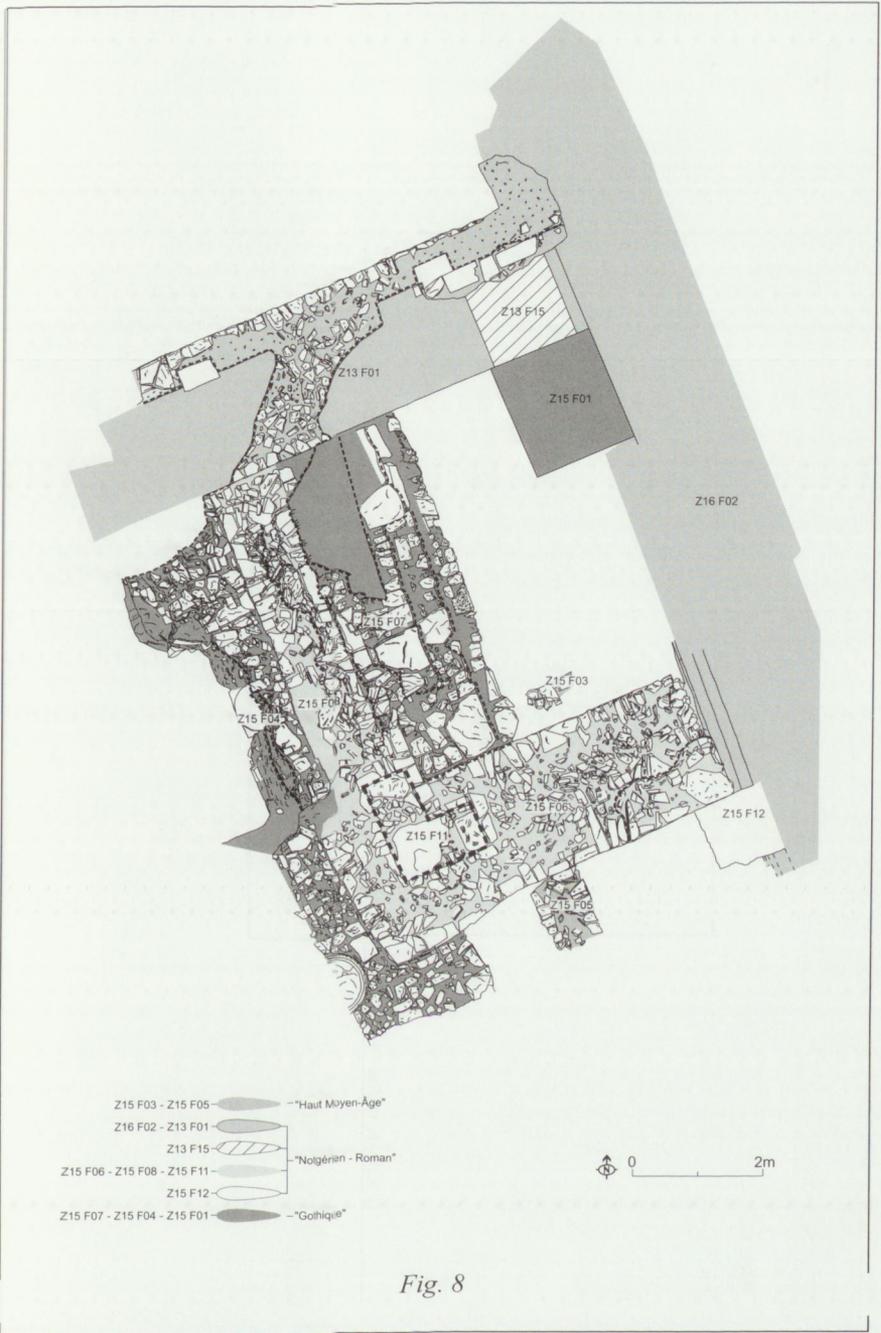
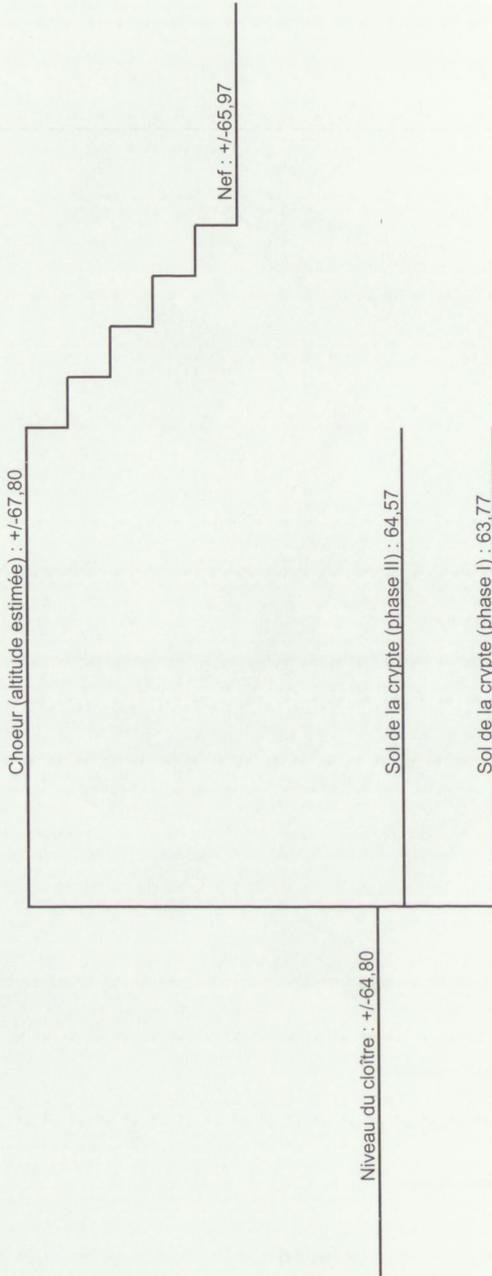


Fig. 8

Fig. 9



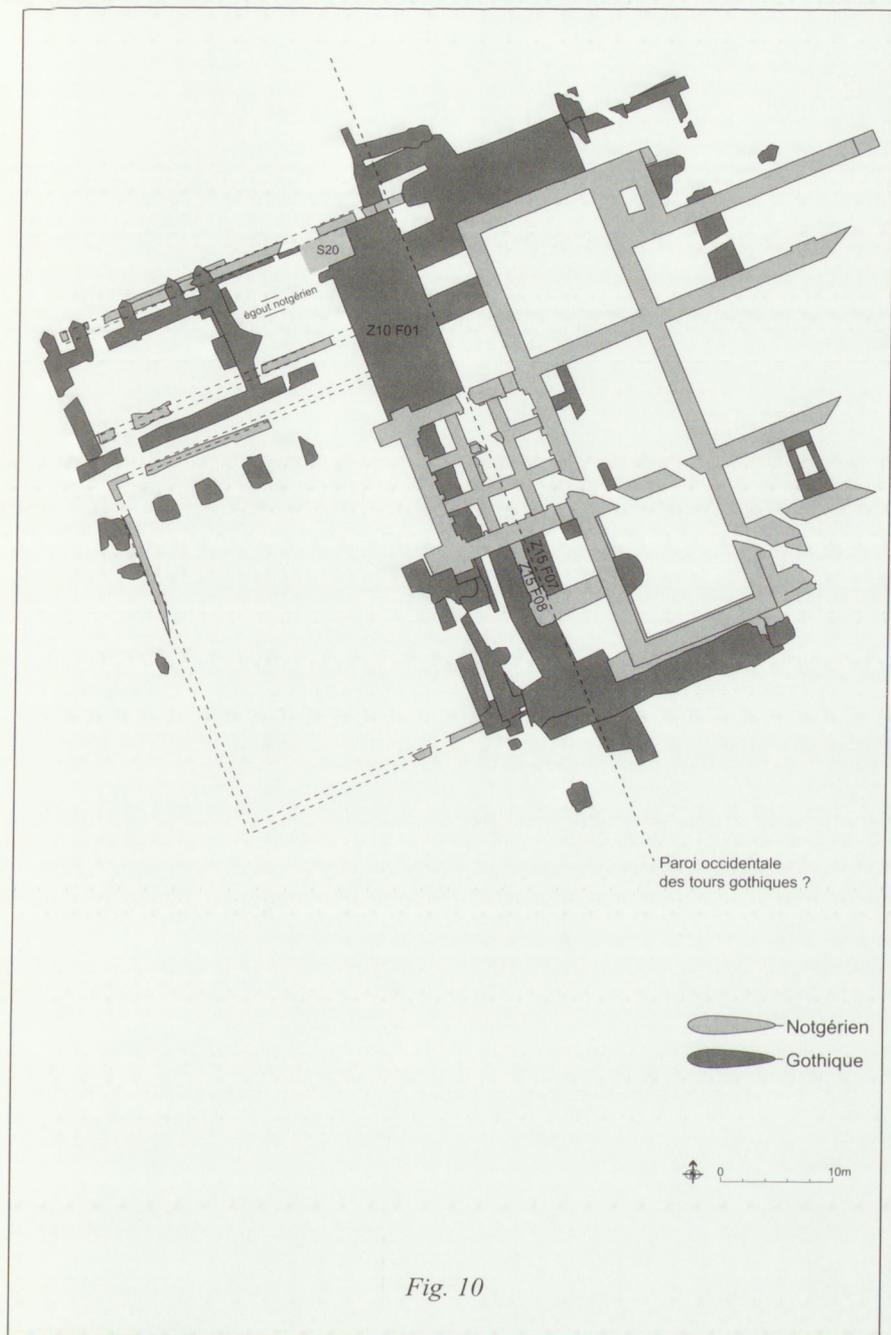


Fig. 10

**L'ENGLISE SAINT-BERTREIMER EN LIEGE,
QUE GODESCALS AVOIT FONDEIT...,
APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE
SUR LES ORIGINES DE LA COLLÉGIALE
SAINT-BARTHÉLEMY À LIÈGE¹**

par

Renaud ADAM

Bibliothèque royale de Belgique - Université de Liège

**I. LA FONDATION DE LA COLLÉGIALE
SAINT-BARTHÉLEMY**

Lorsque l'on parcourt le dossier relatif à la fondation de la collégiale Saint-Barthélemy, on est tout de suite frappé par le mutisme des sources qui le composent. En effet, on ne dispose que de très peu de témoignages contemporains de l'installation des chanoines et rien concernant la précédente occupation du lieu.

¹ Abréviations utilisées : **AA.SS.** = *Acta Sanctorum* ; **A.H.L.** = *Annuaire d'Histoire Liégeoise* ; **B.C.R.H.** = *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire* ; **B.I.A.L.** = *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois* ; **B.S.A.H.D.L.** = *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège* ; **D.H.G.E.** = *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques* ; **M.G.H.** = *Monumenta Germaniae Historica* ; **S.R.M.** = *Scriptores Rerum Merovingicarum* ; **SS.** = *Scriptores*.

Les origines de la collégiale Saint-Barthélemy ont déjà été abordées dans plusieurs publications. Nous ne citerons ici que les plus significatives : E. THYS, « Notice sur l'église primaire de Saint-Barthélemy », in *B.I.A.L.*, t. 11, 1872, p. 367-426 ; J. COENEN, « Notice historique », in J. PAQUAY, *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège. Inventaire analytique des chartes*, Liège, 1935, p. 5-22 (*Analecta ecclesiastica leodiensia*, fascicule 1) ; T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 2^e éd., t. 3, Bruxelles, 1976, p. 235-245 ; I. DE CAT, L. DELÉHOUEZÉ, L.-F. GENICOT, J.-N. LETHÉ, *Église Saint-Barthélemy à Liège. Eléments de lecture archéologique avant sa restauration*, Louvain, 1999 ; M. LAFFINEUR-CRÉPIN, « L'apport des sources écrites et iconographiques », in *Études préalables à la restauration de l'église Saint-Barthélemy à Liège*, Stavelot, 2001, p. 15-23 (*Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 8) ; J.-N. LETHÉ, « Liège - L'ancienne collégiale Saint-Barthélemy », in J. MAQUET (dir.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005, p. 39-41 ; R. HALLEUX, G. HAYET (éds), *Études sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy*, Liège, 2006 (*Coll. « Ly Myreur des Histors »*, 2).

Le chanoine Anselme, mort en 1056, est le premier chroniqueur à nous informer sur ces événements². Il nous apprend dans ses *Gesta* que la collégiale Saint-Barthélemy fut fondée par le prévôt de la cathédrale Godescalc. Ce dernier y installa douze chanoines et leur octroya ses propres alleux pour assurer leur entretien. L'église fut consacrée par l'évêque de Liège Baldéric II (1008-1018), assisté de l'archevêque de Cologne saint Héribert (999-1021), trois jours seulement après la dédicace par les mêmes dignitaires de la cathédrale Saint-Lambert, dont les travaux furent entrepris par le prédécesseur de Baldéric II, à savoir Notger (972-1008)³. Toutefois, le chanoine ne fournit aucune indication permettant de préciser quand se sont déroulées ces cérémonies. Cette précieuse information est fournie par un récit contemporain à la chronique d'Anselme, la *Vita Balderici*, rédigée par un moine de l'abbaye de Saint-Jacques⁴. Il est précisé dans ce récit hagiographique que la dédicace de la cathédrale Saint-Lambert a lieu le 5 des calendes d'octobre de 1015, le jour de la fête des SS. Simon et Jude, soit le 28 octobre. La collégiale Saint-Barthélemy, elle, fut consacrée trois jours plus tard, soit le 30 octobre, en vertu du système de datation inclusif en vogue à cette époque⁵. L'auteur prétend tenir ces renseignements de la bouche même de son prieur prénommé Hugues, par ailleurs chanoine de Saint-Lambert et neveu de Godescalc⁶.

Ces indications sont corroborées d'une manière indirecte par deux actes datés de 1031, l'un émanant de l'évêque de Toul Hézelon (1019-1026) au sujet d'une donation de la terre de Duizel au chapitre Saint-Barthélemy, l'autre confirmant la fondation de la collégiale émanant de l'évêque de

² Sur le chanoine Anselme, voir : J.-L. KUPPER, « Les *Gesta pontificum Leodiensis ecclesiae* du chanoine Anselme », in *Problématique d'histoire liégeoise...*, Liège, 1981, p. 29-39 ; Id., « Episcopus, ingenui, cives et rustici. La chronique d'Anselme et la vie économique du pays mosan aux X^e-XI^e siècles », in *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, éd. J.-M. DUSVOSQUEL, A. DIERKENS, Liège, 1991, p. 405-414.

³ ANSELME, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. R. KOEPKE, in *M.G.H., SS.*, t. 7, Hanovre, 1896, c. 31, p. 206-207 ; G. KURTH, « Notice sur un manuscrit d'Hariger et d'Anselme, conservé à l'abbaye d'Averbode », in *B.C.R.H.*, 4^e série, t. 2, 1875, p. 380 (texte reproduit en Annexe 1, n^o 1).

⁴ Sur la *Vita Balderici*, voir : C. LAYS, *Étude critique sur la « Vita Balderici episcopi Leodiensis »*, Liège, 1948 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fascicule CX) ; J. STIENNON, *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, 1951, p. 184-191 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fascicule CXXIV).

⁵ *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, éd. H. PERTZ, in *M.G.H., SS.*, t. 4, Hanovre, 1841, c. 6, p. 726 (texte reproduit en Annexe 1, n^o 2).

⁶ *Vita Balderici*, c. 20, p. 732 (texte reproduit en Annexe 1, n^o 2).

Liège Réginard (1025-1037)⁷. Toutefois, ces deux actes, dont on ne conserve pas les originaux, soulèvent des problèmes de critique historique. En effet, l'acte d'Hézelon est daté de 1031 alors que ce dernier était mort depuis 1026. La liste des témoins pose également des problèmes similaires, comme la présence parmi les souscripteurs de l'évêque de Liège Durand, décédé en 1025. Toutefois, malgré la présence d'éléments douteux, cet acte contient des éléments authentiques et ne doit pas pour autant être rejeté en bloc. La donation d'Hézelon est un fait réel. Elle doit avoir eu lieu durant son épiscopat entre 1019 et 1026. Toutes les erreurs contenues dans ce document sont dues à une consignation postérieure de cet acte alors que les chanoines de Saint-Barthélemy étaient soucieux de faire respecter leurs droits sur leur domaine de Duizel. Néanmoins, cet acte apocryphe a vraisemblablement été établi au moyen d'un document de 1024 ou de 1025⁸. Quant à la charte de Réginard, bien qu'elle ait été longtemps tenue pour authentique, il semble qu'elle soit également fautive. Lothar Boschen a en effet pointé une anomalie dans la datation de l'acte⁹. Ce diplôme aurait été délivré *Henrico filio [Cuonrardi imperatoris] designato rege* alors qu'en 1031, Henri avait déjà été couronné roi, son couronnement ayant eu lieu le 14 avril 1028. Le fils du roi Conrad II avait été « désigné » par son père comme son successeur en février 1026. Il eut été dès lors illogique qu'Henri soit toujours mentionné comme « désigné » dans un acte émis en 1031. L'instrument de Réginard doit donc être considéré comme un apocryphe certainement fabriqué à l'aide de documents datant des années 1026-1028.

Il n'empêche que ces deux chartes gardent une valeur de premier ordre pour notre propos. Leur contenu, se basant sur des renseignements recueillis dans des actes rédigés vers 1024-1028, nous informe sur le rôle moteur joué par Godescalc et sur le développement du patrimoine foncier

⁷ Éditions et commentaires : E. THYS, « Saint-Barthélemy », p. 408-410 ; G. NEMERY, *Les Chartes de la Collégiale de Saint-Barthélemy à Liège aux XI^e-XII^e siècles (1031-1203) : Édition critique*, mémoire inédit ULg (Histoire), 1967-1968, p. 20-32 ; A. J. A. BIJSTERVELD, « *Dusela villa Taxandrie*. Een drietal onopgemerkte oorkonden betreffende Duizel uit de elfde en de dertiende eeuw », in *Noordbrabants historisch Jaarboek*, t. 13, 1996, p. 200, 202-203. La tradition manuscrite de ces actes proposée par Nemery doit être revue à la lumière des remarques émises dans : J. DECKERS, J.-L. KUPPER, « Les manuscrits 1971 (dit de Langius) et 1972 (dit de Wachtendonck) de la Bibliothèque de l'Université de Liège et le Cartulaire de la collégiale Saint-Martin de Liège », in *B.C.R.H.*, t. 137, 1971, p. 41-56 ; A. J. A. BIJSTERVELD, *op. cit.*, p. 199-202.

⁸ G. NEMERY, *Étude critique et diplomatique sur les actes de la Collégiale St-Barthélemy à Liège aux XI^e-XII^e siècles (1031-1203)*, mémoire inédit ULg (Histoire), 1966-1967, p. 41-54 ; J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale, XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981, Annexe IV, p. 516-517.

⁹ L. BOSCHEN, *Die Annales Prumienses. Ihre nähere und ihre weitere Verwandtschaft*, Dusseldorf, 1972, p. 240, note 86. Voir aussi : J.-L. KUPPER, *Liège...*, Annexe IV, p. 516.

de la collégiale Saint-Barthélemy lors des premières années de son existence¹⁰. Le fondateur de la collégiale a ainsi installé douze chanoines et cédé ses propres alleux, tous situés en Hesbaye, de Lincet (*Linsein*)¹¹, Geest-Gerompont (*Iaist*)¹² et Flirchées-sous-Châtelineau (*Herceis*)¹³ pour subvenir à leur besoin. L'évêque Baldéric II, lui, a conféré les alleux de Butchen (*Butines*)¹⁴ et de Grand Hallet (*Aila*)¹⁵, avec les chapelles s'y trouvant. Cette donation fut faite d'une manière symbolique sous la forme d'une offrande déposée sur l'autel de la collégiale par le frère du prélat Gislebert, comte de Looz († 1044-1045)¹⁶. Ensuite, Wolbodon (1018-1021), le successeur de Baldéric II, céda l'église de Nalinnes (*Nallines*)¹⁷. Enfin, l'évêque de Toul Hézelon, qualifié dans « sa » charte d'*avunculus* de Godescalc et de neveu dans le diplôme de Réginard, donna son domaine de Duizel (*Duselon*), en Brabant septentrional¹⁸. Il ajouta en outre cinq autres prébendes aux douze préexistantes, portant ainsi le nombre de chanoines à dix-sept. On apprend également dans ce passage que les charges de prévôt, de doyen et d'écolâtre avaient déjà été instituées, très certainement lors de la fondation de la collégiale. L'acte d'Hézelon signale en outre que Godescalc avait reçu par un insigne miracle les reliques de l'apôtre. Toutefois, nous n'avons trouvé ailleurs aucune mention confirmant ou infirmant ce fait¹⁹.

¹⁰ Les passages sont reproduits en Annexe 1, n° 3-4.

¹¹ M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, t. 1, Bruxelles, 1960, p. 620. Sur Lincet (prov. Liège, ar. Waremme), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 885-886.

¹² M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 2, p. 883. Sur Geest-Gerompont (prov. Brabant, ar. Nivelles), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 1, p. 542-543.

¹³ Identifié par Jean Paquay (J. PAQUAY, *Saint-Barthélemy*, p. 70). Il s'agit d'une ancienne dépendance de Chatelineau (prov. Hainaut, ar. Charleroi).

¹⁴ Identifié par Paquay (p. 92). Il s'agit de Butchen-sous-Born, situé dans le Limbourg hollandais.

¹⁵ M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 439. Sur Grand-Hallet (prov. Liège, ar. Waremme), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 1, p. 588-589.

¹⁶ La société médiévale est une société empreinte de gestes symboliques (J.-C. SCHMITT, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1990). La donation ou l'inféodation d'une terre se traduisait dans les faits par un acte matériel, presque toujours symbolique, où le seigneur investissait une personne de sa terre par la remise d'un objet sensé matérialisé le bien (F.-L. GANSHOF, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Bruxelles, 2^e éd., Bruxelles, 1947, p. 143-144). Sur Gislebert de Looz, voir : J. BAERTEN, « Les origines des comtes de Looz et la formation territoriale du comté », in *R.B.P.H.*, t. 43, 1965, p. 459-465 ; J.-L. KUPPER, *Liège...*, Annexe II, p. 508.

¹⁷ M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 2, p. 728. Sur Nalinnes (prov. Hainaut, ar. Thuin), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 2, p. 1066-1068.

¹⁸ M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 290. Duizel est situé dans les Pays-Bas, en Brabant septentrional. Sur les liens unissant Godescalc à Hézelon, voir *infra*.

¹⁹ Cette problématique est développée dans la troisième partie de notre exposé.

À l'instar de ses prédécesseurs, Réginard veut enrichir le patrimoine de Saint-Barthélemy. Il assure la dotation de trois autres canonicats à l'aide des biens de Limont (*Lesmunt*)²⁰, acquis du frère de l'archidiacre Robert, un certain Renier²¹. Cette donation se fit également de manière symbolique par l'intermédiaire de l'avoué de Hesbaye Wiger, protecteur laïc de l'Église de Liège²². L'évêque complète ce don en cédant son domaine de Jamioux (*Jambinuel*)²³. En outre, bien que cette information ne soit pas consignée dans cet acte, nous savons que, parmi les biens usurpés à l'abbaye Saint-Bavon à Gand par Réginard, et ce malgré les protestations de l'abbé Othebold (1019-1034), l'évêque de Liège octroya les revenus de la dime de Meldert-lez-Tirlemont au chapitre Saint-Barthélemy²⁴.

C'est finalement l'évêque de Liège Wazon (1042-1048) qui portera le chapitre Saint-Barthélemy à trente membres, chiffre qui restera invariable jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il augmente alors le patrimoine de la collégiale par quelques concessions qui sont consignées dans deux diplômes émis respectivement en 1044 et en 1046²⁵.

Les différents auteurs qui ont évoqué par la suite le récit de l'érection de la collégiale Saint-Barthélemy n'ont jamais remis en cause l'action du prévôt de la cathédrale. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, vers 1180, Renier de Saint-Laurent rédige une *Vita Wolbodonis* où il évoque Godescalc en tant

²⁰ M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 619. Sur Limont (prov. Liège, ar. Waremme), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 2, p. 884-885.

²¹ Robert fut archidiacre de 1024 à 1046 et prévôt de Saint-Lambert après cette date (S. CHOT-STAASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au Moyen Âge. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelles des Chanoines*, Mémoire inédit ULg (Histoire), 1954-1955, Annexe 1, p. 19) ; A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI^e-XV^e siècle)*, Bruxelles, 1991, p. 8, note 39).

²² Wiger est cité comme avoué de Hesbaye pour la dernière fois en 1054. Sur l'avouerie de Hesbaye, voir : C. GODEFROID, « L'avouerie de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, dite avouerie de Hesbaye, du X^e au milieu du XIV^e siècle », in *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie*, t. 81, 1975, p. 371-406 (spéc. p. 377 pour Wiger).

²³ Identifié par Paquay (p. 70). Sur Jamioux (prov. Charleroi, ar. Thuin), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 1, p. 750.

²⁴ G. NEMERY, *Étude critique...*, p. 65 ; J. PAQUAY, *Saint-Barthélemy*, p. 70. Sur Meldert (prov. Brabant, ar. Louvain), voir : H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 3, p. 2389. L'abbé Othebold envoya une supplique, entre 1019 et 1030, à la femme du comte de Flandre Baudouin IV dans laquelle il évoque la situation désastreuse de son monastère et se plaint des différentes spoliations dont fut l'objet son abbaye (*Monasticon belge*, t. 7 (1), Liège, 1988, p. 3-35 ; L. VOET, *De brief van abt Othebold aan gravin Olgiva, over de relikwieën en het domein van te Sint-Baafsabdij te Gent (1019-1030)*, Bruxelles, 1949).

²⁵ Ces deux chartes présentent un intérêt secondaire pour notre propos, car elles n'évoquent nullement la fondation de Godescalc. Analyse et commentaires dans : G. NEMERY, *Étude critique...*, p. 66-78 ; J. PAQUAY, *Saint-Barthélemy*, p. 70, n° 3-4, p. 92-93. Édition dans : G. NEMERY, *Les Chartres de la Collégiale de Saint-Barthélemy...*, p. 33-44.

que fondateur de la collégiale. Toutefois, l'auteur, soucieux de glorifier le héros de son récit, n'hésite pas à présenter l'évêque Wolbodon comme l'instigateur de la démarche de Godescalc²⁶. Le *Chronicon sancti Laurentii Leodiensis*, dont les passages qui nous intéressent semblent avoir été consignés au milieu du XIII^e siècle, présente également Godescalc dans un rôle de fondateur d'église²⁷.

Au même moment, le chroniqueur Gilles d'Orval, continuateur du chanoine Anselme, revient sur les événements qui ont présidé à la construction de la collégiale Saint-Barthélemy. Recopiant presque mot à mot la *Vita Balderici*, il évoque la fondation de la collégiale par Godescalc et l'établissement des douze chanoines ainsi que la consécration de l'édifice par l'évêque de Liège et l'archevêque de Cologne. Il nous apprend en outre que le prévôt est enterré dans cette même église. Le chroniqueur insère ensuite une anecdote dont aucun texte parvenu jusqu'à nous ne s'était encore fait l'écho. Il prétend qu'une chapelle dédiée à saint Servais occupait jadis le lieu et que le changement de dédicace s'est opéré à cause de la présence d'une autre église du même nom à Maastricht. Gilles d'Orval conclut ce passage en affirmant que cette chapelle renfermait les reliques des saints *Ulbertus* et *Werricus*²⁸. Il faut cependant prendre le témoignage de cet auteur avec une certaine prudence. Il compile sans discernement de nombreuses sources, mais, comme le rappelle Jean-Louis Kupper, *Gilles d'Orval incorpore dans son énorme mosaïque plusieurs textes que nous ne connaissons que par lui*²⁹. La version des faits proposée par Gilles d'Orval bénéficiera d'un grand crédit auprès de ses successeurs.

²⁶ RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Wolbodonis episcopi Leodiensis*, éd. W. ARNDT, in *M.G.H., SS.*, t. 20, Hanovre, 1868, c. 20, p. 570 (texte reproduit en Annexe 1, n° 5). Sur Renier de Saint-Laurent, voir : S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, p. 350-351.

²⁷ *Chronicon sancti Laurentii Leodiensis*, éd. W. WATTENBACH, in *M.G.H., SS.*, t. 8, Hanovre, 1848, c. 11, p. 266 (texte reproduit en Annexe 1, n° 6). Selon Hubert Silvestre, la première partie de cette chronique (c. 1-36) est rédigée au milieu du XIII^e siècle, en 1247, dans le dessein d'être envoyée à Gilles d'Orval comme l'œuvre authentique de Rupert de Deutz. Quant à la seconde partie (c. 37-50), elle constitue le début de la compilation d'Adrien d'Oudenbosch († 1482). Une étude postérieure à celle de Silvestre a démontré que cette source s'inspire vraisemblablement d'un *Libellus* rédigé entre 1095 et 1106 par Rupert de Deutz. Voir à ce propos : H. SILVESTRE, *Le « chronicon sancti Laurentii Leodiensis » dit de Rupert de Deutz. Étude critique*, Louvain, 1952 ; J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 16 ; J. VAN ENGEN, « Rupert von Deutz und das sogenannte Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis. Zur Geschichte des Investiturstreites in Lüttich », in *Deutsche Archiv*, t. 35, 1979, p. 33-81.

²⁸ GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER, in *M.G.H., SS.*, t. 25, Hanovre, lib. II, c. 59, p. 63-64 (texte reproduit en Annexe 1, n° 7). La chronique du moine cistercien se termine à l'année 1251. Sur l'œuvre et son auteur, voir : S. BALAU, *op. cit.*, p. 451-461. Nous revenons plus en profondeur sur ce passage dans la troisième partie de notre exposé (cf. *infra*).

²⁹ J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 15.

Ainsi, au ^{xiv}^e siècle, le très controversé Jean d'Outremeuse (1338-1400) reproduira non sans un certain charme cette vision des événements³⁰.

Il ressort donc de ce rapide coup d'œil sur les sources de la fondation de la collégiale Saint-Barthélemy que le prévôt de la cathédrale Saint-Lambert Godescalc est bien le fondateur de l'établissement. Il y a installé un chapitre composé de douze chanoines et offert pour leur entretien trois alleux qu'il possédait en Hesbaye. En outre, conformément au droit canon, l'évêque de Liège a procédé à la dédicace du lieu, accompagné de l'archevêque de Cologne, soulignant ainsi l'importance de Godescalc au sein du chapitre cathédral. L'action et la mémoire de Godescalc seront saluées par Baldéric II et ses successeurs ainsi que par l'évêque de Toul qui feront à la collégiale de larges libéralités, permettant ainsi l'accroissement du chapitre collégial, qui passera de douze membres, lors de sa création, à trente membres au milieu du ^{xv}^e siècle.

II. LE PRÉVÔT GODESCALC († ca 1025)

La carrière et la vie du prévôt Godescalc sont, à l'instar du dossier des origines de Saint-Barthélemy, entourées de nombreuses zones d'ombre³¹. La première trace de son nom apparaît en 1002 dans une charte de l'évêque Notger. Il y porte le titre de prévôt de la cathédrale Saint-Lambert³². Les sources narratives du ^{xv}^e siècle confirment d'ailleurs la détention de cette charge³³. Son décès survient probablement aux alentours

³⁰ JEAN DES PREIS DIT D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, éd. A. BORGNET, S. BORMANS, t. 4, Bruxelles, 1877, p. 187-188 (texte reproduit en Annexe 1, n° 8). Sur Jean d'Outremeuse, lire en dernier lieu : P. ALEXANDRE, « Jean d'Outremeuse », in *D.H.G.E.*, t. 27, Paris, 2000, col. 406-408.

³¹ Plusieurs auteurs ont évoqués la carrière de Godescalc : S. BORMANS, « Durand », in *Biographie nationale*, t. 6, Bruxelles, 1878, col. 361-362 ; J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1872, p. 52-54 ; E. DE MARNEFFE, « Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège », in *A.H.E.B.*, t. 25, 1895, p. 437 ; E. SCHOOLMEESTERS, « Liste des Prévôts de l'église Saint-Lambert », in *Leodium*, t. 4, 1905, p. 97 ; C. G. ROLAND, « Les seigneurs de Morialmé avant le quinzième siècle », in *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 35, 1922, p. 6-12 ; S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert...*, Annexe 1, p. 16.

³² [...] *Godescalci praepositi* [...], in HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (V^e siècle - 1104)*, éd. F. LOT, Paris, 1894, p. 171. À propos de cette charte, voir : G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, t. 1, Paris - Bruxelles - Liège, 1905, p. 121.

³³ [...] *gloriosus Godescalculus maioris aeccliesiae prepositus* [...], in ANSELME, *Gesta...*, c. 31, p. 206 ; [...] *vir nobilis Godescalculus, aeccliesiae maioris praepositus* [...], in *Vita Balderici*, c. 6, p. 726.

de 1025³⁴. Un prénommé Jean occupe en effet la fonction de prévôt de la cathédrale Saint-Lambert à partir de cette date³⁵. Notons que la donation de la terre de Duizel par Hézelon de Toul en faveur de Saint-Barthélemy intervient précisément au même moment. La coïncidence n'est pas fortuite. Le prélat a certainement fait preuve de générosité pour honorer la mémoire du défunt prévôt.

Les origines de Godescalc restent également obscures. L'épithaphe retrouvée sur sa tombe, actuellement située dans le transept de l'église Saint-Barthélemy, le rattache à une noble famille namuroise, les Morialmé³⁶. Cependant, peut-on faire confiance à une inscription tumulaire qui date du mois de juin 1334 quand les restes du prévôt, qui reposaient initialement dans la nef de la collégiale³⁷, furent transférés dans le transept ? Aucun texte antérieur à la chronique de Gilles d'Orval ne mentionne l'ascendance de Godescalc. Le moine cistercien est le premier à présenter le prévôt comme étant le fils du châtelain de Morialmé³⁸. Cependant, dans son article consacré à cette maison, le chanoine Roland émet de sérieux doutes sur l'appartenance de Godescalc à cette famille. Pour lui, quand Gilles d'Orval parle du châtelain de Morialmé – le *castellanus* –, il n'évoque pas les seigneurs de la place forte, mais bien le gardien du lieu censé représenter le pouvoir de son maître, qui a établi sa résidence dans une autre demeure³⁹. Il n'empêche que Godescalc était de haute extraction. Le successeur de Wolbodon, l'évêque Durand (1021-1025), nous apprend le chanoine Anselme, était un serf rattaché au lignage du prévôt dont la

³⁴ L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert mentionne un prévôt Godescalc à la date du 17 décembre. Il s'agit vraisemblablement du même homme : *XVI Kalendas januarii - Commemoratio Godescalci prepositi*, in A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège...*, p. 170.

³⁵ Le prévôt Jean est cité dans les sources entre 1025 et 1029. Il est d'ailleurs resté célèbre pour sa querelle avec son doyen Wazon, futur évêque de Liège (J.-L. KUPPER, *Liège...*, Annexe IV, p. 512-517). Sa mémoire est célébrée dans l'obituaire de la cathédrale à la date du 21 septembre : *XI Kalendas octobris - Commemoratio fratris nostri Johannes prepositi*, in A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert...*, p. 125.

³⁶ *Hic . jacet . s[anc]te . memorie . vir . nobilis . d[omi]nvs . Godescalcvs . de . moreameys . prepositvs . leodien[sis] . fv[n]dator . hvius . basilice . qvi . eam . ab . his . fvnda[m]jentis . erexit . et . XII . canonicos . in . ipsa . institvit . de . alodiis . et . pat[ri]moniis . svris . an[n]o . d[omi]ni . M . X .*, cité d'après : C. G. ROLAND, « Les seigneurs de Morialmé... », p. 10. Sur ce tombeau, voir : E. THYS, « Saint-Barthélemy », p. 387 (avec reproduction de la tombe).

³⁷ L'auteur de la *Vita Balderici* signale d'ailleurs avoir vu de ses propres yeux la sépulture du prévôt : [...] *vir Godescalcus [...] in eadem [Saint-Barthélemy], sicut usque in praesentem diem cernitur, tumulari meruit [...]*, in *Vita Balderici*, c. 6, p. 726.

³⁸ [...] *Godescalcus filius fuit castellani de Morelmez [...]*, in GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, lib. II, c. 71, p. 68.

³⁹ C. G. ROLAND, « Les seigneurs de Morialmé... », p. 11.

famille était vraisemblablement originaire de Hesbaye⁴⁰. Les trois alleux offerts par Godescalc au chapitre de Saint-Barthélemy, tous situés dans les plaines hesbignonnes, le laissent d'ailleurs supposer.

De Notger à Durand, Godescalc occupe une place de premier ordre au sein de l'Église liégeoise. En tant que prévôt, il est à la tête des chanoines de Saint-Lambert et a dans ses attributions la gestion du temporel du chapitre. Il est donc une personnalité importante. D'ailleurs, son neveu Hugues bénéficiera de sa position pour obtenir une prébende à la cathédrale. Hugues sera également prieur de l'abbaye Saint-Jacques à Liège⁴¹. Le népotisme règne alors en maître au sein de l'Église liégeoise. Il est d'ailleurs considéré par Jean-Louis Kupper comme une *forme normale de recrutement*⁴².

Un autre membre de la famille de Godescalc a également séjourné à Liège. Il s'agit de l'évêque de Toul Hézelon. On doit cette information au chanoine Anselme quand, dans son bilan de l'école épiscopale de Notger, il dresse la liste des anciens élèves qui ont occupé des sièges épiscopaux. Hézelon figure en bonne place avec Gunter de Salzbourg, Rothard et Erluin de Cambrai, Heimon de Verdun et Adabold d'Utrecht⁴³. Qualifiée d'Athènes du Nord, Liège jouit alors d'une grande réputation pour la qualité de la formation dispensée au sein de son *studium*. Celui-ci est fréquenté par des membres de la noblesse et du clergé du diocèse ainsi que par des rejetons de familles étrangères⁴⁴. La personnalité de Godescalc

⁴⁰ [...] *Durandus, natus quidem ex humili genere, servorum memorati Godescalci praeposito* [...], in ANSELME, *Gesta...*, c. 36, p. 209.

⁴¹ [...] *domno Hugone huius loci priore* [abbaye de Saint-Jacques], *magnae karitatis et sobrietatis viro, qui ex his quae partim sancti Lamberti canonicus oculis viderat, partim audierat referente avunculo suo Godescalco, maioris ecclesiae praeposito* [...], in *Vita Balderici*, c. 20, p. 732.

⁴² J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 324.

⁴³ [...] *Multique tantam apud eum Deo donante assecuti sunt perfectionem, ut idonei rectores fierent animarum. Ex illis enim multae aecclesiae se gravissae sunt pastores habere, quarum Salzburgensis aecclesia archiepiscopum habebat Gunterum, Cameracensis duos alterum alteri succedentem, Ruothardum et Eilewinum ; Wirdunensis Heimonem, Tullensis Hezelonem, Traiectensis Adebouldum, licet a multis praeterea non episcopis, qui similiter sub eo coaluissent, quam plurimae correctae sunt aecclesiae. Ex quibus Durandus postea noster episcopus Bavenbergensem aecclesiam religionis et arcium liberalium disciplina illustravit* [...], in ANSELME, *Gesta...*, c. 29, p. 205. Hézelon, même dans la mort, a conservé des liens étroits avec l'Église de Liège. Il est mentionné dans l'obituaire de la cathédrale à la date du 3 avril : *III nonis aprilis - Commemoratio Hescelonis Tolensis episcopi qui dedit nobis 1 mansum*, in A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert...*, p. 46.

⁴⁴ Sur l'école épiscopale liégeoise, voir : J. STIENNON, « Des Vies de saints au rayonnement des écoles liégeoises. Une culture qui donne et qui reçoit », in *La Wallonie. Le pays et les hommes (lettres - arts - culture)*, t. 1, Bruxelles, 1977, p. 77-98 ; C. RENARDY, « Les écoles liégeoises du IX^e au XII^e siècle : grandes lignes de leur évolution », in *R.B.P.H.*, t. 57, 1979, p. 307-328 ; J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 375-383.

n'est certainement pas étrangère à la présence de Hézelon sur les bancs liégeois. À ce sujet, il convient de revenir sur le lien de parenté qui unit les deux hommes. Les seuls documents qui l'évoquent sont hélas contradictoires. En effet, Godescalc est présenté dans la charte de Réginaud comme étant l'oncle de l'évêque de Toul⁴⁵. Tandis que, dans celle de Hézelon, le prévôt est mentionné en tant que neveu du prélat⁴⁶. La fausseté établie de ces deux diplômes empêche toutefois de pouvoir se prononcer avec certitude sur l'une ou l'autre affirmation. Les deux actes s'accordent cependant sur le caractère avunculaire de leur relation. Néanmoins, bien que nous ne puissions l'affirmer avec certitude, nous verrions volontiers en Hézelon le neveu de Godescalc. Sa présence à l'ombre de la cathédrale alors que Godescalc était prévôt plaide en ce sens.

Prédécesseur de Brunon d'Egisheim, le futur Léon IX, Hézelon – ou Hermann – est sacré évêque de Toul le 20 décembre 1019. Il décède le 1^{er} avril 1026⁴⁷. Son règne n'a pas fortement marqué l'histoire de sa ville. L'auteur des *Gesta episcoporum Tullensis* ne lui consacre d'ailleurs que quelques lignes⁴⁸. On y apprend entre autres que l'évêque a été enterré dans l'église Saint-Géréon de Cologne où il avait reçu son éducation⁴⁹. Cependant, aucun texte ne nous apporte d'informations sur le passage de Hézelon, alors chanoine de Saint-Géréon, à Toul. Par contre, il est certain que l'empereur Henri II (1002-1024) soit à l'origine de son élection. Sous son épiscopat, les reliques de saint Amon, second évêque de Toul selon la légende, ont été transférées de l'abbaye Saint-Mansuy dans l'église cathédrale. Hézelon s'est

⁴⁵ *Hezelo, Tullensis episcopus, predicti prepositi nepos* [Godescalc], in E. THYS, « Saint-Barthélemy », p. 409 ; G. NEMERY, *Les Chartres de la Collégiale de Saint-Barthélemy...*, n° 2, p. 26 ; A. J. A. BUISTVELD, *op. cit.*, p. 200.

⁴⁶ [...] *audito quod nepos meus* [Hézelon de Toul] *Godescalcus prepositus* [...], in G. NEMERY, *Les Chartres de la Collégiale de Saint-Barthélemy...*, n° 1, p. 21.

⁴⁷ P. B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873, p. 635. Hézelon est mentionné à la date du 3 avril dans l'obituaire de l'abbaye Saint-Mansuy à Toul et dans celui de la cathédrale de Liège (P. MAROT, « L'obituaire de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul », in *Revue Mabillon*, t. 18, 1928, p. 105 ; A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert...*, p. 46). Par contre, sa mémoire est célébrée dans l'obituaire de la cathédrale de Toul le 31 mars (PARIS, BnF, Ms. lat. 10018, fol. 124, cité d'après P. MAROT, « L'obituaire de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul », *op. cit.*, t. 18, p. 105, note 4).

⁴⁸ *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. G. WAITZ, in *M.G.H., SS.*, t. 8, Hanovre, 1848, p. 643. Cette œuvre anonyme, relativement proche des faits, aurait été écrite peu après 1107 (M. GOULET, « Les Vies de saint Mansuy (*Mansuetus*) premier évêque de Toul. Aperçu du dossier et édition critique des textes inédits », in *Analecta Bollendiana*, t. 116, 1998, p. 62-71).

⁴⁹ [...] *apud sanctum Gereonem est honorabiliter Coloniae tumulatus, in cuius cenobio fuerata puero sapientiae divinae et humanae lacte sapienter educatus*, in *Gesta episcoporum Tullensium*, p. 643. Le biographe de Léon IX précise qu'Hézelon était alors en visite sur un des domaines de l'évêché proche de Cologne quand il est passé de vie à trépas (WIBERTUS, *Vita sancti Leonis IX*, éd. J.-P. MIGNÉ, *P.L.*, t. 143, Paris, 1853, col. 473). Il n'est pas impossible qu'au moment de sa mort, le prélat ait exprimé la volonté de se faire inhumer à Cologne.

également appliqué, tant bien que mal, à tempérer les ardeurs belliqueuses de ses vassaux, mais n'a pu éviter d'entrer en conflit avec un membre éminent de son chapitre, Brunon d'Egisheim, notamment au sujet l'abbaye Saint-Èvre dont les intérêts furent défendus par le chanoine⁵⁰.

Quant à l'ascendance du prélat, elle demeure mal connue, même si, comme l'affirme Michel Parisse, il est fort probable, voire presque certain, qu'il soit rattaché à la puissante famille d'Ardenne⁵¹. Dès lors, peut-on légitimement associer Godescalc à cette illustre maison ? Hélas, en l'absence de sources plus sûres, nous n'osons pas franchir ce pas. Cependant, les liens existant alors entre le diocèse de Liège et la région de Toul-Metz-Verdun sont nombreux, tant du point de vue culturel et religieux que personnel et institutionnel⁵².

Gilles d'Orval rapporte dans sa chronique qu'à la mort de l'évêque Wolbodon en 1021, le chapitre Saint-Lambert aurait procédé à l'élection de Godescalc. Ce dernier, en route pour recevoir l'investiture impériale, aurait rencontré son ancien serf, Durand, à qui l'empereur venait d'attribuer la fonction. Godescalc se serait alors résigné et plié à la décision du souverain⁵³. Le chanoine Anselme, lui, ne souffle aucun mot de cette affaire. Par contre, il mentionne seulement le refus de la part de Durand de

⁵⁰ Sur Hézelon, voir : P.-P. BRUCKER, *L'Alsace et l'Église au temps du pape saint Léon IX (Bruno d'Egisheim) 1002-1054*, t. 1, Strasbourg - Paris, 1889, p. 59-62 ; B. MORRET, *Stand und Herkunft der Bischöfe von Metz, Toul und Verdun im Mittelalter*, Düsseldorf, 1911, p. 61 ; G. NEMERY, *Étude critique...*, p. 41-46 ; C. MUNIER, *Le Pape Léon IX et la Réforme de l'Église 1002-1054*, Strasbourg, 2002, p. 65 ; M. PARISSÉ, « L'évêque d'Empire au XI^e siècle. L'exemple lorrain », in *Cahiers de civilisation médiévale X^e-XII^e siècles*, t. 27 (1-2), 1984, p. 96-105 ; Id., « Le peuple, l'évêque et le roi. À propos de l'élection épiscopale de Léon IX », in *Peuple du Moyen Âge. Problème d'identification. Séminaire Sociétés, Idéologies et Croyances au Moyen Âge*, éd. C. CAROZZI, H. TAVIANI-CAROZZI, Aix-en-Provence, 1996, p. 77-95.

⁵¹ L'histoire de la Maison d'Ardenne est intimement liée à celle de la Lotharingie. Elle a connu un destin exceptionnel aux X^e et XI^e siècles. Elle est alors une des plus puissantes familles de la région et sa mainmise s'exerce sur les duchés, les évêchés et les grandes abbayes de l'ensemble territorial formé jadis par l'Austrasie. Voir à ce propos : M. PARISSÉ, « Généalogie de la Maison d'Ardenne », in *La Maison d'Ardenne X^e-XI^e siècles. Actes des Journées lotharingiennes 24 - 26 octobre 1980. Centre Universitaire Luxembourg*, Luxembourg, 1981, p. 9-42 (*Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg*, volume XCV).

⁵² Bien que des pistes aient déjà été examinées ponctuellement, le sujet mériterait une étude approfondie. Voir entre autres : M. PARISSÉ, « Liège et la Lorraine au moyen âge », in *Annales de l'Est*, 5^e série, t. 20, 1968, p. 253-265 ; J.-L. KUPPER, « La Maison d'Ardenne-Verdun et l'Église de Liège. Remarque sur les origines d'une principauté épiscopale », in *La Maison d'Ardenne X^e-XI^e siècles...*, p. 201-215 ; *Échanges religieux et intellectuels du X^e au XIII^e siècle en Haute et en Basse-Lotharingie. Actes des 5^{es} Journées lotharingiennes. 21 et 22 octobre 1988*, Luxembourg, 1991 (*Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg*, volume CVI).

⁵³ [...] *Hic ergo Godescalcus filius fuit castellani de Morelmez et electus fuerat a capitulo in episcopatum. Qui cum ad imperatorem pro regalibus suis festinaret, obvium habuit dictum Durandum iam ab imperatore episcopatu donatum. Cumque vidisset Durandum dominum suum predictum Godescalcum, voluit et donum, quod ab imperatore acceperat, resignare [...]*, in GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum...*, lib. II, c. 71, p. 68.

recevoir l'hommage de son ancien maître lors de la cérémonie de l'inauguration du nouveau prélat, hommage dû par tous les dignitaires de la principauté⁵⁴. Néanmoins, il n'est pas impossible que Godescalc ait eu des visées sur le trône de saint Lambert. Sa puissance et ses solides relations faisaient de lui un candidat potentiel. La collégiale Saint-Barthélemy apparaît d'ailleurs à nos yeux comme étant la matérialisation de ses prétentions. Reste qu'à cette occasion le choix de l'empereur s'est porté sur un serf. Le fait est d'ailleurs assez singulier et n'a pas manqué d'étonner les contemporains, les évêques liégeois étant alors presque exclusivement des membres de la noblesse ou, tout du moins, des personnes libres⁵⁵. Le souverain ressuscite ainsi une ancienne pratique carolingienne⁵⁶. En outre, cette désignation est pour Jean-Louis Kupper la preuve de l'intervention personnelle de l'empereur dans le choix du successeur de Wolbodon⁵⁷. Henri II se serait-il de la sorte opposé au choix du clergé et du peuple de Liège ? Ce n'est pas invraisemblable. Reste que la candidature de Godescalc présentait un sérieux handicap par rapport à celle de Durand. Le prévôt n'avait pas séjourné à la chapelle impériale à la différence de Durand, sorte de passage obligé pour tous les prétendants au Siècle de saint Lambert, tout du moins, jusqu'à la mort de l'empereur Henri II⁵⁸. Sans compter que sa proximité avec l'archevêque Héribert de Cologne, en conflit de longues années avec son souverain, a pu également joué en défaveur de la candidature de Godescalc⁵⁹.

⁵⁴ *Quadragesimus nonus subrogatus est Durandus, natus quidem ex humili genere, servorum memorati Godescalci praepositi, sed admodum pollens nobilitate ingenii. De quo fertur, quod cum idem dominus suus manus sibi dare vellet, ut mos est, et sacramentum facere, cum magna reverentia de sede episcopali eidem assurrexit et hoc fieri humiliter recusaverit, asserens se potius servum domino suo debitam servitutum exhibiturum*, in ANSELME, *Gesta...*, c. 36, p. 209.

⁵⁵ Les chroniqueurs de l'époque éprouvent d'ailleurs à cet égard une certaine gêne. Le chanoine Anselme tente de résoudre le problème en insistant sur la noblesse de caractère du prélat ([...] *Durandus, natus quidem ex humili genere, servorum memorati Godescalci praepositi, sed admodum pollens nobilitate ingenii* [...]), in ANSELME, *Gesta...*, c. 36, p. 209). Sur la condition des princes-évêques, voir : L. GENICOT, « Haut clergé, prince et noble dans le diocèse de Liège du XI^e au XV^e siècle », reproduit dans ID., *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975, p. 140-165.

⁵⁶ J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 124-125.

⁵⁷ J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 123-125. Henri II intervient également de la sorte dans l'élection de Poppon à la tête de l'abbaye de Stavelot en 1020 (P. GEORGE, « Un réformateur lotharingien de choc : l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048) », in *Revue Mabillon. Revue internationale d'histoire et de littérature religieuse*, nouv. Série 10 (t. 71), 1999, p. 89-111).

⁵⁸ Le phénomène caractérise d'ailleurs le système de l'Église impériale, le *Reichskirchensystem* (M. PARISSÉ, « L'Église en Empire (v. 900-1054) », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la dir. de J.-M. MAYEUR, C. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, t. 4 : *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris, 1993, p. 793-815). Sur le déroulement des élections épiscopales liégeoises du X^e au XI^e siècles, voir : J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 109-145.

⁵⁹ Sur Héribert, voir : *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII, Series V : Germania*, t. 1 : *Archiepiscopatus coloniensis*, éd. S. WEINFURTER, O. ENGELS, Stuttgart, 1982, p. 22-23 ; H. MÜLLER, « Heribert. *Ebf von Koln* », in *Lexikon des Mittel Alters*, t. 4, Munich – Zurich, 1989, col. 2155-2156.

Au terme de ce bref parcours biographique, le prévôt Godescalc apparaît donc comme une figure importante de l'Église de Liège dans le premier tiers du XI^e siècle. Sa charge le place en seconde position dans la hiérarchie ecclésiastique juste après l'évêque. Il est issu d'une famille noble et bénéficie d'un solide réseau d'appuis familiaux notamment au sein du clergé liégeois, en la personne de son neveu Hugues, ainsi qu'à l'étranger, à travers la figure de l'évêque de Toul Hézelon, son probable neveu. L'archevêque de Cologne Héribert doit également être compté parmi ses relations puisqu'il consent à rester à Liège pour assister à la consécration de la collégiale Saint-Barthélemy, deux jours après celle de la cathédrale. La fondation de Saint-Barthélemy souligne d'ailleurs la puissance financière du prévôt. Il est en effet capable de réunir les fonds nécessaires à la construction d'un tel bâtiment ainsi que de pourvoir à l'entretien de son chapitre en lui cédant trois terres en alleux. Toutes ces qualités faisaient donc de Godescalc un candidat idéal pour occuper le Siège de saint Lambert. Cependant, l'empereur lui préféra un homme de condition servile en la personne de Durand, certainement plus prompt à défendre les intérêts de l'Empire que les siens ou ceux de sa famille.

III. COLLÉGIALE SAINT-BARTHÉLEMY OU *ECCLESIOLA SANCTI SERVATII* ?

Avant de clore ce coup d'œil historiographique, il reste encore à examiner une question épineuse que nous avons jusqu'ici volontairement laissée en suspens, à savoir celle de l'occupation ou de l'inoccupation du site de la collégiale Saint-Barthélemy avant sa fondation par Godescalc. Comme nous l'avons signalé plus haut, Gilles d'Orval est le premier à mentionner, dans un passage de son cru, l'existence d'une petite église dédiée à Saint-Servais – *ecclesiola sancti Servatii* – à l'endroit même où sera consacrée en 1015 la collégiale Saint-Barthélemy. Le moine d'Orval attribue le changement de patronyme à la volonté de plaire à l'empereur et à l'évêque de Liège en raison de la présence d'une autre église Saint-Servais à Maastricht. Il termine son assertion en affirmant que cette chapelle abritait le corps de saint *Ulbertus* et des reliques de saint *Werricus*⁶⁰.

⁶⁰ GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum...*, lib. II, c. 59, p. 63-64 (texte reproduit en Annexe I, n° 7).

Pour plus de clarté dans notre propos, nous avons décidé d'aborder cette problématique en trois étapes. Nous tenterons en premier lieu de répondre à l'interrogation liée à la présence d'une *ecclesiola* antérieure à la construction de la collégiale Saint-Barthélemy. Nous aborderons ensuite l'assertion relative à la modification de la dédicace du lieu. Nous terminerons enfin par un essai d'identification des premières reliques.

Avant toute chose, il est nécessaire de repréciser qu'aucune source écrite contemporaine, tant narrative que diplomatique, n'évoque une quelconque occupation du site préalable à la fondation de la collégiale. Le chanoine Anselme signale que le prévôt Godescalc avait construit – *construxerat* – l'église Saint-Barthélemy. Néanmoins, cet auteur évoque en des termes semblables – *constructam domum sanctae Mariae sanctique Lamberti* – la reconstruction de la cathédrale Saint-Lambert par Notger⁶¹. Il n'est donc pas *a priori* exclu qu'une *ecclesiola* ait précédé la collégiale.

Les récentes fouilles archéologiques ont mis en avant l'existence d'un édifice à vocation cultuelle, situé à l'emplacement même de l'église actuelle, et doté de trois nefs ainsi que d'un transept, terminé à l'est par un chevet de forme absidiale et à l'ouest par une probable tour (état 1). Ce bâtiment daterait de la fin du X^e siècle ou du début XI^e siècle, même si les datations ne peuvent être absolues⁶². Les premières recensions de fouilles n'excluaient pas que cet oratoire ait précédé l'édifice fondé par Godescalc, qui était alors rattaché au deuxième état du site où l'on assiste à une modification de l'oratoire primitif : construction d'une crypte et de son accès, agrandissement du transept, allongement de la nef et édification d'une nouvelle tour⁶³.

Si le premier édifice (état 1) n'est pas la collégiale de Godescalc, mais bien un lieu à vocation cultuelle, on pourrait donc être tenté de le rattacher sinon au premier tissu paroissial de la ville de Liège du moins à une chapelle isolée. Toutefois, l'érection des anciennes paroisses, à l'exception de Notre-Dame-aux-Fonts, la paroisse primitive, répond, semble-t-il, à

⁶¹ Texte reproduit en Annexe 1, n° 1.

⁶² A. AZZAOU, J.-M. LÉOTARD, « Liège/Liège : nouvelles observations et remise en question de l'interprétation de l'évolution des édifices primitifs de l'église Saint-Barthélemy », in *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 12, 2004, p. 123-126 ; Id., « Liège/Liège : église Saint-Barthélemy. État d'avancement des recherches dans le cadre du rapport final », in *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13, 2006, p. 122-123.

⁶³ J.-N. LETHÉ, « Liège/Liège : compte rendu des recherches en la collégiale Saint-Barthélemy (phase II). 2^e partie : archéologie du bâtiment et essai de chronologie du site », in *Chronique de l'Archéologie wallonne*, t. 10, 2002, p. 131-133 ; A. AZZAOU, J.-M. LÉOTARD, « Liège/Liège : église Saint-Barthélemy. État d'avancement des recherches dans le cadre du rapport final », in *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13, 2006, p. 122-123.

une volonté de la part des chanoines desservant les collégiales de se consacrer exclusivement à la célébration des offices et à écarter de la sorte les nombreux fidèles qui auraient pu troubler la sérénité et le recueillement de leurs cérémonies⁶⁴. On ne connaît cependant pas avec exactitude quand le service paroissial fut détaché des chapitres collégiaux, mais il est vraisemblable que cela a dû suivre d'assez près la fondation des collégiales et des abbaciales dont dépendaient les églises paroissiales⁶⁵.

La seule paroisse dont les circonstances de la construction nous sont connues est l'église Saint-Adalbert. L'oratoire fut édifié par Notger dans les dernières années de son règne peu après la canonisation de son ami Adalbert de Prague en 999, ce dernier ayant été martyrisé deux ans auparavant en territoire païen dans les plaines de la Vistule. Le temple fut ensuite rattaché à la collégiale Saint-Jean et doté de privilèges spécifiques, comme le droit de baptiser les nouveaux-nés de tout le quartier de l'Île. Cette lourde prérogative, ravie à Notre-Dame-aux-Fonts, répond probablement à l'édification des remparts ceinturant la cité proprement dite dans le but de faciliter la vie spirituelle des paroissiens de l'Île⁶⁶.

L'érection de la paroisse Saint-Servais semble également être liée à cette enceinte, même si les origines de cette église ne sont décrites pour la première fois que dans les *Gesta episcoporum Leodiensium abbreviata*, une chronique rédigée au milieu du XIII^e siècle⁶⁷. L'auteur attribue à

⁶⁴ Ce souci d'obtenir la sérénité des offices est également partagé par le monde monastique, souvent « dérangé » par les nombreux pèlerins qui fréquentent les abbayes. Les moines de Stavelot-Malmedy y ont été sensibles, comme l'illustrent les *Miraculi Remacli* (P. GEORGE, « La vie quotidienne à Stavelot-Malmedy autour de l'an mil. Moines et société à travers les *Miraculi Remacli* », in *B.I.A.L.*, t. 111, 2000, p. 43-52).

⁶⁵ L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », in *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, p. 2-5 ; G. KURTH, « Recherches sur l'origine des paroisses de Liège », in *B.S.A.H.D.L.*, t. 16, 1907, p. 227-251 ; E. PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, Liège, 1947, p. 62-63.

⁶⁶ L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », p. 27-28 ; T. DUNIN-WASOWICZ, « Le culte de saint Adalbert de Prague vers l'an 1000 et la fondation de l'église Saint-Adalbert à Liège », in *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, sous la dir. de J. DECKERS, Liège, 1981, p. 35-37. Concernant l'enceinte primitive de la cité de Liège, on se reportera aux travaux de Stéphanie Denoël (« Les fortifications notgériennes de la Cité de Liège. Nouvelle approche contextuelle et critique des sources », in *B.I.A.L.*, t. 112, 2001-2002, p. 5-101). Cette étude est prolongée par son article publié dans cette livraison-ci du *Bulletin (Les remparts de la cité de Liège : de la fixation du second réseau urbain à la fin du XVI^e siècle)*.

⁶⁷ *Edificavit [Richer] ecclesiam super rivum Legiam ad honorem beati Servatii, qui Servatii ibidem de rupe quondam produserat fontem, qui ductus per canale sub terra usque hodie potum habitatoribus prebet*, in *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium abbreviata*, éd. J. HELLER, *M.G.H., SS.*, t. 25, Hanovre, 1880, p. 130. Les *abbreviata* sont des abrégés de vastes chroniques sensés rendre plus accessibles le contenu de ces compilations. Les *Gesta abbreviata* ont pour leur part été découvertes dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (Ms. 19627). Le texte commence dès avant l'achèvement de la chronique de Gilles d'Orval, la narration se terminant à l'année 1246 (S. BALAU, *op. cit.*, p. 461-463).

l'évêque Richer (920-945) la fondation de cette paroisse à l'emplacement même où saint Servais aurait fait surgir une fontaine en son temps. Selon Théodore Gobert, l'auteur établit ici une confusion entre la source que, selon la légende, saint Servais aurait fait jaillir miraculeusement dans les Vosges, en revenant de Rome, et l'eau dite de Saint-Servais, que les pèlerins allaient boire à Maastricht⁶⁸.

Aucun document ne permet toutefois de venir étayer cette histoire. Toujours selon Théodore Gobert, l'institution de cette paroisse ne doit pas remonter avant l'épiscopat de Notger⁶⁹. Pour lui, la construction de l'enceinte notgérienne aurait entraîné une séparation pour les fidèles des hauteurs de Liège avec leur église paroissiale des Saints-Clément-et-Trond, accolée à la collégiale Saint-Pierre. Le besoin d'édifier une nouvelle paroisse se serait alors très vite fait ressentir. Il n'est donc pas improbable, pour Gobert, que l'érection de Saint-Servais trouve là son origine⁷⁰. Cependant, l'antériorité de l'oratoire des Saints-Clément-et-Trond n'est pas prouvée, et bien que ce bâtiment ait très bien pu exister depuis de longues années, la première mention de cette église remonte à 1107 dans la chronique de l'abbé Raoul de Saint-Trond († 1138)⁷¹. Reste que les deux cures relevaient toutes deux de la collégiale Saint-Pierre⁷². Des fouilles archéologiques ont toutefois permis de mettre en évidence sur le site de Saint-Servais la base d'une tour romane de plan carré, en grès houiller, datant probablement des X^e-XI^e siècles⁷³. On se demande cependant pourquoi le quartier Saint-Servais, si il avait existé au X^e siècle, ne fut pas inclus dans l'enceinte notgérienne⁷⁴ ?

L'implantation de ces paroisses ne rencontre pas uniquement des visées religieuses. En effet, la présence d'une église permet le peuplement et la

⁶⁸ T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 2^e éd., t. 10, Bruxelles, 1977, p. 368.

⁶⁹ T. GOBERT, *op. cit.*, p. 369.

⁷⁰ Léon Lahaye n'exclut pas non plus la possibilité que la construction des remparts de Liège soit également à l'origine de l'érection de l'église Saint-Servais (L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », in *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, p. 35).

⁷¹ *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. DE BORMAN, t. 1, Liège, 1877, lib. VII, c. 15, p. 116 ; L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », p. 35.

⁷² Le coùtre de la collégiale Saint-Pierre était le collateur de la paroisse de Saint-Servais et le chapitre de Saint-Pierre celui des Saints-Clément-et-Trond (L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », p. 34 ; A. DELHAES, *L'église Saint-Servais à Liège*, Liège, 1966, p. 4).

⁷³ A. DELHAES, *op. cit.*, p. 5 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 3 : *Province de Liège, Arrondissement de Liège, Ville de Liège*, Liège, 1974, p. 116. La première mention d'un curé de Saint-Servais, remonte à 1189. Un certain *Galterus, investitus de ecclesia sancti Servatii* est cité en tant que souscripteur d'une charte, datée de 1189, concernant un legs conféré à la collégiale Saint-Paul (O. J. THIMISTER, *Cartulaire ou recueil des chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878, p. 20).

⁷⁴ S. DENOËL, « Les fortifications notgériennes... » *op. cit.*, p. 55-56.

mise en valeur des terrains disponibles, assurant par là, à son bénéficiaire, une meilleure maîtrise du territoire. Le quartier de l'Île est d'ailleurs tout à fait significatif à ce sujet⁷⁵. La situation du site de Saint-Barthélemy hors les murs rencontre certainement la même volonté d'expansion urbaine. En outre, la fondation de la collégiale répond également à une conception religieuse de l'espace urbain. En effet, située *extra muros* et le long d'une des voies d'accès de Liège, ce sanctuaire paraît avoir joué un rôle de défenseur spirituel de la ville, à l'instar du monastère de Saint-Laurent sur la crête du Publémont⁷⁶.

L'idée selon laquelle un édifice voué au service paroissial aurait précédé la fondation de la collégiale Saint-Barthélemy est certes séduisante, mais l'exhumation d'un transept dans l'état I de cette église vient quelque peu mettre à mal cette hypothèse. En effet, dans son étude consacrée aux églises mosanes du XI^e siècle, Luc-Francis Genicot signale que l'usage d'un transept était alors une composante typique des collégiales et des abbayes. Ce n'est qu'après le XIII^e siècle, et en particulier dans les villes, que les paroissiales inscriront des transepts dans leur plan⁷⁷. En outre, les dimensions de cette église – une longueur totale de 37,30 m pour une largeur de 16,60 m au niveau des nefs, et de 23,50 m aux extrémités du transept – semblent imposantes pour avoir abrité une paroisse. Sans compter que l'érection des premières paroisses paraît étroitement liée aux collégiales et non l'inverse. Enfin, pourquoi Godescalc a-t-il choisi de se faire inhumer dans la nef alors que, si l'église de Godescalc avait été la deuxième phase de ce bâtiment, il aurait pu choisir d'être enterré dans la crypte, comme tant de prélats bâtisseurs l'ont fait ? La première phase ne pourrait-elle dès lors pas correspondre à la collégiale de Godescalc consacrée en 1015 ? Les modifications apparues durant la deuxième étape, relativement proche de la première, sont peut-être à mettre en relation avec les importantes libéralités dont a rapidement bénéficié le chapitre Saint-Barthélemy dans les premières années de son existence. En effet, l'augmentation des revenus et

⁷⁵ E. PONCELET, *op. cit.*, p. 61-62 ; E. WOOS, « Le quartier d'Outremeuse à Liège. Genèse et évolution topographique d'un territoire urbain », in *A.H.L.*, t. 28 (n° 52), 1996-1997, p. 16-23 ; C. LEMOINE, *Le quartier de l'Île à Liège. Évolution d'un espace urbain du X^e au XI^e siècle*, Mémoire inédit ULg (Histoire), 2003-2004, p. 24-26, 44-46 ; M. GHIOT, A. WILKIN, « La collégiale Saint-Paul de Liège et son domaine primitif », in *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 305 (tome XIV, n° 18), avril-juin 2004, p. 521-534.

⁷⁶ J.-L. KUPPER, « Archéologie et histoire : aux origines de la cité de Liège (VIII^e-XI^e siècle) », in *La genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux. Un problème archéologique et historique. 14^e Colloque International, Spa 6-8 septembre 1988*, Bruxelles, 1990, p. 386-387 (avec bibliographie).

⁷⁷ L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, t. 1 : *Architecture et Société*, Louvain, 1972, p. 91-116, 252-253 (UCL, *Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, 4^e série, fasc. 48).

l'accroissement du chapitre de douze à trente membres en moins de quarante ans auraient très bien pu entraîner la nécessité et/ou l'opportunité d'agrandir l'édifice.

Le problème de la dédicace à Saint-Servais est également délicat d'autant que Gilles d'Orval n'est pas le premier auteur à associer les patronymes de saint Servais et de saint Barthélemy ainsi que la ville de Maastricht et celle de Liège dans l'historique d'une même église. En effet, ce rapprochement n'est pas sans évoquer une anecdote apparue pour la première fois dans la *Vita Landiberti* du chanoine Nicolas de Saint-Lambert († ca 1146), rédigée vers 1144-1145. Dans son texte, Nicolas prétend que l'actuelle église Saint-Servais à Maastricht était en fait dédiée à l'apôtre Barthélemy et qu'elle contenait les restes de Servais⁷⁸. Même si nous voyons volontiers dans l'attitude du chanoine une tentative délibérée d'affaiblissement du culte de saint Servais au profit des saints liégeois, les deux cas, ceux de Maastricht et de Liège, nous paraissent trop semblables pour n'être qu'une pure coïncidence⁷⁹. Il est possible que les deux auteurs aient eu accès à la même source, orale ou écrite, relative au cas liégeois. De même, il se peut que le moine cistercien ait soit mal interprété soit adapté la *Vita* du chanoine de Saint-Lambert, texte qu'il connaît puisqu'il s'en est servi dans sa chronique pour évoquer la geste de saint Lambert⁸⁰. Enfin, on peut imaginer un dernier scénario : l'église aurait pu être placée dès son origine sous la protection des deux saints avant que l'un des deux titulaires prenne le pas sur l'autre.

⁷⁸ NICOLAS, *Vita Landiberti episcopi Traiectensis*, éd. B. KRUSCH, in *M.G.H., S.R.M.*, t. 6, c. 17, p. 428 (texte reproduit en Annexe 1, n° 9). Vers 1144-1145, des dignitaires de l'Église liégeoise font appel à Nicolas, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, pour rédiger une nouvelle *Vita Landiberti*. Ce texte s'insère dans un vaste programme de propagande centré sur le culte des saints protecteurs de Liège afin de rehausser le prestige de la fonction épiscopale liégeoise, amenuisée par des années de guerre civile. Le texte du chanoine est la dernière des grandes *Vitae* de saint Lambert (R. ADAM, « La Vie de saint Lambert du chanoine Nicolas (ca 1145) et l'élection du prince-évêque Henri de Leez (1145-1162) », in *B.L.A.L.*, t. 111, 2003, p. 59-89).

⁷⁹ La volonté de renforcer le culte des saints de la ville de Liège caractérise l'œuvre du chanoine. Nous avons déjà épinglé ce problème, et en particulier la correspondance entre les deux anecdotes citées, dans un précédent article : R. ADAM, « La *Vita Landiberti Leodiensis* (ca 1144-1145) du chanoine Nicolas de Liège. Étude sur l'écriture hagiographique à Liège au XII^e siècle », in *Le Moyen Âge. Revue d'histoire et de philologie*, t. 111, 2005, p. 503-528.

⁸⁰ Gilles d'Orval emprunte presque mot à mot dans le texte du chanoine des passages relatifs à l'éducation de Lambert à Wintershoven ainsi qu'au miracle du feu ; à la coutume de placer en plein air le « signe de la Croix » en souvenir d'un miracle à Malmedy et l'étonnant passage relatif à l'« autre genre de religion » ; aux méfaits du maire du palais Ebroïn et à l'usurpation du trône de Maastricht par Pharamond ; à la description géographique de la Texandrie ; à la légende de sainte Landrade ; aux origines aquitaines de saint Hubert et à l'épisode du songe du pape Serge (GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, lib. II, c. 5-11, p. 39-41). Pour plus de détails sur ces anecdotes littéraires, voir nos deux articles précédemment cités (*supra* notes 78 et 79).

Quoi qu'il en soit, le choix du patronyme Barthélemy ne doit certainement pas être antérieur à une période relativement proche de l'an mil. En effet, le développement du culte de ce saint dans le diocèse de Liège est, selon nous, étroitement lié au transfert, en 999, par Otton III († 1002), des reliques du corps de l'apôtre de Bénévent, où il reposait, à Rome. L'empereur aurait alors déposé la dépouille dans une église récemment construite sur l'île tibérine et dédiée à saint Adalbert. Cette église existe encore actuellement, mais elle porte le nom de San Bartolomeo all'Isola, le souvenir de l'évêque de Prague s'étant estompé en moins d'un siècle au profit de l'illustre hôte⁸¹. Notger, proche de l'empereur et effectuant alors son quatrième séjour dans la Péninsule (998-1002)⁸², a plus que probablement joué un rôle clé dans l'introduction du culte de Barthélemy dans son diocèse. À titre de comparaison, la décision de Notger d'édifier le sanctuaire dédié à saint Adalbert remonte également au retour de ce périple italien⁸³. En outre, il n'est pas improbable que l'évêque liégeois ait lui-même soufflé à son prévôt l'idée de fonder une collégiale dédiée à saint Barthélemy. Notger n'a pas agi autrement avec un prédécesseur de Godescalc, Robert, qui est à l'origine de la construction de la collégiale Sainte-Croix, ou encore avec Nithard, còtre de Saint-Lambert et fondateur de la collégiale Saint-Denis⁸⁴. Enfin, Gilles d'Orval n'avait peut-être pas tout à fait tort quand il affirmait que le choix du patronyme de la collégiale répondait à la volonté de plaire à l'empereur. En effet, les choix de dédicaces sont rarement dépourvus de signification et, quand on connaît les prétentions épiscopales de Godescalc, il ne serait pas étonnant que ce dernier ait choisi Barthélemy comme titulaire de sa collégiale afin de favoriser un saint « impérial ». Il espérait probablement de la sorte attirer sur sa personne les faveurs de son souverain.

⁸¹ G. BARDY, « Barthélemy, apôtre », in *D.H.G.E.*, t. 6, Paris, 1932, col. 967 ; M. UHLIRZ, *Jahrbücher der Deutschen Reiches unter Otto II. und Otto III.*, t. 2, Berlin, 1954, p. 273, note 83 ; E. MALE, *Rome et ses vieilles églises*, Paris, 1942, p. 133-148. Il existe une controverse relative au nom de l'empereur qui aurait apporté à Rome les reliques de Barthélemy. Certains chroniqueurs estiment que le père d'Otton III, Otton II († 983), serait en fait à l'origine du transfert des restes de l'apôtre (M. ZENDER, « Bartholomaeus, hl. » in *Lexikon des Mittel Alters*, t. 1, Munich – Zurich, 1980, col. 1491 ; H. J. LIMBUR, « Bartholomäus, Apostel. III. Verehung », in *Lexikon für Theologie und Kirche*, 2^e éd., Freiburg – Bâle – Rome – Vienne, 1994, col. 39-40). Toutefois, une inscription apposée par le pape Pascal II (1099-1118), en 1113, au-dessus de la porte de l'église San Bartolomeo all'Isola attribue à Otton III le dépôt de ces reliques. L'inscription est reproduite dans le dossier hagiographique de Barthélemy dans les *Acta Sanctorum (AA.SS., Augusti)*, t. 5, Anvers : B. A. vander Plassche, 1741, in-folio, p. 95).

⁸² Sur ce voyage, voir : G. KURTH, *Notger de Liège...*, t. 1, p. 96-105.

⁸³ T. DUNIN-WASOWICZ, *op. cit.*, p. 35-37.

⁸⁴ G. KURTH, *Notger de Liège...*, t. 1, p. 149-151 ; J.-L. KUPPER, *Liège...*, p. 326, note 106 ; Id., « L'évêque Notger et la fondation de la collégiale Sainte-Croix à Liège », in *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, éd. M. SOT, Paris, 1990, p. 419-426.

Malgré la présence d'une collégiale dédiée à son nom, le culte de saint Barthélemy n'a pas bénéficié dans le diocèse de Liège d'un grand rayonnement, à la différence des apôtres Pierre ou Jean⁸⁵. Il est intéressant de souligner que le chapitre de Saint-Barthélemy est le seul chapitre de Belgique placé sous l'invocation de ce saint, à la différence des deux apôtres précités qui comptent respectivement dix et deux chapitres placés sous leur invocation⁸⁶. Le plus ancien pouillé connu concernant le diocèse de Liège, datant du XIII^e siècle, ne renseigne pour l'ensemble des sept collégiales liégeoises que deux autels dédiés à Barthélemy, l'un situé dans la collégiale du même nom et l'autre dans la collégiale Saint-Paul, tandis que, dans ce même document, on dénombre trois autels dédiés à saint Pierre et quatre à saint Jean⁸⁷.

À la fin du XVIII^e siècle, le diocèse de Liège ne compte que six églises placées sous l'invocation de Barthélemy⁸⁸. Il s'agit des paroisses de Langdries (prov. Limbourg, ar. Tongres)⁸⁹, Hamal (prov. Limbourg, ar. Tongres)⁹⁰, Halle-Booienhoven (prov. Brabant, ar. Louvain)⁹¹, Juprelle

⁸⁵ Sur les saints Pierre et Jean en relation avec Liège, lire les remarques intéressantes de Clemens M. M. Bayer dans : « Les fonts baptismaux de Liège : qui les bœufs soutenant la cuve figurent-ils ? Étude historique et épigraphique », in R. HALLEUX, G. HAYET (éds), *Études sur les fonts baptismaux...*, p. 74-76.

⁸⁶ E. DE MOREAU en coll. avec A. DE GHELLINCK, *Histoire de l'Église en Belgique*, tome complémentaire 1 : *Circonscriptions ecclésiastiques : chapitres, abbayes, couvents en Belgique avant 1559*, Bruxelles, 1948, p. 498-499.

⁸⁷ J. BRASSINNE, « Fragments d'un pouillé du diocèse de Liège au XIII^e siècle », in J. BRASSINNE, *Analecta Leodiensia. Recueil de documents relatifs aux églises de l'ancien diocèse de Liège*, Liège, 1907, p. 193-199.

⁸⁸ J. BRASSINNE, « Pouillé des églises du diocèse de Liège au XVIII^e siècle », in J. BRASSINNE, *Analecta Leodiensia*, p. 81 ; J. BRASSINNE, « Titulaires d'églises et d'autels dans l'ancien diocèse de Liège », in *B.S.A.H.D.L.*, t. 16, 1907, p. 81.

⁸⁹ La chapelle de Langdries, qui a aujourd'hui disparu, dépendait initialement du château de Langdries avant d'être rattachée à la cure de Ulbeek au XVI^e siècle (J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 5, Liège, 1874, p. 54 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 4, p. 2845-2846).

⁹⁰ L'église de Hamal est une filiale de Russon (Rutten en néerlandais) située à proximité du chemin menant de Tongres à Othée. Elle était à la collation des seigneurs du lieu. La première mention du toponyme de Hamal apparaît en 1214 (J. PAQUAY, « Les paroisses primitives de l'ancien comté de Tongres », in *B.S.A.H.D.L.*, t. 18, 1909, p. 143 ; ID., *La seigneurie de Hamal*, Liège, 1932 ; M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 442 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 3, p. 2673-2674).

⁹¹ Le village de Halle ne fut rattaché à celui de Booienhoven qu'en 1822. Son nom apparaît pour la première fois en 1050 et son église Saint-Barthélemy dépendait de l'abbaye de Saint-Troïd. La première confirmation de cette possession par le pape intervient en 1107 (A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Arrondissement de Louvain, Canton de Glabbeek*, Bruxelles, 1882, p. 211-219 ; M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 439 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 3, p. 2061-2062).

(prov. Liège, ar. Liège)⁹², Frandoux-Mont-Gauthier (prov. Namur, ar. Dinant)⁹³ et Jamblinne (prov. Namur, ar. Dinant)⁹⁴. En outre, quatre autres paroissiales comptent un autel consacré à l'apôtre⁹⁵ : celle de l'Assomption de la Vierge à Zutendaal (prov. Limbourg, ar. Hasselt), de Saint-Gangulphe à Saint-Trond, de Saint-Pierre à Waremmes et de Saint-Martin à Tourinne-la-Grosse (prov. Brabant, ar. Nivelles).

Du côté de la liturgie liégeoise, les premières mentions attestées de Barthélemy datent du XI^e siècle. Un calendrier obituaire de Saint-Laurent à Liège ainsi qu'un calendrier, provenant soit du monastère Saint-Laurent à Liège soit d'un couvent entretenant des liens privilégiés avec celui-ci, signalent tous deux la fête du saint à la date du 24 août⁹⁶. Par contre, dans le sanctoral romain, la célébration de saint Barthélemy tombait alors le 13 juin, en référence à sa commémoration deux jours plus tôt dans les calendriers byzantin et syrien. Le XI^e siècle marque d'ailleurs, dans la liturgie pontificale, et ce sous l'influence des souverains germaniques, une nette valorisation du culte des apôtres⁹⁷.

Les premières traces attestées de la présence à Liège de restes de saint Barthélemy remontent également au XI^e siècle. En 1056, des Liégeois reviennent d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en possession de plusieurs reliques, notamment du saint apôtre mais aussi des saints Jacques-le-Majeur, Sébastien et Pancrace⁹⁸. Les *Gesta abbatum monasterii*

⁹² La paroisse de Juprelle est renseignée depuis le XV^e siècle, mais la première mention du toponyme remonte à 1147 (M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek...*, t. 1, p. 546 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 1, p. 771-772).

⁹³ Le village de Frandoux fait partie de la commune de Mont-Gauthier depuis l'occupation française. La seigneurie foncière de Frandoux était dévolue à l'abbaye de Saint-Hubert depuis 815 (E. GÉRARD, *Le Canton et le Comté de Rochefort*, Dinant, 1951, p. 182-188 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 2, p. 1022).

⁹⁴ L'ancienne seigneurie de Jamblinne est actuellement incorporée dans le territoire de Villers-sur-Lesse. Avant d'être érigée en paroisse, la chapelle de Jamblinne dépendait du château du lieu (E. GÉRARD, *op. cit.*, p. 251-254 ; « La chapelle de Jamblinne », in *Le Guetteur Wallon*, n° 138, janvier-février-mars 1957, p. 46-49 ; H. HASQUIN, *Communes de Belgique...*, t. 2, p. 1554 ; *Le Patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. Namur, Arrondissement de Dinant*, t. 22 (2), Sprimont, 1996, p. 950-951).

⁹⁵ Voir note 84.

⁹⁶ M. COENS, « Un calendrier obituaire de Saint-Laurent de Liège », in *Analecta Bollandiana*, t. 58, 1940, p. 71 ; N. GOLDINE, « Un fragment d'un calendrier liégeois du XI^e siècle », in *Scriptorium*, t. 19, 1965, p. 101.

⁹⁷ P. JOUNEL, *Le culte des saints dans les basiliques du Latran et du Vatican au douzième siècle*, Rome – Paris, 1977, p. 160-161.

⁹⁸ Le reliquaire ayant probablement servi à ce transport est encore actuellement au Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan de Liège (P. GEORGE, « Un reliquaire, "souvenir" du pèlerinage des Liégeois à Compostelle en 1056 ? Provenant du trésor de Saint-Jacques et conservé au Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan », in *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. 57, 1988, p. 5-21 ; J. STIENNON, « Le voyage des Liégeois à Saint-Jacques de Compostelle en 1056 », reproduit dans J. STIENNON, *Un Moyen Âge pluriel. Recueil d'articles*, Malmedy – Liège, 1999, p. 181-207).

Sancti Jacobi Leodiensis prétendent que le pape Étienne IX (1056-1058), ancien archidiacre de l'Église liégeoise, aurait offert les bras de saint Barthélemy et de saint Jacques-le-Majeur ainsi qu'un fragment de la Vraie Croix à l'évêque de Liège Théoduin (1048-1075) et que ce dernier aurait ensuite cédé ces reliques respectivement à la collégiale Saint-Barthélemy, à l'abbaye Saint-Jacques et à la cathédrale Saint-Lambert⁹⁹. Cependant, le legs du bras de saint Barthélemy nous apparaît comme étant des plus douteux¹⁰⁰. En effet, bien que le texte de ces *gesta* ait été retrouvé dans un manuscrit datant du XVII^e siècle, l'éditeur estime néanmoins que la chronique date en fait du XV^e siècle, soit à une période bien éloignée des faits rapportés¹⁰¹. En outre, la source de ce passage, qui, comme le rappelle l'éditeur, est, semble-t-il, la chronique de Gilles d'Orval, ne parle aucunement d'un quelconque bras offert par Étienne IX à Théoduin, mais uniquement d'un morceau de la Croix¹⁰². Nous serions donc tenté de ne pas croire l'auteur des *Gesta Sancti Jacobi Leodiensis* quand il affirme que l'église Saint-Barthélemy a reçu un bras de son saint titulaire des mains de Théoduin.

Un siècle plus tard, des restes de saint Barthélemy sont également signalés dans le catalogue de reliques entreposées dans l'autel de l'abbatiale de Malmedy, dressé semble-t-il sous l'abbatiate d'Erlebald (1158-1193), mais aussi dans l'inventaire des reliques contenues dans la châsse de l'autel majeur, dédié à Saint-Laurent, dans le monastère Saint-Laurent à Liège ainsi que dans la partie inférieure du même autel¹⁰³.

Le culte de saint Barthélemy semble donc avoir profité d'un relatif essor dans le diocèse de Liège au XI^e siècle. La personnalité de Notger n'y est

⁹⁹ *Eodem anno [1056] Stephanus papa nonus misit Theodevino episcopo Leodiensi superhumerali cum preciosissimis reliquiis, scilicet de lingo Domini et duo brachia sanctorum apostolorum Jacobi Alphi et Bartholomaei [...], tradidit dicto monasterio [Saint-Jacques] brachium S. Jacobi, ecclesiae vero S. Bartholomaeii brachium S. Apostoli, lignum vero dominicum maiori ecclesiae Leodiensi detulit*, in *Gesta abbatum monasterii Sancti Jacobi Leodiensis*, éd. U. BERLIÈRE, in U. BERLIÈRE, *Documents pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 1, Maredsous, 1894, p. 40. Voir également : P. GEORGE, « La Sainte Croix à Liège au XI^e siècle », in A. R. CALDERONI MASETTI (éd.), *Bollettino d'Arte, Tudi di Oreficeria. Supplemento al n. 95* [Mélanges Marie-Madeleine GAUTHIER], Rome, 1996, p. 39-48.

¹⁰⁰ Wolfgang Peters avait déjà émis de sérieux doutes à propos de ce passage : W. PETERS, « Papst Stephan IX. und die Lütticher Kirche » in *Papstgeschichte und Landesgeschichte. Festschrift für Herman Jakob zum 65. Geburtstag*, éd. J. DAHLHAUS, A. KOHNLE, Cologne – Weimar – Vienne, 1995, p. 160-175.

¹⁰¹ U. BERLIÈRE, *Documents...*, p. 37-38.

¹⁰² GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum...*, lib. III, c. 8, p. 86.

¹⁰³ P. GEORGE, *Les reliques de Stavelot-Malmedy*, Malmedy, 1989, p. 58, n° 30 ; ID., « Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège (XI^e-XVIII^e siècles) », in *B.C.R.H.*, t. 158, 1992, p. 27, n° 46-47, p. 30, n° 18.

d'ailleurs probablement pas étrangère. Néanmoins, bien que Barthélemy fasse partie des saints inscrits au calendrier universel, il n'a pas bénéficié à Liège d'un rayonnement important à l'instar d'autres apôtres tels que Pierre ou Jean¹⁰⁴.

Il nous reste enfin à examiner la problématique liée à l'identification des saints *Ulbertus* et *Werricus*. Avant de poursuivre, il est nécessaire de préciser que Gilles d'Orval introduit son passage par la formule *quod dicitur*, ce qui renvoie vraisemblablement à une légende orale. Le moine cistercien ne semble donc pas avoir puisé ses informations dans une chronique aujourd'hui perdue, mais bien à l'occasion d'un échange verbal avec une personne que nous ne pouvons ni identifier ni même situer. Reste que le moine d'Orval fournit dans son texte deux informations pouvant conduire à l'identification des deux saints : le *dies natalis* d'*Ulbertus*, à savoir le 14 des calendes de novembre – soit le 19 octobre –, et l'origine de *Werricus*, un noble guerrier français¹⁰⁵.

Seule une tentative d'identification d'*Ulbertus* avait déjà été proposée. Bien que les bollandistes émettent des doutes à ce sujet, certains, comme le chanoine Joseph Coenen, estiment que le *Ulbertus* de la chronique de Gilles d'Orval est à mettre en relation avec saint Oelbert, le patron secondaire de l'église du village d'Oosterhout, situé en Brabant septentrional¹⁰⁶. Il s'appuie sur la proximité des dates de célébration des deux saints – le 19 octobre pour *Ulbertus* et le 22 du même mois pour Oelbert – ainsi que sur une tradition populaire tardive qui veut que le corps d'Oelbert ait été transféré par des Français et transporté à Toulouse. Le chanoine Coenen y voit une confusion entre Toulouse et Toul. Il est vrai qu'en latin les toponymes Toul – *Tolensis* – et Toulouse – *Tolosensis* – sont relativement proches et donc susceptibles d'être facilement confondus. En outre, selon Coenen, du fait de ses possessions dans l'ancienne Texandrie¹⁰⁷, l'auteur

¹⁰⁴ Cette situation peut probablement s'expliquer par le fait que Barthélemy soit un saint « oriental », un saint dont l'apostolat s'est principalement déroulé en Orient. Charlotte DENOËL a d'ailleurs souligné la même problématique pour le cas de saint André dont le culte s'est timidement diffusé en France à la même époque (C. DENOËL, *Saint André. Culte et iconographie en France (V^e-XV^e siècle)*, Paris, 2004, p. 42-77 (*Mémoires et documents de l'École des Chartes*, 77)).

¹⁰⁵ [...] *Dicitur, quod sanctus Ulbertus gloriosus martir in eadem quiescat, cuius festum agitur 14 Kal. Novembris, et miles Francorum nobilis rus* [...] *Werricus*, in GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, lib. II, c. 59, p. 64.

¹⁰⁶ J. COENEN, « Notice historique », p. 21-22. Sur Oelbert, voir : *AA.SS., Octobris*, t. 9, Bruxelles, 1858, p. 692 ; *Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'histoire des fêtes par les RR. PP. Bénédictins de Paris*, t. 10, Paris, 1952, p. 746 ; É. BROUETTE, « Ulberto », in *Bibliotheca sanctorum*, 2^e éd., Rome, 1990, col. 788-789.

¹⁰⁷ Étymologiquement, la forme « Texandrie » est plus correcte que le terme « Toxandrie » (A. J. A. BIJSTERVELD, « De la Texandrie à la Campine : le nord du diocèse de Liège aux X^e-XI^e siècles », in *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté*, Liège, 2000, p. 48).

du transfert des reliques ne peut être que l'évêque Hézelon de Toul, le neveu de Godescalc. Il a en effet offert au chapitre Saint-Barthélemy les terres de Duizel. Ce village est certes situé en Brabant septentrional, mais tout de même à plus de septante kilomètres d'Oosterhout.

Nous ne partageons pas l'enthousiasme du chanoine Coenen. À l'instar des bollandistes, nous préférons rester prudent au sujet de ce rapprochement Oelbert-*Ulbertus*, même si la coïncidence entre les deux saints est troublante. Le culte de saint Oelbert est néanmoins local et ne semble pas avoir dépassé les limites de la paroisse d'Oosterhout¹⁰⁸. Sans compter que *Ulbertus* se rapproche de Olbert qui est une variante du prénom Adalbert. En outre, la présence du corps de saint Oelbert, ni d'un quelconque *Ulbertus*, dans la collégiale Saint-Barthélemy n'est nullement corroborée par d'autres sources dignes de confiance. Enfin, même si cela n'est pas significatif, la légende d'Oelbert ne fut consignée pour la première fois qu'au XVI^e siècle par Jean Molanus (1533-1585), rapportant le récit d'un curé d'Oosterhout rencontré à Louvain et qui fuyait la répression calviniste. Molanus évoque d'ailleurs l'anecdote de Gilles d'Orval sans toutefois pouvoir se prononcer avec certitude sur le rapprochement entre les deux saints¹⁰⁹.

À la différence du saint *Ulbertus*, aucune tentative d'identification n'avait encore été proposée pour saint *Werricus*, le noble chevalier d'origine française. Il est nécessaire au préalable de préciser que l'éditeur de la chronique de Gilles d'Orval signale que l'assertion concernant directement *Werricus* est incomplète. De même, bien qu'il mentionne *Ulbertus* dans son édition de la chronique de Gilles d'Orval, Jean Chapeville (1551-1617) ne relève nullement l'anecdote relative à *Werricus*¹¹⁰. Nous devons donc nous contenter uniquement de l'origine de ce saint pour tenter de l'identifier. Il aurait pu s'agir de saint Géry, évêque de Sens

¹⁰⁸ Dans son étude consacrée aux martyrologes des anciens diocèses de Liège et d'Utrecht – les deux diocèses directement concernés –, Eef A. Overgaauw n'a relevé aucune mention de saint Oelbert ni pour le 22 octobre ni pour aucune autre date (E. A. OVERGAAUW, *Martyrologes manuscrits des anciens diocèses d'Utrecht et de Liège. Étude sur le développement et la diffusion du Martyrologe d'Usuard*, 2 t., Hilversum, 1993).

¹⁰⁹ *Videtur autem aut ipse, aut alius eius nominis martyr, quieuisse aliquando Leodij ad sanctum Bartholomaeum*, in J. MOLANUS, *Natales sanctorum Belgii et eorundem chronica racapitulatio*, Douai : Veuve Pierre Borremans, 1616, in-8°, p. 230v (22 octobre). Sur Jean Molanus, on consultera notamment : J. MOLANUS, *Traité des saintes images (Louvain 1570, Ingolstadt 1594). Introduction, traduction, notes et index par François Boespflug, Olivier Christin, Benoît Tassel*, t. 1, Paris, 1996, p. 10-28.

¹¹⁰ J. CHAPEVILLE, *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt...*, Liège : Christian Ouwerx, 1612, in-4°, p. 222. Sur le travail d'éditeur de Chapeville, voir : R. HOVEN, J. STIENNON, P.-M. GASON, *Jean Chapeville (1551-1617) et ses amis. Contribution à l'historiographie liégeoise*, Bruxelles, 2004.

(c. 700) et *avunculus* de saint Ebbon († 740), mais ce Géry ne semble pas avoir entamer de carrière militaire ni d'ailleurs avoir fait l'objet d'un quelconque culte¹¹¹. Par contre, saint Guérin († 677) qui fut comte de Paris et, selon toute vraisemblance, comte de Poitiers est peut-être le *Werricus* cité par Gilles d'Orval¹¹². Grand-père de la femme de Charles-Martel († 741), Guérin était, avec son frère saint Léger d'Autun († 678), un des chefs de file de la faction burgonde dans le conflit opposant le parti de Bourgondie à celui de l'énergique maire du palais de Neustrie Ebroïn († 683). Suite à la victoire de ce dernier, Guérin fut mis à mort sous les murs de sa propriété de Vergy. Il connut ensuite un culte d'une relative importance grâce à la large diffusion du culte de son frère, martyrisé lui aussi par Ebroïn. Le nom de Guérin est d'ailleurs inscrit à la date du 2 octobre dans de nombreux martyrologes, le jour même de la fête de saint Léger¹¹³.

Il est donc extrêmement difficile de se prononcer sur la présence des restes des saints *Ulbertus* et *Werricus* à Liège, d'autant que nous n'avons pas réussi à déterminer d'où Gilles d'Orval tirait ses informations. Il n'est certes pas impensable que la collégiale Saint-Barthélemy ait accueilli en son sein des reliques de ces deux saints, mais l'éloignement de leur lieu de culte et leur caractère restreint, voire local, ainsi que l'absence de confirmation de leur présence à Liège, en particulier pour le corps entier d'*Ulbertus*, soulèvent de sérieux doutes que la seule assertion du moine cistercien n'arrive pas à estomper.

Quoi qu'il en soit, la collégiale Saint-Barthélemy devait dès son origine contenir des restes de saints. En effet, suivant une règle liturgique, dont on n'arrive pas à dater l'origine, la messe se devait d'être célébrée sur une relique, qui était soit placée dans l'autel soit dans une crypte située en dessous de l'autel¹¹⁴. La consécration d'une église n'est donc finalement achevée qu'à partir du moment où elle abrite des restes de saints. Cependant, il nous est impossible de pouvoir préciser avec certitude quelles

¹¹¹ Ce Géry, mentionné notamment dans le martyrologe d'Usuard à la date du 20 mars, n'est pas à confondre avec le saint Géry – *Gaugerich* – évêque de Cambrai, fêté le 11 août. Sur Géry, évêque de Sens, voir : *AA.SS., Augusti*, VI, Paris, 1868, p. 98-99 ; R. AUBERT, « Géry (saint) », in *D.H.G.E.*, t. 20, Paris, 1984, col. 1104 ; P. VIARD, « Gerico », in *Bibliotheca sanctorum*, 2^e éd., Rome, 1988, col. 220-221.

¹¹² Les passages absents de l'édition renvoient peut être au titre de Guérin, à savoir comte de Paris et de Poitiers.

¹¹³ Sur Guérin, voir : P. GUERIN, *Vies des saints*, 6^e éd., t. 10, Paris – Lyon, 1866, p. 63 ; P. VILLETTE, « Gerino », in *Bibliotheca sanctorum*, 2^e éd., Rome, 1988, col. 221 ; J. MARILIER, « Guérin », in *D.H.G.E.*, t. 22, Paris, 1989, col. 680-681 ; E. A. OVERGAAUW, *op. cit.*, t. 2, p. 968-970.

¹¹⁴ F. DESHOULIÈRES, « Les cryptes en France et l'influence du culte des reliques sur l'architecture religieuse », in *Mélanges en hommage à la mémoire de F. Martroye*, Paris, 1941, p. 213-238 ; L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes...*, p. 154-168.

reliques contenait la collégiale Saint-Barthélemy lors de sa fondation. Le seul texte qui évoque cette thématique est la charte de Hézelon de Toul où il est rappelé que Godescalc avait reçu des reliques de saint Barthélemy par un insigne miracle¹¹⁵. Toutefois, les problèmes de véracité soulevés par ce diplôme dans la première partie de notre exposé nous obligent à prendre en compte ce témoignage avec beaucoup de précautions. Le prévôt a-t-il vraiment reçu des restes de l'apôtre ? Si oui, comment est-il entré en leur possession ? Serait-ce Notger qui, profitant de la translation du corps de saint Barthélemy lors de son quatrième voyage en Italie, aurait ramené à Liège des reliques de l'apôtre ? Les évêques ont en effet souvent profité des expéditions de leur souverain pour ramener dans leur bagage de nombreuses reliques. Notger rapporta d'ailleurs de son troisième périple cisalpin des restes des saints Vincent, Fabien et Sébastien pour « sa » collégiale Saint-Jean, lieu d'élection de sa dernière demeure¹¹⁶. Hélas, la biographie de Notger, rédigée au XII^e siècle, mais se basant sur une source antérieure, ne fait aucune allusion aux restes de saint Barthélemy. Enfin, bien que l'on possède pour le XIII^e siècle les noms des titulaires des quatre autels situés dans la crypte de la collégiale¹¹⁷, on ignore tout de l'importance et du nombre de reliques qu'ils abritaient, un autel pouvant en effet renfermer de nombreuses reliques mais pas forcément celles de son saint tutélaire. Nous sommes donc forcé de conclure à notre ignorance au sujet de l'identification des reliques présentes dans la collégiale Saint-Barthélemy au moment de sa fondation. Cette église pourrait avoir abrité des restes du saint apôtre, mais rien n'est moins sûr.

Le passage de Gilles d'Orval relatif à l'*ecclesiola sancti Servatii* résiste donc assez mal à un examen critique approfondi. Nous serions dès lors tenté de ne pas lui accorder le crédit que certains auteurs lui ont donné par le passé. L'existence d'une petite église dédiée à saint Servais à l'emplacement

¹¹⁵ [...] *quod reliquias eiusdem apostoli per insigne miraculis acquisisse* [...], références citées en note 7.

¹¹⁶ [...] *preciosis reliquiis insignium martyrum, mento scilicet cum faucibus beati Vincentii levite et martyris et sanctorum Fabiani et Sebastiani in defentionem loci et locatorum per gratiam Dei communivit*, in *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, éd. G. KURTH, in *B.C.R.H.*, 4^e série, t. 17, 1890, c. 4, p. 416 ; J. DECKERS, « Notger et la fondation de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège », in *La collégiale Saint-Jean de Liège...*, p. 17 ; P. GEORGE, « La Sainte Croix... », *op. cit.*, p. 39-48. Il n'est pas impossible que l'auteur de cette *Vita*, qui se base sur un texte bien plus ancien, soit le doyen du chapitre cathédral Reimbald de Dongelberg († 1149) (J.-L. KUPPER, « Note sur une "Vie de l'évêque de Liège Notger" », in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, p. 913-916).

¹¹⁷ Cette information nous est fournie grâce à un pouillé datant du XIII^e siècle, édité par Joseph Brassinne. Le premier autel était dédié aux onze mille Vierges ainsi qu'aux saints Gilles et Georges, le deuxième à la Vierge, le troisième à saint Pancrace et le dernier aux saints Félix et Barthélemy (J. BRASSINNE, « Fragments d'un pouillé du diocèse de Liège au XIII^e siècle », p. 196).

même de la collégiale Saint-Barthélemy, et qui aurait abrité des reliques des saints Oelbert et Guérin, nous paraît donc des plus douteuses. Cette anecdote n'est d'ailleurs pas sans rappeler une autre tradition légendaire, qui donna lieu à de nombreux débats historiographiques et dont on ignore également l'origine, celle de l'oratoire des saints Cosme et Damien où saint Lambert aurait reçu les palmes de martyr¹¹⁸.

*

* *

L'examen du dossier historique de la fondation de la collégiale Saint-Barthélemy a donc révélé que le prévôt Godescalc est effectivement le fondateur de ce bâtiment et qu'aucun oratoire ne semble avoir été érigé au préalable à cet endroit. Cette construction a permis au prévôt de poser un acte fort. Il s'est de la sorte délibérément inscrit dans le programme urbanistique ambitieux de l'évêque Notger, projet entamé par son prédécesseur Éracle (959-971) et achevé par ses successeurs¹¹⁹. Les évêques de Liège souhaitaient alors faire de leur ville une terre d'églises, une *urbs sacra*, digne héritière de l'ancienne Jérusalem ou de la Rome chrétienne, volonté d'ailleurs partagée par de nombreux évêques d'Empire à partir du ^xe siècle. En tant que bâtisseur de collégiale, Godescalc ne s'est pas uniquement réclamé de l'héritage spirituel de Notger, mais également de sa fonction. Le *pontifex* n'est-il pas étymologiquement un constructeur de pont ? Le choix du patronyme Barthélemy, dont le culte a été largement favorisé par Otton III, montre en outre le souci du prévôt de se rapprocher de l'Empire et ainsi espérer recevoir des mains de son souverain l'anneau et la crosse épiscopale. Cependant, les attentes du prévôt n'ont pas été comblées, Henri II lui ayant préféré son ancien serf Durand. Enfin, il ne faut pas pour autant négliger l'aspect eschatologique de la fondation de cette collégiale. Godescalc, en édifiant un tel tombeau, souhaitait attirer sur lui la protection divine et assurer ainsi son salut éternel¹²⁰.

¹¹⁸ Aujourd'hui, les auteurs n'accordent plus de crédit à cette anecdote : J. DEMARTEAU, « La première église de Liège, l'abbaye de Notre-Dame », in *B.S.A.H.D.L.*, t. 7, 1892, p. 1-108 ; J.-L. KUPPER, « Archéologie et histoire... », p. 379 ; M. OTTE, J.-M. LÉOTARD, H. FOCK, « Phases anciennes de la cathédrale Saint-Lambert à Liège », in *Bulletin de la Société royale le Vieux-Liège*, n° 266 (t. 13, n° 3), 1994, p. 131.

¹¹⁹ À ce sujet, voir : S. DENOËL, « Les fortifications notgériennes... », *op. cit.*, p. 9-18.

¹²⁰ Cet article est le résultat d'une étude financée par la Ville de Liège (Service des fouilles archéologiques), en partenariat avec la Région wallonne, commandée lors de la restauration de la collégiale Saint-Barthélemy. L'auteur tient ici à exprimer sa sincère gratitude aux différentes personnes qui l'ont aidé au cours ses recherches, notamment le professeur Jean-Louis Kupper, les membres de la DGATLP, en particulier Geneviève Coura, Abdellah Azzaoui, Jean-Luc Charlier et Jean-Marc Léotard, Philippe George, conservateur du Trésor de la Cathédrale de Liège, ainsi que Julien Maquet de l'Institut du Patrimoine wallon.

ANNEXE 1 : TÉMOIGNAGES ÉCRITS RELATIFS À LA FONDATION DE LA COLLÉGIALE SAINT-BARTHÉLEMY

1. LE CHANOINE ANSELME

– *Ipse [Baldéric II] presente sancto Heriberto Coloniensi archiepiscopo, a beato antecessore Notkero constructam domum sanctae Mariae sanctique Lamberti dedicavit, cum dehinc tertia die aecclesia, quam vir gloriosus Godescalcus maioris aecclesiae prepositus ex alodiis suis, unde 12 canonicis fratribus victus et vestitus sufficiens foret, dotavit.*¹²¹

– Ce passage contient quelques omissions qui ont été repérées dans un manuscrit conservé à l'abbaye d'Averbode (ms. 12) par Godefroid Kurth. Nous les reproduisons ici en romain : *Dehinc tertia die ecclesia quam vir religiosus Godescalcus majoris ecclesiae praepositus construxerat, ab eisdem episcopis in honore Bartholomaei apostoli est dedicata. Quam memoratus praepositus ex alodiis suis [...] dotavit.*¹²²

2. LA VITA BALDERICI

– *Si quis rerum mortalium fructus ullum beatitudinis pondus habet, poteritne ille dies gloriosus quantalibet ingruentium malorum mole deleri, cum sancti Lamberti basilicam, a venerabili Notgero venusto opera constructam, sub frequentia partum, sub alacritate plebes, et circumfusae multitudinis exspectatione meruit dedicare? Cuius diei cumulavit leticiam vir reverentissimus Heribertus Coloniensis archiepiscopus, invitatus ab illo et pro sanctitatis merito et karitatis officio, quem tota plebs civitatis ad imaginem quandam venerabatur divinae virtutis. Quae nimirum consecratio 5. Kal. Novembris in ymnis, in iubilatione, cum summo honore est celebrata, quando duarum olivarum, id est Symonis et Iudae mundus agens memoriam, eorum promptis mentibus implorabat suffragia. Post diem vero tertium non minori devotione, non minori sexus et aetatis conditione, pene in extreme civitatis nostrae sitam uterque dedicavit aecclesiam, quae apostoli Bartholomi se gaudet patrociniū habere et memoriam; quam vir nobilis Godescalcus, aecclesiae maioris praepositus, edificavit, et in eadem, sicut usque in praesentem diem cernitur, tumulari meruit, in usus*

¹²¹ ANSELME, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. R. KOEPE, in *M.G.H., SS.*, t. 7, Hanovre, 1896, c. 31, p. 206-207.

¹²² G. KURTH, « Notice sur un manuscrit d'Hariger et d'Anselme, conservé à l'abbaye d'Averbode », in *B.C.R.H.*, 4^e série, t. 2, 1875, p. 380.

*etiam duodecim fratrum quos ibi aggregavit, quorum numerus apostolico congruebat ordini, sua alodia deputavit.*¹²³

– *Sed hoc a nobis ignoratur, nihilque per tot etates super hac re a maioribus nostris accepimus, maximeque a domno Hugone huius loci priore, magnae karitatis et sobrietatis viro, qui ex his quae partim sancti Lamberti canonicus oculis viderat, partim audierat referente avunculo suo Godescalco, maioris ecclesiae praeposito, quosdam de senioribus nostris, qui adhuc supersunt, edificare solebat.*¹²⁴

3. LA CHARTE D'HÉZELON DE TOUL DE « 1031 »

– [...] *audito quod nepos meus [Hézelon de Toul] Godescalco prepositus, basilicam in honore sancti Bartholomaei condidisset, et quod reliquias eiusdem apostoli per insigne miraculis acquisisse et inibi XII canonicos servituros delegisset [...]*¹²⁵.

4. LA CHARTE DE RÉGINARD DE LIÈGE DE « 1031 »

– [...] *Cum beate memorie Godescalco prepositus ab ipsis fundamentis erexisset basilicam sancti Bartholomei suis expensis in suburbia Leodii, suisque patrimonies inibi XII constituisset canonicos ; scilicet, de allodio de Linsein et de Jaist et de Flirreis, fideles de animabus suis solliciti, spe retributionis eterne, seduli illi affuerunt consilii et operationis juvamine. Tradidit ergo Balderico episcopus allodium de Butines, allodium quoque de Aila cum ecclesiolis suis, ad altare ipsius apostoli per manu fratris sui Gisleberti, comitis de Lon ; Wolbodo, ecclesiam de Nallines, Hezelo, Tolensis episcopus, predicti prepositi nepos, allodium de Duselon, additis ad supradictum numerum canonicorum V clericis, preter beneficium prepositi, decani et scolastici.*¹²⁶

¹²³ *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, éd. H. PERTZ, in *M.G.H.*, SS., t. 4, Hanovre, 1841, c. 6, p. 726.

¹²⁴ *Vita Balderici*, c. 20, p. 732.

¹²⁵ G. NEMERY, *Les Chartes de la Collégiale de Saint-Barthélemy à Liège aux XI^e-XII^e siècles (1031-1203) : Édition critique*, mémoire inédit ULg (Histoire), 1967-1968, p. 21 (édition p. 20-24) ; A. J. A. BIJSTERVERELD, « *Dusela villa Taxandrie. Een drietal onopgemerkte oorkonden betreffende Duizel uit de elfde en de dertiende eeuw* », in *Noordbrabants historisch Jaarboek*, t. 13, 1996, p. 200.

¹²⁶ G. NEMERY, *Les Chartes de la Collégiale de Saint-Barthélemy...*, p. 25-32 ; A. J. A. BIJSTERVERELD, *op. cit.*, p. 202-203.

5. LA *VITA WOLBODONIS* DE RENIER DE SAINT-LAURENT

– [...] *Godescalcus sancti Bartholomei construxit aecclesiam, ex suis sufficienter allodiis 12 canonicos instituit, liberalissimo illum Wolbodone consiliis et beneficiis animante.*¹²⁷.

6. LA *CHRONICON SANCTI LAURENTII LEODIENSIS*

– *Ipse [Baldéric II] cum archiepiscopo Coloniensi Heriberto praedictam ecclesiam sanctae Mariae sanctique Lamberti a praedecessore suo Nothgero nuper constructam, debita consecratione dedicavit. Ecclesiam quoque S. Bartholomaei apostoli a quodam vita venerabili viro Godescalco maioris ecclesiae praeposito constructam in suburbio cum predicto archiepiscopo consecravit, [...]*¹²⁸.

7. LES *GESTA EPISCOPORUM* DE GILLES D'ORVAL

– *Ipse, presente Coloniensi archiepiscopo, sancto videlicet Heriberto, sancte Marie sanctique Lamberti a venerabili Notgero venusto opere constructam quinto Kal. Novembris dedicavit, quando duarum olivarum, scilicet Symonis et Iude, mundus agens memoriam. Post cuius dedicationem tertia die non minori devotione utriusque sexus et etatis multitudine pene in extremo civitatis nostre sitam uterque dedicavit ecclesiam in honore sancti Bartholomei apostoli. Quam vir nobilis Godescalcus, maioris ecclesie prepositus, edificavit et in eadem, sicut usque in presentem diem cernitur, tumulari meruit. In usus etiam duodecim fratrum, quos ibi aggregavit, quorum numerus apostolico congruebat ordini, sua allodia deputavit. Nam antea quedam ecclesiola ibidem fuerat in honorem beati Servatii edificata, et cum in Traiecto ecclesia, que beati Servatii continet membra, usque ad illa fere tempora in honore apostoli Bartholomei fuerit dedicata, fertur quod placuerit imperatori ac episcopis, quod earum patroni mutarentur, et sic Traiectensis retinuit nomen beati Servatii, ista dedicatur, sicut dictum est, in honore apostoli. Dicitur, quod sanctus Ulbertus gloriosus martir in eadem quiescat, cuius festum agitur 14 Kal. Novembris, et miles Francorum nobilis rus [...] Werricus.*¹²⁹.

¹²⁷ RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Wolbodonis episcopi Leodiensis*, éd. W. ARNDT, in *M.G.H.*, SS., t. 20, Hanovre, 1868, c. 20, p. 570.

¹²⁸ *Chronicon sancti Laurentii Leodiensis*, éd. W. WATTENBACH, in *M.G.H.*, SS., t. 8, Hanovre, 1848, c. 11, p. 266.

¹²⁹ GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER, in *M.G.H.*, SS., t. 25, Hanovre, lib. II, c. 59, p. 63-64.

8. *LY MYREUR DES HISTORS DE JEAN D'OUTREMEUSE*

À cel an [1012 pour Jean d'Outremeuse] commençarent à oeuvrer li capitle Saint-Lambert entour leur englise ; et celebrieroient messe en l'englise Nostre-Damme-à-fons. À cel temps astoit prevoste de Saint-Lambert 1 noble hons qui astoit issus del sanc de Franche, de Flandre et de Mont-Agut, qui astoit fis monsignour Doon de Morealmeis ; et chis Doon fut fis masneit sire Buevon, qui fut signour de Bealvals ; et Doon ot à femme Aelis, filhe Hugon le vavassour ; dont ihl issit Johain, qui fut bel champion, et Godescals, qui fut prevost de Liege. Godescals fut prodhons et docteur de theologie, et mult hardis en armes ; et succedat par election en le prevosteit de Liege, Loys, le filh le roy Lothaire de Franche. Item, en cel an meisme at Godescals fondeit à Liege 1 englise ; et astoit son intencion que ihl li le voudroit dedicassier en honour saint Bertremeir ; mais ihl li vint altre volenteit, quant ihl fut fait, qu'ilh le voloit consacrer en honour saint Servais, por chu que l'avoit une petit capelle, que Godescals y trovat, qui astoit fondee honour saint Servais ; où ihl astoit ensevelis 1 noble homme que ons nomat le soirs Gerins, de cuy biens la dite capelle astoit ; et fut fondee par sains Ulbers le Portevins, qui aussi fut là ensevelis, et ancors sont ensevelis en le cloistre, et par 1 femme qui oit 11 amis, chu dist li croniques Godescals fondat son englise touz sus, et y mist XII canoines en nom de XII apostlez ; si les donat grant rentes, et le alouz de Nalines et d'autres hiretages asseis. Adont est aviseis li evesque Baldris que quant saint Monulphe, l'evesque de Tongre, fondat l'englise de Saint-Servais al Treit, ihl le dedicassat en honour saint Bertremeit ; et saint Servais gieste en le cripte del dite englise ; si que li capitre de Treit avoit lonc temps convoiteit et desireit de cangier son patron ; si les mandat li evesque Baldris et les accordat, car ihl transmua les 11 patrons saint Servais à Treit, et saint Bertremeir à Liege.¹³⁰

9. TÉMOIGNAGE DE LA *VITA LANDIBERTI* DU CHANOINE NICOLAS

Erant in ipso oppido Traiecto due celebres ecclesie, quarum una beate Marie perpetue virginis Tungrensium pontificum eo tempore secunda sedes habebatur ; altera vero beati Bartholomei apostoli, que sanctissimi confessoris et episcopi Servatii meritis corpore magnifice decorabatur. Sed in his venerabile beati viri corpus tumulare minime presumpserunt, ne claritas loci augere viderentur gloriam et honorificentiam sepulti. Unde,

¹³⁰ JEAN DES PREIS DIT D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, éd. A. BORNET, S. BORMANS, t. 4, Bruxelles, 1877, p. 187-188.

*mane facto, feretrum eius sine aliqua funeris pompa intulerunt in quendam ecclesiolam sancti Petri apostolorum principis, in qua vir illustris Aper, quem sancti Lamberti patrem supra memoravimus, in lapido sarcophago corpore quiescebat.*¹³¹

¹³¹ NICOLAS, *Vita Landiberti episcopi Traiectensis*, éd. B. KRUSCH, in *M.G.H., S.R.M.*, t. 6, c. 17, p. 428.

LES REMPARTS DE LA CITÉ DE LIÈGE DE LA FIXATION DU SECOND RÉSEAU URBAIN À LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

par

Stéphanie DENOËL
Attaché F.R.F.C. aux Archives de l'État à Liège

LA PREMIÈRE ENCEINTE DE LA CITÉ DE LIÈGE ET LE BESOIN D'AGRANDISSEMENT

NOTGERUM CHRISTO ET NOTGERO CETERA DEBES

Dans un précédent article, nous avons abordé l'étude des premières défenses urbaines que la Cité dut à son premier prince-évêque, Notger¹.

Le besoin d'agrandir le pourtour de l'enceinte se fit sentir dès la fin du XII^e siècle. Bien avant cela, en l'an 1015, la collégiale Saint-Barthélemy est consacrée par Baldéric II (1008-1018)², trois jours suivant la dédicace de la cathédrale Saint-Lambert dont la reconstruction fut une des initiatives de Notger. La nouvelle collégiale est érigée dans ce que les chroniques contemporaines³ nomment le *suburbium* de la Cité, c'est-à-dire les faubourgs *extra-muros*, ou mieux encore les environs immédiats du pourtour fortifié⁴. Le biographe de Baldéric II situe la collégiale « [...] in

¹ DENOËL S., *Les fortifications notgériennes de la cité de Liège. Nouvelle approche critique et contextuelle des sources*, dans B.I.A.L., 2005, t. 112, p. 5-101.

² *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, éd. G.H. PERTZ, M.G.H., SS., t. 4, p. 726.

³ Voir à ce sujet : ADAM R., *L'eglise Saint-Bertreimer en Liege, que Godescals avoit fondeit..., aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, publié dans ce bulletin. L'auteur précise par ailleurs que le dossier relatif à la fondation de la collégiale est extrêmement mince. On ne dispose en effet que de trois témoignages contemporains de l'installation des chanoines et rien concernant une précédente occupation du lieu.

⁴ NIERMEYER J.-F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, Boston, 2004.



L'enceinte notgérienne et le second réseau urbain

Tracé noir : tracé schématique de l'enceinte notgérienne (fin x^e siècle)

Tracé noir pointillé : tracé hypothétique de l'enceinte notgérienne (fin x^e siècle)

Tracé gris : enceinte du $xiii^e$ au $xviii^e$ siècle

1. Porte Hasselin
2. Porte du Vivier
3. Porte Saint-Martin
4. Porte Sainte-Marguerite
5. Hocheporte
6. Porte Sainte-Walburge
7. Païenporte
8. Porte Vivegnis
9. Porte Saint-Léonard
10. Porte d'Amercoeur
11. Porte d'Avroy
12. Porte des Bégards

- a. Cathédrale Saint-Lambert
- b. Collégiale Sainte-Croix
- c. Collégiale Saint-Pierre
- d. Collégiale Saint-Martin
- e. Collégiale Saint-Barthélemy
- f. Collégiale Saint-Denis
- g. Collégiale Saint-Paul
- h. Collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste
- i. Abbaye Saint-Jacques

- A. Le Marché
- B. Saint-Gilles
- D. Vers Tongres
- F. Vers Amercoeur

extreme civitatis nostrae [...]»⁵, ce qui tenterait à prouver qu'elle s'élevait dans un quartier nouvellement bâti et auquel il fallait apporter, par le biais d'une fondation religieuse, une protection spirituelle.

Si la Cité s'étend en ce début du XI^e siècle, il faudra encore attendre deux siècles avant que ne se manifestent les signes tangibles d'une volonté d'agrandissement du pourtour fortifié. En 1185, la collégiale Saint-Barthélemy est certainement encore hors murs lorsqu'on y transporte le corps de saint Lambert après l'incendie de la cathédrale⁶.

LES REMPARTS DE LIÈGE. DE LA FIN DU XII^e SIÈCLE AU SAC DE LA CITÉ PAR CHARLES DE BOURGOGNE

L'INSTITUTION DE LA FERMETÉ ET LE DROIT DE CHAUSSÉAGE

En 1198, durant le règne d'Albert de Cuyck (1195-1200), une querelle s'éleva entre laïcs et clercs de la Cité de Liège. Les clercs, arguant de leurs anciens privilèges, refusèrent de contribuer à la construction des murs de défense de la ville par la levée d'une taxe imposée par les laïcs⁷. Cet impôt n'était rien d'autre qu'une taxe prélevée sur les biens de consommation. Les prix de ceux-ci avaient été fixés dans ce que l'on appelle communément la charte d'Albert de Cuyck, et ce pour répondre aux problèmes posés par le ravitaillement de la Cité⁸. Le mécontentement au sein du clergé liégeois fut d'autant plus grand que le prince-évêque soutenait la cause des laïcs⁹. En réponse, les clercs opposèrent à la Cité une véritable « grève du culte »¹⁰. Les deux communautés passèrent enfin

⁵ *Vita Balderici episcopi Leodiensis, op. cit.*, p. 726.

⁶ 1185 : « Corpus sancti Lamberti translatum est ad ecclesiam sancti Bartolomei apostoli in suburbio Leodiensi. » (LAMBERT LE PETIT, *Annales*, éd. J. ALEXANDRE, Liège, 1874, p. 43).

⁷ 1198 : « Hoc anno orta est seditio magna inter clericos Leodienses et laicos. Laici civitatem muris et aggere firmantes, a clericis et familia eorum exactiones et tributa exigebant, et libertatem clericorum ab antiquo conservatam infringere volebant. » (RENIER DE SAINT-JACQUES, *Annales*, éd. J. ALEXANDRE, Liège, 1874, p. 61).

⁸ La charte d'Albert de Cuyck est connue grâce à un acte de confirmation délivré en 1208 par Philippe II de Souabe. La véracité de ce document a été mise en doute, mais il est néanmoins probable qu'Albert de Cuyck confirma, plutôt qu'il n'octroya, un ensemble de coutumes, de libertés et de droits dont les bourgeois de Liège jouissaient depuis longtemps déjà. (KUPPER J. - L., *Le village était devenu une cité*, dans *Histoire de Liège*, sous la dir. de J. STIENNON, Toulouse, 1991, p. 47-48).

⁹ 1198 : « Episcopus vero laicis consensit [...] » (RENIER DE SAINT-JACQUES, *op. cit.*, p. 61).

¹⁰ 1198 : « [...] et siluit a divino cultu civitas tota [...] » (*Ibidem*).

accord le 14 février 1199 et les laïcs promirent de ne plus porter atteinte aux immunités du clergé¹¹.

Dans les années suivantes, il ne sera plus question de *Fermeté*. Quand, en 1203, on jette les fondations des murs allant de Païenporte à Sainte-Walburge, la Cité impose une taxe, perçue indistinctement sur tous ceux qui entraient en ville, ainsi qu'un impôt sur le revenu des bourgeois¹². Cet impôt, qui tenait à la fois du droit de barrière et de l'octroi, est ce que l'on nomme le droit de *chausséage*. En 1204, c'est la forêt de Glain qui est défrichée afin de subvenir notamment aux frais de construction de l'enceinte. Un tiers de la somme y sera affecté, les deux tiers restants allant respectivement à l'évêque et au chapitre de Saint-Lambert¹³.

La *Fermeté* fera malgré tout sa réapparition en 1231. Le chapitre consent alors à ce que, pendant deux ans et demi, les bourgeois lèvent sur les vins un impôt d'un denier par setier¹⁴, dont le produit sera, la première année, partagé entre lui et les bourgeois, et consacré le reste du temps à l'entretien des murs de la ville¹⁵. Cette conciliation inattendue entre le clergé et la ville fait suite à un litige survenu en 1227. En cette année-là, Hugues de Pierrepont (1200-1229) procéda à un échange avec l'évêque de Metz, à qui il céda quelques possessions liégeoises contre une partie de la ville de Saint-Trond. Un impôt sur les choses vénales fut levé pour payer la soulte d'échange¹⁶. Trois ans plus tard, le Chapitre se plaignit à Henri, roi des Romains¹⁷, de la manière dont était prélevée l'assise sur le vin, malgré l'exemption due au clergé¹⁸. Les bourgeois furent dès lors contraints de reconnaître le droit des églises. Après cet épisode, le clergé liégeois consentit à s'entendre avec la ville au sujet du

¹¹ 14 février 1199 : « Cives in praesentia episcopi juraverunt se de cetero nullo modo agere contra libertatem ecclesiae et de illatis injuriis clericis satisfacere. » (FAIRON É., *Régestes de la Cité de Liège*, Liège, 1933, t. 1, p. 13, n° 14).

¹² 1203 : « Assensu clericorum et civium et militum exteriorum tributum ab introeuntibus portas civitatis exigitur, et secundum estimationem pecuniarium suarum a civibus accipitur [...] » (RENIER DE SAINT-JACQUES, *op. cit.*, p. 70).

¹³ 1204 : « Silva pulcherrima quae Glanum vocabatur [...] hoc anno venditur et extirpatur, cuius pretium in tres partes dividitur; prima pars cedit episcopo, secunda operi monasterii sancti Lamberti, tertia muris et turribus civitatis. Muri cum turribus a porta Sanctae-Walburgis usque ad portam Pagani, sicut evidens est, sunt consummati. » (*Idem*, p. 72).

¹⁴ Un setier, mesure de capacité pour matière sèche, équivalait à 30 litres et 71 centilitres. (WARSAGE R. DE, *Analyse des chartes et privilèges des XXXII bons Métiers de la ville, Cité et banlieue de Liège*, Wetteren, 1933, p. 55).

¹⁵ FAIRON É., *Régestes...*, t. 1, p. 20, n° 27.

¹⁶ C.E.S.L., t. 1, p. 225-226, n° 162.

¹⁷ Henri VII : fils aîné de l'empereur germanique Frédéric II (1212-1250), roi des Romains de 1220 à 1235 avant d'être déposé par son père suite à une révolte. Le titre de *roi des Romains* est conféré à l'empereur germanique après son élection et avant son sacre par le pape. Néanmoins, il a également été usité pour désigner le successeur pressenti de l'empereur.

¹⁸ 1230 : « Super assisia vini et pecunia quam cives contra voluntatem ecclesie recipiebant. » (C.E.S.L., t. 1, p. 270 ; 273-276, nos 206, 209, 210, 211).

financement des remparts, mais, comme dans la pratique il n'était pas possible d'avoir égard à son exemption, la moitié du produit de l'impôt de la première année lui fut attribué. Ainsi le prix de l'adhésion du clergé aux travaux de défense de la ville passa-t-il souvent par des compensations de diverses natures, comme on le verra par la suite.

En 1240, le clergé de Liège passa une nouvelle convention avec les bourgeois au sujet de l'assise sur le vin dont le revenu devait être versé à la *Fermeté*¹⁹. De nouveau, cet accord fait suite à de nombreuses mésententes. L'évêque Jean d'Eppes (1229-1238), en accord avec la Cité, avait décidé d'établir un impôt sur les choses vénales et y soumit les gens d'église. Le chapitre, après avoir protesté vainement, suspendit la célébration de l'office divin et fut suivi par toutes les collégiales liégeoises. Ayant eu recours au Saint-Siège, Jean d'Eppes obtint l'excommunication du chapitre. Mais ce dernier reçut justice de Rome et du roi des Romains²⁰. L'empereur fit notifier aux échevins qu'il était interdit de lever une assise sur les choses vénales au mépris des privilèges du clergé²¹. La résistance unanime de tout le clergé liégeois finit par triompher de la coalition réunissant l'évêque et la Cité. La convention du 28 août 1240, bien qu'elle permette à la Cité de lever temporairement un droit sur la vente du vin à appliquer à la *Fermeté*, dédommage également le clergé puisqu'une partie de la recette lui sera affectée²².

Après bien des conflits qui s'élevèrent dès que le clergé fut soumis, malgré lui, à l'impôt, un accord fut conclu en 1277. Le chapitre et les églises secondaires d'une part, les maîtres, échevins, jurés et la commune de la Cité d'autre part, conviennent qu'il n'y aura plus de *Fermeté*, mais que pour l'entretien des chaussées, ponts, portes et fossés de la Cité, on établira une assise sur la cervoise²³. Cet accord presque aussitôt violé, il faut attendre la Paix des clercs, le 7 août 1287, pour que la concorde soit effective, du moins pour un temps. La Paix des clercs prévoit que la perception d'une taxe sur la bière pourrait être prélevée durant dix-huit ans, si le besoin s'en fait sentir, pour l'entretien des ponts, chaussées et murs de la ville²⁴. Mais

¹⁹ FAIRON É., *Régestes...*, t. 1, p. 32, n° 48.

²⁰ CHESTRET DE HANEFTE J. DE, *La police des vivres à Liège pendant le Moyen Âge*, dans B.I.A.L., 1892, t. 23, p. 229 et sq.

²¹ *Ibidem*.

²² C.E.S.L., t. 1, p. 406-407, n° 329.

²³ FAIRON É., *Régestes...*, t. 1, p. 94-95, n° 153.

²⁴ 7 août 1287 : « [...] li dis XII meteront en faire, en detenir, en refaire et en amender les pons, cauchies, entrees, murs et fosseis de la citeit la besoins et necessiteit serra. [...] ne meteront en delai ceste assise tant que besoins serat ou necessiteis es pons, cauchies, murs et fosseis [...] on ne despendera denier ki leveis en soit en autre usage. » (C.E.S.L., t. 2, p. 402-422, n° 775).

l'assise sur la cervoise ne devait plus durer que trois ans lorsque les échevins rétablirent la *Fermeté* sous une forme déguisée. Afin de rembourser certaines sommes avancées dans l'intérêt public, ils enrôlèrent une troupe d'adolescents et les envoyèrent auprès de chaque étal où ils réclamaient une assise sur les vivres²⁵. Le chapitre, outré, fit alliance avec les *Petits*²⁶. La détermination de ceux-ci intimidèrent les *Grands* qui firent serment de ne plus jamais faire de collecte ni d'exiger la levée de la *Fermeté*²⁷.

Depuis la Paix des clercs, la *Fermeté* ne cessa d'être détournée de sa destination primitive. Elle reparut par exemple après la bataille d'Othée (1408), afin d'aider la Cité à payer sa part dans l'amende de guerre. Ainsi, à partir de 1409, durant vingt mois et cinq jours, on vit reflourir à Liège la *maltôte* sur les choses vénales²⁸. L'abolition de la *Fermeté* sera enfin confirmée par la Paix de Saint-Jacques (1487). Quant à l'assise sur les cervoises, qui en avait été détachée, elle continua d'être affectée, avec le *chausséage* appliqué depuis Hugues de Pierrepont, à la voirie et aux fortifications. Le droit de *chausséage* finit d'ailleurs par rester la seule attribution des *Fermeteurs* et persista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Néanmoins, la cour de la *Fermeté* ne se mêla plus de l'entretien des fortifications durant l'époque moderne. L'institution ne s'occupait plus que du pavage des rues où les charrettes, chariots et carrosses pouvaient circuler. Quant à la Cité, elle s'occupait du pavage des ponts et rivages, de même que de celui des rues étroites où le charriage était impraticable²⁹.

LA FIXATION DU SECOND RÉSEAU URBAIN À PARTIR DE LA FIN DU XII^e SIÈCLE

Du début du XIII^e siècle au sac de Liège perpétré par Charles de Bourgogne en 1468, il est extrêmement difficile de retracer l'évolution de la construction des nouveaux remparts de la Cité, et pratiquement impossible d'estimer à quel point les levées d'impôts furent effectives et bel et bien affectées à l'édification du système défensif. Nous savons que la *Fermeté* fut levée à partir du XIII^e siècle et que le droit de *chausséage* fut instauré au

²⁵ CHESTRET DE HANEFFE J. DE, *op. cit.*, p. 234.

²⁶ FAIRON É., *Régestes...*, t. 1, p. 33, n° 236.

²⁷ CHESTRET DE HANEFFE J. DE, *op. cit.*, p. 235.

²⁸ « Sed et pro emenda condigna facienda domino Johanni de Bavaria, patria Leodiensis talliata est et condemnata ad summam ducentarum et viginti millium coronarum Franciae ; adeo ut pro hac solvenda necesse fuerit Leodii contra consuetudinem antiquam reponi maletoltam sive gabellam super venalibus : praehabita tamen super hac re dispensatione apostolica. Et levata est haec assisia dumtaxat spatio viginti mensium et quinque dierum, et mox sublata debitis solutis. » (CORNEILLE DE ZANFLIET, *Chronicon*, éd. E. MARTENE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, 1724, t. 5, col. 397).

²⁹ BECO H. DE, *La Fermeté de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Heule, 1975, p. 17-18.

début du règne de Hugues de Pierrepont (1200-1229), en vue de poursuivre la construction des remparts allant de Païenporte à Sainte-Walburge. Entamé en septembre 1203, le tronçon allant de Païenporte – qui est déjà debout – à Sainte-Walburge est toujours en chantier juste avant l'hiver. Les murs seront jalonnés de tours, mais ne s'élèvent encore qu'à hauteur d'homme à l'automne 1203³⁰. En 1204, au moment du défrichement de la forêt de Glain, le tronçon de muraille ainsi que les tours de défense sont achevés³¹. Ces travaux ne peuvent avoir été financés par la levée de la *Fermeté*. Nous l'avons vu, le clergé s'opposa dès 1198 à sa mise en application. On peut raisonnablement supposer que le droit de *chausséage* et le défrichement de la forêt de Glain furent des palliatifs trouvés dans l'urgence causée par le manque de moyens financiers, lui-même peut-être généré par l'incendie de la cathédrale en 1185.

En l'année 1212, Henri 1^{er} de Brabant et son armée déferlent sur la Cité, entrent sans difficulté et dévastent la ville durant plusieurs jours³². Les ouvrages de défense étaient donc loin d'être achevés ou se révélèrent complètement inefficaces. Si la leçon dut être rude pour les Liégeois, aucune source contemporaine ne mentionne les travaux entrepris aux fortifications après ce douloureux épisode. Seul Jean d'Outremeuse apporte un commentaire, à prendre avec circonspection, mais qui n'est pas complètement fantaisiste. Selon lui, les travaux reprirent sous l'impulsion du prévôt Jean d'Eppes – futur prince-évêque – qui finança l'ouvrage³³. Si l'on en croit le chroniqueur, le clergé, apeuré par l'invasion, décida peut-être enfin d'intervenir dans le financement du système défensif de la ville.

En 1215, un des murs fraîchement construit à Païenporte – ou reconstruit suite à l'incursion du duc de Brabant – s'écroule. Renier de Saint-Jacques, qui relate l'événement, précise qu'il fut rebâti en toute hâte et plus solidement qu'auparavant³⁴. En 1236, la Cité travaille toujours à ses remparts.

³⁰ 1203 : « [...] opus murorum firmissimorum, sicut evidens est, hoc anno mense Septembri initiatur, et a Porta Pagani usque ad Sanctam Walburgem ante hiemem fundamenta iaciuntur, et a murus cum turribus ad mensuram unius hominis erigitur. » (RENIER DE SAINT-JACQUES, *op. cit.*, p. 70).

³¹ 1204 : « Muri cum turribus a porta sanctae Walburgis usque ad portam Pagani, sicut evidens est sunt consummati. » (*Idem*, p. 72).

³² 1212 : « Henricus dux Brabancie, cum exercito suo, cum nullus de eo metus haberetur in die ascensionis Domini et inventione sancte Crucis, quae simul evenit, civitatem Leodium intravit et quatuor diebus illam devastavit. » (*Annales Fossenses*, éd. G.H. PERTZ, M.G.H., SS., t. 4, p. 32).

³³ 1212 : « [...] et fut trovée la voie comment la citeit fut porfermee tout altour ; se en paiat Johans Dape, li prevoste de Liege III^e livres de gros anchois qu'ilh fust requis, et oit encors encovent del donneir encor plus avant. » (JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des historis*, éd. A. BORNET et S. BORMANS, Bruxelles, 1864-1887, t. 5, p. 52).

³⁴ 1215 : « Muri novi ad portam Pagani corruerunt, sed festinanter in melius reparati sunt. » (RENIER DE SAINT-JACQUES, *op. cit.*, p. 121).

À cette date précise, on trouve mention dans le cartulaire de la collégiale Saint-Barthélemy d'un terrain situé en Pierreuse où la ville peut « exiger des pierres de carrière pour la construction de son enceinte »³⁵.

En ce milieu du XIII^e siècle, les chroniques contemporaines ont retenu un seul événement marquant relatif aux fortifications de la Cité liégeoise. Il se place sous le règne d'Henri de Gueldre (1247-1274), lorsque les conflits urbains fleurissent, opposant, dans la Cité et les villes, les *Grands* et les *Petits*, c'est-à-dire les bourgeois riches et opulents aux artisans regroupés en associations corporatives ou « métiers »³⁶. Le prince-évêque, garant de l'ordre public et soucieux de préserver sa souveraineté, entra dans le conflit de manière brutale. En 1255, par la Paix de Bierset, les Liégeois tombent à sa merci. Henri de Gueldre fait démolir quatre bonniers³⁷ de muraille, allant de Païenporte à Sainte-Walburge, et comble les fossés de défense³⁸. À la porte Sainte-Walburge, que les Liégeois lui ont remise en gage, il fait construire une forteresse munie de tours, d'un pont-levis, de puits, d'une prison et d'escaliers³⁹. C'est en quelque sorte la première citadelle de Liège. Le prince travaillera quelques années à cette forteresse, véritable brandon de discorde entre lui et les Liégeois. En 1268, l'ensemble doit être achevé, comme le rapporte Corneille de Zanfliet⁴⁰. Quelques années plus tard, en 1271, la Paix de Huy – mieux connue sous le nom de Paix de la tour Sainte-Walburge – met fin à la discorde et accorde aux Liégeois le droit de détruire la forteresse et de conserver la porte Sainte-Walburge, de nouveau intégrée à l'ensemble des fortifications de la Cité⁴¹. Les sources contemporaines se font alors silencieuses quant aux possibles travaux encore à effectuer, aux réparations ou aux transformations de l'enceinte liégeoise. Quoi qu'il en soit, le nouveau pourtour fortifié devait également être le dernier que reçut la Cité : les agrandissements ultérieurs de la ville ne furent plus renfermés avec elle dans la même clôture, les bourgeois des XII^e et XIII^e siècles avaient fixé de manière définitive le cœur

³⁵ PAQUAY J., *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège. Inventaire analytique des chartes*, Liège, 1935, p. 109, n° 31.

³⁶ DEMOULIN B. et KUPPER J. - L., *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, 2002, p. 38.

³⁷ Ce qui équivalait approximativement à trois cent quarante-huit ares. (WARSAGE R. DE, *Analyse des chartes et privilèges...*, op. cit., p. 55).

³⁸ « Tunc temporis eciam precepto electi destructa sunt et in congeries lapidum redacta circa quatuor bonaria de muris firmitatis urbis versus portam Sancte Walburgis, et fossata repleta humo [...] » (*La chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA, Bruxelles, 1900, p. 201).

³⁹ « [...] turrim quam circumdat muro ad instar castris, in cujus fundo puteus et carcer struuntur [...] fenestre, fores et gradus turris murantur, per quos ponte levato graditur. » (*Ibidem*).

⁴⁰ « Apud Leodium castrum episcopi apud portam sanctae Walburgis in arcem erectum [...] » (CORNEILLE DE ZANFLIET, op. cit., col. 111).

⁴¹ FAIRON É., *Régestes...*, t. 1, p. 75, n° 113.

de leur ville. L'allure générale en était la suivante : prenant pour point de départ la collégiale Saint-Martin, où elle coïncidait avec le tracé notgérien, la ligne de fortification descendait dans le vallon de la Legia où s'ouvrait la porte Sainte-Marguerite, remontait de l'autre côté par Hocheporte jusqu'aux hauteurs de Sainte-Walburge, courait sur la crête des collines de la rive gauche de la Meuse jusqu'à Païenporte où elle faisait un angle droit pour retomber dans la vallée. S'ouvraient à cet endroit les portes Vivegnis et Saint-Léonard qui faisaient communiquer la ville avec ses voisins du Nord. Franchissant la Meuse, l'enceinte englobait le vaste quartier d'Outremeuse où le bras principal de l'Ourthe lui servait de fossé. Traversant de nouveau le fleuve, elle courait le long du bras de Meuse probablement détourné par Notger jusque la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste. Enfin, s'élevant sur les pentes raides de la Sauvenière, englobant pour la première fois le quartier du même nom, elle venait rejoindre son point de départ près de la collégiale Saint-Martin. Le pourtour fortifié s'étend alors sur cent vingt-cinq hectares, soit approximativement le quintuple de la superficie englobée par l'enceinte notgérienne.

LES RARES MENTIONS TEXTUELLES POUR LE XIV^e SIÈCLE

Il s'agit ici d'un mince catalogue de mentions assez disparates, ainsi conçu après un dépouillement de sources narratives, diplomatiques et d'archives le plus exhaustif possible, mais ne révélant que très peu d'informations pour le XIV^e siècle.

Au début du siècle, le tronçon défensif de l'est de la Cité possède des fossés remplis d'eau, bordant la porte Vivegnis et la porte Saint-Léonard. Cette dernière a également été pourvue d'une tour garnie à créneaux⁴².

Au niveau de l'armement, une seule mention fait apparaître que la Cité possédait, fin du XIV^e siècle, des mangonneaux et plusieurs autres engins de défense non spécifiés⁴³. Les mangonneaux sont à ranger dans la catégorie des catapultes à balancier. Mentionnées pour la première fois dans un traité militaire rédigé, au plus tard, au III^e siècle avant notre ère, ces machines sont vraisemblablement originaires de Chine⁴⁴. Elles mirent plusieurs centaines d'années avant d'arriver en Occident. Dans leur forme primitive,

⁴² « [...] le belefroit al crenne saint Lienar. » (*Ibidem*).

⁴³ 1390 : « [...] insignibus machinis, manganellis, marculis, defensionibus, instrumentis [...] » (FAIRON É., *Régestes...*, t. 3, p. 1-2, n° 557).

⁴⁴ GAIER CL., *Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an Mil*, dans B.I.A.L., 1988, t. 100, p. 61-70.

elles régneront jusqu'au XII^e siècle au moins. Les mangonneaux consistaient en une perche articulée sur un support vertical. Le segment le plus long de la perche était muni d'une bourse où l'on plaçait un projectile, l'autre se terminait par un écheveau de câbles. En tirant violemment sur ces câbles, une dizaine d'hommes obligeait la perche à se relever brusquement, entraînant avec elle le projectile qu'elle catapultait en tir courbe⁴⁵. La toute première mention de cet engin dans les sources liégeoises date de la première moitié du XI^e siècle. On peut en effet supposer que la machine décrite par le chanoine Anselme était un mangonneau du type que nous venons de décrire⁴⁶. Le mangonneau, dans nos régions, est encore représenté dans des sources du XII^e siècle, moment où il apparaît comme la catapulte par excellence, sinon exclusive⁴⁷. On peut évidemment s'interroger sur la possession de ce type d'arme fin du XIV^e siècle. Les engins de la Cité liégeoise sont-ils déjà anciens ou restent-ils, en cette fin de siècle, une arme des plus efficaces ? Il est intéressant à ce titre de consulter un des plus prolifiques de nos chroniqueurs liégeois, Jean d'Outremeuse. Si son œuvre est farcie de romanesque et empreinte des nombreuses lectures chevaleresques qu'il fit dans sa jeunesse, Jean d'Outremeuse cite presque toujours du matériel de guerre en usage de son temps, quelle que soit l'époque à laquelle il l'applique⁴⁸. Ayant vécu toute sa vie à Liège (1338-1400)⁴⁹, il décrit, tout au long de son œuvre, les armes, les armures et le matériel de siège qu'il put avoir sous les yeux. Les moyens de siège comportent la réalisation des travaux d'approche et l'utilisation de dispositifs d'assaut ou de défense. Dans la première catégorie, l'auteur mentionne les terrassements, la sape à coups de pics et de marteaux et le comblement des fossés avec des fagots, ainsi que l'escalade au moyen d'échelles. Dans la seconde, il signale le déversement – du haut des murailles – de pierres, de poix brûlante, de chaux vive et de métal en fusion, l'emploi de tours fixes ou mobiles en bois, l'usage de pontons pour franchir une rivière et, enfin, la mise en batterie de catapultes à contre-poids dont les mangonneaux. À côté de ces derniers coexistent les trébuchets et des catapultes à arc. Il s'exprime clairement et familièrement au sujet de tout ce matériel, ce qui donne à penser qu'il le connaissait bien et

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ ANSELME, *Gesta episcoporum Tongrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. R. KOEPKE, M.G.H., SS., t. 7, p. 222-223.

⁴⁷ GAIER CL., *Les moyens d'attaque...*, *op. cit.*

⁴⁸ GAIER CL., *Armes et armures dans l'œuvre épique et historique de Jean d'Outremeuse (XIV^e siècle)*, Madrid, 1983, p. 40.

⁴⁹ ALEXANDRE P., art. *Jean d'Outremeuse*, dans D.H.G.E., Paris, 1998, fasc. 156-157, col. 406-408.

en comprenait le fonctionnement. Il est donc raisonnable d'avancer que la Cité, à la fin du XIV^e siècle, comptait encore les mangonneaux parmi ses armes de prédilection.

Malgré le peu de mentions à disposition pour le chercheur, il est certain que Liège a dû travailler à son enceinte tout au long des XIII^e et XIV^e siècles. Nous en voulons pour preuve les nombreuses querelles relatives à l'établissement d'un impôt destiné à l'érection des ouvrages fortifiés, mais aussi le péril constant que représentait le duc de Brabant, ennemi héréditaire de la principauté. Quand cette menace s'effacera, elle cédera la place, à la fin du XIV^e siècle, au « péril bourguignon ».

LE SAC DE LIÈGE PAR CHARLES DE BOURGOGNE

Entre Liège et Bourgogne, les visées politiques divergent du tout au tout. Si la Bourgogne affiche une volonté inébranlable d'unification territoriale, les Liégeois prônent farouchement l'indépendance. La main mise bourguignonne sur les affaires liégeoises débuta véritablement sous Philippe le Bon (1396-1467), fils et successeur de Jean sans Peur (1371-1419)⁵⁰. La haine des Liégeois, déjà bien exacerbée, ne fit que s'accroître lorsque Louis de Bourbon (1456-1482) monta sur le trône épiscopal à la suite du retrait – voulu par la Bourgogne – de Jean de Heinsberg (1419-1455). À la mort de Philippe le Bon, les villes de ses États se soulevèrent et Liège ne tarda pas à s'engager dans les émeutes⁵¹. C'est à Brustem que Liégeois et Bourguignons se rencontrèrent. La bataille devait être suivie de la sentence la plus humiliante qui soit pour les Liégeois : les institutions communales et la Paix de Fexhe – base constitutionnelle du pays de Liège – sont abrogées, la commune et la principauté ne sont plus, le diocèse est démembré et délocalisé, enfin, les murailles sont démantelées⁵². Mais le Téméraire était loin d'avoir maté les Liégeois. Quand, en septembre 1468, une bande de Liégeois proscrits regagne la Cité et s'empare de Louis de Bourbon afin de le forcer à se réconcilier avec ses sujets,

⁵⁰ MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *La destruction de la ville de Liège et sa reconstruction*, dans *Destruction et reconstruction de villes du Moyen Âge à nos jours*, Actes du 18^e colloque international, Spa (10-12 septembre 1996), 1996, p. 71.

⁵¹ *Idem*, p. 73.

⁵² 28 novembre 1467 : « [...] toutes les portes, murailles, barriers et fortifications d'icelle cité seront démolies et abatues, les fossés remplis et mis à l'onny de la terre, tellement que l'on y puist par tous coustes entrer comme ung villaige ou ville champastre [...] » (BORMANS S., *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série. 974-1506*, Bruxelles, 1878, p. 625).

le duc voit rouge et décide de porter un coup fatal à cette cité qui se rit de lui. Le 27 octobre 1468, Charles de Bourgogne et Louis XI gagnent la banlieue liégeoise. Ils furent précédés d'un détachement de l'armée bourguignonne qui remporta certains succès⁵³. La Cité était prête, bien décidée à se battre, car « mieux valait mourir en Liégeois que vivre en Bourguignon »⁵⁴. Après l'épisode que la tradition retient sous le nom des six cents Franchimontois, le duc Charles jura de détruire Liège dans les heures qui suivirent. Le dimanche 30 octobre, en début de matinée, l'attaque de la cité débuta par des tirs d'artillerie répartis sur trois fronts⁵⁵. Le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne attaqua par la porte Vivegnis, d'autres s'engouffrèrent par la porte Saint-Léonard, le duc, enfin, entra par la porte Sainte-Walburge⁵⁶. L'assaut fut un succès total. Pour certains chroniqueurs, les Liégeois opposèrent une vive résistance à l'armée bourguignonne ; pour d'autres, dont Adrien d'Oudenbosch, rien ne fut tenté⁵⁷. Le duc, non content de piller la ville et de massacrer la population, fixe au 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, date hautement symbolique de la fondation de Liège, la destruction de la cité⁵⁸. Le feu ravage alors la ville et Commynes écrira que c'était « chose épouvantable que d'ouïr le bruit que faisoient les maisons qui tomboient »⁵⁹. Seules les églises, ainsi que les maisons canoniales, échappèrent aux flammes, ainsi en avait voulu le duc lorsqu'il décréta l'incendie systématique de la ville⁶⁰.

À cette époque, Liège comptait un peu plus de trois mille maisons⁶¹, particulièrement enchevêtrées dans les quartiers du Marché. Les attaques visèrent précisément ce centre nerveux et le feu se répandit rapidement⁶². À l'inverse, les faubourgs furent moins touchés et bon nombre de bâtiments furent épargnés partout dans la ville⁶³. Liège ne fut pas réduite à un

⁵³ MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 78.

⁵⁴ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902, p. 215-216.

⁵⁵ MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 80.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ « [...] nullam quasi resistentiam fecerunt. » (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 216).

⁵⁸ « In die S. Huberti, qui primo fundavit civitatem Leodiensem, dux declaravit ecclesias reservari, et residuum incendio tradi. » (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 219).

⁵⁹ *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. J. CALMETTE, Paris, 1924, t. 1, p. 157.

⁶⁰ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 219.

⁶¹ VRANCKEN-PIRSON I., *Contribution à l'étude critique de la destruction et de la reconstruction de Liège en 1468*, U.Lg. Mémoire de Licence, 1947, p. 22-23.

⁶² D'après le dépouillement et l'encodage systématique des Œuvres des Échevins de Liège que nous effectuons dans le cadre de notre travail aux Archives de l'État à Liège, nous pouvons notamment affirmer que l'ensemble des maisons comprises rue des Mineurs, entre les rues du Pont et Neuvicé, ainsi que entre les rues Neuvicé et la Halle aux viandes, furent réduites en cendres. Les rues du Pont, Souverain Pont, Neuvicé et Féronstrée elles-mêmes virent plus de la moitié de leurs habitations partir en fumée.

⁶³ MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 86.

tas de cendre : plus ou moins un tiers de la Cité échappa à la fureur du Téméraire⁶⁴.

Qu'en est-il des fortifications liégeoises ? La sentence du 28 novembre 1467 ordonnait leur démolition, mais il semble qu'une partie d'entre elles étaient toujours debout lors de l'attaque de la Cité. Quand Adrien d'Oudenbosch, témoin oculaire du sac de Liège, relate l'assaut du dimanche 30 octobre, il décrit la soldatesque bourguignonne escaladant les murs près de la porte Vivegnis⁶⁵. Le même chroniqueur, en date du 16 novembre 1467, rapportait que l'on avait commencé à démanteler les murs situés en dessous des portes Saint-Martin et Sainte-Marguerite à partir du 11 novembre⁶⁶. Témoin oculaire des faits, d'Oudenbosch ne fait état que de cette seule intervention aux murailles de la Cité, localisée au niveau du Publémont, ce qui revient à dire sur une maigre portion ouest du pourtour fortifié.

Les remparts de Liège furent-ils dès lors mis à bas lors de la destruction massive de la Cité et démantelés de manière aussi systématique que furent incendiées les maisons particulières ? Rien ne semble moins sûr. La plupart des chroniqueurs, dont Adrien de But, précisent que portes et murs de la ville furent complètement rasés⁶⁷. Adrien d'Oudenbosch, source fiable s'il en est, n'en dit rien. S'il est indéniable que les défenses liégeoises ont eu à subir de fortes détériorations, force est d'admettre que la plupart des tronçons de la muraille, ainsi que toutes ses portes, restèrent debout après l'attaque et l'incendie. En témoignent de nombreux actes passés devant les Échevins de Liège qui, dans ce cas bien précis, se révèlent être de précieux outils en matière de topographie urbaine. En conclusion, il semble donc que la sentence de 1467 ne fut pas, du moins à la lettre, appliquée en tous points de la ville et que l'assaut de 1468 ne mit pas au niveau de la terre les remparts de la Cité liégeoise.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ « Prorumpentes igitur Burgundiones a porta de Vivengis, et ascendentes per muros, impetu currentes, quos invenerunt prostaverunt. » (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 216). Adrien d'Oudenbosch, entré à l'abbaye de Saint-Laurent en 1440, fera partie, quelques jours avant le sac de la Cité, de la délégation chargée de parlementer avec les chefs de la Cité pour préserver l'abbaye de Saint-Laurent de la dévastation. (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 213). La seconde partie de sa chronique (1450-1482) est détaillée à l'extrême car durant cette période, du moins jusqu'en 1468, il a tenu un véritable journal où il a consigné les faits importants se déroulant à Liège. (BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles, 1903, p. 623).

⁶⁶ « Depositae sunt januae S. Martini [11 novembre], et feria II incoeperunt destruere muros civitatis Leodiensis infra S. Martinum et S. Margaretam. » (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 182-183).

⁶⁷ « Rasis igitur portis et muris omnibus [...] ». (A. DE BUT, *Chronique*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, 1870, p. 492).

LA RECONSTRUCTION DES REMPARTS APRÈS 1468 ET SOUS LE RÈGNE D'ÉRARD DE LA MARCK

TRAVAUX ENTREPRIS ET MODES DE FINANCEMENT

Le 1^{er} juillet 1469, le duc permit à l'évêque, à la cathédrale et aux collégiales de reconstruire cent huit maisons pour loger chapelains et clercs, ainsi que cent quatre maisons pour les artisans indispensables à la vie de ces derniers⁶⁸. En échange, Charles de Bourgogne obtint l'inféodation du quartier de l'Île. Au printemps 1471, il décide de le fortifier. Grâce à Jean du Chisne, receveur bourguignon, nous possédons un devis très détaillé des fortifications élevées dans ce quartier, et plus particulièrement de la porte surmontée d'une tour qui s'éleva sur le pont d'Île⁶⁹. En 1473, on creuse dix-huit verges de fossés de seize pieds, tant de largeur que de profondeur, le long des murailles de ce même quartier⁷⁰.

En 1475, les Liégeois obtiennent le droit de reconstruire leur ville contre la levée et l'équipement, au profit du Téméraire, d'un corps de six mille archers⁷¹. Malgré ces avancées, la reconstruction sera retardée par la guerre civile que se livrent, de 1477 à 1492, Louis de Bourbon et ses partisans et Guillaume de la Marck⁷². Durant cette période, quelques travaux sont à signaler. Tout d'abord, en 1478, plusieurs chantiers furent menés de front en divers endroits de la ville⁷³. Le conseil de la Cité imposa pour ce faire des corvées aux habitants, toutes paroisses confondues, afin de construire « des levées de terre et des murs »⁷⁴. L'année suivante, de nombreux

⁶⁸ Notons à ce propos cette insertion dans un acte des Échevins de Liège en 1476 : « [...] la maison des quatre fils Aymon séante sur le marché à Liège, dont il [le propriétaire] avoit eu gré et licence de la remaisonner et réédifier de par monseigneur le duc de Bourgogne, comme une des cent et quatre maisons qui peuvent être réédifier en la cité [...] » (A.É.L., *Échevins de Liège*, Œuvres, reg. 36, f. 29 v^o, 16 mars 1476). Voir aussi : MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 87.

Deux ans après la décision de 1471, aucune licence bourguignonne n'avait accordé d'autres reconstructions : « [...] quand les habitants en la cité de Liège auront licence de très haut et très puissant prince et seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne et Monseigneur de Liège de pouvoir faire édifices et maisons en ladite cité [...] » (A.É.L., *Échevins de Liège*, Œuvres, reg. 33, f. 130 v^o - 131 r^o, 13 février 1473).

⁶⁹ FAIRON É., *Régestes*..., t. 4, p. 350-355, n^o 1095.

⁷⁰ *Idem*, p. 363-365, n^o 1104.

⁷¹ MARCHANDISSE A., VRANCKEN-PIRSON I. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 87.

⁷² DEMOULIN B. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 73.

⁷³ 1478 : « [...] fuerunt electi in magistros civitatis dominus Wilhelmus de Horion et Matthias Haweaz. In diebus illis incoeperunt fortiter et instantur reparati muri civitatis Leodiensis, tam per cives, quam per parrochias. » (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 255).

⁷⁴ BARTOLLET L., *Consilium juris resolutum contra petitam provisionem per Syndicum S^{mi} Episcopi Principis et Capituli Leodiensis*, Liège, 1644, p. 37. Le *Consilium juris* est un recueil de jurisprudence tiré d'un recueil en trois volumes de titres et privilèges invoqués par la Cité lors d'un procès introduit devant la Cour de Wetzlar et conservés aux Archives de l'État à Liège (n^o 1334).

habitants, qui se livraient aux travaux de réfection, prièrent les églises et l'évêque de leur venir en aide⁷⁵. Le prince-évêque entendit leur appel, la cathédrale et les églises secondaires financèrent plusieurs tronçons de muraille⁷⁶. Nous ne pouvons bien évidemment pas estimer l'ampleur des réparations, ni encore moins les localiser précisément étant donné le manque d'information. Mais les données semblent cependant attester la mise en œuvre de travaux sur une grande partie du pourtour fortifié, puisque c'est l'ensemble des paroisses liégeoises qui y contribuèrent par corvées.

Autre construction – ou plutôt reconstruction – d'importance en cette fin du xv^e siècle, l'élévation de la tour aux Moxhons. Située au-dessus des degrés du Thier de la Fontaine, derrière le Mont Saint-Martin, elle surmontait l'angle formé par les fortifications à cet endroit. Cette position lui valut d'être également dénommée Tour Cornière⁷⁷. Détruite lors du sac de Liège, elle fut reconstruite en 1483 sous le règne de Jean de Hornes (1482-1505) grâce aux *fermeteurs* de la Cité. Elle fut alors munie de plusieurs étages et une pierre carrée, que l'on pouvait encore admirer au début du xviii^e siècle, portait l'inscription suivante⁷⁸ :

*Je suis nommée la Tour Moxhon,
Qui fut démolie et détruite
Par Charles de Bourguignon
L'an mille quat cent soixante huitte ;
Et puis refaite, qui bien me duit,
L'an huitant troye en vérité,
Par le moyen et bon conduit
Des Fermeteurs de la Cité.*

On est donc en mesure d'affirmer que la tour aux Moxhons existait avant le sac de la Cité. Précieux indice, cette inscription révèle également que l'institution de la *Fermeté*, bien que réduite à l'assise sur la cervoise, permit, du moins en partie, de financer les travaux de réfection des remparts.

⁷⁵ « Cives multum operabantur ad muros, et rogabant ecclesias et praelatos, quod juarent eos [...] » (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 258).

⁷⁶ « [...] unde dominus Leodienses fecit fieri virgatas... Ecclesia major, etiam secundariae ecclesiae cum praelatis virgatas xxx quallibet scilicet tres [...] » (*Ibidem*).

⁷⁷ A.É.L., *Échevins de Liège*, Œuvres, reg. 33, f. 263 r^o, 9 octobre 1473.

⁷⁸ *Recueil héraldique des Bourgmestres de la noble Cité de Liège*, éd. LOYENS, Liège, 1720, p. 193-194.

Les années 1483 et 1484 sont apparemment des années de reconstruction hâtive des remparts. Au printemps 1484, la population verse de l'argent pour la reconstruction de l'enceinte⁷⁹. Deux ans plus tard, deux événements capitaux sont à retenir dans le cadre de cette étude. D'une manière générale, les travaux aux remparts se poursuivent via le système de corvées imposées aux habitants de la Cité. On travaille plus particulièrement aux fossés des fortifications⁸⁰. La même année, une taxe est prélevée, sur tous les habitants confondus, afin de contribuer à réparer ou édifier – les sources ne permettent pas de nuancer – la porte Vivegnis⁸¹. Enfin, en 1486, Guy van den Bosch, dit Guy de Canne, allié aux Français et maître souverain de la principauté, fait adjoindre à la porte Sainte-Walburge une tour avec de nombreuses meurtrières. Les Liégeois s'en irritèrent immédiatement car, au besoin, les tirs pouvaient être dirigés vers l'intérieur de la Cité. Échaudés, ils détruisent la construction⁸².

À la toute fin du xv^e siècle, les travaux se concentrent aux portes de la Cité. En 1493, les Liégeois contribuent encore pécuniairement à la réfection des portes et murs de leur ville⁸³. Au printemps 1499, c'est la population des alentours de la porte Vivegnis qui travaillent par corvées et sur gages aux murs et fossés du quartier⁸⁴.

En 1505 monte sur le trône épiscopal celui qui est toujours présenté comme le restaurateur de la Cité, Érad de la Marck (1505-1538). Dès 1507, il réitère la Paix de Saint-Jaques, monument disparate du droit liégeois. L'état déplorable des fortifications y est longuement décrit et des solutions sont envisagées. Brusthem, le biographe d'Érad, avait déjà noté que les prédécesseurs du prince ne s'étaient pas attelés avec ardeur à l'entretien et aux réparations des remparts⁸⁵. L'ordonnance de 1507, établissant que les fortifications liégeoises déclinent « pour faute de bonne garde », décide la nomination de deux « maistres et cognisseurs », appelés

⁷⁹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 328 BARTOLLET L., p. 62.

⁸⁰ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 123 BARTOLLET L., p. 35.

⁸¹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 120 BARTOLLET L., p. 35.

⁸² « Quapropter immisit Deus spiritum vertiginis super ipsum, et facta est mirabilis querela in Leodio de porta S. Walburgis, quam fecerat mirabiliter edificari contra sequelam civium leodiensium. Verum, post prandium pueri et adolescentes ascenderunt super dictam portam, et destruxerunt opus quod fieri fecerat, feria III^a Pasche. » (JEAN DE STAVLOT, *Chronique*, éd. A. BORGNNET, Bruxelles, 1861, p. XII).

⁸³ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 106 BARTOLLET L., p. 32.

⁸⁴ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 126 BARTOLLET L., p. 35.

⁸⁵ « Anno domini 1507 coepit reverendissimus dominus Erardus de Marckka, episcopus, animam simul et manus apponere restaurationi ruinosorum domiciliorum, castrorumque et fortalitorum ad munimen et decus patriae spectantium, quae per neglectum suorum incuriam collapsa fuerant. » (BRUSTHEM, *Vita reverendissimi domini Erardi a farca, episcopi Leodiensis*, éd. l. ED. REUSENS, dans B.I.A.L., 1866, t. 8, p. 23-24).

Baumeisters (chefs des travaux de la ville), qui auront pour tâche d'informer la Cité ainsi que les représentants du chapitre cathédral des travaux urgents à entreprendre⁸⁶. Ces derniers devaient alors être financés par les deniers du settier du muid, la gabelle du sel et la *Fermeté*. La reconstruction des fortifications de Sainte-Walburge débutera la même année. On entame également la construction de deux tours, destinées à défendre les portes Saint-Martin et Sainte-Walburge⁸⁷. Fin août 1507, les travaux sont en cours et de l'argent est prélevé sur la gabelle. La durée des travaux était alors estimée à deux mois⁸⁸. À partir de cette date, et pendant plus d'un an, les sources ne révèlent rien quant aux chantiers de la Cité. Nous apprenons ensuite que les fortifications de Sainte-Walburge sont loin d'être achevées en 1509. Déjà en avril 1508, c'est tout un pan de mur qui s'effondre. Un cri du perron proclame qu'il faut le remettre en bon état de toute urgence⁸⁹. En 1509, les dépenses de la Cité font état d'une quittance due à un certain Johan Melcior pour subvenir aux travaux qu'il mène à Sainte-Walburge⁹⁰. Bref, les avancées sont timides et bien éloignées des visées de l'ordonnance de 1507. Cependant, les efforts se poursuivent. Notamment en 1518, lorsque le conseil de la Cité approuve les comptes de Roland Marneffe pour ses dépenses en argent et matériel affectés aux murs des fortifications⁹¹. En cette même année, le traité de Saint-Trond est signé. Les princes de Liège et de Sedan s'allient à Charles Quint : la principauté se trouve dès lors à l'abri des Français⁹². Mai en dépit des efforts et de la volonté d'Érard, les travaux avancent lentement. Grâce aux récits de De Meeff, relatif à la mutinerie des Rivageois survenue en 1531, preuve est faite que les fortifications de Sainte-Walburge ne sont pas encore achevées. Suite à la défense de l'exportation des grains et à la fixation d'un prix maximum de vente voulue par Érard de la Marck, la révolte gronde chez les Rivageois issus de Tilleur, Jemeppe et Ans. En juillet 1531, ils partent à l'assaut de la Cité. Bourgeois et gens d'église se postent aux murailles de la ville, font tomber des pierres du haut de la porte Sainte-Marguerite et déploient des trésors d'ingéniosité au « qu'ilz ne montassent vers Sainte Walburge » car là « ils eussent facilement entré en la cité par les bresses

⁸⁶ POLAIN M. - L., *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Deuxième série. 1507-1684*, Bruxelles, 1869-1871, vol. 1, p. 2.

⁸⁷ « [...] Sed et ad suae civitatis munimen a portas sancti Martini et Walburgis turres firmissimas erigi fecit. » (BRUSSTHEM, *op. cit.*, p. 23-24).

⁸⁸ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 144 BARTOLLET L., p. 37.

⁸⁹ *Idem*, p. 30.

⁹⁰ PONCELET E., *Idépenses de la Cité de Liège en 1509*, dans B.I.A.L., 1894, t. 24, p. 107-109.

⁹¹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 130 BARTOLLET L., p. 36.

⁹² Voir à ce sujet : IDEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *op. cit.*, p. 125 et sq.

des murailles, qui estoient abattues pour les refaire »⁹³. Après la révolte vint la sanction. Les meneurs de l'entreprise se virent confisquer biens meubles et immeubles. Ces derniers furent convertis et employés à la réparation et à la fortification de la Cité⁹⁴. Les amendes perçues auront la même destination⁹⁵. Les travaux et réparations seront entamés « ens lieux plus nécessaires »⁹⁶.

Érard de la Marck s'éteint le 16 février 1538. Le bilan de son règne, au niveau des fortifications liégeoises, témoigne d'une volonté de redressement. Mais l'avancement des travaux fut lent. On ne distingue pas véritablement de plan préétabli et on peut se demander, à juste titre, s'il ne s'agissait pas plutôt de colmater les brèches que d'adapter les défenses de la ville à l'évolution de l'artillerie.

L'ARTILLERIE

Les mentions faisant état de l'équipement en artillerie de la Cité de Liège aux xv^e et xvi^e siècles ne sont pas légion. Fin du xiv^e siècle, nous savons que la ville possédait des mangonneaux, que l'on peut ranger dans les machines de jet à pierres. Des bombardes sont aussi fondues à Liège et font apparemment l'objet des premières épreuves connues⁹⁷. D'après le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, une telle pièce fut fondue en 1467 mais n'ayant pas passé avec succès l'épreuve, un nouvel engin dut être fabriqué⁹⁸. Après la destruction perpétrée par le Téméraire, de l'argent est très vite affecté à l'achat de machines de guerre qui, si l'on s'en tient au vocabulaire employé, doivent être des balistes⁹⁹. Les achats se poursuivent durant quelques années et la Cité tente de faire participer le clergé liégeois. En 1489, le chapitre cathédral fait savoir que les bourgmestres ont plusieurs fois insisté auprès de lui pour qu'il subvienne aux dépenses de nombreux engins de guerre¹⁰⁰. Le Chapitre déclara qu'il allait payer sa part mais sans que cela l'engage en rien pour l'avenir¹⁰¹ ! On pourrait

⁹³ DE MEEFF G., *La mutinerie des Rivageois*, éd. M.- L. POLAIN, Liège, 1835, p. 17 ; 20.

⁹⁴ *Idem*, p. 48.

⁹⁵ *Idem*, p. 51.

⁹⁶ *Ibidem*.

⁹⁷ GAIER CL., *L'épreuve des armes à feu à Liège 1672-1972*, Liège, 1972, p. 15.

⁹⁸ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 167.

⁹⁹ 12 mai 1484 : « [...] pecunarias ad opus tormentorum et fortificationum civitatis. » (A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 328 ; BARTOLLET L., p. 62).

¹⁰⁰ BORMANS S., *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert, à Liège*, Liège, 1869-1875, p. 57.

¹⁰¹ *Ibidem*.

donc présumer que plusieurs engins furent acquis pour la défense de la ville à la fin du xv^e siècle. Si tel fut bien le cas, ils ne furent certainement pas suffisamment entretenus, comme le confirme l'ordonnance d'Érard de la Marck en 1507¹⁰². Nous savons que sous son règne, des achats furent encore effectués. Bien que l'on ne possède les archives des comptes communaux que pour les cent cinquante dernières années de l'Ancien Régime¹⁰³, un cahier contenant les dépenses de la Cité pour l'an 1509 a été retrouvé – par hasard – par E. Poncelet dans les archives des Métiers. Les premières dépenses sont relatives à l'acquisition d'une pièce d'artillerie, vraisemblablement une couleuvrine¹⁰⁴. Aucune autre dépense de ce genre n'est à signaler pour l'année 1509. Par contre, en 1511, le receveur Henri d'Ivoix livra, par ordre de la Cité, à Thys, le bombardier, un demi-millier de fer et une somme de soixante florins pour permettre à celui-ci d'achever « la longue pièce d'artillerie par lui encommencée »¹⁰⁵. En 1518, nous l'avons déjà signalé, le conseil de la Cité approuve les comptes de Roland Marneffe pour ses dépenses notamment en matériel à affecter aux fortifications¹⁰⁶. S'agirait-il de l'achat d'engins de guerre ? C'est évidemment tout à fait probable, mais rien ne nous permet de l'affirmer avec certitude. Le seul achat dont l'importance nous est révélée par les dossiers de procès de la Chambre impériale date de 1538. La Cité acquiert alors cent cinq bombardes « à croches » ou arquebuses, pour trois cents Philippes d'or¹⁰⁷. Peut-être faut-il replacer cet achat dans le contexte tendu des dernières années du règne d'Érard de la Marck, lorsque la menace d'un conflit éclate entre lui et Charles Quint à propos de Maastricht¹⁰⁸.

Du sac de la Cité à la fin du règne d'Érard de la Marck, les murailles de Liège furent donc garnies de plusieurs engins (balistes et couleuvrines) et les gens d'armes approvisionnés en arquebuses.

¹⁰² « [...] les artilleries, trais et instrumens soy perdent [...] » (POLAIN M. -L., *Ordonnances...*, *op. cit.*, p. 2).

¹⁰³ A.É.L., *Cité de Liège*, Comptes des bourgmestres, reg. 56 à 142 bis (1653-1794).

¹⁰⁴ 1509 : « [...] à Servaix Massin pour le keuve que à la requeste des maistres il avoit fait venir de la ville d'Aix CXXV postulats, qui montent... 137 florins, 10 aidans. » (PONCELET E., *Dépenses...*, *op. cit.*).

¹⁰⁵ A.É.L., *Échevins de Liège*, Obligations, reg. 14.

¹⁰⁶ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 130 ; BARTOLLET L., p. 36.

¹⁰⁷ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 236 ; BARTOLLET L., p. 48.

¹⁰⁸ DEMOULIN B. et KUPPER J. - L., *op. cit.*, p. 123.

PAUL DE RICHELLE ET LA VÉRITABLE PÉRIODE DE RESTAURATION (DE LA MORT D'ÉRARD DE LA MARCK AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE)

En cette milieu du XVI^e siècle, on assiste à un véritable sursaut en matière de travaux aux fortifications de la Cité. À la fin du règne d'Érard de la Marck arrive à Liège un dénommé Paul de Richelle. L'homme est originaire de Dinant. Il y possède une maison, qu'il a conservée même après son installation à Liège et qu'il engage comme caution lorsque les contrats qu'il passe pour l'exécution de grands travaux de construction l'obligent à donner des gages pour la bonne exécution de l'entreprise¹⁰⁹. Lorsque son nom apparaît pour la première fois dans les actes scabinaux, le 17 juin 1530, de Richelle n'est pas encore fixé à Liège¹¹⁰. Il y est véritablement établi dès le 31 mars 1536¹¹¹. Ce jour-là sont mentionnés les premiers grands travaux de l'architecte : la Cité vient de lui verser cinq cents Philippes d'or pour l'entreprise d'une muraille. Dans des contrats ultérieurs, il sera spécifié que les travaux entrepris aux portes et remparts seront exécutés conformément au plan soumis à la Cité par Paul de Richelle¹¹². Cela semble indiquer qu'il faut le considérer non pas comme un simple entrepreneur de travaux, mais plutôt comme un véritable concepteur auquel la Cité a fait appel. Il est donc utile de mentionner les travaux dont nous avons conservé la trace et pour lesquels Paul de Richelle apparaît comme l'initiateur.

Le 18 août 1536, une convention est conclue pour la construction de la grosse tour en Bêche¹¹³, qui devait être achevée avant la Toussaint prochaine¹¹⁴. Un accord, datant du 5 janvier 1537, est conclu pour compléter ce travail par l'érection d'une autre tour derrière les Écoliers¹¹⁵. Le 4 janvier 1537, un marché est passé pour la construction d'une tour en Gravioule et d'une muraille allant jusqu'à la petite tour se trouvant derrière les Écoliers¹¹⁶. Le 9 mai 1538, les bourgmestres s'adressent encore à Paul de Richelle pour la construction d'un pont flanqué d'une tour en Bêche¹¹⁷.

¹⁰⁹ FAIRON É., *Paul de Richelle, architecte liégeois*, dans C.A.P.L., 1923, t. 14, p. 84.

¹¹⁰ A.É.L., *Échevins de Liège*, Œuvres, n° 115, f. 231.

¹¹¹ A.É.L., *Échevins de Liège*, Obligations, 1536-1538, f. 8.

¹¹² FAIRON É., *Paul de Richelle...*, *op. cit.*, p. 85.

¹¹³ Cette tour s'avancait dans la Meuse en face de la rue qui porte aujourd'hui son nom.

¹¹⁴ A.É.L., *Échevins de Liège*, Obligations, 1536-1538, f. 33.

¹¹⁵ *Idem*, f. 54.

¹¹⁶ *Idem*, f. 55.

¹¹⁷ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 112.

Le 28 janvier 1539 débute la construction d'un bastion avec doubles portes, tour ronde et pont de pierre à Amercoeur¹¹⁸. Le 23 juillet 1540, Paul de Richelle reçoit des bourgmestres de Liège l'entreprise d'un boulevard ou bastion à ériger à la porte Saint-Léonard, suivant « la portraicture [représentation] d'une platte forme par ledit Paulus pour ce fait et monstree »¹¹⁹. Suivant le plan soumis à la Cité par l'architecte, la fortification devait avoir « 140 pieds hors œuvre, 92 d'intérieur, 60 de haut »¹²⁰. Les murs présentaient « 24 pieds d'épaisseur à la base »¹²¹. On décida de maintenir la porte dans sa forme mais on lui adjoint aux deux côtés deux murs de « 50 pieds de long, 6 d'épaisseur et 30 de hauteur »¹²².

Une mort tragique et prématurée devait mettre brutalement fin aux activités de l'architecte dinantais. Les chroniqueurs attribuent sa disparition à la violente hostilité qu'il avait rencontrée auprès du métier des maçons de la ville. Dès son arrivée à Liège, de Richelle avait en effet été confronté à pas mal d'ennuis. Il est néanmoins impossible de préciser le moment de sa disparition. Elle est en tout cas antérieure au 9 mai 1542, date à laquelle sa veuve comparait devant les Échevins de Liège pour reprendre en héritage « un chafour et une maison située au Vivier »¹²³. Le nom du meurtrier du jeune architecte nous est révélé par un acte des Échevins de Liège du 30 janvier 1543 : ce jour-là, Constant, fils de feu Jamin de Stavelot, brasseur, compose avec Jeanne, veuve de Paul de Richelle, pour le meurtre par lui perpétré et s'engage à payer à la veuve une rente héritable de vingt-huit florins¹²⁴.

Au sujet des travaux entamés au niveau de la porte Saint-Léonard, nous pouvons apporter quelques précisions. Le 14 décembre 1540, quelques mois après que fut décrétée la construction du bastion, les gouverneurs du métier des vigneronniers mènent une expertise au sujet de l'achat d'une parcelle de terre destinée à creuser les fossés de la porte Saint-Léonard¹²⁵. Le bastion fut commencé en 1541, si l'on en croit le chroniqueur Henri

¹¹⁸ A.É.L., *Échevins de Liège*, Obligations, 1536-1539, f. 252.

¹¹⁹ A.É.L., *Échevins de Liège*, Obligations, 1539-1542, f. 74.

¹²⁰ *Ibidem* (ce qui correspond à 41 mètres hors œuvre, 27 mètres d'intérieur et 17, 5 mètres de hauteur).

¹²¹ *Ibidem* (environ 7 mètres).

¹²² *Ibidem* (la longueur des murs est donc de 14 mètres, leur épaisseur de 1, 7 mètres et leur hauteur de 9 mètres).

¹²³ FAIRON É., *Paul de Richelle...*, *op. cit.*, p. 88.

¹²⁴ A.É.L., *Échevins de Liège*, Œuvres, n° 151, f. 224.

¹²⁵ STEKKE J., *Relevé analytique des parchemins du Fonds des échevins de Liège. 1383-1751*, S.L., 1974, p. 48, n° 238.

Van den Berg¹²⁶. En septembre 1542, un certain Noël de Chièvre est choisi pour achever les murailles prévues entre les portes de Vivegnis et de Saint-Léonard¹²⁷. Le tronçon devait être déjà bien entamé, étant donné qu'on y appose les armes des bourgmestres le 14 août¹²⁸. La porte Saint-Léonard, ou plus exactement ses aménagements, doivent être terminés en décembre 1542¹²⁹.

La seconde moitié du xvi^e siècle est jalonnée d'une longue suite de travaux, tant aux portes qu'aux murailles de la ville dont voici à présent un aperçu chronologique.

Les portes de la Cité focalisent tout d'abord l'attention. La porte Saint-Léonard n'est pas la seule à faire l'objet de rénovations. En 1542 toujours, la porte Sainte-Marguerite est reconstruite grâce à l'argent versé par la population¹³⁰. Les chantiers se succèdent : au printemps 1543, c'est la porte Sainte-Walburge qui est réédifiée¹³¹. On lui adjoint bientôt le bastion que l'on dit du Clergé, situé à gauche de la porte, elle-même défendue par un fossé¹³². Le 1^{er} avril 1543, les armes et insignes des bourgmestres sont placés aux portes Vivegnis, Sainte-Marguerite et Sainte-Walburge¹³³. Si nous possédons la preuve que l'on travailla bien à ces deux dernières, rien dans les sources ne révèle l'existence de travaux à la porte Vivegnis. Mais cela est tout à fait probable, étant donné le vaste programme de reconstruction qui semble avoir été mis sur pied à partir des plans de Paul de Richelle. En 1547 d'ailleurs, le conseil accorde de l'argent pour la réfection d'une dernière porte, celle de Saint-Martin¹³⁴.

Les portes de la Cité ne furent pas les seules à bénéficier de ce sursaut en matière de reconstruction. En ce milieu du xvi^e siècle, c'est la peur qui légitima les travaux entrepris. Si la plupart des réfections débutèrent en 1542, ce n'est pas le fruit du hasard. En juin de cette année, la guerre éclate entre la France et l'Empire, toutes les villes de la principauté sont en état d'alerte. Ensuite, de 1551 à 1556, la principauté sera envahie à peu près chaque année par les troupes françaises. Le Traité de Cateau-Cambrésis

¹²⁶ « L'an mesme [1541], fut commencé un bouleverque à la porte Saint Léonard en Liège, par un nommé Paulus de Richel, homme de grande entreprise et expert en l'art de l'architecture [...] » (VAN DEN BERG H., *Chronique de Liège*, ms, Liège, t. 2, f. 200).

¹²⁷ A.É.L., *Grand Greffe*, n° 149, f. 79.

¹²⁸ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 161 bis ; BARTOLLET L., p. 38.

¹²⁹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 110 ; BARTOLLET L., p. 33.

¹³⁰ *Ibidem*.

¹³¹ *Ibidem*.

¹³² BORMANS S., *Revue de Liège...*, *op. cit.*, p. 292.

¹³³ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 161 ; BARTOLLET L., p. 38.

¹³⁴ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 112 ; BARTOLLET L., p. 33.

(3 avril 1559), mettant un terme à la guerre entre la France et l'Espagne, permet enfin à la principauté de respirer. Mais le repos sera de courte durée : en 1568, c'est le début de la guerre dans les Pays-Bas, la lutte est ouverte entre les Orange-Nassau et le duc d'Albe. Liège est de nouveau entre le marteau et l'enclume. La fin du siècle est encore marquée par le début du conflit entre le Saint-Empire et les Provinces-Unies (1572). En 1595, Henri IV déclare la guerre à Philippe II, ce qui entraînera encore toute la principauté à courir aux armes, alors que la fortification de la Cité, à partir de 1542, entraîne surtout la course à l'argent. Le 12 août 1542, le conseil de la Cité ainsi que les trente-deux Métiers font savoir qu'ils sont redevables de seize cents florins de Brabant à Herman de Horion¹³⁵, chanoine de Saint-Lambert. L'argent emprunté devait servir à la fortification de la Cité et « aux affaires urgentes nécessitées par les menaces de guerre »¹³⁶. À partir du printemps 1543, le conseil de la Cité tente de s'entendre avec le clergé secondaire afin d'obtenir de ce dernier des subsides pour la fortification de Liège¹³⁷. Le 19 avril 1543, l'effraction du muid est fixée à cinq florins légers et il est convenu que les églises payeront leur quote-part pour la défense de leur ville¹³⁸. Les menaces de guerre sont telles que des corvées sont imposées à tous les habitants des faubourgs, en 1543, pour transporter les machines de guerre jusqu'aux ouvrages de défense de la Cité¹³⁹.

L'alerte suivante survient en 1551. Les défenses de la ville ne sont pas encore au point. Le conseil supplie une nouvelle fois le clergé de lui venir en aide¹⁴⁰. Après cette date, les sources deviennent muettes durant quelques années. Ce n'est qu'en 1566 que l'on apprend que des travaux d'envergure sont ordonnés à Sainte-Walburge. Le Conseil demande instamment que l'on suspende tout autre ouvrage aux murs de la ville jusqu'à ce que les « nouveaux ouvrages de défense de Sainte-Walburge soit achevés »¹⁴¹. Nous avons ici à faire à une construction importante, si l'on prend en compte les dépenses qu'elle entraîna¹⁴². Malheureusement,

¹³⁵ Herman de Horion fut reçu comme chanoine noble le 13 octobre 1539, fils de Guillaume de Horion, écuyer, seigneur d'Oley, Grantaxhe et Engis. Il mourut chanoine jubilaire le 5 décembre 1603. (THEUX DE MONTJARDIN J. DE, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, 1871, t. 3, p. 84).

¹³⁶ C.E.S.L., t. 5, p. 329, n° 3844.

¹³⁷ BORMANS S., *Répertoire chronologique...*, *op. cit.*, p. 82.

¹³⁸ *Idem*, p. 83.

¹³⁹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 153-154 ; BARTOLLET L., p. 38.

¹⁴⁰ BORMANS S., *Répertoire chronologique...*, *op. cit.*, p. 111.

¹⁴¹ A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 155 ; BARTOLLET L., p. 38.

¹⁴² Le 19 janvier 1566, une taxe est levée pour que les travaux de fortification puissent continuer, ceux-ci « entraînant de lourdes dépenses. » (A.É.L., *Chambre impériale*, 1334, n° 157 ; BARTOLLET L., p. 38).

aucun détail architectural n'est mentionné. Les levées d'impôts spéciaux se multiplient. Le 20 avril 1568, une nouvelle taxe est appliquée et des corvées sont imposées aux bourgeois pour des travaux de terrassement et de réparation des remparts¹⁴³. Selon le chroniqueur J. Chapeauville, le mois de mai 1568 vit l'achèvement d'une bonne partie des remparts liégeois¹⁴⁴. Pourtant, durant les années 1570, les travaux de réfection se poursuivent sans relâche. Toute la Cité se mobilise : ouvriers, bourgeois, religieux et pauvres de la ville. Les ecclésiastiques déboursèrent des sommes considérables aux alentours de l'an 1574 pour les fortifications de leur Cité¹⁴⁵ ; les pauvres furent employés aux murailles en 1577¹⁴⁶, année où furent commencés des travaux dans le quartier de Fanechamps¹⁴⁷, depuis les vignobles au-dessus de la porte Vivegnis jusqu'à la porte Sainte-Walburge¹⁴⁸.

Durant les vingt dernières années du siècle, inlassablement, les travaux se poursuivent. On apprend que des ouvriers travaillent encore aux murailles au printemps 1586¹⁴⁹. Regain de tension en 1595. À cette occasion, le 13 juin, Ernest de Bavière (1581-1612) parcourt les remparts de sa Cité et indique scrupuleusement les travaux qu'il voudrait voir effectuer au plus vite¹⁵⁰. Sa visite commence au niveau de la porte Saint-Léonard. Au corps de garde qui est « sous le bollewerk près de la porte Saint-Léonard », l'évêque ordonne que l'on construise une « houbette » – ou hutte – afin d'y poster une sentinelle qui « porat avoir regard aux deux costez audelong des fossez et en la grande rue de Saint-Léonard ». Arrivé aux vignobles de Sandron, il ordonne la construction d'un « bollewerk en thier des vignobles pardehors ». Ensuite, il se poste sur le corps de garde de Bouillon et décrète qu'il faudra détruire « le petit bollewerk ou musica

¹⁴³ BORMANS S., *Table des registres aux recès de la Cité de Liège*, Tongres, [s.d.], p. 16.

¹⁴⁴ « Eiusdem mensis 22 multa de murorum munitionibus statuta fuere, et imprimis de muris [...] » (CHAPEAUVILLE J., *Qui gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, Liège, 1616, t. 3, p. 431).

¹⁴⁵ « L'an 1574 furent par les bourgmestres Jacques de Hodeige et Philippe du Saint-Esprit travaillé aux fortifications des murailles de la Cité... où les ecclésiastiques déboursèrent une bonne somme de deniers. » (*Sommaire historial de Liège depuis l'an 1538 jusqu'à 1668*, Ms. de la B.U.Lg., n° 174 C).

¹⁴⁶ BORMANS S., *Table des registres...*, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴⁷ En Fanechamps ou Favechamps (l'appellation a souvent varié au cours des siècles) désigne toute la partie de la ville enserrée entre la rue des Anglais et les propriétés de la rue Pierreuse, d'une part, la rue Montagne Sainte-Walburge et les jardins dépendants de la rue Fond Saint-Servais, de l'autre. (GOBERT TH., *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Bruxelles, 1976, t. 5, p. 108-110).

¹⁴⁸ Ce quartier est alors décrit comme étant le plus faible de la Cité. (BORMANS S., *Table des registres...*, *op. cit.*, p. 29).

¹⁴⁹ BORMANS S., *Répertoire chronologique...*, *op. cit.*, p. 224.

¹⁵⁰ A.É.L., *Cité de Liège*, *Registre aux Recès du Conseil de la Cité*, n° 6 (1593-1595), f. 266 v° ; 267 r°, v°.

qui est adevant de la tour de Bouillon ». Les matériaux de cette démolition serviront de remploi pour l'édification du *bollewerk* aux vignobles de Sandron. Enfin, le prince-évêque termine son inspection par la porte Sainte-Walburge et commande que l'on « rewalle¹⁵¹ une partie de la contre escharpe de pardehors » et que l'on « oste les terres qui sont mises audevant du fossez ».

La fin du règne d'Ernest de Bavière marquera également le début du Grand Siècle, caractérisé, dans la principauté de Liège, par la tendance à préserver vaille que vaille la neutralité. Entraînée dans un jeu d'équilibre européen par la présence de la dynastie des Wittelsbach, qui cumulera archevêché de Cologne et évêché de Liège, la principauté se divisera en partis favorables à la France, à l'Espagne, à l'empereur ou encore aux Hollandais. Les Liégeois, tenant à la liberté de commerce plus qu'à tout autre chose, afficheront dès lors une impartialité sans borne face aux belligérants. Le libre passage des armées sera autorisé (c'est ce que l'on qualifie de « passage inoffensif ») mais les logements, quartiers d'hiver et contributions seront rejetés. Jamais au cours de ce siècle les Liégeois n'accordèrent les moyens publics nécessaires pour entretenir une armée, exception faite durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). La principauté devint donc une véritable réserve de soldats pour les armées européennes du XVI^e au XVIII^e siècle.

Mais dans la Cité même, malgré la volonté tenace de se tenir à l'écart des conflits, les travaux aux fortifications seront loin d'être à l'arrêt, comme nous l'écrivons dans un prochain article.

Liste des sigles employés :

A.É.L. : Archives de l'État à Liège

B.I.A.L. : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*

C.A.P.L. : *Chronique archéologique du pays de Liège*

C.E.S.L. : BORMANS S., SCHOOLMEESTERS E. et PONCELET E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*

D.H.G.E. : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*

M.G.H. : *Monumenta Germaniae historica*

SS. : *Scriptores*

¹⁵¹ *Rèwaler* signifie égaliser. (HAUST J., *Dictionnaire Français-Liégeois*, Liège, 1972, p. 704).

DE L'UTILISATION DES SOURCES MODERNES POUR L'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE : À PROPOS DE L'HÔPITAL SAINT-MATHIEU À LA CHAÎNE DE LIÈGE¹

par

Alexis WILKIN

Chargé de recherches FNRS, Histoire du Moyen Âge, Université de Liège

La « querelle » des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy a posé la question de la pertinence de l'exploitation des sources de l'époque moderne pour décrire des réalités médiévales parfois très anciennes ; elle a en effet attiré à nouveau l'attention des chercheurs sur des textes parfois fort récents qui ont été mis à contribution par certains de ses protagonistes². Ainsi, dans la première version de leur thèse, le professeur Colman et son épouse avaient utilisé un extrait de Louis Abry (1643-1720), peintre, héraldiste et généalogiste liégeois qui s'est avéré, *in fine*, être directement inspiré de Jean d'Outremeuse³. Ce texte, retrouvé aux Archives de

¹ C'est pour nous un plaisir de remercier ici notre ami Pierre Gason, collaborateur scientifique du service d'Histoire du Livre et des Bibliothèques de l'Université de Liège, qui a eu la gentillesse de réviser la description du manuscrit étudié avec la compétence et l'érudition que tous lui reconnaissent.

Nous remercions tout aussi chaleureusement Monsieur Jean-Louis Kupper, professeur à l'Université de Liège, pour l'intérêt qu'il a porté à notre texte et pour les précieuses remarques qu'il nous a formulées. Nous remercions également les lecteurs de ce travail, Messieurs Pierre Colman, Bruno Dumont, Philippe George et Julien Maquet, ainsi que Madame Monique Merland, dont les conseils nous ont permis de rendre cet article moins imparfait.

² À ce propos, voir Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège. Chef-d'œuvre sans pareil et naud de controverses*, Bruxelles, 2002 (*Académie royale, Classe des Beaux-arts*, t. 19, notamment p. 263, sur Abry), reprenant l'essentiel des recherches des deux historiens de l'art sur les fonts ; J.-L. KUPPER, Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Liège, *Feuilles de la Cathédrale de Liège*, n° 16-17, 1994 ; le tout récent ouvrage édité par R. HALLEUX et G. XHAYET (ÉDS.), *Études sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, 2006.

³ A.É.L., *Fonds Abry*, 29, f° 81 r° et v°. Sur ce personnage, G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, Liège, 1956 (*Société des bibliophiles liégeois*, 20) ; B. LHOIST-COLMAN, Louis Abry et la rénovation de l'église Saint-Étienne à Liège (1690-1705), *Bulletin de la Société royale le Vieux-Liège*, n° 214, t. 10, 1981, p. 61-74.

l'État à Liège, affirmait que les fonts avaient été rapportés d'Italie au XII^e siècle ; la curiosité de Pierre Colman et Berthe Lhoist avait été stimulée par cet extrait⁴ ; ceux-ci, toutefois, acceptaient la fragilité d'un document si tardif et ont fait porter leurs remarques sur d'autres terrains que celui de l'écrit⁵.

Un autre exemple vient de nous être offert du caractère peu fiable de ces sources de seconde main. Au cours de nos dépouillements aux Archives de l'État à Liège, nous avons découvert, dans le *Cartulaire de la Prévôté*, un curieux texte⁶ qui s'appesantissait sur la fondation de deux hôpitaux liégeois : celui créé à l'aube du XII^e siècle par l'abbé Hillin et celui fondé par l'abbé Gauthier de Chauvency, au début du XIII^e siècle. Plus savoureux : les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy y apparaissent à nouveau de la manière la plus insolite qui soit.

Notre texte figure dans deux recueils différents : la version la plus ancienne du *Cartulaire*⁷, au f^o 16 v^o, et, dans une version plus récente, aux f^o 30 v^o et 31 r^o. Dans le volume le plus vieux, qui reprend des actes relatifs à la prévôté depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1446, il est inséré à la suite de deux inspections de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne, ce qui permet de mieux comprendre son objet principal⁸ ; il précède, au f^o 17 r^o, un règlement relatif à l'élection du prieur de l'hôpital. Notre texte porte comme titre *De fundatione dicti hospitalis*⁹. Il n'appartient manifestement pas à la même couche paléographique que les textes qui le précèdent et le suivent.

⁴ P. COLMAN et J.-L. KUPPER, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy*, Liège, 1985 (*Faculté ouverte, l'homme et l'art*) ; P. COLMAN, Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy : où en est-on ? dans P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy...*, p. 113 ; *idem*, Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy. Non, non, la cause n'est pas entendue, *ibid.*, p. 142-143 ; *idem*, Les étapes de la querelle des fonts baptismaux de 1903 à nos jours, *ibid.*, p. 168 ; P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège, (abusivement attribués à Renier de Huy), don de l'empereur Otton III au baptistère de San Giovanni in Laterano, *ibid.*, p. 262-263.

⁵ Si l'on excepte le célèbre *fecit* du *Chronicon rhythmicum* qui continue à être une des pierres d'achoppement du débat.

⁶ Nous appellerons celui-ci, faute de mieux, une « chronique » (on évitera d'utiliser continuellement les guillemets pour montrer ce que ce terme a d'approximatif) ; les auteurs de l'époque médiévale utilisaient une terminologie hésitante pour caractériser ces œuvres littéraires à prétention historique ; la chronique se distingue théoriquement de l'histoire par sa brièveté et son respect de la chronologie. Sur ces distinctions, voir notamment B. GUÉNÉE, *Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge, Annales, Histoire-Sociétés et civilisation*, n^o 28/4, 1973, p. 997-1016.

⁷ A.É.L., *Archives diocésaines*, Prévôté, 2 (cartulaire du xv^e siècle) et Prévôté, 1.

⁸ Inspections : A.É.L., *Archives diocésaines*, Prévôté, 2, f^o 10 v^o à 14 v^o (inspection du 21 avril 1384) et f^o 14 v^o à 15 v^o (5 octobre 1340). Les mêmes documents précèdent et suivent le texte dans le *Cartulaire* du XVIII^e siècle.

⁹ A été rajoutée dans la marge la date de 1112, au crayon.

Il est le fruit d'un ajout postérieur que nous datons approximativement des alentours de 1460, d'après une comparaison de l'écriture avec les registres aux œuvres des échevins de Liège¹⁰ ; la couleur de l'encre est d'ailleurs un peu plus vive que celle des textes qui entourent cet extrait, qui apparaissent, eux, comme strictement contemporains. Voici ce texte :

Notandum prout reperitur in cronicis pontificum Leodiensium circa / annum MCXII tempore domini Oberti episcopi Leodiensis qui tam / strenue se habuit in obsidione ante Mediolanum, illustris vir / dominus Galtherus de Cavenchy prepositus, decanus, archidiaconus et / canonicus Leodiensis ac abbas secularis beate Marie ad fontes Leodiensis de domo sua claustrali sita in claustro Leodiense incepit fundare / supradictum hospitale sancti Mathei pro pauperibus nobilibus utriusque / sexus ad senium deductis et post eius decessum dominus Helinus / ipsius successor in dictis prepositura, archidiaconatu et abbatia solum et / non in decanatu dictum hospitale¹¹ perfecit illud bonis et possessionibus / ampliando. Item, dictus dominus Galterus XXII duas prebendas / presentes in ecclesia Beate Marie ad fontes Leodiense predicta rededit / ad decem, et illas transtulit in cappella beati Materni in ecclesia / Leodiense et postmodum quidam nobilis prepositus Leodiensis in / eadem cappella sepultus unam prebendam adiecit et fundavit. / Item dictus dominus Galterus fontes in dicta ecclesia Beate Marie¹² / fecit, et instituit. Item dominus Helinus iurisdictionem synodalem¹³ extirpandum vitia / in civitate

¹⁰ Il ne nous semble pas très utile de nous livrer ici à une description trop détaillée du manuscrit. Remarquons les caractéristiques suivantes : reliure en plein veau fauve du XVII^e siècle, armes à froid de Paul-Jean de Groesbeeck, grand prévôt de la cathédrale de 1652 à 1675, surmontées de la lettre A dorée. Le dos, partiellement absent, a été remplacé sommairement par du papier brun au début du XX^e siècle. Le premier feuillet liminaire porte la mention « ms. *Liber cartarum Præposituræ Leod.* » L'index (fts. [] 4 à [] 6) est postérieur à la rédaction du manuscrit et antérieur à la reliure (absence des pièces jointes *in fine*). Date « ms. 4a marty 1691 » au contreplat supérieur. Les folios 3 à 5 comprennent une table des matières du *Cartulaire*, datant vraisemblablement de la seconde moitié du XV^e siècle. Notre texte est analysé au folio 3 v^o : *de Cathena, vide et lege. De fundatione hospitalis sancti Mathei de Cathena registrata folio 16^o*. Chaque document consigné dans le *Cartulaire* est habituellement précédé d'une courte analyse en latin, vraisemblablement postérieure à sa rédaction. Notre recueil contient des documents très divers : énumération des droits juridictionnels du prévôt – en matière de synodes paroissiaux ou sur les enclôîtres de la cathédrale ; réforme de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne ; droits sur les nones et dîmes ; réglementation de droit de pacage ; liste des vignes prévôtales ; droits divers, notamment à Pont-de-Loup, à Vucht, etc.

¹¹ Ajout interlinéaire à ce niveau, de la même main, avec la même encre : *anno sequenti*.

¹² Ici, une phrase est biffée, avec une autre encre (la même que pour la dernière phrase du manuscrit) *atque necnon confraternitatem triginta presbiterorum Leodiensium*.

¹³ Ajouté : *ad*.

*Leodiensi prepositure Leodiense a summo pontifice / Romano imperavit atque confraternitatem triginta presbyterorum / Leodiensium fecit et instituit*¹⁴.

Cette petite chronique appelle plusieurs commentaires, tant elle recèle des confusions remarquables. Il faut, en premier, monter en épingle les collusions chronologiques assez saisissantes que l'on y retrouve, ainsi que plusieurs contresens. En particulier, l'étonnante confusion opérée entre Gauthier de Chauvency, personnage vivant à l'aube du XIII^e siècle, et l'abbé Hillin, qui est seul le contemporain de l'évêque Otbert, au début du XIII^e siècle, nécessite quelques développements.

Nous nous proposons de retracer, de manière très grossière, les portraits d'Hillin et de Gauthier, afin de permettre au lecteur de se remettre en mémoire l'identité de ces personnages. Ensuite, nous analyserons les renseignements proposés par Jean d'Outremeuse, dont nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'il est à l'origine de cette curieuse chronique latine ; nous nous attacherons à retrouver, quand cela est possible, l'origine des sources de Jean d'Outremeuse et à mettre en exergue les éléments qui lui sont imputables. Nous terminerons en nous posant une question fondamentale : outre Jean, d'autres sources ont-elles été mises à contribution pour la rédaction de cette petite chronique ? Et surtout quelle est sa raison d'être ?

1. HILLIN ET GAUTHIER : LES DEUX BIENFAITEURS DE STRUCTURES HOSPITALIÈRES DE LA CATHÉDRALE

La règle d'Aix (816), initiée par Louis le Pieux, a dessiné les contours de la vie canoniale. Parmi tous les prescrits faits aux communautés de chanoines figurait l'obligation de créer des structures charitables aptes à accueillir les pauvres et les pèlerins. À Liège, les premières bases d'une pareille institution ont été tardivement posées : cette fondation est portée tantôt au crédit de l'évêque Notger (972-1008), tantôt à celui de Wazon (1042-1048), ce qui apparaît comme plus plausible¹⁵. Après le règne de ce

¹⁴ Ce passage, que nous avons distingué du reste du texte, est un ajout postérieur de la même main : l'encre n'a pas la même couleur que celle employée pour les lignes précédentes. Elle reprend et complète le passage biffé plus haut (voir n. 12).

¹⁵ GOBERT, *Liège à travers les âges : les rues de Liège*, t. 10, Liège, 1924-1929 (réimpr. augmentée d'illustrations de 1977), p. 124-129 et ici p. 124 s'appuie sur le témoignage de SÉDULIUS SCOTTUS (*Carmina*, J. MEYERS (ÉD.), Turnhout, 1991 (*Corpus christianorum*) pour affirmer l'existence

dernier, les structures hospitalières n'apparaissent plus guère dans les sources et il faut attendre près de septante ans pour que les documents nous les mentionnent à nouveau¹⁶.

C'est l'abbé Hillin, cité de 1095 à 1118¹⁷, fameux entre tous puisque son nom est associé aux fonts baptismaux, qui est le premier à témoigner de l'intérêt pour l'hôpital¹⁸. Il matérialise celui-ci en finançant des travaux d'agrandissement des bâtiments existants. Le *Chronicon rhythmicum*, texte qui date très probablement de 1118-1119, est exceptionnellement disert et précis sur ces derniers : l'abbé fait procéder à l'adduction d'eau en direction de l'hôpital, fait construire un cellier, des greniers et fonde une messe¹⁹. Le *Chronicon* nous renseigne encore sur un autre événement important mentionné par notre extrait de *Chronique* édité ici : l'intervention d'Hillin en cour de Rome, pour défendre l'organisation des synodes paroissiaux que l'évêque Otbert (1091-1119) ne consentait

d'une structure hospitalière à Liège. Rien n'est pourtant moins sûr : il pouvait s'agir plutôt d'une structure d'accueil des pèlerins : P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (X^e-XV^e siècles). Aspects institutionnels et sociaux*, Paris, 1987, p. 38 et n. 20, qui reste l'étude définitive sur cette matière. Certains auteurs s'accordent à attribuer la paternité de la création d'une structure hospitalière à Notger, sur foi de la *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, éd. G. KURTH, *Notger de Liège*, t. 2, 1905, p. 10-15. Le fait n'est pas avéré, comme le souligne P. DE SPIEGELER, *ibid.*, p. 39. Sur l'hôpital, outre GOBERT, *loc. cit.*, voir, M. YANS, Le prieuré de Saint-Mathieu à la Chaîne, *Monasticon belge*, t. 2, Gembloux, 1955, p. 383-404 ; avec la prudence qui s'impose, J. LEJEUNE, Saint-Michel sur le Marché et la commune de Liège, *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 27, p. 361-422 et part. p. 396-397, qui cherche des éléments en faveur de la localisation de l'église Saint-Michel sur le Marché, dans le cadre plus général de la « querelle de la Vierge d'Autun ». – C'est Anselme qui nous apprend la générosité de Wazon : *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. R. KOEPKE, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 189-234 et ici p. 217 ; DE SPIEGELER, *op. cit.*, p. 42-43.

¹⁶ Selon les propres termes de DE SPIEGELER, *op. cit.*, p. 46.

¹⁷ Voir l'abondante littérature sur les fonts citée à la n. 2. Voir aussi le remarquable travail de C. BAYER, Les fonts baptismaux de Liège : qui les bœufs soutenant la cuve figurent-ils ? Étude historique et épigraphique, C. ARRIGNON, M.-H. DEBIÈS, C. GALDERISI et E. PALAZZO (ÉDS.), *Cinquante années d'études médiévales. À la confluence de nos disciplines. Actes du Colloque organisé à l'occasion du cinquantenaire du CESCO. Poitiers, 1-4 septembre 2003*, Turnhout, 2005, p. 665-726 et ici p. 668-671, avec bibliographie.

¹⁸ *Chronicon rhythmicum*, éd. C. DE CLERCQ, *Reimbaldi Leodiensis opera omnia*, Turnhout, 1966, p. 135-135, vv. 325 à 344, selon la numérotation de l'éditeur (*Corpus christianorum, continuatio mediaevalis*, 4). Sur cette source, il faut avant tout consulter le travail minutieux d'E. EVRARD, Études sur le *Chronicon rhythmicum Leodiense*, *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 21, n° 45, 1980-1982 (1982), p. 116-195 ; pour les autres travaux relatifs au *Chronicon*, *ibid.*, p. 116, n. 1.

¹⁹ Seul DE SPIEGELER, *op. cit.*, p. 65 l'a relevé. Le cours d'eau ici mentionné est très probablement la Legia, qui coulait à ciel ouvert place du Marché jusqu'au XVIII^e siècle, si l'on accepte, du moins, la localisation de l'ancien hôpital sur le Marché, à l'emplacement des maisons du Loup et du Paon, comme le propose M. YANS, Le prieuré Saint-Mathieu à la Chaîne, *Monasticon belge*, t. 2, Gembloux, 1955, p. 384. Cette localisation est empruntée... à JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur...*, t. 4, p. 320. Sur la localisation des structures hospitalières, lire, non sans prudence, LEJEUNE, *op. cit.*, p. 396-397.

plus à réunir²⁰. Cet événement est assez obscur et appelle certains éclaircissements. La juridiction synodale dépendait de l'abbé de Sainte-Marie ; cette dernière église était la paroisse primitive de Liège, initialement seule détentrice du droit de baptême. La juridiction synodale avait pour objet la correction morale des fidèles appartenant au ressort de la paroisse primitive ; elle s'exerçait aussi sur les églises-filles de cette paroisse primitive, non pourvues du droit de baptême. Mais l'érection par le prince-évêque Notger de la paroisse Saint-Adalbert sur l'Île avait été l'occasion d'un conflit qui ne s'était pas apaisé, et dans lequel Jean Lejeune voit l'origine de la commande des fonts. La nouvelle paroisse avait reçu le droit de baptême et sa propre juridiction synodale²¹ ; ceci n'avait pas manqué d'irriter l'abbé de Notre-Dame, blessé par l'amputation de ses prérogatives ; l'abbé aurait donc, en réaction, fait réaliser une cuve magnifique ; digne héritière de la mer d'airain du Temple de Salomon, sa splendeur et son riche programme théologique donnaient corps aux prétentions au monopole religieux de l'abbé.

L'abbé Hillin apparaît comme commanditaire des fonts, bienfaiteur des structures hospitalières, défenseur des prérogatives abbatiales en matière synodale, dans la source la plus riche que nous ayons pour ce début de

²⁰ *Chronicon rhythmicum*, vv. 345-348. Cet événement est assez énigmatique, selon les termes mêmes de J. MAQUET, "Faire justice" dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII^e-XII^e siècles). *Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève, 2007, p. 261-262, n. 36 (sous presse). Voir en dernier C. BAYER, *Les fonts baptismaux de Liège...*, p. 670. Malgré l'ambiguïté du texte, Clemens Bayer pense que c'est la restauration de son autorité sur les synodes paroissiaux qui était visée par Hillin, qui est intervenu en cour romaine pour défendre ses prérogatives, probablement contre Otbert. Cette juridiction paroissiale est en effet exercée, à Liège, par l'abbé de Sainte-Marie, comme le rappelle J. MAQUET, *loc. cit.*, p. 256 et p. 261-262, n. 36. Il doit cette charge à l'antériorité de Sainte-Marie, paroisse primitive de Liège ; les églises paroissiales de Liège étaient en effet considérées comme des églises-filles de Sainte-Marie. On remarquera que notre extrait de chronique tardive accrédiée les hypothèses de C. Bayer et Julien Maquet quant à l'identification de la *synodalis lex* du *Chronicon rhythmicum* avec les synodes paroissiaux : en effet, ce qu'Hillin revendique, selon notre texte, c'est le droit, pour le prévôt, de corriger les *vitia* de la cité. Mais, sans rentrer dans le détail, il faut probablement aussi lier cet épisode aux querelles qui ont empoisonné les relations entre l'abbé de Sainte-Marie et la paroisse de Saint-Adalbert, à qui le droit de baptême avait été attribué par Notger ; or, ce privilège auparavant réservé à l'abbaye de Sainte-Marie. Exposé très crédible des événements dans BAYER, *op. cit.*, p. 686-687. – Ceci appelle deux remarques : la première, c'est que la prévôté de la cathédrale a récupéré les attributions de l'abbé de Notre-Dame au début du XIII^e siècle (voir en dernier lieu A. WILKIN, Sur le rôle du prévôt dans l'administration canoniale du Moyen Âge : l'exemple de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Annales de la fédération des cercles archéologiques et historiques de Belgique*, coll. de Louvain-la-Neuve, Actes, À paraître) ; la seconde, c'est que cette correction des errements moraux des paroissiens est bien l'objet même de la juridiction du synode paroissial. Il est d'ailleurs logique de voir ainsi figurer dans le *Cartulaire de la prévôté* un rappel des prérogatives prévôtales en matière de mœurs. – Voir encore, sur les droits paroissiaux de Sainte-Marie, les conflits entre cette dernière et Saint-Adalbert, repositionnés dans le contexte du dossier des fonts baptismaux par KUPPER, *Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Liège*, p. 8-9.

²¹ D'après J. MAQUET, *op. cit.*, p. 259-261.

xii^e siècle, le *Chronicon rhythmicum*. Le lecteur attentif y cherchera toutefois en vain une mention de la création de la Confrérie des xxx prêtres, qui appartient plutôt à un auteur du xiii^e siècle, Gilles d'Orval, première source mentionnant cette institution²² : rappelons que cette association regroupait les prêtres de la cité dans le but d'assurer à ceux-ci une sépulture décente.

Gauthier de Chauvency est lui aussi un personnage bien connu²³. Doyen de la cathédrale, abbé de Notre-Dame-aux-Fonts, il est l'initiateur d'une réforme qui a remodelé le paysage ecclésiastique liégeois. Confronté à l'incurie des clercs de l'abbaye de Sainte-Marie, il entreprend vers 1200 de diminuer le nombre de prébendes de cette institution ; celles-ci étaient en effet divisées entre de nombreux titulaires qui ne remplissaient plus leur fonction. Cette réforme n'aboutit pas ; Gauthier lui donne, quelques années plus tard, à la fin de l'année 1203, une orientation nouvelle : les clercs de l'abbaye de Sainte-Marie sont désormais intégrés à la cathédrale Saint-Lambert de Liège, sous la forme d'un chapitre secondaire dédié à saint Materne et dont la fonction est principalement de suppléer les absences au chœur des chanoines de la cathédrale, qui devenaient très aigüés en cette période²⁴. Mais Gauthier est aussi connu pour avoir présidé à la refondation d'un nouvel hôpital claustral qui devait remplacer la structure mise en place par Wazon et dotée par Hillin : l'hôpital Saint-Mathieu à la

²² GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium...*, livre III, ch. 19, p. 95. À ce moment-là, l'association est qualifiée par le moine de *fraternitatem sacerdotum*. Voir BAYER, *op. cit.*, p. 670-671 et L. LAHAYE, Les paroisses de Liège, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 46, 1921, p. 1-208, et ici p. 187 et ss. – F. DISCRY a décrit le fonctionnement similaire d'une confrérie partageant les mêmes buts à Huy : F. DISCRY, La Frairie hutoise des communs curés, *Leodium*, t. 45, 1958, p. 5-29.

²³ Il est cité entre 1171 et 1207. Voir surtout C. RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège, 1140-1350. Recherches sur sa composition et ses activités*, Paris, 1979, t. 2, p. 122-124 ; A. MARCHANDISSE, L'obituaire du chapitre de Saint-Materne à la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. 157, 1991, p. 1-124 et ici p. 101, n. 389 ; L. LAHAYE, Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège, *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 27, 1936, p. 97-150. Sur cette réforme, voir encore notre thèse de doctorat : A. WILKIN, *Les biens de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique du pays mosan*, Thèse de doctorat inédite, Université de Liège, 2005-2006, p. 119-120 ; p. 240-241. Les actes organisant cette réforme sont édités dans S. BORMANS, E. SCHOOLMEESTERS, E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1893, p. 121-123 (1200) et p. 135-138 (1203). Aucune chronique contemporaine ne fait mention de cette réforme.

²⁴ Sur le contexte religieux et les corps secondaires de la cathédrale, voir A. WILKIN, *Les biens de la cathédrale Saint-Lambert...*, p. 118 à 122 ; *idem*, Sur les chanoines de la Petite Table, corps secondaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Leodium*, t. 89/9-12, 2005, p. 37-47 ; *idem*, Fraternes et canonicis. Le problème de la dissolution de la vie commune des chanoines : le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège au moyen âge, *Le Moyen Âge*, t. 111, 2005, p. 41-58 ; E. PONCELET, La cessation de la vie commune dans les églises canoniales de Liège, *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 4, 1952, p. 613-648.

Chaîne, situé sur la place aux Chevaux (place de la République Française), à l'emplacement de l'immeuble de l'actuelle Société Littéraire²⁵. Cette structure hospitalière est dépendante de la cathédrale Saint-Lambert, et particulièrement de la prévôté et du décanat, mais est placée sous la tutelle des chanoines réguliers de Saint-Augustin pour sa gestion quotidienne²⁶.

2. À L'ORIGINE DES CONFUSIONS : JEAN D'OUTREMEUSE

Quelles sont les sources de notre texte ? Comme dans Abry, nombre de confusions sont imputables à la lecture de Jean d'Outremeuse²⁷. L'examen de la *Chronique* ou de la *Geste de Liège* nous permet en effet de mesurer, de manière flagrante, l'impact des affabulations de Jean d'Outremeuse sur celui-ci.

Dès les premières lignes, la « patte » de Jean se fait sentir : l'expédition militaire d'Otbert en Italie est une probable invention de ce dernier. Le chroniqueur du *Cartulaire de la prévôté* n'est d'ailleurs pas le seul à avoir emprunté cette expédition à Jean d'Outremeuse, puisqu'elle se retrouve dans l'extrait d'Abry cité plus haut²⁸. Cette excursion italienne n'est attestée dans aucune autre source, avant d'apparaître au XIV^e siècle sous la plume d'un des plus aimables conteurs d'histoires de la principauté de Liège²⁹.

La confusion chronologique de notre chronique, qui amène à mêler deux personnages séparés de plus d'un demi-siècle, Hillin et Gauthier, et à faire

²⁵ *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. 1, p. 140-141 (vers 1200) ; M. YANS, *Le prieuré...*, p. 387.

²⁶ P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance publique...*, p. 66-67, avec les références bibliographiques.

²⁷ D'autres sont tombés dans le piège, comme B. FISEN : voir n. 40.

²⁸ JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly mireur des histours*, t. 4, p. 309-313. Il est vraisemblable que c'est Jean d'Outremeuse qui a introduit cet épisode dans l'historiographie ; on ne le retrouve chez aucun autre auteur : KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 475-477, ne prend pas en compte le texte de Jean des Prez, lorsqu'il fait par le détail la liste des expéditions militaires auxquelles ont participé les évêques de Liège. Il est par contre à noter qu'Henri II dit de Leez a participé à une expédition à Milan, ville dont il fut le *podestà* : KUPPER, *ibid.*, p. 477-478.

²⁹ S. BALAU condamne Jean d'Outremeuse pour sa crédulité en cette matière : *Les Sources de l'histoire du pays de Liège*, Bruxelles, 1903, p. 567. Sur Jean d'Outremeuse, voir en dernier lieu la notice de P. ALEXANDRE, Jean d'Outremeuse, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 27, fasc. 156-157, col. 406-408 ; voir aussi les articles de J. STIENNON, Le portrait physique et moral de Roland par Jean d'Outremeuse, *Le Vieux Liège*, t. 12, 1990, p. 127-141 et *idem*, Une trouvaille de Jean d'Outremeuse, Le combat des trois Ogier contre trois Roland, *Le Vieux Liège*, t. 13, p. 151-164 ; L.-F. GENICOT, Le témoignage de Jean d'Outremeuse sur l'architecture et la construction du bas moyen âge en pays mosan, *Le Vieux Liège*, t. 14, 2002, p. 267-292.

du personnage le plus récent le prédécesseur de l'autre, est plus surprenante. Là encore, elle trouve sa source dans Jean d'Outremeuse³⁰. On la retrouve dans la *Chronique* comme dans la *Geste*³¹ :

Et li évesque Robiers revient à Liege ; si trovat que Helin, li prevost, avoit commenchiet à parfaire le hospitale de Saint-Mathier, que on dist ale chayne, qui giest en l'encroustre Saint-Lambert à Liege, que Gaitier de Caveche avoit à son temps fondeit de son maison claustrale, por povre gens, femmes et hommes de bon nom et de bonne fame, et nient bastars, avoir en dit hospitale leur vivre et habitacion ; lyqueis Gaitiers de Cavechi astoit prevost et doyen, archidiach de Liege et abbeis seculiers de Nostre-Damme-as-Fons ; et li avoit li pape tout chu otriiet por sa grande clergie et son noble sanc, car ilh astoit fis de la serour le roy de Franche (...) Mains Gaitiers, li fondateur, morut, si fut ensevelis en l'englise loeure imparfaite del dit hospitale, devant la capelle basse. Que Helins, li fis le duc de Suaire, succedat par le volonteit del pape en le prevosteit, doynie, archidiaconeit et abbie seculier de Liege, et regnoit à cel temps, si parfist l'ovrage en honour de saint Mathier, et y mist I prieux que les gouverneroit, en spiritualiteit et par temporaliteit, desouz le regle saint Augustin³²...

Il est assez manifeste que Jean d'Outremeuse confond les réalisations d'Hillin et de Gauthier de Chauvency, en persistant à faire de ce dernier le prédécesseur immédiat d'Hillin. Ceci se vérifie encore un peu plus loin : Jean d'Outremeuse fait de Gauthier de Chauvency l'initiateur de la réforme de l'abbaye de Sainte-Marie, conformément à la vérité historique³³... mais fait d'Hillin le continuateur de celle-ci ! Il date d'ailleurs cette réorganisation de 1113, ce qui confirme qu'il place bien Gauthier à l'aube du XII^e siècle ou à la fin du XI^e siècle.

Bien sûr, le manque de rigueur de Jean d'Outremeuse, maintes fois évoqué, pourrait servir d'explication aisée à ces confusions ; l'argument dispenserait l'historien de chercher plus avant la raison de cette étrange absence de sérieux chronologique. De surcroît, le fait que Gauthier et Hillin aient tous deux été étroitement mêlés au destin des structures charitables liégeoises, le fait qu'ils aient partagé la qualité d'abbé de Sainte-Marie rend

³⁰ JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur...*, p. 319-320.

³¹ Les extraits de la *Geste* sont trop longs à citer. Voir plus bas.

³² Édition de BORMANS, *Ly myreur*, p. 319 à 321.

³³ *Ibid.*, p. 320.

ces erreurs chronologiques plus aisées à comprendre. Mais ce ne sont que des explications partielles qui ne satisferont que les esprits paresseux. Nous pensons que les lectures de Jean d'Outremeuse, que l'on sait volontiers empressées, auront rendu les amalgames encore plus inextricables. Une des sources que Jean a fréquemment utilisées fut les *Gesta episcoporum Leodiensium* de Gilles d'Orval. Or, ce dernier, dans un ajout autographe au texte original de sa chronique, décrivait, en l'an 1080, sous le règne d'Henri de Verdun (1075-1091), la fondation suivante :

Sub isto H. [Henrico] episcopo fundata est ecclesia beati Mathei ewangeliste in Flonas, et ab ipso dedicata anno Domini 1080, 11. Kal. Octobris, factumque est hospitale inter rupem et ripam Mose a Radulfo et Lamberto fratribus atque eorum consanguineo Fulcuino, militibus sub regula beatissimi patris Agustini, sub prioratu religiosi sacerdotis Ewerardi, cui successit vir devotus et honestus in regimine dominus Walterus abbas primus³⁴.

Ce passage est incontestablement relatif à la fondation de Flône³⁵, mais il aurait pu induire Jean d'Outremeuse en erreur : on y retrouve en effet mêlés, en l'espace de quelques lignes, la fondation d'un hôpital, en bord de Meuse de surcroît, dédié à Saint-Mathieu et placé sous la tutelle des chanoines réguliers. Ces éléments pourraient donner à un lecteur peu attentif l'impression de se trouver face à une description de la fondation de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne... et non des premières structures à l'origine de l'abbaye de Flône. La présence dans le texte d'un Gauthier abbé aurait parachevé le tableau. Lecture trop rapide ou trop peu rigoureuse de Gilles d'Orval par l'auteur du *Myror* ? Cette explication aurait le mérite d'expliquer l'antériorité de Gauthier de Chauvency sur Hillin, dans une fourchette chronologique compatible, de surcroît, avec les dates que Jean d'Outremeuse propose pour le commanditaire des fonts. En outre, il nous paraît possible que Jean d'Outremeuse ait puisé certains éléments relatifs à la fondation de Saint-Mathieu dans les *Gesta abbreviata*, qui se reconnaissent, déformées, dans son texte³⁶.

Pure hypothèse ; ce qui est certain, toutefois, c'est que Jean d'Outremeuse a emprunté d'autres informations à Gilles d'Orval, dans le

³⁴ GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER, *MGH SS*, t. 25, livre III, ch. 13, p. 90.

³⁵ Sur Flône, voir notamment la notice de J. RUSSE dans U. BERLIÈRE (ÉD.), *Monasticon belge, Province de Liège*, t. 2, fascicule 3, 1955, p. 259-282.

³⁶ Voir *Gesta episcoporum Leodiensium abbreviata*, p. 133, sur la fondation de l'hôpital.

contexte qui nous intéresse ici. C'est très certainement dans ce dernier que Jean a puisé ses renseignements relatifs à la Confrérie des xxx prêtres ; le moine d'Orval est le premier à nous rapporter cet événement³⁷. Il n'est pas inintéressant de noter que le passage relatif à cette institution appartient à la même série d'ajouts que celui qui traite de la fondation de l'abbaye de Flône.

De même, il est plus que probable que c'est par l'intermédiaire de Gilles d'Orval que Jean d'Outremeuse a eu vent de certains extraits du *Chronicon*, en ne manquant pas d'y interpoler des détails de son cru³⁸. Ainsi en est-il du passage relatif aux fonts, emprunté au Livre III, chapitre 19 des *Gesta episcoporum Leodiensium* ; ainsi en est-il, également, de la relation de l'activité de l'abbé Hillin en faveur de la réunion synodale, qu'il augmente là aussi de détails de son invention.

3. DU POLYGRAPHE JEAN D'OUTREMEUSE AUX HISTORIENS DE L'ÉPOQUE MODERNE

Jean d'Outremeuse a puisé l'essentiel de ses renseignements dans Gilles d'Orval, par l'intermédiaire duquel, très probablement, il a eu accès à certaines bribes de sources plus anciennes, comme le *Chronicon*. Il a amplifié ces derniers textes en y ajoutant nombre de détails de son cru et a bouleversé la chronologie en confondant des personnages que plus d'un demi-siècle séparait. L'influence de Jean d'Outremeuse sur l'historiographie liégeoise va être décisive : nombre de ses plus illustres représentants lui ont repris des pans essentiels de sa présentation. Ainsi en est-il, par exemple, des méritants Jean-Érard Foullon³⁹ et Barthélemy Fisen⁴⁰ ; ainsi

³⁷ Voir plus haut.

³⁸ Gilles d'Orval a directement utilisé le *Chronicon* ; certains éléments de celui-ci lui sont aussi parvenus par l'intermédiaire d'Anselme de Gembloux, continuateur de Sigebert : EVRARD, *op. cit.*, p. 129-140 sur la tradition indirecte du *Chronicon*. Ce n'est toutefois pas le cas du passage relatif à Hillin. Voir encore BALAU, *Les sources de l'histoire du pays de Liège*, p. 562-563 ; S. BORMANS, Introduction, *Ly myreur des histours*, Bruxelles, t. 1, p. 4-5.

³⁹ FOULLON, *Historiae Leodiensis universae compendium in annos digestum*, Liège, 1655, p. 74 : *Helinus abbas sanctae Mariae, conditor hospitalis domus D. Matthei, canonicorum D. Materni et societatis D. Lucae...*

⁴⁰ B. FISEN, *Sancta legia romanae ecclesia filia sive historiarum ecclesiae Leodiensis partes duae*, t. 1, Liège, 1696, p. 218 : *Produxit ecclesia Leodiensis his temporibus virum gente nobilem, sed religione, caritate christiana, justitiaque clariorem, Helinum nomine, quem S. Lamberti praepositum appellat Transmosanus ; alii Abbate Sanctae Mariae : multis praeclare factis nobilitatus est in posteritatem perennaturis. Denos inferioris notae Canonicos, quibus a S. Materno nomen dedit, in aede Principe collocavit ; quos cum aliis ejusdem conditionis, quos parvae Mensae Canonicos appellant,*

en est-il, aussi, de Louis Abry⁴¹, ou même, plus récemment, du chanoine Joseph Daris⁴². Curieusement, Jean Placentius, un autre historien de la patrie liégeoise, parfois très sévèrement jugé et, en tout cas, moins apprécié que les deux premiers des auteurs précités, n'a pas succombé aux charmes de Jean d'Outremeuse⁴³.

L'auteur de notre *Chronique de la Prévôté* a, lui aussi, puisé dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse ; il écrivait au milieu du xv^e siècle et a directement repris les « informations » de Jean, et non d'un des historiographes précités. Reste à déterminer si c'est la *Chronique* de celui-ci qui a été utilisée par l'auteur de notre fragment ou la *Geste de Liège*, poème rimé considéré par d'aucuns comme plus rigoureux que la *Chronique*. Faire le départ entre les deux est quelque peu malaisé, puisque les deux textes ont en commun nombre de détails ; de surcroît existe une version abrégée de Jean d'Outremeuse, la fameuse *Chronique abrégée*, qui semble avoir été très souvent utilisée par les historiens liégeois qui l'ont préférée aux versions plus longues, en raison de sa commodité et de sa concision⁴⁴.

Parmi les sources du chroniqueur du *Cartulaire*, il nous sera assez aisé de choisir entre *Ly Myreur* et *La Geste de Liège*. Nous n'oserions toutefois

rem divinam procurare voluit. Ptochion, seu pauperum hospitalium domum a Gualtero Cavechio decessore suo inchoatam absolvit, instruxitque vectigalibus : quam ad catenam appellant. Forte aliquando in publicum e domo sua per fenestras prospiciebat, sacerdotem quemdam tenuioris fortunae vidit efferi nudum, et indoluit. Parum sacerdotis dignitati, caritati christinae consentaneum judicavit ; sodalitem ergo instituit eorum, qui mortuis extremum officium curarent. Magnaque omnium commendatione perseveravit pium hoc institutum. Sed alium celsioris animi, gloriaeque majoris aggressus est. Magna Leodii judiciorum erat corruptela, sacrisque canonibus vis sua vix stabat. Romam contendit, rectiorem jurisdictioni formam impetraturus. In hoc praeclaro molimine vitam posuit, ab eo mercedem accepturus, apud quem conatus et voluntas in laude, et praemio sunt et quo iudice, voluisse, cum non possis, satis sit.

⁴¹ Cité par P. COLMAN. Voir plus haut, n. 3.

⁴² J. DARIS, Séminaire du Diocèse de Liège, *Analectes d'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. 2, 1865, p. 465-508 et ici p. 470.

⁴³ À la différence de Fisen, Placentius ne fait pas de place aux inventions de Jean d'Outremeuse, ce qui permet de mitiger l'opinion quelque peu sévère qu'en a BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège*, p. 661. Sur Placentius, M. LAVOYE, La vie et l'œuvre de Jean Placentius de Saint-Trond, *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 19, 1956, p. 29-47.

⁴⁴ L'étude de la *Chronique abrégée* a été l'occasion de débats animés entre J. Lejeune et A. Goosse : le premier voyait dans la *Chronique en Bref* une version antérieure de l'œuvre de Jean d'Outremeuse, qui doit aussi être identifiée au *Quatrième Livre* de Jean d'Outremeuse jamais retrouvé. Voir J. LEJEUNE, Jean d'Outremeuse, le *Quatrième Livre* du *Myreur des Histoires* et la *Chronique en Bref*, *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 4, 1951, p. 457-525, *idem*, Une source méconnue : la « *Chronique en Bref* » de Jean d'Outremeuse, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 34, 1956, p. 985-1020 ; Voir les arguments d'A. GOOSSE, La chronique abrégée de Jean d'Outremeuse, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 32, 1954, p. 5-50 ; *idem*, Correspondance (réponse à Jean Lejeune), *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 34, 1956, p. 1048-1051 ; *Scriptorium*, t. 7, 1953, p. 335-336 ; t. 10, 1956, p. 169. La dernière partie a été éditée par É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, Bruxelles, 1931, p. 139 et ss.

affirmer que cette dernière a été le seul texte mis à contribution : le rédacteur du *Cartulaire* affirme avoir puisé *in cronicis pontificum Leodiensis*.

Quels sont les éléments qui nous permettent d'affirmer que c'est la *Geste*, plutôt que la *Chronique*, qui a été mise à contribution ? Certainement pas l'ordre très similaire des événements. La chronique du *Cartulaire* présente en effet celui-ci selon le schéma suivant : fondation de Saint-Mathieu par Gauthier de Chauvency ; extension de la fondation par Hillin ; réforme par Gauthier du chapitre de Saint-Materne ; ajout d'une prébende par un successeur de Gauthier ; Gauthier fait faire les fonts ; Hillin intervient pour maintenir ses prérogatives en matière de juridiction synodale, et fonde la confrérie des xxx prêtres. Il s'agit exactement de la chronologie propre aux deux textes de Jean d'Outremeuse : tous ces événements sont concentrés dans les folios 20 et 21 de sa *Chronique*, comme dans les vers 30955 à 31055 de la *Geste*⁴⁵.

Mais certains éléments de notre texte nous inciteraient à penser que c'est plutôt la *Geste* qui aurait servi d'inspiration à notre auteur. Car la *Chronique* présente quelques différences avec la *Geste* : Jean-Louis Kupper avait mis certaines de ces divergences en avant, à propos de la date du pseudo-siège de Milan par les Liégeois⁴⁶. Ici, on doit relever que, dans le *Myreur des Histors*, c'est l'abbé Hillin qui est présenté comme l'initiateur de la réforme de l'abbaye de Sainte-Marie, devenue Saint-Materne ; dans la *Geste*, c'est Gauthier de Chauvency qui ordonne cette dernière. Or, notre chronique latine adopte cette dernière version des faits, tout en suivant de manière très scrupuleuse le schéma du poème de Jean d'Outremeuse⁴⁷. Ajoutons à cela que le texte du *Cartulaire* présente encore nombre de tournures de phrases fort similaires à celles du poème : remarquons aussi que Jean des Prez, dans sa *Geste*, est le premier à préciser que l'hôpital fondé par Gauthier est réservé à une certaine noblesse vieillissante⁴⁸, ce qui est reproduit par notre auteur de manière presque littérale. De même, notre *Chronique du Cartulaire* précise qu'Hillin a succédé en toutes ses dignités à Gauthier de Chauvency, sauf au décanat. Or, la

⁴⁵ *Ibid.*, p. 623-624.

⁴⁶ P. COLMAN et J.-L. KUPPER, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy*, Liège, 1985 (*Faculté ouverte, l'homme et l'art*), p. 12-15.

⁴⁷ Et les tournures de phrase : notre extrait précise ainsi encore que Gauthier *redegit ad decem* les vingt-deux prébendes de l'abbaye, ce qui correspond mieux au *des XXII chanoines fit X* plutôt qu'à la soustraction de la *Chronique* : *ilh ostat de ses XXII canoinez XII et les porveit altre part de altrez benefiche...*

⁴⁸ BORMANS, *La geste de Liège, Ly myreur*, p. 623, vv. 30961 à 30963. Le passage du *Myreur*, *ibid.*, p. 319, insiste lourdement sur la noblesse des pensionnaires de cet hôpital, mais ne fait aucune allusion à leur âge, rendu dans notre chronique par le *ad senium deductis* qui est donc indiscutablement tiré de la *Geste*.

Chronique attribuée aussi à Hillin le décanat de Saint-Lambert, à l'inverse de la *Geste*, qui précise expressément qu'Hillin n'a pas hérité de cette fonction occupée par Gauthier : *Helin si fut privos et seculeir abbeis / Mains doyens doyen ne fut mie, che dist l'auctoriteis*⁴⁹. Signalons encore la grande proximité stylistique entre la description des motivations du voyage romain d'Hillin et la *Geste*⁵⁰, pour avoir notre opinion faite sur une des sources essentielles de notre chronique.

Mais subsiste alors un problème embarrassant : l'auteur de la *Chronique du Cartulaire* a-t-il vraiment utilisé directement la *Geste* ? Ne se serait-il pas plutôt appuyé sur la fameuse *Chronique en Bref*, dont les travaux d'André Goosse cherchaient à montrer qu'elle présente parfois d'étonnantes similitudes avec la *Geste*, au point que cet érudit faisait de cette dernière la source de la *Chronique en Bref*⁵¹ ? Les similitudes entre la *Geste*, la *Chronique en Bref* et notre *Chronique du Cartulaire* sont en tout cas saisissantes. Mais les différents manuscrits de la *Chronique en Bref* que nous avons consultés présentent eux-mêmes de très nombreuses variantes, faisant tantôt état des vingt-quatre chanoines de Notre-Dame-aux-Fonts, ou les passant sous silence. De surcroît, nous n'avons jamais retrouvé la mention expresse, dans la *Chronique en Bref*, du « fait » que Hillin n'ait pas succédé à Gauthier au décanat, alors que cette précision figure à la fois dans la *Geste* et dans notre *Chronique du Cartulaire*. Sans compter que le pluriel utilisé par l'auteur de cette dernière pourrait laisser entendre qu'il aurait très bien pu... s'inspirer des deux textes, *Geste* comme *Chronique en Bref*, par exemple !

En l'état, rien ne permet donc d'affirmer de manière catégorique que la *Chronique en Bref* est la source de notre texte ; l'influence de la *Geste* est par contre indéniable, soit directement, soit par l'intermédiaire éventuel de la première. Notre *Chronique du Cartulaire* présente toutefois deux divergences curieuses avec la *Geste*, imputables, peut-être, à une lecture rapide de Jean d'Outremeuse : l'auteur de la *Chronique du Cartulaire de la Prévôté* attribue à Gauthier la commande des fonts, alors que Jean, dans sa *Geste* comme dans sa *Chronique*, les attribue à Hillin. Il n'est pas sans intérêt, d'ailleurs, de voir que notre chronique latine a traduit le *fist Helins* de Jean d'Outremeuse, lui-même manifestement emprunté au *Chronicon*

⁴⁹ *Geste de Liège*, vv. 31016-31017. À l'inverse, *Ly myreur*, p. 319 : *Helins, li fis le duc de Suaire, succedat par le volonteit del pape en le prevosteit, doymie, archidiaconeit...*

⁵⁰ *Ad extirpandum vitia*, comme dit la *Chronique de la prévôté* ; pour lez grands mals subtraire (v. 1048) dit *La Geste*, p. 624, à la différence du *Myror*, plus concis.

⁵¹ Voir n. 44. Liste partielle des très nombreux manuscrits (plus d'une centaine !) dans É. FAIRON, *op. cit.*, p. 139 et ss.

rythmicum, par le verbe... *fecit* qui a fait couler beaucoup d'encre⁵². Par ailleurs, la fondation de la onzième prébende de Saint-Materne, attribuée par Jean d'Outremeuse à un « archidiaque », est ici le fait d'un prévôt. Est-ce parce que l'auteur voulait glorifier le premier dignitaire de la cathédrale ?

En revanche, il n'y a guère de raison de trouver motif à étonnement dans l'inversion chronologique de la fondation des xxx prêtres et du voyage à Rome pour la défense de la juridiction synodale, par rapport à l'ordre proposé par Jean d'Outremeuse. L'examen attentif du manuscrit permet en effet de conclure à une erreur du scribe, qui avait d'abord inclus ce passage beaucoup plus tôt, l'a biffé, et l'a ajouté à la fin du texte.

Par contre, le souci de faire figurer cet épisode dans la relation, quitte à le rajouter expressément et *a posteriori*, n'est pas innocent et ne répond pas qu'au souhait de l'exhaustivité : le xv^e siècle est une période où le prévôt doit défendre ses prérogatives en matière de correction de certains délits face à l'évêque de Liège ; en insérant cet extrait de texte, le rédacteur anonyme de notre chronique crée peut-être un parallèle entre la démarche d'Hillin, à l'aube du xii^e siècle, et celle des prévôts du xv^e siècle, obligés de se défendre contre un nouvel Otbert⁵³.

Ceci nous amène tout naturellement à essayer d'expliquer la raison de la présence de cet extrait de chronique dans notre *Cartulaire* ; exercice délicat, dont le principal danger est l'écueil de la surinterprétation. Nous ne croyons pas nous aventurer en terrain hasardeux en reliant ce texte à la volonté du chapitre de rappeler ses droits juridictionnels sur l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne. Fondateur historique de celui-ci, le prévôt de la cathédrale avait un droit de surveillance sur l'hôpital comme sur son prieur. Il avait été rejoint dans ces prérogatives par le doyen, personnage dont l'autorité avait été considérablement renforcée par les réformes introduites dans les églises canoniales liégeoises au début du xiii^e siècle. Dans sa belle étude consacrée aux établissements de charité liégeois, Pierre De Spiegelers rappelait que l'autorité prévôtale d'abord, puis l'autorité prévôtale et décanale, ensuite, s'étaient exercées de plus en plus rarement sur l'hôpital Saint-Mathieu⁵⁴ et que l'autonomie la plus grande avait été abandonnée à son prieur ; vers 1550, cette autonomie était devenue tout à fait

⁵² *Geste de Liège*, v. 31027, p. 623. On notera toutefois que la *Chronique en Bref* ne fait pas mention de la confection des fonts dans son passage relatif à la fondation de Saint-Mathieu à la Chaîne.

⁵³ LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, p. 77 : conflit sur les dispenses des bans de mariage, qui mène à un règlement en 1350, renouvelé en 1430 : voir *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. 4, p. 131, n° 1381 (1350) ; t. 5, p. 2367, p. 91 (1430). – Sur l'usure, LAHAYE, *op. cit.*, p. 82-83.

⁵⁴ P. DE SPIEGELERS, *ibid.*, p. 121-122.

complète : à trois reprises, le Tribunal de la Rote, instance pontificale, confirme à l'hôpital son indépendance absolue vis-à-vis du prévôt et doyen de la cathédrale Saint-Lambert⁵⁵.

Notre chronique prend ainsi tout son sens : figurant après deux inspections de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne, et avant un statut réglementant l'élection du prier, sa présence dans notre *Cartulaire* témoigne de la volonté des prévôts de ne pas se laisser déposséder de leurs prérogatives en matière de juridiction synodale, mais surtout de leur autorité de tutelle sur l'hôpital Saint-Mathieu. Il n'est par ailleurs pas innocent que les feuillets composant notre volume aient été reliés sous Paul-Jean de Groesbeeck, grand prévôt de la cathédrale de 1652 à 1675. Ce prévôt est en effet bien connu dans l'histoire liégeoise pour son combat énergique en faveur de la restauration de l'autorité prévôtale⁵⁶.

Nous sommes donc ici en présence d'un extrait de chronique emprunté pour une large part à Jean d'Outremeuse, et plus particulièrement à la *Geste de Liège* ou à la *Chronique en Bref*. Ce texte a été ajouté par un chroniqueur consciencieux au *Cartulaire de la Prévôté*, au milieu du xv^e siècle, entre deux documents antérieurs relatifs à des inspections de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne. En agissant ainsi, le chanoine scribe répond au besoin de rappeler l'autorité du prévôt sur cette institution ; de surcroît, il insiste sur les prérogatives prévôtales en matière de juridiction synodale menacées par les exigences épiscopales.

Notre auteur anonyme cède ainsi au charme romanesque de Jean d'Outremeuse, autrement plus séduisant que nombre de ses devanciers, plus sibyllins mais moins fantaisistes. Car la richesse informative du *Transmosanus*, comme l'appelaient nombre d'écrivains du xvii^e siècle liégeois, a rapidement médiatisé les sources les plus anciennes et les plus fiables : de l'auteur de notre extrait de chronique à Foullon, de Foullon à Fisen, de Fisen à Abry, d'Abry à Daris, tous ont, à des degrés divers, au moins occasionnellement préféré le baroque des détails épiques, le chatoisement des épisodes chevaleresques de Jean d'Outremeuse aux incertitudes et au laconisme des chroniqueurs contemporains des faits. Chez Jean d'Outremeuse, parfois chez ses malheureux épigones, lorsque ceux-ci ont

⁵⁵ Acte édité par DARIS, *loc. cit.*, p. 481-483. Sur cette instance, voir l'article de B. DE LANVERSIN, Tribunal de la Rote, P. LEVILLAIN (DIR.), *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, 1994, p. 1490-1493.

⁵⁶ Voir n. 10 et voir à ce sujet A. DUBOIS, *Le chapitre cathédral Saint-Lambert à Liège au xvii^e siècle*, Liège, 1949, p. 70 à 79 ; M. YANS, Trois anecdotes relatives au délit de presse, I. Le rôle politique du grand prévôt Paul-Jean de Groesbeeck en 1654, *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 6, 1958, p. 190-207 ; L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, p. 82 et ss.

l'imprudence de le suivre, l'historiographie bascule au moins épisodiquement dans le domaine de la légende : l'historien se fait écrivain et conteur. Par sa prétention toute humaine à vouloir tout embrasser, à refuser l'inconnu, à tenter de combler les vides des chroniques ou à enrichir leur laconisme de détails superflus, ces chroniqueurs oublient les principes d'économie qui guident les esprits logiques et prudents.

N'est-ce donc pas l'occasion de rappeler ce que nous proposait un quasi contemporain de Jean d'Outremeuse, joliment surnommé « le docteur invincible » ? La tradition prête au moine franciscain Guillaume d'Occam (1285-1349) cette sentence : *pluralitas non est ponenda sine necessitate*. Ou, autrement dit : lorsque l'on est confronté à l'inconnu, il faut éviter de lutter contre l'incertitude en postulant l'existence de faits ou d'idées non avérées et essayer plutôt d'expliquer le monde en partant de raisonnements simples, sans ajouter de tierces propositions invérifiables. En étendant de manière quelque peu artificielle la portée de cet aphorisme, la tentation se fait jour de l'appliquer au terrain historique : faire œuvre d'historien, n'est-ce pas aussi respecter un certain principe d'économie et résister à cette tentation d'ajouter, tantôt un *deus ex machina*, tantôt un détail plaisant mais invérifiable, comme l'a tant fait Jean d'Outremeuse ; refuser les tierces propositions et épisodes absurdes qui combler les lacunes documentaires, préférer les explications les plus simples, qui sont souvent aussi les plus vraisemblables, et accepter que nos sources soient lacunaires ?

Depuis l'atomisme, on sait que la Nature n'a pas horreur du Vide, bien que Spinoza ait affirmé le contraire ; il est bon de rappeler que l'historien doit savoir aussi s'en accommoder !

LES FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-BARTHÉLEMY À LIÈGE : UNE INTERROGATION DE LA MATIÈRE

QUARE VERUM

À la mémoire de Louis Verbois

par

Lucien MARTINOT
Docteur en Sciences

PROLÉGOMÈNES

Les fonts baptismaux conservés à l'église Saint-Barthélemy de Liège ont été considérés par André Malraux comme un des cent chefs-d'œuvre de la sculpture mondiale. La cuve baptismale, avec ses personnages en haut-relief, est traditionnellement décrite comme l'aboutissement le plus accompli de l'art mosan du XII^e siècle. C'est ainsi qu'elle est décrite dans les grands traités d'histoire de l'art. Cependant, dès 1984, deux historiens de l'art, Pierre Colman et Berthe Lhoist-Colman, ont contesté l'origine mosane de l'œuvre en lui attribuant une origine italienne. Leur livre, publié en 2002, fait le point sur la question¹.

Il ne nous appartient pas d'apprécier les arguments avancés par l'une ou l'autre partie : le domaine de l'histoire de l'art n'est pas le nôtre ! Nous voulons uniquement intervenir par une interrogation de la matière car ce point de vue a été bien négligé. Ernst Gombrich², dans sa monumentale *Histoire de l'art*, attribue la cuve à l'orfèvre « Reiner Van Huy » et la situe vers 1113. L'auteur considère être en présence d'une œuvre en cuivre. Jacques Thuillier³ y voit du bronze, l'alliage classique de cuivre et d'étain.

¹ COLMAN P. et LHOIST-COLMAN B., *Les fonts de Saint-Barthélemy à Liège*, Bruxelles, Classe des Beaux-Arts, Académie royale de Belgique, 2002.

² GOMBRICH E., *Histoire de l'art*, Paris, Phaidon, 2001, p. 178-179.

³ THUILLIER J., *Histoire de l'art*, Paris, Flammarion, 2003, p. 160.

En revanche, Henry Rousseau⁴, conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, identifie, dès 1909, un autre alliage : du laiton composé de cuivre et de zinc. En 1958, François Boussard⁵ publiera ses résultats analytiques qui démontrent que la cuve a bien été coulée en laiton. Est-ce important face à l'impact visuel qu'impose ce chef-d'œuvre des arts du métal ? Non, si l'ancienneté et l'origine mosane de l'œuvre sont considérées comme définitivement acquises mais cela devient tout à fait fondamental pour en retirer des informations techniques susceptibles de confirmer ou d'infirmer la « thèse mosane ». Il s'agit de notre propos.

Une première réflexion vient à l'esprit. Dans la vallée de la Meuse, la dinanderie s'est développée activement dès le IX^e-X^e siècle⁶. Par « dinanderie » nous entendons la manufacture d'objets en laiton, l'alliage de cuivre et de zinc. Cette industrie a pu naître dans la vallée mosane car les circonstances matérielles y étaient favorables : voie de communication – le fleuve – réserve de bois, gisements de cuivre⁷, de plomb et de zinc. L'argile plastique requise par la métallurgie était abondante à Andenne. La question qui se présente alors est simple : à l'époque présumée pour la réalisation des fonts, le XII^e siècle, le niveau technologique atteint par les métallurgistes mosans permettait-il de réussir l'alliage de la cuve et de le produire en quantité suffisante ? Avaient-ils vraiment la maîtrise du laiton ou bien utilisaient-ils d'autres alliages de cuivre pour la fabrication d'objets religieux ?

Nous proposons une réponse.

PREMIÈRE PARTIE : LES FONTS FACE À LA TECHNOLOGIE ET À LEUR ENVIRONNEMENT CULTUREL

Nous situons d'abord les caractéristiques de l'alliage face aux performances de la métallurgie du laiton au XII^e siècle puis nous recherchons des similitudes potentielles avec des objets de taille réduite et des œuvres monumentales, produits dans le même espace culturel.

⁴ ROUSSEAU H., *Les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège*, cité par VERBOIS L. dans *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège, Étude technologique* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CV, 1993, p. 92-30.

⁵ BOUSSARD F., cité par VERBOIS L., *op. cit.*, p. 93, p. 100.

⁶ ROUSSEAU F., *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, Bruxelles, Éditions Culture et Civilisation, 1997, p. 104-122.

⁷ FOURMARIER P., *Le problème des gisements filoniens en Belgique* dans *Revue universelle des Mines*, vol. 8, 1934, p. 202-208.

Par ces deux approches distinctes, il est tout au moins possible d'établir si les fonts sont un corps « étranger » à la région mosane ou bien s'ils y appartiennent.

Historiquement, le premier alliage de cuivre qui a été développé est le bronze, fabriqué au départ de cuivre et d'étain : c'est l'alliage « sonnante » des fondeurs de cloches.

Dans nos régions, avec la disparition de nombreuses liaisons commerciales lors de la dislocation de l'Empire romain, l'étain devient rare et coûteux : les fondeurs vont tenter de le remplacer, en partie d'abord, par du zinc et du plomb. Ces métaux sont omniprésents dans plusieurs gîtes métallifères : Est de la Belgique, massif du Harz, collines de la Meuse.

La production de bronze va régresser progressivement dans nos régions dès le début du Moyen Âge, au profit d'alliages plus complexes impliquant une base de zinc au lieu de l'étain.

Nous en détaillerons l'élaboration. La fabrication du laiton, c'est-à-dire allier du zinc à du cuivre, était loin d'être simple à l'époque médiévale : le moine bénédictin allemand, Rogerus van Helmarshausen, plus connu sous le nom de Théophile, a décrit dans son traité *De Diversis Artibus*, publié vers 1100, l'ensemble du procédé.

Dans des creusets de terre cuite, placés dans un four, du cuivre fondu est mis en contact avec un mélange de charbon de bois et de minerai de zinc grillé (calamine, oxyde de zinc). À haute température, le charbon réagit chimiquement avec l'oxyde pour former du zinc métallique qui apparaît sous la forme de vapeur⁸. La vapeur de zinc se répand dans les creusets et dans le four, puis s'échappe en partie. Une fraction vient au contact de la nappe de cuivre et s'y dissout pour former l'alliage. Théophile rapporte que le mélange doit être brassé plusieurs fois avec une tige de fer.

Une lecture critique du texte arrive à la conclusion que deux facteurs vont limiter la teneur en zinc du laiton. La quantité de vapeur de zinc qui va pénétrer dans le cuivre liquide est faible puisque, par rapport au volume de la masse en fusion, la surface d'échange reste très restreinte ; elle est déterminée par le diamètre des creusets. Le brassage ramène à chaque fois le processus au point de départ : en présence d'air, la vapeur de zinc repasse immédiatement à l'état d'oxyde.

Le principe même du procédé va subsister jusqu'au XVII^e siècle mais les métallurgistes ne travailleront plus avec du cuivre fondu mais bien avec

⁸ POLLARD A. et HERON C., *Archaeological Chemistry*, London, Royal Society of Chemistry, 1996, p. 204-206.

des copeaux, de plus en plus fins, pour augmenter la surface de contact entre le cuivre fragmenté et la vapeur de zinc. Du laiton, de plus en plus riche en zinc, va être produit.

Au XII^e siècle le procédé décrit par Théophile est assez fruste et ne donne que des laitons contenant peu de zinc. Comment quantifier la proportion cuivre/zinc de ces laitons ? Le texte de Théophile ne le permet pas : il faut se tourner vers les analyses chimiques effectuées sur un grand nombre d'objets en laiton datant de cette période. En 1977, O. Werner⁹ publie le premier grand corpus d'analyses de laitons anciens, en tout trois cent soixante-sept pièces. Pour les objets datés du x^e au XIII^e siècle, il indique une teneur moyenne en zinc égale à 10,7 %, valeur portant sur cent nonante analyses. Ces résultats sont repris et commentés par M. de Ruettes¹⁰ dans son étude sur les *laitons coulés dans les anciens Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège*. En 1984, S. Zaccharias¹¹ montre un tableau chronologique liant la composition des laitons de l'Europe occidentale à leur ancienneté : pour la même période, l'auteur avance une teneur moyenne en zinc de 10 %. Plus récemment, en 2003, J. M. Welter¹² situe aux environs de 11 % la teneur en zinc des laitons préparés en Europe au début du second millénaire.

Par le biais d'analyses chimiques, nous sommes donc capable de caractériser les laitons obtenus selon la méthode décrite par Théophile. Il faut maintenant décider si la composition de la cuve baptismale de Liège reflète bien la technologie développée au XII^e siècle.

Lors de l'exposition « Rhin-Meuse » (1972), les fonts ont été exposés à Bruxelles et à Cologne. O. Werner a pu analyser des échantillons prélevés dans la cuve et dans les protomés de bœufs qui la soutiennent¹³. L'alliage de la cuve est un laiton quaternaire où le cuivre est allié à 17,0 % de zinc, 3,8 % d'étain et 1,5 % de plomb. La présence d'étain et de plomb est courante dans les œuvres médiévales. Selon M. de Ruettes¹⁴, ces métaux sont « représentatifs d'une pratique artisanale parce que introduits avec un

⁹ WERNER O., *Analysen mittelalterlicher Bronze und Messinge, I* dans *Berliner Beitrage zur Archaeometrie*, vol. I, 1977, p. 144-220 ; voir aussi du même auteur, la suite dans le même revue, II, vol. II, 1981, p. 106-170.

¹⁰ DE RUETTE M., *Les résultats d'analyse de teneurs des laitons coulés dans les anciens Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège* dans *Revue des Historiens d'Art et des Archéologues de Louvain*, vol. XVI, 1983, p. 252-278.

¹¹ ZACCHARIAS S., *The Manufacture of Brass in Medieval Western Europe* dans *C.I.M. Bulletin*, vol. 77, n° 863, 1984, p. 110-114.

¹² WELTER J.M., *The zinc content of brass : a chronological indicator ?* dans *Techne*, n° 18, 2003, p. 27 -36.

¹³ WERNER O., *op. cit.*, 1977.

¹⁴ DE RUETTE M., *op. cit.*, 1983, p. 261.

certain contrôle ». Le plomb fluidifie l'alliage et facilite la coulée tandis que l'étain améliore la solidité du matériau fini. Ce qui frappe le plus dans la composition de la cuve, c'est évidemment la proportion anormalement élevée de zinc, 17 %, pour une œuvre, traditionnellement datée du XII^e siècle. La même composition a été aussi retrouvée plus tard, en 2000, lors de l'analyse d'un prélèvement fait sur le bœuf n° 6¹⁵.

Sur la base des analyses de la cuve et en prenant en référence toutes les données quantitatives à notre disposition, il semble évident que l'attribution des fonts à l'art mosan du XII^e siècle n'est guère plausible. En effet, un pourcentage de zinc aussi élevé ne sera atteint en Europe occidentale qu'à partir du XIV^e siècle selon S. Zaccharias¹⁶ et seulement un siècle plus tard pour O. Werner comme le rapporte M. de Ruette¹⁷. À cette époque, les métallurgistes ont abandonné la méthode détaillée par Théophile pour travailler avec du cuivre maintenu à l'état solide¹⁸. Selon notre propre expérience, cette composition avec 17 % de zinc pourrait plutôt se situer à la fin du XV^e siècle. L'analyse d'un corpus de cent quarante-cinq objets de laiton, récupérés au large de Zeebrugge, datés de 1520-1525 et provenant d'une cargaison perdue, donne 18 % de zinc pour la teneur moyenne des objets soumis à l'examen¹⁹.

Dans une seconde étape, il faut maintenant examiner quels étaient, aux environs du XII^e siècle, les alliages de cuivre usuels de manière à établir ou refuser une filiation avec la cuve de Liège. Les données numériques sont regroupées dans le tableau récapitulatif annexé.

L'analyse de plusieurs œuvres répond à cette question. La partie mosane de la clef reliquaire de saint Hubert, conservée à l'église Sainte-Croix de Liège, correspond à un alliage d'une faible teneur en zinc, 9,4 %, associée à une concentration cumulée en étain et en plomb de 8,1 %²⁰. Ce n'est plus, à proprement parler un laiton parce que le zinc n'est pas le constituant nettement majoritaire : selon la nomenclature actuelle, il s'agit d'un alliage

¹⁵ BOSSIROY D., MARTINOT L., JOASSIN A., GUILLAUME J., RABET L., *Église Saint-Barthélemy à Liège. Analyses de prélèvements extraits des fonts baptismaux*, Rapport I.S.Se.P. n° 324, 2000, p. 1-26.

Il faut noter que la numérotation traditionnelle des bœufs commence par le bœuf isolé et suit le sens de rotation des aiguilles d'une montre.

¹⁶ ZACCHARIAS S., *op. cit.*, 1984, p. 113.

¹⁷ DE RUETTE M., *op. cit.*, 1983, p. 260.

¹⁸ CAMERON H., *Technical aspects of monumental brasses* dans *Archaeological Journal*, vol. 131, 1974, p. 215-237. Voir aussi : POLLARD A. et HERON C., *op. cit.*, 1996, p. 204.

¹⁹ WEBER G., MARTINOT L., GUILLAUME J., *An insight on the metallurgy of Western Europe in the early 16th cent. as depicted by elementary analyses of salvaged artifacts from a wrench cargo*. À paraître 2007, Musée Gruuthuse (Bruges) et v.z.w. « Maritieme Archeologie » (Bruges).

²⁰ MARTINOT L., WEBER G., GEORGE PH., *La clé de saint Hubert* dans *Feuillets de la Cathédrale de Liège*, n° 21-22, 1996, p. 1-24.

de fonderie²¹. Ce type d'alliage présente l'avantage, par rapport au bronze, d'économiser l'étain et d'introduire du plomb en quantités variables. Le zinc joue, de surcroît, un rôle de désoxydant vis-à-vis du cuivre. Les alliages de fonderie ont une température de fusion inférieure à celle des laitons ce qui rend moins difficile leur préparation et la coulée des pièces. Le cas précédent n'est pas isolé : ce type d'alliage se retrouve dans un christ des Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Bruxelles) avec une teneur cumulée en plomb et en étain de 6,7 % par rapport à 7,3 % de zinc²². Bien d'autres spécimens de compositions similaires sont repris dans le vaste corpus de O. Werner, à titre d'exemples, citons des christes (n° d'analyse : 35, 36, 37, 43, 44) et des aquamaniles (n° 199, 200) provenant d'Allemagne ainsi que des christes français (n° 25, 26)²³.

Avec la même ancienneté, les œuvres monumentales connues ne sont identifiées ni comme des bronzes ni comme de véritables laitons. Les célèbres portes d'Hildesheim, datées du début du XI^e siècle, correspondent bien à des alliages de fonderie avec une concentration cumulée en plomb et en étain de 18,6 % contre 4,3 % de zinc pour la porte gauche et 17,1 % contre 5 % de zinc pour la droite²⁴. Les portes d'Augsbourg, un peu plus tardives que les précédentes, sont constituées de panneaux de compositions variées : un panneau (n° 25) est un « alliage » de cuivre contenant 18,6 % de plomb avec environ 1 % de zinc et d'étain tandis qu'un second panneau (n° 22) est un véritable laiton avec 10,5 % de zinc, 1,5 % de plomb et 5,0 % d'étain. Avec 10 % de zinc, ce seul panneau correspond aux possibilités technologiques de l'époque²⁵. Plus près de nous, deux œuvres mosanes exceptionnelles s'inscrivent aussi parmi les alliages de fonderie. Il s'agit des fonts baptismaux de la collégiale Saint-Germain de Tirmont et du grand chandelier pascal de l'abbaye de Postel. Ces pièces sont conservées aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire ; elles ont fait l'objet d'une étude approfondie par M. de Ruette²⁶. Les fonts sont datés de 1149 et le chandelier vers 1160. Dans chaque pièce, le zinc est en faible

²¹ Les alliages sont d'utilisation courante ; les points de fusion vont de 832 à 854° C selon la composition. La nomenclature et les propriétés métallurgiques sont données dans : *Encyclopedia of Chemical Technology*, vol. 7, 4th ed., « *Copper Alloys* », New York, J. Wiley and Sons, 1993, p. 494-498.

²² RABET L., MARTINOT L., GUILLAUME J., *Rapport d'analyse de deux christes des MRAH*, Bruxelles, novembre 2000. Ce rapport fait suite à une demande de M. de Ruette, conservatrice.

²³ WERNER O., *op. cit.*, 1977 – Tableaux d'analyses.

²⁴ Résultats cités par VERBOIS L., *op. cit.*, p. 91 et par CAMERON H., *op. cit.*, p. 229.

²⁵ Résultats cités par VERBOIS L., *op. cit.*, p. 91.

²⁶ DE RUETTE M., DUPAS M., GENIN G., MAES L., VANDEVIVERE I., *Étude technologique des dinanderies coulées, seconde partie* dans *Bulletin des MRAH*, vol. 58-1, 1987, p. 5-41.

proportion 6,1 % et 3,6 % respectivement ; les quantités cumulées de plomb et d'étain atteignent parallèlement 12,4 % et 16,6 %. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de laiton comme l'alliage des fonts de Liège.

Il apparaît donc que dans la région Rhin-Meuse, autour du XII^e siècle, ce sont bien des alliages de fonderie qui sont impliqués pour la fonte d'œuvres monumentales : ces alliages représentent, avec le laiton à faible concentration en zinc trouvé à Augsbourg, le niveau technique atteint pour la fabrication d'alliages de cuivre.

Par ces comparaisons, nous avons situé les fonts de Saint-Barthélemy en dehors de la « culture technologique mosane » où ils auraient pu naître : ils s'en écartent totalement. Leur donner une origine locale ne reviendrait-il pas à admettre la coexistence de deux « écoles » de métallurgie : l'une réalisant des alliages de fonderie et l'autre, avec une avance technologique d'au moins deux siècles, capable de produire de grandes quantités de laiton riche en zinc ? Avec une telle avancée, tous les fondeurs d'Europe auraient pris quartier en région mosane !

En conclusion de cette première partie, nous dissociions les fonts de la sphère mosane. Pour arriver à cette constatation, nous avons simplement exploité les données présentes dans la littérature spécialisée. Le niveau de zinc des fonts ne correspond pas au savoir-faire du XII^e siècle : cette composition ne sera atteinte en Europe occidentale, au plus tôt, qu'à la fin du XIV^e siècle.

SECONDE PARTIE : LA PARTICULARITÉ DE L'ALLIAGE DES FONTS FACE À LA MÉTALLURGIE DANS L'ESPACE RHIN-MEUSE AU XII^e SIÈCLE

Les alliages de fonderie ont été d'un usage courant comme nous l'avons constaté. Ces alliages laissaient à la disposition des fondeurs de cloches des quantités d'étain suffisantes pour leur travail. Le bronze, seul alliage « sonnante », ne peut être remplacé par une autre combinaison de métaux.

L'isolement de l'alliage des fonts dans le corpus Rhin-Meuse amène une question : la composition « anormale » des fonts ne serait-elle pas due à la récupération et à la refonte de pièces étrangères à la région ? La forte concentration en zinc de la cuve implique soit la récupération d'objets datant de l'époque romaine soit d'objets collectés dans des contrées, probablement du pourtour méditerranéen, qui auraient préservé l'acquis

technologique de la Rome ancienne. En effet, les Romains préparaient du laiton à teneur élevée en zinc, alliage élaboré dans des creusets verticaux fermés, au départ de cuivre solide. Une partie du monnayage romain, les sesterces et les dupondii, était frappée sur des flans de laiton titrant, en moyenne, 20 % de zinc dès le règne d'Auguste²⁷. Il faut aussi noter que les petits vases et bols « romains » trouvés à Anthée, près de Dinant, et datés du premier siècle de notre ère contenaient 17 % de zinc et 4 à 5 % d'étain²⁸. Existe-t-il des preuves matérielles que des ateliers pratiquaient encore la méthode romaine au Moyen Âge ? À notre connaissance, seuls des lingots de laiton provenant d'une épave caravanière, repérée dans le Sud du Maghreb, prouvent une activité tardive jusqu'au XIII^e siècle : les lingots affichaient 19 % de zinc²⁹. Le maintien d'une activité similaire en région méditerranéenne ne doit pas être exclue *a priori*.

Si des métaux de récupération avaient été mis en jeu pour réaliser la cuve, l'opération devait nécessairement être précédée d'une collecte bien coordonnée et surtout étalée dans le temps. Selon l'estimation de L. Verbois³⁰, le poids de la seule cuve atteint quatre cents kilos et il faut encore y ajouter le poids des douze protomés originels. La coulée a été pratiquée de manière fractionnée, avec plusieurs poches – creusets dont le contenu était déchargé dans le moule via un écheno (bac répartiteur) ; ces opérations entraînent la perte du métal qui reste adhérent aux divers réfractaires. D'autres pertes se situent également dans les jets de coulée et événements. L. Verbois a longuement décrit cette situation³¹.

La quantité d'alliage prévue initialement ne devait pas être inférieure à cinq cents à cinq cent cinquante kilos. C'est évidemment beaucoup si des petites pièces ont dû être rassemblées et progressivement mises en réserve.

Il faut envisager un autre aspect. Pour réaliser une telle œuvre, le fondeur doit maîtriser l'alliage et l'amener à ses propres normes sinon un « contrôle » ne serait plus possible comme l'a mentionné M. de Ruettes³². Si la récupération est envisageable pour de petites pièces, elle l'est beaucoup moins pour une œuvre monumentale portant, à son pourtour, des reliefs particulièrement imposants et de formes complexes.

²⁷ DUTRIZAC J., O'REILLY J., *The origins of zinc and brass* dans *C.I.M. Bulletin*, vol. 77, n° 869, 1984, p. 69-73.

²⁸ CAMERON H., *op. cit.*, p. 229 ; voir aussi ZACCHARIAS S., *op. cit.*, p. 113. Pour plus de détails, voir : NOTTE L., *Les seaux de Hemmoor en France et en Europe* dans *Amphora*, vol. 58, 1989.

²⁹ CORNEVIN M., *Archéologie africaine*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993, p. 201.

³⁰ VERBOIS L., *op. cit.*, p. 160.

³¹ VERBOIS L., *op. cit.*, p. 141-143.

³² DE RUETTE M., *op. cit.*, 1983, p. 275.

Nous reviendrons sur cet aspect de la question dans la troisième partie de l'article.

Si des commanditaires mosans n'avaient pas réuni les métaux nécessaires à la coulée des fonts, obligeant ainsi les fondeurs à récupérer des objets disparates, il est clair que la majorité des pièces recyclées proviendrait de l'aire d'influence de la région mosane c'est-à-dire des pièces avec une faible teneur en zinc.

TROISIÈME PARTIE : L'INTERROGATION DE LA MATIÈRE

Nous abordons la caractérisation du cuivre face au corpus de O. Werner³³, puis celle du zinc par rapport au zinc identifié dans les fonts de Tirlemont et dans le chandelier de Postel. Cette démarche nous a évidemment obligé à en vérifier l'origine locale et l'ancienneté. Les zones métallogéniques ayant fourni le plomb des œuvres précitées sont tout à fait localisables par le biais de l'analyse isotopique. Les marques de la technique de coulée des fonts seront définies par des échographies aux ultrasons, face à un corpus d'œuvres mosanes datant du x^e siècle au début du xiv^e siècle.

En résumé, notre objectif est toujours de voir s'il y a une filiation possible entre les fonts et d'autres œuvres mosanes.

A) LA CARACTÉRISATION DU CUIVRE

Les minerais de cuivre contiennent des impuretés spécifiques en quantités variables : arsenic, antimoine, fer et nickel. Ces impuretés se retrouvent dans les objets manufacturés : elles sont indicatives de la provenance du minerai³⁴. Cependant, les opérations métallurgiques, depuis le traitement du minerai jusqu'à la coulée finale du métal, peuvent modifier ces paramètres.

Selon O. Werner, au xii^e siècle, le cuivre provient du massif de Harz et plus précisément de la mine de Rammelsberg³⁵.

Pour vérifier l'appartenance d'un objet à un corpus de référence, ici celui de O. Werner, il faut que les impuretés s'intègrent statistiquement dans le groupe de référence. Nous avons démontré que l'évaluation systématique

³³ WERNER O., *op. cit.*, 1977.

³⁴ POLLARD A. et HERON C., *op. cit.*, p. 234.

³⁵ WERNER O., *op. cit.*, 1977 ; voir aussi VERBOIS L., *op. cit.*, p. 114-116.

des teneurs en impuretés de la cuve et des protomés, les place en dehors de l'enveloppe statistique globale lorsque la concentration en arsenic est envisagée ; seul le bœuf n° 9, le bœuf « à la corne cassée », s'intègre au corpus Rhin-Meuse³⁶.

Il apparaît donc que le cuivre contenu dans les fonts de Liège a une origine minière différente de celle du corpus de référence.

B) LA CARACTÉRISATION DU ZINC

Deux impuretés sont propres au zinc : le cadmium et l'indium. Ces éléments n'existent qu'à l'état de traces et ils n'ont pu être détectés par O. Werner. Une technique beaucoup plus sensible³⁷ nous a permis de quantifier ces métaux à partir de prélèvements faits dans les fonts de Liège, de Tirlemont et dans le chandelier de Postel. Par cette investigation, nous voulons situer les fonts liégeois par rapport aux deux pièces mosanes. Avec trois pièces seulement, nous avons choisi de comparer les valeurs numériques des quotients teneur en cadmium / teneur en indium (Cd/In). Le travail sur des quotients plutôt que sur les quantités absolues minimise l'impact éventuel d'opérations métallurgiques différentes.

Le même rapport Cd/In caractérise les fonts de Saint-Germain (Cd/In = 28 +/- 2) et le chandelier de Postel (Cd/In = 24,5 +/- 2) tandis que les fonts de Liège se séparent avec (Cd/In = 43,5 +/- 2,5). Les résultats sont donnés statistiquement avec un niveau de confiance de 98 %.

Nous démontrons ainsi que les deux pièces mosanes sont contemporaines, réalisées au départ d'un minerai de zinc local, provenant du sillon Sambre-Meuse-Vesdre, déjà exploité avant l'an mil. En revanche, les fonts de Saint-Barthélemy se démarquent encore de la production mosane.

C) LES FONTS DE TIRLEMONT SONT-ILS MOSANS ET COULÉS AU XII^e SIÈCLE ?

Comme nous l'avons montré, la composition élémentaire de ces fonts correspond bien au développement technologique atteint au XII^e siècle mais il est possible d'apporter quelques précisions complémentaires.

³⁶ MARTINOT L., TRINCHERINI P., GUILLAUME J., ROELANDTS I., *Le rôle des méthodes de laboratoire dans la recherche de la provenance de dinanderies médiévales* dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, Académie royale de Belgique*, vol. 1-6, 1997, p. 19-36 ; l'analyse statistique (principes et résultats) est reprise p. 28-29.

³⁷ MARTINOT L. [et al.], *op. cit.*, 1997, p. 29-30.

La cuve de Tirlemont est supportée par deux figures équestres dont la composition est identique à celle du corps principal. L'examen métallographique montre que la même technique de coulée a été employée pour tout l'ensemble : la cuve et les figures équestres sont donc contemporaines. Les deux protomés (chevaux) ont été coulés avec un noyau d'argile interne pour éviter une fissuration radiale du métal au refroidissement. Dans nos régions, l'argile réfractaire – derle selon la dénomination locale – provenait d'Andenne ; elle était largement utilisée pour la poterie.

La rémanence des noyaux de coulée a été constatée par M. de Ruelle lors de la mise en place de la nouvelle présentation des fonts. Des prélèvements ont été effectués à cette occasion pour établir s'il y avait une filiation entre les noyaux, un lot de poteries d'Andenne et un échantillon d'argile vierge, conservé depuis 1937, époque marquant la fin de l'extraction.

Toutes les argiles ont la propriété de fixer les métaux lourds qui entourent les gisements : il est possible d'identifier une argile par les marqueurs métalliques qui s'y trouvent. Dans notre cas, cette démarche est absolument nécessaire puisque nos échantillons n'ont pas subi les mêmes traitements : les noyaux de coulée ont été contaminés par l'alliage en fusion. L'argile d'Andenne contient deux éléments à l'état de traces : l'uranium et le thorium. La comparaison entre les échantillons portera alors sur les valeurs numériques des quotients thorium / uranium (Th/U). L'analyse met en jeu une technique complexe : l'activation nucléaire.

Expérimentalement, il n'y a pas de différence entre les noyaux de coulée et les autres échantillons. Nous dégageons une valeur moyenne unique égale à $\text{Th/U} = 1,5 \pm 0,3$ avec un intervalle de confiance de 90 %³⁸. Les noyaux de coulée correspondent exactement aux caractéristiques de la derle d'Andenne, argument en faveur de l'origine locale de la cuve.

Les fonts datent-ils du XII^e siècle ? La datation par thermoluminescence répond à cette question. C'est le laboratoire de radiochimie de l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles qui a pris en charge le travail : la méthode y est appliquée en routine³⁹. La datation a été effectuée corroborativement avec celle des tessons d'Andenne. Les résultats témoignent

³⁸ MIGNONSIN P., KRAUSCH M., Laboratoire de Radiochimie, Université de Liège et GUILLAUME J., Laboratoire de Radiochimie, Institut Supérieur Industriel de Bruxelles. *Rapport au Musée communal de la Céramique d'Andenne*, non publié, 1998. L'argile correspond à $\text{Th/U} = 1,4$; les fonts de Tirlemont à $\text{Th/U} = 1,5$; les tessons des X^e-XII^e siècles à $\text{Th/U} = 2,0$ et les tessons des XIII^e et XIV^e siècles à $\text{Th/U} = 1,1$.

Statistiquement nous prenons une valeur moyenne unique égale à $1,5 \pm 0,3$.

³⁹ GUILLAUME J., Laboratoire de Radiochimie de l'ISIB, résultats non publiés, 1998.

d'une cuisson datant du milieu du XII^e siècle : la marge d'erreur est de 7 % soit environ soixante ans. Ceci est conforme à la date gravée sur la cuve : 1149.

En résumé, nous avons établi que ces fonts sont bien mosans et qu'ils ont été coulés au XII^e siècle, ce qui en fait une pièce de comparaison valable pour notre propos. Il faut remarquer que le recours à ces deux techniques avait été préconisé par L. Verbois dès 1993 !

D) LES FONTS DE LIÈGE FACE AUX RECHERCHES MENÉES SUR LES FONTS DE TIRLEMONT : NOYAUX DE COULÉES ET THERMOLUMINESCENCE

En 2000, lors de la dernière campagne de prélèvements, nous avons bien dû constater que tous les noyaux de coulée avaient disparu. Les protomés ont été remplis par un mortier de chaux puis obturés avec du béton de résine. Le béton de résine n'a pas été employé avant la fin des années soixante ce qui pourrait situer cette intervention lors de la présentation des fonts à l'exposition « Rhin-Meuse » en 1972.

Ce nettoyage intempestif rend impossible toute recherche complémentaire.

E) CARACTÉRISATION DU PLOMB : ANALYSES ISOTOPIQUES SUR LES FONTS DE TIRLEMONT, LE CHANDELIER DE POSTEL ET LES FONTS DE SAINT-BARTHÉLEMY

C'est en nous basant maintenant sur la provenance du plomb que nous voulons positionner les fonts de Liège face à ces deux œuvres.

L'analyse isotopique du plomb est la seule méthode qui puisse, sans aucun corps de référence, localiser l'origine du métal. Les résultats d'une analyse isotopique ne dépendent pas de la concentration en plomb dans les œuvres examinées et sont indépendants des opérations métallurgiques engagées.

De quoi s'agit-il ?

Définissons d'abord la notion d'isotope. Des isotopes sont des atomes qui ont les mêmes propriétés chimiques mais dont la masse diffère légèrement. Les isotopes qui nous intéressent sont symbolisés par ^{206}Pb , ^{207}Pb et ^{208}Pb ; les chiffres en exposant représentent les différentes masses atomiques. Les proportions entre ces isotopes sont des signes distinctifs de l'âge de cristallisation des minerais c'est-à-dire de la zone métallogénique où ils se trouvent. Les géologues exploitent en routine des données isotopiques pour dater la formation de « provinces géologiques ».

En archéométrie, il est alors loisible d'utiliser les cartes isotopiques dressées par les géologues pour trouver l'origine d'un objet quelconque contenant du plomb⁴⁰.

Les analyses ont été prises en charge par le laboratoire d'analyse isotopique du « Joint Research Centre, European Communities, Ispra Establishment ». Les résultats sont les suivants. La meilleure convergence entre les données expérimentales et les informations géologiques donne l'ancienne mine de Membach comme la source de plomb pour les fonts de Tirlémont (œuvre et réparation d'une malvenue par surcoulée). Welkenraedt ou Engis ont fourni le plomb du chandelier de Postel.

En ce qui concerne les fonts de Liège, plus exactement la cuve, le plomb a une toute autre origine : il provient d'Espagne, du gîte métallifère Cordoue – Grenade. Une analyse indépendante effectuée au laboratoire du « Dow Corning Museum » (New York) confirme l'origine espagnole du minerai.

En revanche, l'analyse du prélèvement fait dans le bœuf n° 9 identifie les collines de Corphalie comme la source du plomb.

Nous arrivons à la conclusion que les fonts de Liège se démarquent totalement des pièces de référence sur la base de ce critère.

F) LA PROVENANCE DES MÉTAUX ET L'ORIGINE DES FONTS DE LIÈGE

La spécificité du cuivre et du zinc montre que leur provenance est étrangère à celles des métaux employés en région mosane mais sans pouvoir en préciser l'appartenance. La situation est plus claire pour le plomb. Il ne provient pas de minerais locaux mais de la région méditerranéenne : nous sommes face à trois composants dont l'origine reste insolite.

Est-ce un argument suffisant pour infirmer l'origine mosane des fonts même en oubliant momentanément le caractère exceptionnel de l'alliage ?

Seule l'origine inconnue du cuivre peut soulever une telle question. En effet, il semble bien reconnu que les mines du Harz fournissaient le cuivre à la région Rhin-Meuse mais d'autres mines (Héligoland, Mittelberg –

⁴⁰ MARTINOT L., DEPAUW E., COLMAN P., *Étude des rapports isotopiques du plomb dans les fonts baptismaux de Tirlémont et comparaison avec des données archéologiques et géologiques similaires* dans *Bulletin des MRAH*, t. 62, 1991, p. 253-257. – MARTINOT L., TRINCHERINI P., *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège : une énigme face à l'analyse isotopique et à l'examen métallographique*, dans *Mélanges Pierre Colman, Revue des Historiens de l'Art, des Archéologues, des Musicologues et des Orientalistes de l'Université de Liège*, n° 15, 1996, p. 41-45. – MARTINOT L. [et al.], *op. cit.*, 1997.

Salzbourg) travaillaient depuis l'époque préhistorique ; les régions minières de Kitzbühel et des « Monts Métallifères » (Erzgebirge, Freiberg) étaient productrices de cuivre au XII^e siècle.

Si le cuivre de la cuve, pris isolément, ne provient pas du Harz, il pourrait avoir été extrait d'autres gîtes allemands ou autrichiens mais nous n'avons pas trouvé de preuves⁴¹. Pour l'apport du plomb et du zinc, les gisements indigènes suffisaient très largement aux besoins inhérents au Moyen Âge : il n'y avait aucune raison d'importer ces métaux !

La source espagnole du plomb isole complètement les fonts de la production locale et indique plutôt le bassin méditerranéen comme origine possible de l'œuvre : cette attribution est compatible avec le caractère inhabituel du cuivre et du zinc par rapport au corpus mosan.

Sur cette base, nous attribuons une origine mosane au seul bœuf n° 9.

G) LA MÉTALLOGRAPHIE, LES FONTS ET LES PIÈCES MOSANES CONTEMPORAINES

Un examen métallographique donne accès au diamètre des grains d'un alliage, paramètre fixé par la technique de coulée : vitesse de coulée, température de l'alliage en fusion et isolation thermique du moule. Le volume de la pièce examinée influence peu la granulométrie puisque le rapport entre la masse du métal et la surface de refroidissement reste assez constant.

Notre but est de comparer la granulométrie de l'alliage des fonts de Liège avec celle des fonts de Tirlemont, du chandelier de Postel et d'un corpus de pièces mosanes provenant du Musée Curtius et du Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan, à Liège⁴².

Toutes les dinanderies mosanes, quelles que soient leur forme et leur taille, coulées entre la fin du X^e siècle et le début du XIV^e siècle, présentent un grain d'alliage dont le diamètre est compris entre 0,29 et 0,37 mm. Cette constance définit en fait une partie importante de la production européenne ; les fonts de Tirlemont et le chandelier de Postel s'inscrivent dans ces limites.

⁴¹ HOLZER H., WALTHER H., [et al.], *Mineral Deposits of Europe, Central Europe, vol. 3*, London, The Institution of Mining and Metallurgy, The Mineralogical Society, 1986. Voir : *Austria*, p. 21-22, et *Germany*, p. 248, 251, 317.

⁴² MARTINOT L., DEMORTIER G., GUILLAUME J., CHEVALIER A., COLMAN P., *Analyse PIXE et examen métallographique d'un ensemble de dinanderies médiévales conservées au Musée Curtius à Liège dans Feuilletts de la Cathédrale de Liège*, n° 27, 1996, p. 2-10. – MARTINOT L., TRINCHERINI P., *op. cit.*, 1996, p. 41-42.

En revanche, la cuve de Liège et neuf protomés sont caractérisés par un grain d'alliage nettement plus important soit 1,1 mm. Seul le bœuf n° 9 se démarque avec un grain d'alliage très fin.

Il en résulte que la technique de coulée mise en jeu pour les fonts diffère de la maîtrise locale ce qui réfute une origine mosane du XII^e siècle. Ce résultat conduit à une conclusion très importante : si les fonts de Saint-Barthélemy avaient été coulés à Liège, avec uniquement des métaux de récupération, ils l'auraient été selon la technique mosane, identifiable par des alliages à grains fins.

CONCLUSION : LES FONTS DE LIÈGE ET LA QUESTION DE L'APPARTENANCE À L'ART MOSAN DU XII^e SIÈCLE

À la fin de chaque chapitre, nous avons déjà donné une conclusion partielle.

Nous les reprenons brièvement.

La composition de l'alliage des fonts, riche en zinc soit 17 %, dépasse les capacités technologiques des métallurgistes du XII^e siècle travaillant dans le paysage Rhin-Meuse, de Liège à Hildesheim. La production de laiton à haut pourcentage de zinc ne sera réalisable que tout à la fin du XIV^e siècle voire au milieu du XV^e siècle. Les caractéristiques chimiques du cuivre et du zinc révèlent des métaux étrangers aux sources d'approvisionnements usuelles. Il en est de même pour le plomb : l'analyse isotopique prouve une origine espagnole du métal. La technique de coulée se démarque du savoir-faire mosan, tel qu'il est mis en évidence entre le X^e siècle et le XIV^e siècle.

Tous ces éléments infirment l'attribution traditionnelle des fonts à l'art mosan. Seul le bœuf n° 9 est d'origine mosane : c'est une réplique tardive à forte teneur en plomb.

Il faut alors répondre à une question fondamentale : où et quand les fonts ont-ils été coulés ?

Nous n'avons aucune réponse en ce qui concerne l'ancienneté de l'œuvre : suite au malencontreux nettoyage des protomés, la datation par thermoluminescence n'est pas de mise.

Les fonts peuvent provenir d'un pays du pourtour méditerranéen où quelques ateliers « tardifs » auraient maintenu les connaissances métallurgiques acquises pendant la période romaine. L'origine espagnole du plomb

est en faveur de cette hypothèse. Il faut bien constater que les itinéraires du commerce des métaux restent mal connus aux alentours du XII^e siècle⁴³. Selon M. Lombard, le plomb de nos régions, d'Allemagne, du pays de Galles et des Cornouailles, était exporté vers la France, jusqu'aux Pyrénées et vers le Nord de l'Italie, jusqu'à Pavie et Padoue. Au départ d'Espagne et de Tunisie, la production excédentaire était exportée vers la Méditerranée⁴⁴. Trouver du plomb espagnol dans une œuvre mosane n'est donc pas crédible !

Les fonts ont-ils été coulés en Espagne même, au Proche-Orient, en Grèce ou en Italie : la question demeure. Il est évident que seule une collaboration structurée entre diverses disciplines pourra résoudre ce problème. Les méthodes de laboratoire posent un jalon matériel incontournable qui invite à réviser « les vues traditionnelles sur la genèse lotharingienne du bassin »⁴⁵.

RÉSUMÉ

L'attribution des fonts à l'art mosan du XII^e siècle fait l'objet d'une controverse depuis 1984. Le but de cet article est de caractériser l'œuvre d'un point de vue matériel et par là, confirmer ou infirmer son appartenance à la sphère mosane.

Les fonts ont été coulés en laiton, un alliage de cuivre et de zinc où le pourcentage en zinc atteint 17 %. Cette concentration est anormalement élevée pour l'époque : 10 % de zinc maximum était la norme. Les fondeurs utilisaient surtout d'autres alliages de cuivre contenant de faibles proportions de zinc, de plomb et d'étain. Il ressort de ces comparaisons que la cuve ne peut pas être attribuée à l'art mosan du XII^e siècle.

L'analyse chimique des impuretés propres au cuivre et au zinc montre que la source d'approvisionnement est étrangère aux relations commerciales du pays mosan mais sans pouvoir en fixer la provenance.

⁴³ VAN WERVEKE H., *Note sur le commerce du plomb au Moyen Âge* dans *Miscellanea Mediaevalia*, Gent, 1968, p. 35-44.

⁴⁴ LOMBARD M., *La route de la Meuse et les relations lointaines des pays mosans entre le VIII^e siècle et le XI^e siècle* dans *L'art mosan*, Paris, P. Francastel, Armand Colin, 1952, p. 9-28, cartes associées. – LOMBARD M., *Les métaux dans l'ancien monde du I^{er} au XI^e siècle*, Paris, Mouton, 1974, p. 180-195, cartes associées.

⁴⁵ Nous empruntons cette fin de phrase au texte de KUPPER J-L., *Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Liège* dans *Feuilles de la Cathédrale de Liège*, n° 16-17 (1994), p. 2-11.

L'analyse isotopique du plomb confirme une origine inhabituelle du métal : il provient d'Espagne alors que c'est du plomb extrait dans l'Est de la Belgique que l'on identifie dans d'autres « dinanderies » monumentales.

La technique employée pour couler les fonts ne correspond pas au savoir-faire mosan ainsi que le démontre l'examen métallographique.

Ces différentes approches donnent des résultats convergents qui invitent à réviser l'attribution traditionnelle des fonts à la région mosane : l'analyse isotopique fait penser à une origine méditerranéenne sans pouvoir amener une autre précision.

ABSTRACT

Twenty years from today, one of the hundred world masterpieces of sculpture, the baptismal fonts kept in the St Bartholomew church in Liege – Mosan art, 12th cent. – is in the balance. The target path of this paper aims to attest or to deny the relationships between these fonts and related artifacts.

The large receptacle was cast in brass, a copper-zinc alloy, with an anomalous high zinc content, i.e. 17%, with regard to the European brasses that contained only 10 % zinc at the beginning of the second millennium.

It's noteworthy that copper alloys with small amounts of zinc, tin and lead (leaded red brass, leaded semired brass) were used in monumental brasses instead of copper-zinc alloys.

It comes that the fonts do not belong to the local Rhine-Meuse group of artifacts. Trace analyses carried out on copper and zinc demonstrate that their provenance is different from that observed in monumental Mosan artifacts investigated for an aim of comparison.

The same holds for lead : lead was mined in Spain while lead mined in Eastern Belgium or in the hills of the Meuse Valley, is evidenced in comparative objects. The structure of the basin was tracked by ultrasonics : it results that the casting technique was not encountered in the Mosan area around 12th cent.

We conclude so far that the baptismal fonts kept in Liege, were falsely attributed to the Mosan art. They probably come from a country of the Mediterranean region as it arises from an acceptable understanding for the lead provenance.

REMERCIEMENTS

Toutes ces recherches sur les fonts sont issues d'une rencontre, presque fortuite, avec Pierre Colman, en octobre 1989. Nous lui sommes redevable de cette impulsion première. Depuis cette époque, nous avons entretenu de fructueux dialogues qui ont contribué à la genèse de cet article.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à Monique de Ruette, conservatrice aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles, qui nous a véritablement initié à la métallurgie ancienne et qui nous a donné si souvent une tribune dans le cadre des colloques « Arts et techniques métallurgiques pré-industriels. Étude et conservation ».

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Teneurs en zinc d'alliages de cuivre

I. Période romaine

Monnayage (laiton) sesterces et dupondii, d'Auguste à Néron : zinc ~ 20 %
Vases dits de « Hemmoor » ; milieu 1^{er} siècle : zinc ~ 17 %

II. Atelier tardif, technologie romaine, Maghreb, XIII^e siècle, chargement de lingots de laiton : zinc ~ 19 %

III. Europe, du XI^e au XV^e siècle, valeurs moyennes exprimées en % de zinc selon divers auteurs

	XI-XIII ^e	XIV ^e	XV ^e
Werner O.	10,7	13,0	15,8
Zacharias S.	10	17,0	17 à 23
Welter J.M.	~ 11	—	—
Cameron H.	—	~ 18	~ 24

IV. Œuvres de comparaison, espace Rhin-Meuse, du XI^e siècle au XII^e siècle, % de zinc ; alliages de fonderie

Portes d'Hildesheim	de 4,3 à 5,0
Portes d'Augsbourg	de ~ 1 à 10,5
Fonts de Tirlumont	6,1
Chandelier de Postel	3,8
Clé de saint Hubert	9,4

V. Fonts de Liège, laiton avec 17 % de zinc

LA MADONE D'ARGENT DES JÉSUITES WALLONS

par

Pierre COLMAN

Parmi les irréparables pertes infligées aux Liégeois par la France conquérante à la suite de la saisie des caisses d'objets précieux cachées à Hambourg par le chapitre de la cathédrale Saint-Lambert¹, la moindre n'est pas celle de deux statues en argent de grandeur naturelle². La « Cité ardente » conserve encore quelques pièces de ce genre, de taille moindre ou beaucoup moindre³. C'est la plus grande et assurément la plus belle de toutes (fig. 1) qui fait l'objet du présent article.

Elle a rejoint dans le Trésor de la nouvelle cathédrale deux prestigieux rescapés de celui de l'ancienne : le reliquaire de Charles le Téméraire et le buste-reliquaire de saint Lambert. Au dire de l'historien de Saint-Paul, qui s'abstient de fournir la preuve de ce qu'il avance, elle provient de la « sodalité » (confrérie) instituée par les jésuites wallons de Liège⁴. J'ai cédé en 1966 à la tentation de la mettre en relation avec un captivant document d'archives : un contrat passé le 26 mars 1664 entre l'une des sections de la confrérie, celle de la jeunesse liégeoise, placée « souzb le tiltre de la Purification d'elle Vierge Marie » et l'orfèvre liégeois Gérard de Bèche. Celui-ci a reçu un modèle de bois dont ni l'auteur ni la hauteur ne sont précisés ; il « ne pourra faire laditte statue d'argent plus pesante que de cent et quarantes onces, veoir que sil le peut travailler de moins quil le

¹ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, t. 1, p. 89-90.

² *Ibidem*, p. 66 et 67.

³ *Ibidem*, p. 153-155.

⁴ O.-J. THIMISTER, *Description de l'église cathédrale St-Paul et de ses annexes*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 7, 1865, p. 242-243.- *Id.*, *Essai historique sur l'église Saint-Paul*, Liège, 1867, p. 236-237.- *Id.*, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, Liège, 1890, p. 557-558. L'Université a pris la place du collège, dont il subsiste d'intéressants vestiges architecturaux ; voir à leur sujet R. FORGEUR, *Un maître-maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 10, n° 193-194, 1976, p. 60-62.



Fig. 1 : *Madone d'argent des jésuites wallons*, ici attribuée à un orfèvre anversois, 1666 au plus tard, argent coulé, repoussé et ciselé, h. 142. Liège, Trésor de la cathédrale. Copyright KIKIRPA Bruxelles.



Fig. 2 : *Le Couronnement de la Vierge*, face antérieure du socle de la statue.
Copyright KIKIRPA Bruxelles.

deberverat faire à la bonne foi, sans toutefois rendre icelle trop foible »⁵. Travaillé par le doute, j'écrivais cependant « il faudrait en déterminer le poids sans le socle, ni l'armature, ni les accessoires »⁶. Ce n'était pas montrer assez d'esprit critique. J'aurais dû m'avouer ma propre incompetence technique et m'en ouvrir à un homme de métier. J'aurais dû par ailleurs souligner qu'aucun des quatre bas-reliefs du socle ne montre la Purification de la Vierge ; celui du devant fait voir le Couronnement de la Vierge (fig. 2), celui de l'arrière la Dormition, et ceux des faces latérales l'Annonciation et la Visitation. La thèse allait séduire et les doutes allaient passer largement inaperçus.

En 1993, le R. P. Pierre Guérin s.j. publie dans une modeste feuille poly-copiée éditée par le Cercle historique de Fléron un article intitulé *Datation d'un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie liégeoise*. Il a découvert que le contrat

⁵ J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques...*, 2^e éd., Bruges, 1890, p. 205-206.

⁶ COLMAN, *o. c.*, p. 153-154, n. 283 ; voir aussi p. 231, n° 443.

de 1664 a fait l'objet d'un avenant en date du 16 août 1666 et que le collègue a reçu très peu de temps après, le 8 septembre 1666, une Vierge en argent haute de trois pieds pesant 603 onces⁷. Et de conclure que le délai fixé dans l'avenant a été respecté et que la Madone du Trésor date de 1666. Or, l'écart entre le 16 août et le 8 septembre est bien trop petit et l'écart entre 140 et 603 onces est bien trop grand ; par ailleurs, il s'agit du collègue et non pas de la confrérie.

Grâce à l'obligeance du R. P. Guérin, du R. P. Cl. Voiturier, conservateur des Archives de la province belge méridionale de la Compagnie de Jésus à Woluwé-Saint-Pierre, du R. P. D. Butaye, conservateur de l'Archief der vlaamse jezuïeten à Heverlée et du R. P. Thomas Reddy, direttore dell'Archivium romanum societatis Iesu à Rome, je suis en possession d'une photocopie du passage en cause. Il figure sous le sous-titre *Supplementum historiae Collegii Leodiensis ab anno 1665 ad 1669* dans un des neuf volumes d'un manuscrit intitulé *Historia Gallo-Belgica Societatis Jesu*. En voici les termes : « Ad incrementum sacrae suppellectilis coepta est fieri statua B. Virg. Matris argentea altitudine trium pedum et quadrantis, forma augusta, in qua ars materie non cedit. qua perfecta est hoc anno 1666, pondere 603 unciarum donum virginis Deo Devota, qua noluit nomen suum mortalibus prodi, ut a solo Deo mercedem expectaret. » La donatrice, une vierge dévote, a tenu à garder l'anonymat, n'attendant de récompense que de Dieu seul ; la statue, achevée en 1666, est haute de trois pieds et un quart ; la valeur d'art ne le cède en rien à celle du matériau précieux mis en œuvre. Voilà ce que le scribe se plaît à faire passer à la postérité. Il ne révèle pas le nom de l'auteur, tout simplement parce qu'il ne le connaît pas, jusqu'à preuve du contraire.

Peu après, la statue d'argent allait faire l'objet d'une restauration précédée d'examen de laboratoire et suivie d'une substantielle publication⁸.

L'espoir de découvrir des poinçons bien cachés fut déçu. L'un ou l'autre restaurateur les a fait disparaître, selon toute probabilité. Une inscription sous forme de graffiti fut découverte, relative à une restauration remontant à 1822. À pareille époque, le nouveau chapitre cathédral, délivré de criants soucis financiers, s'inquiétait de l'état de son patrimoine artistique ; quant

⁷ P. 68-70, n. 5.

⁸ *La Vierge des avocats du Trésor de la cathédrale de Liège*, dans *Feuillets de la cathédrale de Liège*, n° 28-32, 1997, p. 35-43 (B. LHOIST-COLMAN, *Origine et parcours de la statue*, p. 36-38.- L.-P. BAERT, *La restauration de la Vierge des avocats*, p. 39-40.- L. MARTINOT, G. WEBER, D. STRIVAY, J.-M. DELBROUCK-HABARU et J. GUILLAUME, *La Vierge des avocats sous l'œil du cyclotron*, p. 40-43). Au XIX^e siècle, la Vierge était portée en procession par des avocats, dit-on ; voilà pourquoi on lui donne ce nom.

aux restaurateurs, ils étaient à cent lieues de la rigueur qui s'est imposée dans l'intervalle, à des degrés divers. 1822, c'est la date d'une intervention, attestée par les archives, de Guillaume Drion, orfèvre liégeois de premier plan : il redore le socle⁹. Les autres interventions, pas toutes dignes d'éloges, lui sont dues elles aussi, à moins qu'elles ne soient le fait de Jean-Nicolas-Joseph Sauveur, qui pourrait avoir restauré l'œuvre à nouveau en 1855¹⁰.

Huit boulons sciés ont été découverts, prouvant que la statue était initialement fixée sur un autre support que le socle actuel. Celui-ci a les angles coiffés de beaux ornements ; un seul est ancien ; les trois autres n'en sont que des copies.

La statue se démonte en trois parties, de façon à en faciliter le transport et le nettoyage. Chacune d'elles a été pesée dans la mesure du possible. La Vierge pèse environ 15 kg, l'Enfant 2,8, le drapé 0,75 ; soit au total ca 18,55. C'est quasi exactement le poids spécifié en 1666, 603 onces, soit 18,544 kg !

Le titre de l'alliage mis en œuvre a été déterminé à l'aide des techniques de pointe pratiquées au cyclotron de l'Université. Il est très élevé : entre 959 et 990 millièmes. Voilà qui mérite une réflexion très attentive.

Le règlement donné aux orfèvres liégeois en 1622 leur impose un titre standard relativement bas : 10 deniers 6 grains, soit 854 millièmes. Un titre plus élevé s'introduit par la suite : 11 deniers 8 grains, 917 millièmes. Il est nommé « argent de louis » parce que c'est celui des louis d'argent français. L'orfèvrerie et la monnaie entretiennent sous l'Ancien Régime des relations très étroites.

Ce coûteux titre haut de gamme n'a été que fort rarement mis en œuvre pour des objets de caractère religieux¹¹. Le contrat passé avec la sodalité, ménagère de ses deniers, spécifie bien « argent à poinçon », le nom habituel du titre standard.

Donneurs d'ordre et exécutants n'étaient que trop portés à se contenter d'un alliage plus faible encore, enfreignant de commun accord, aussi discrètement que possible, les dispositions réglementaires. Les contrôleurs-marqueurs de la corporation étaient loin de l'ignorer. L'un d'eux s'est acharné à y mettre bon ordre, ce qui a laissé des traces écrites dont

⁹ LHOIST-COLMAN, *o. c.*, p. 37 et n. 18.

¹⁰ B. LHOIST-COLMAN, *Les cadeaux offerts par les Liégeois à M^{sr} Jean-Arnold Barrett, promu évêque de Namur en 1833*, dans *Leodium*, t. 87, 2002, p. 55, n. 5.

¹¹ COLMAN, *o. c.*, p. 48, p. 210, n° 147 et 148, p. 241, n° 563 et 567, p. 259, n° 788.

l'interprétation n'est pas des plus aisées¹². Ainsi donc, le titre déterminé au moyen du cyclotron oblige, à lui seul, à mettre en doute l'origine liégeoise de la statue d'argent¹³.

Celle-ci est mise à l'honneur par le R. P. Guérin dans le livre en deux volumes publié en 1999 par la Société des bibliophiles liégeois, *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*. La légende circonspecte de la belle reproduction¹⁴ n'est pas de l'auteur, irréductiblement réfractaire aux doutes exprimés par mon épouse dans la publication de 1997, arguments à l'appui.

La Madone du Trésor n'est pas celle que la sodalité a commandée en 1664, mais bien celle que les jésuites ont reçue en 1666, cela me semble hors de discussion. De la donatrice, on ignore tout. Était-elle Liégeoise ? S'est-elle adressée à un orfèvre liégeois ? Seul le chauvinisme interdit le doute, alors que la détermination du titre fait de lui une obligation intellectuelle.

Dans les anciens Pays-Bas espagnols, l'aloi était nettement plus élevé que dans la principauté : 944 millièmes. Un écart dont les orfèvres namurois se plaignaient hautement, criant à la concurrence déloyale. En 1662, les chanoines de Saint-Lambert commandent à Anvers une « lanterne »¹⁵. Les raisons de ce choix ne nous sont pas connues. Mais le fait est là. La plus belle des statues présumées liégeoises venues jusqu'à nous pourrait bien être un travail anversois.

Une objection vient à l'esprit : dans la fastueuse ville de Rubens, qui regorgeait d'artistes talentueux dans tous les genres, l'art baroque règne, alors que la Madone est d'allure toute classique. Elle s'inscrit dans le sillage du sculpteur flamand qui a été le rival de Lorenzo Bernini à Rome, François du Quesnoy, le « Francesco Fiammingo » des Italiens¹⁶. Un sillage qui a notoirement touché Anvers¹⁷. L'objection s'effondre.

¹² *Ibidem*, p. 70-71.- B. LHOIST-COLMAN, *Deux attestations liégeoises de 1715 en matière de titre de l'argent pour l'orfèvrerie religieuse*, dans *Leodium*, t. 86, 2001, p. 27-29 ; « l'argent tel qu'on le donnoit » (p. 27), c'est celui que le client fournit.- P. COLMAN, *Recherches sur le titre des pièces d'orfèvrerie sous l'Ancien Régime*, dans *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, t. 1, n° 19, 2002, p. 178-179.

¹³ Mon compère Lucien Martinot, avec qui je n'ai pas manqué d'en discuter, incline à supposer qu'il s'est produit un enrichissement superficiel par l'effet des nettoyyages. Il eût été intéressant de consacrer au moins une analyse PIXE à la paroi intérieure, qu'ils ont évidemment épargnée. C'est sans doute en raison des difficultés de manipulation que cela n'a pas été fait.

¹⁴ T. 2, p. 396, fig. 21.

¹⁵ COLMAN, *o. c.*, p. 80.

¹⁶ Marion BOUDON-MACHUEL, *François du Quesnoy*, Paris, 2005, spécialement p. 194, n. 837 et p. 233-234. L'extraordinaire rayonnement de la statue de sainte Suzanne est étudié d'exemplaire façon dans cet ouvrage magistral.

¹⁷ H. Vlieghe, *Flemish Art and Architecture 1585-1700*, Pelican History of art, 1998, p. 241-247 ; voir aussi p. 255-256.



Fig. 3 : *Statue de sainte Hélène*, attribution mal établie, marbre blanc, h. 170.
Liège, église Sainte-Croix. Copyright KIKIRPA Bruxelles.

À Liège, Robert Henrard, alias le frère chartreux, s'y inscrit pleinement. J'ai vu en lui, de ce fait, l'auteur probable du modèle de la Madone d'argent, sœur de la Sainte Hélène de marbre blanc de l'église Sainte-Croix (fig. 3) qui lui est attribuée pour la même raison¹⁸. Mais il n'est pas légitime de postuler qu'elle est l'œuvre d'un Liégeois; elle a pu venir d'Anvers elle aussi¹⁹.

Les historiens de l'art du XIX^e siècle étaient portés par un patriotisme qui flambait haut et fort dans la jeune Belgique. À Liège, il entrait en combinaison avec une ferveur principautaire alimentée par un fort compréhensible dépit : la capitale d'un État, même d'importance fort secondaire, n'est pas ravalée au rang de chef-lieu de province sans que naisse quelque amertume. Il en est résulté une sorte d'étroitesse d'esprit. Il convient d'en prendre le contre-pied dès lors que l'on n'a pas pour ambition de flatter l'amour-propre de ses concitoyens, mais bien de faire progresser les connaissances.

C'est mû par l'admiration j'ai choisi la Vierge d'argent pour orner la jaquette de l'un des deux volumes du livre issu de ma thèse de doctorat. Dès lors que j'ai cessé de reconnaître en elle un travail liégeois, je m'en mords les doigts.

¹⁸ COLMAN, *o. c.*, p. 179-180 et fig. 206.- B. LHOIST-COLMAN et P. COLMAN, *Les sculpteurs Robert Henrard (1617-1676) et Guillaume Cocquélé († 1686)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 92, 1980, p. 127-136 et fig. 10.

¹⁹ Le marbre de Carrare destiné à Liège transitait par Anvers, bien entendu. Ainsi celui qu'a utilisé Jean Del Cour pour le monument funéraire d'Eugène-Albert d'Allamont. Les statues ont été transportées de Liège à Gand, probablement non parachevées (R. LESUISSE, *Le sculpteur Jean Del Cour*, Nivelles, 1953, p. 100).

**JEAN-JACQUES TUTOT,
IMPRIMEUR, LIBRAIRE ET ÉDITEUR
AU PAYS DE LIÈGE À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE**

par

Pierre GILISSEN
Bibliophile liégeois



Intérieur d'imprimerie, huile sur bois de Léonard Defrance, ca. 1782, 39,5 x 53 cm
(Collection particulière).

Né roturier, je demandais qu'on rendit à la roture sa part de gloire dans nos annales ; qu'on recueillît avec un soin respectueux les souvenirs d'honneur plébéien, d'énergie et de liberté bourgeoise ; en un mot, qu'à l'aide de la science unie au patriotisme, on fit sortir de nos vieilles chroniques des récits capables d'émouvoir la fibre populaire. Cette citation d'Augustin Thierry mise en épigraphe de ses *Récits historiques sur l'Ancien Pays de Liège* par Polain pourrait servir de frontispice au présent récit.

Ces quelques pages voudraient en effet attirer l'attention de l'amateur d'histoire liégeoise ou de l'amoureux de ce dix-huitième siècle dont les frères Goncourt disaient que *l'âge moderne est sorti de lui et date de lui*, sur un personnage effacé, quasi inconnu, dont le nom revient çà et là au fil des ouvrages spécialisés, et qui pourtant apparaît à la pointe du progrès tout au long de son existence : le libraire, imprimeur et éditeur liégeois Jean-Jacques Tutot.

Présent en plusieurs circonstances importantes de l'histoire de son époque et de son pays, jouant pleinement son rôle de bourgeois entreprenant, capitaliste avant l'heure, Tutot est très représentatif de ces hommes du Siècle des Lumières qui ont préparé la Révolution et la disparition de la Patrie liégeoise elle-même, sans le vouloir, sans même le savoir.

Malgré la censure ecclésiastique, la Principauté de Liège, petit état situé au carrefour de l'Europe du Nord-Ouest, et la Cité de Liège en particulier, constituent en effet le lieu idéal au XVIII^e siècle permettant la création et le développement de l'imprimerie et par conséquent de l'édition tant de livres que de journaux. En 1789, Liège possédait ainsi quinze ateliers d'imprimeurs, disposant d'environ cinquante presses, employant plusieurs centaines d'ouvriers¹, ce qui donne à suffisance une idée de l'importance économique et commerciale de cette branche d'activité.

À côté des Desoer, Plomteux et Bassompierre, plus connus que lui, Tutot reste au second rang de l'histoire de la librairie, de l'imprimerie et de l'édition liégeoises, mais à l'époque il semble bel et bien avoir été le premier entrepreneur de ce secteur dont Pilati di Tassulo écrivait en 1779, dans ses *Lettres sur la Hollande*² : *Les imprimeries y [à Liège] ont encore plus de succès [que les manufactures de draps qui prospèrent beaucoup], par la liberté dont y jouit la presse. Toutes sortes de livres se vendent*

¹ Louis-François THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, Grandmont-Donders, 1879, p. 465.

² PILATI DI TASSULO, *Lettres sur la Hollande*, À La Haye, Chez J.H. Munnikhuizen & C. Plaat, 1780.

publiquement à Liège et à Spa ; l'effet de la censure ne tombe que sur les livres qui combattent l'autorité du Pape.

Voici donc la vie d'un éclectique pragmatique, opportuniste sans doute, mais peut-être finalement plus idéaliste que ce qu'il y paraît et dont il ne nous reste plus que quelques morceaux de papier imprimé.

*

* *

Jean-Jacques Tutot, issu d'une famille d'origine française, est né à Liège le 22 février 1741 et est baptisé à l'église Notre-Dame-aux-Fonts³. Ses parents, Jacques Tutot et Marie-Thérèse Remigy, s'étaient mariés à Liège en 1737. Jean-Jacques est le premier fils d'une famille de sept enfants.

Daniel Droixhe, dans son ouvrage *Le marché de la lecture dans la Gazette de Liège à l'époque de Voltaire*⁴, nous apprend que Tutot fit son apprentissage d'ouvrier d'imprimerie à Liège. Il est mentionné comme tel dans la capitation de 1762 et habitait alors aux Degrés de Saint-Lambert, place du Marché, près de son père, *marchand du commun*, précision qui semble indiquer que la famille Tutot ne baigne pas dans une grande prospérité.

Après avoir tenu des boutiques à Maëstricht et à Spa durant l'été 1765, Tutot s'installa comme libraire rue Sous la Tour (aujourd'hui rue de Bex) fin 1765. Il fit insérer une première annonce publicitaire pour son nouveau commerce dans la *Gazette de Liège* du 2 décembre 1765. Il acquit alors rapidement la réputation de libraire spécialisé dans la vente des ouvrages français contemporains⁵. À titre d'exemple, notons cet achat au libraire parisien Dessaint par Tutot pour sa librairie le 25 janvier 1768, de deux exemplaires des *Œuvres* de Montesquieu en trois volumes in-4°, pour soixante livres⁶.

Le 29 novembre 1766, il épousa en l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège, Marie-Adélaïde Painsmay⁷, de trois ans sa cadette, issue d'une bonne famille d'imprimeurs de la rue Saint-Jean en Isle, mariage providentiel

³ *Biographie nationale de Belgique*, t. 25, p. 856, article de P. VERHAEGEN ; pour la généalogie de la famille Tutot, consulter le site Internet <http://gw1.geneanet.org/index.php3?b=perenault1&lang=fr;p=jean+jacques;n=tutot>.

⁴ Daniel DROIXHE, *Le marché de la lecture dans la Gazette de Liège à l'époque de Voltaire*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1995, p. 27.

⁵ Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges, Les Rues de Liège*, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1977, t. X, p. 458.

⁶ Françoise WEIL, *Bataille d'éditeurs autour des œuvres de Montesquieu (1758/1769)*, Revue Montesquieu, n° 4 (2000), p. 245.

⁷ Paul BERTHOLET, *Les Jeux de hasard à Spa au XVIII^e siècle*, Dison, Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, 1988, p. 186. Marie-Adélaïde Painsmay était la fille de Lambert Painsmay (1709-1773) et de Pétronille Henket (1715-1774).

pour l'avenir de notre homme. Tout nous porte en effet à penser que Tutot a épousé la fille du patron chez qui il avait fait son apprentissage, après avoir démontré à son futur beau-père ses capacités techniques et commerciales. Le phénomène est classique, on en conviendra, et la dot de la Demoiselle Painsmay fut certainement déterminante pour le devenir professionnel de son époux.

Ce mariage a toutes les apparences du bonheur, du moins on est porté à le croire puisque le ménage comptera jusqu'à douze enfants ! Tutot semble bien accepté par la famille de sa femme ; nous constatons en effet que les époux Tutot tiennent sur les fonts baptismaux de l'église de la Madeleine, le 1^{er} décembre 1775, un petit Jean-Jacques Delis dit Lespaigne, fils d'André Delis dit Lespaigne et de Marie Françoise Painsmay, sœur de Madame Tutot⁸. En outre, nous verrons plus bas que la famille Painsmay et les familles alliées joueront à une certaine époque un rôle non négligeable dans les affaires de Tutot.

L'imprimerie Painsmay n'a pas laissé grand souvenir dans l'histoire de l'édition liégeoise. Installée au coin des rues du Pot d'Or et Saint-Jean (la maison existe encore et abrite aujourd'hui un magasin de bijoux de fantaisie), nous ne connaissons d'elle comme production que les *Problèmes proposés à résoudre au marquis V [...] ou lettres du duc de [...] sur des matières d'histoire et de grammaire [...] relativement aux ouvrages de Voltaire*, petit ouvrage in-12^o de deux cent soixante-deux pages, édité en 1779⁹ et une publicité insérée en décembre 1792 dans la *Gazette nationale liégeoise* pour vanter la qualité d'impression de cartes de visites ou de cartes à jouer¹⁰.

Tutot s'installa après son mariage « au Quartier d'Isle » et y resta jusqu'à l'automne 1769. Il débuta réellement dans la profession d'éditeur-imprimeur, métiers qui au XVIII^e siècle se confondaient très souvent, en 1768 par un retraitage de *Institutiones Doctrinae Christianae sive Compendium theologiae dogmaticae et moralis auctore Petro Ludovico Danes*¹¹. Il s'agissait de la troisième édition d'un ouvrage paru à Liège en 1740 et dont Tutot annonçait la souscription dès 1767, après en avoir obtenu le privilège du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont par acte du Conseil privé du 8 juin 1767, soit *l'octroy exclusif pour 30 ans d'imprimer, vendre et distribuer le présent ouvrage*¹².

⁸ Voir site Internet <http://www.acomelieu.net/0003510.HTM>: AÉL, TRP ET RP ND aux Fonts, p. 364 – registre 37.

⁹ Voir site Internet http://users.skynet.be/biobibdata/bklistXVIII_4.html.

¹⁰ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. VI, p. 332.

¹¹ DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, année 1740, col. 526.

¹² Théodore GOBERT, *L'Imprimerie à Liège sous l'ancien régime*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1923, p. 66 (article paru dans le BIAL, t. XLVII, 1922).

À grand renfort de publicité, Tutot lance son premier livre sur le marché de la bondieuserie et de la prêtraille : *Ce livre a déjà été imprimé plusieurs fois aux Pays-Bas, en Allemagne, à Venise, et les personnes judicieuses et savantes l'ont toujours regardé comme le plus excellent abrégé de philosophie qu'on puisse mettre entre les mains des jeunes théologiens ; il traite avec autant de fidélité que de brièveté les fondements de la religion et les principes de la plus saine théologie selon l'ordre du catéchisme romain*¹³.

Il peut sembler paradoxal qu'un futur révolutionnaire commence sa carrière par une publication religieuse, mais comme le remarque Daniel Droixhe, une bonne part du commerce de la lecture, notamment dans une ville de province, se trouve à l'ombre de l'église et du côté d'un public avide de certitudes rituelles. Non seulement tous les imprimeurs liégeois en feront l'expérience, mais celle-ci pourra en inciter l'un ou l'autre, qui a pris des risques dans le champ de la littérature avancée, à déplacer l'activité vers des secteurs intellectuellement et commercialement plus paisibles¹⁴.

Il faut en effet constater que durant les quatre premières années d'activité comme éditeur de Tutot, jusque 1772, ses publications sont toutes de même nature, tout à fait dans la ligne du régime clérical princier. En outre, Tutot devient le distributeur liégeois attitré des presses de Louvain, gardiennes de la plus pure orthodoxie et de la tradition catholique, notamment des publications du libraire J. Michel¹⁵.

En outre, sa réputation de libraire de qualité s'établit rapidement puisqu'en 1771 Tutot eut l'honneur, à au moins trois reprises, de la commande d'ouvrages pour la bibliothèque privée du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont¹⁶. Les achats, destinés à la bibliothèque du prince au château de Warfusée, étaient relatifs aux ouvrages suivants : *Recueils des Actes, Titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France augmentés d'un grand nombre de Pièces et d'Observations sur la discipline présente de l'Église [...]*, Paris, Desprez, 1768-1771, quatorze volumes in-4°, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines, par l'abbé J-N. Paquot*, Louvain, Imprimerie académique, 1763-1770, dix-huit volumes in-8° reliés plein veau et *Formularium Parochiale [...]*, Liège, Tutot, 1769, in-8° relié plein veau.

¹³ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 141, note 28.

¹⁴ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 35.

¹⁶ Daniel JOZIC, *La bibliothèque de Charles-Nicolas d'Oultremont, prince-évêque de Liège, in Études sur le XVIII^e siècle / Le Livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'ULB, 1987, p. 75.

Parallèlement à ses activités de libraire, d'imprimeur et d'éditeur de livres, Tutot joua un rôle considérable à la fin de l'Ancien Régime dans l'établissement d'une vraie presse liégeoise. On peut même le considérer comme un précurseur, puisque dès l'hiver 1770, il annonce dans la *Gazette de Liège : aux amateurs des Belles-Lettres qu'il va imprimer toutes les semaines un Mercure du Parnasse ou Catalogue des livres nouveaux qui paraîtront en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, au Nord et autres pays, avec le prix de chaque ouvrage marqué en marge, et l'adresse du libraire qui le vend*. Selon Ulysse Capitaine, ce premier recueil hebdomadaire, *Le Mercure du Parnasse*¹⁷, serait sorti dès janvier 1771 mais, et nous partageons cette thèse, Daniel Droixhe considère que le projet ne fut réellement mis à exécution qu'un an plus tard et sous une autre forme¹⁸. On ne retrouve en effet aucune autorisation, aucun acte officiel relatif à cette publication, pas plus qu'un seul exemplaire n'a été retrouvé à ce jour dans une bibliothèque ou un fonds d'archives public ou privé.

Pour bien saisir la condition de libraire, d'éditeur et d'imprimeur à cette époque, il convient d'emblée de rappeler qu'en Principauté de Liège, archétype de l'état ecclésiastique du Saint-Empire, nul ne peut, verbalement ou par écrit, contredire la morale et les dogmes enseignés par l'Église catholique romaine. Pour assurer le respect de cette interdiction, un contrôle est instauré sur l'édition et l'imprimerie ; la responsabilité en est bien évidemment assumée par les autorités ecclésiastiques. Les fondements de cette censure sont établis par le mandement épiscopal du 21 mars 1589 qui soumet l'impression et la vente des livres à diverses conditions qui ne cesseront pas d'être rappelées dans les différentes réglementations qui se succéderont en la matière jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à savoir :

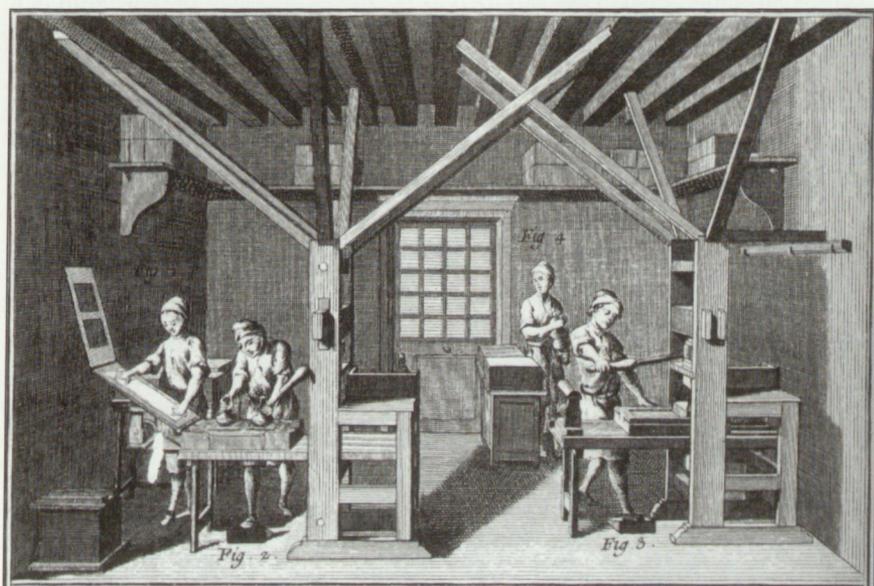
- a) aucun texte ne peut être imprimé, aucune publication importée de l'étranger ne peut être mise en vente, sans avoir été examinés au préalable par les représentants de l'évêque ;
- b) on ne peut exercer la profession de libraire sans s'être fait inscrire auprès du vicaire général de l'évêque et sans avoir prêté serment entre ses mains ;
- c) les libraires et les imprimeurs doivent soumettre à l'autorité ecclésiastique le catalogue des ouvrages qu'ils composent ou débitent ;

¹⁷ Ulysse CAPITAINE, *Recherches historiques et bibliographiques sur les Journaux et les écrits périodiques liégeois*, Liège, Desoer, 1850, p. 79.

¹⁸ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 29.

d) les libraires doivent détenir un « index » des livres prohibés et s’y référer fréquemment ; ils ne peuvent donc invoquer l’ignorance et la bonne foi s’ils sont convaincus d’avoir diffusé des écrits interdits.

Les règlements ultérieurs (une dizaine entre 1618 et 1786) rappellent ces quatre principes ; ils exigent au surplus une profession de foi de la part des libraires lors de leur inscription au vicariat général ; constatons que la plupart de ces édits constituent des mandements épiscopaux, soit des textes à caractère législatif émanant du prince en tant que dignitaire ecclésiastique et relatifs à des matières régies par le droit canon¹⁹.



Intérieur d'imprimerie, planche XIV du chapitre relatif à l'imprimerie en caractères de L'Encyclopédie de Diderot & d'Alembert.

C'est dans ce cadre que *l'octroi et le privilège d'imprimer, vendre et débiter L'Esprit des Journaux* furent accordés par le prince-évêque François-Charles de Velbruck le 4 juin 1772 à Jean-Jacques Tutot, *bourgeois, imprimeur et libraire*, [...] *à l'exclusion de tout autre*, [...] *sous la condition bien expresse [...] que le dit ouvrage ne renfermera absolument*

¹⁹ Georges HANSOTTE, *Les Institutions politiques et judiciaires de la Principauté de Liège aux Temps modernes*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987, Collection Histoire, n° 73, p. 313.

rien qui puisse, soit directement, soit indirectement, blesser la religion, l'honnêteté, les mœurs ni le respect dû aux puissances ; pour assurance de quoi aucun volume du dit ouvrage ne pourra paraître avant d'avoir été revu et examiné par le chanoine de Latte, le secrétaire et l'examineur du Synode nommé censeur spécial pour la circonstance. En outre, le prince défend à tous et quelconques libraires, imprimeurs, marchands-colporteurs et autres d'imprimer, vendre débiter ou contrefaire en aucune façon le dit ouvrage, à peine, outre la confiscation des exemplaires, d'une amende de 30 florins d'or pour chaque contravention, applicables pour un tiers à l'officier, un autre tiers au délateur et le reste au profit du dit Tutot²⁰.

Tutot annonça alors dans la *Gazette de Liège* la sortie de son nouveau journal pour juillet : *On a rassemblé les meilleurs ouvrages périodiques français, italiens, anglais, etc. etc. On recueillera avec attention ce qu'on y remarque de plus intéressant ; et l'on combinera, avec soin, tous les jugements qui s'y rencontrent, pour tâcher d'en former un qui soit exact et précis [...]*²¹.

Le premier numéro de *L'Esprit des Journaux*, dédié à Son A.C. Monseigneur François-Charles des Comtes de Velbruck, Évêque & Prince de Liège, &c. &c. &c., fut distribué en juillet 1772. En homme avisé, Tutot avait choisi comme directeur... le bibliothécaire de Velbruck lui-même, Jean-Louis Coster, un ex-jésuite, célèbre prédicateur originaire de Nancy, où il avait prononcé et publié en 1766 les oraisons funèbres du dauphin de France, père de Louis XVI, et de Stanislas I^{er} Leszczyński, roi de Pologne et duc de Lorraine²². On lui attribue un ouvrage satyrique paru en 1773, *L'Aventurier chinois*, livre teinté d'exotisme dans le style des *Lettres persanes* de Montesquieu.

Il faut souligner que la fonction de directeur de journal n'était pas l'équivalent de celle de rédacteur en chef (cette dernière notion n'apparaissant qu'au XIX^e siècle) ; son rôle se limitait le plus souvent à sélectionner et éventuellement traduire les articles qui devaient donner le ton de la publication, mais aussi à en soigner la présentation et en assurer la distribution.

Principalement destiné à l'exportation, *L'Esprit des Journaux* (qui continuera à être publié jusqu'en 1818 !) se limite pratiquement à ce que

²⁰ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 308 et 309, Théodore GOBERT, *L'Imprimerie à Liège sous l'ancien régime*, *op. cit.*, p. 68 et Marcel FLORKIN, *Un prince, deux préfets*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1957, p. 91.

²¹ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 29.

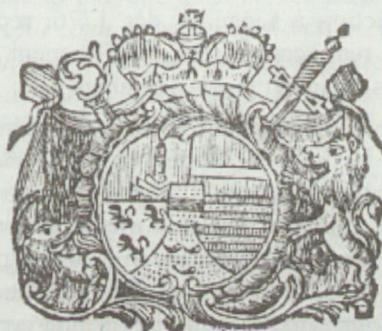
²² Pierre GUÉRIN s.j., *Jésuites réfugiés à Liège au temps de leur suppression*, Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège, 1994, n° 264, p. 49.

L'ESPRIT
DES
JOURNAUX,
OUVRAGE PÉRIODIQUE
ET
LITTÉRAIRE,
DÉDIÉ

A Son A. C. Monseigneur FRANÇOIS-CHARLES
des Comtes de VELBRUCK, Evêque & Prince
de Liege, &c. &c. &c.

JUILLET 1772.

TOME PREMIER.



ALIEGE,
De l'Imprimerie de J. J. TUTOT.

Avec Approbation & Privilège.

Page de titre du premier tome de *L'Esprit des Journaux*,
Liège, juillet 1772.

nous appellerions aujourd'hui une revue de presse. Bien qu'il publie régulièrement des articles originaux, *L'Esprit des Journaux* se contente en effet, la plupart du temps, de sélectionner des extraits d'autres périodiques ou de commenter des livres nouveaux, en s'appuyant toutefois sur les idées des Encyclopédistes, un peu à la façon du *Journal encyclopédique* fondé à Liège en 1756 par Pierre Rousseau et transféré à Bouillon dès 1760. Les feuilles les plus souvent citées sont alors *L'Année littéraire* du fameux publiciste et critique Fréron, *Le Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau, *La Gazette universelle de Littérature (Aux Deux Ponts)*, *Le Mercure de France* ou *Le Journal de Politique et de Littérature*. En octobre 1772, Tutot précise que *Messieurs les souscripteurs désirant que cet ouvrage contienne un extrait de toutes les gazettes ; en conséquence l'on formera un précis des nouvelles politiques les plus intéressantes, et on l'insérera à la fin de chaque journal*.

En mai 1773, Tutot fut amené à transférer la publication à Bruxelles où il possédait une librairie, rue de la Madeleine, et une seconde imprimerie ; il entama alors une collaboration avec le libraire bruxellois Horgnies, *expéditeur des gazettes étrangères pour tous les Pays-Bas autrichiens*. Le prince Charles de Lorraine accorda au journal une protection particulière et, en 1775, l'archiduchesse Marie-Christine en accepta la dédicace. Néanmoins, Tutot maintint la rédaction à Liège et, dès 1776, reprit l'impression en Principauté de Liège, renonçant à son établissement de Bruxelles après avoir essuyé des pertes financières considérables²³.

Toujours débordant de dynamisme, Tutot, qui a déménagé son officine depuis l'été 1770, En Neuvicé, à l'enseigne *Au Marteau d'Or Coroné*²⁴, puis place Saint-Barthélemy, fonde à Liège deux nouveaux hebdomadaires : en octobre 1772 *Le Journal historique et politique* (in-12° de quarante-huit pages), sur lequel nous reviendrons plus tard, et en février 1773 *L'Indicateur* (in-8° de seize pages), qui s'annonce comme un supplément à *L'Esprit des Journaux*. Néanmoins, il faut constater que les deux organes ont des formats différents, dès lors on peut douter qu'il s'agisse réellement d'un supplément. Le 7 juin 1773, le Gouvernement des Pays-Bas lui accorde l'octroi de publier les deux journaux à Bruxelles durant vingt ans²⁵. Nous retrouverons *L'Indicateur* plus tard, comme titre réutilisé par Tutot pour continuer dans le Brabant un journal interdit à Liège.

²³ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 82 et 83.

²⁴ L'enseigne de façade existe toujours au n° 43 En Neuvicé ; cf. *Inventaire du Patrimoine monumental de la Ville de Liège*, Liège, Solédi, 1974, p. 243 et Francine VAN DER GHINST-DOYEN, *La Mémoire des Enseignes de Liège*, [s.l.], 1992, p. 40.

²⁵ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 91.

Le 27 juin 1774, J.-J. Tutot, bourgeois de Liège, obtient du prince-évêque l'octroi d'imprimeur privilégié de l'Académie Anglaise, fondée l'année précédente par Velbruck en remplacement du Collège des Jésuites²⁶. Toutefois, se croyant sans doute protégé par le prince philosophe, notre homme force son talent et le 8 juillet Velbruck écrit à Jean-Nicolas de Chestret, son conseiller et secrétaire du Conseil privé : *Fait moi le plaisir de faire venir Tutot le libraire, dit lui que je révoque la patente de libraire de l'Académie anglaise, à cause des sottises qu'il a été dire au régent de cette académie ; s'il avoit à se plaindre il n'avoit qu'à venir me trouver, c'est un fous [sic]*²⁷.

L'Esprit des Journaux fut complètement réorganisé en janvier 1775. Tutot remplaça Coster par une nouvelle équipe composée d'un écrivain et journaliste connu, médecin de surcroît, Louis-François de Lignac, venu spécialement de Lille, et d'un Liégeois, le chanoine Outin du Val des Écoliers, qui fut plus particulièrement chargé de la traduction des articles d'origine allemande. Cette équipe dirigeante devait rester en place jusqu'en 1793²⁸.

Selon Marcel Florkin, *Lignac s'entoura d'une série de collaborateurs, journalistes français pour la plupart, et il donna à l'Esprit des journaux la tendance définie dans la Préface qu'il écrivit pour le numéro de janvier 1775, le premier qui fut composé sous sa direction. Dans les quatre à cinq cents pages que contenait chaque mois l'Esprit des journaux, on trouve non seulement des extraits et des résumés de livres et d'articles de périodiques mais une série de productions originales d'auteurs liégeois, en particulier dans le domaine scientifique. Dans le numéro de janvier 1775, par exemple, de telles contributions sont signées par l'apothicaire Desaive et par le chirurgien Dehousse. Sous l'impulsion de Lignac, l'Esprit des journaux, tout en répandant les lumières, fut un ferment important des débuts du mouvement scientifique liégeois du XVIII^e siècle. Il donna au petit milieu des Liégeois épris de sciences une tribune où pouvaient être publiées leurs observations*²⁹.

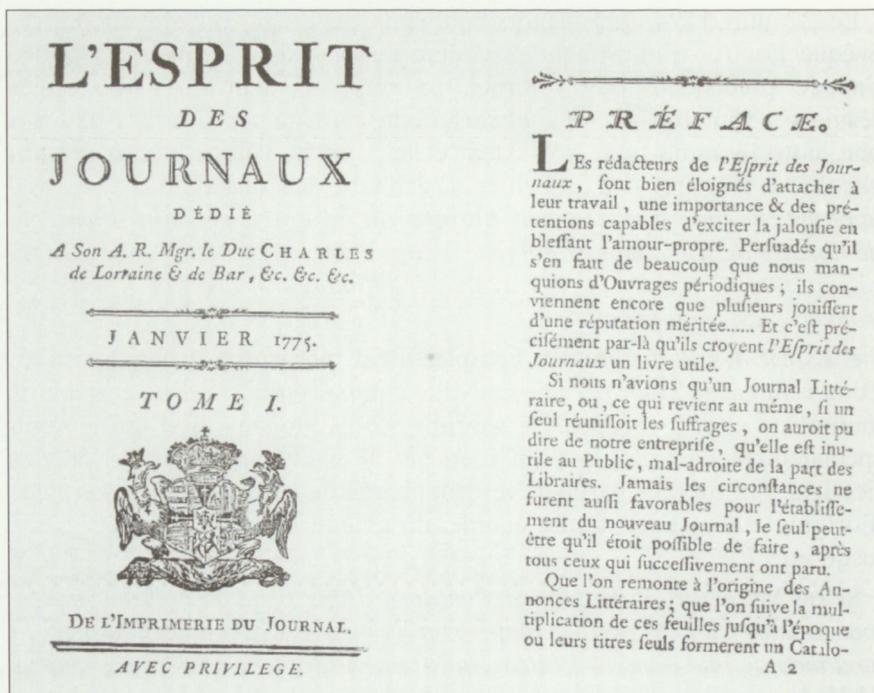
Tutot collabora pendant plusieurs années avec l'éditeur liégeois Clément Plomteux, le puissant *Imprimeur des États de Liège* ; ils coéditèrent en 1772, avec une réédition en 1774, un livre dédié au comte de Riela, ministre de la Guerre du royaume d'Espagne, *Le véritable esprit militaire ou l'art de*

²⁶ Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 69.

²⁷ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *Lettres autographes de Velbruck, prince-évêque de Liège (1772-1784)* [...], Liège, Imprimerie nationale des Invalides, 1954, t. 1, p. 94.

²⁸ Sur Lignac, voir spécialement Marcel FLORKIN, *op. cit.*, pp. 90 à 100.

²⁹ Marcel FLORKIN, *op. cit.*, p. 94.



Page de titre du premier tome de *L'Esprit des Journaux*, [Bruxelles], janvier 1775.

rendre les guerres moins funestes, ouvrage en deux tomes avec gravures. En outre, Plomteux fut associé jusque fin 1775 à la distribution de *L'Esprit des Journaux*. En décembre 1775, pour des raisons que nous ignorons, ce fut la rupture entre les deux imprimeurs. Tutot annonça dans la *Gazette de Liège* qu'il [...] *débite seul, présentement, l'Esprit des journaux*. On pourra s'adresser chez lui, place Saint-Barthélemy ; à M. Mauss, officier des Postes impériales pour toute l'Allemagne ; à Bruxelles au bureau de l'Esprit des journaux, au haut de la rue de la Magdelaine (NDLA : la librairie de Tutot à Bruxelles), et chez M. Horgnies, expéditeur des gazettes étrangères pour tout les Pays-Bas ; à Metz, pour la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté et le pays messin, chez M. Gerlache [...]; et Plomteux de faire paraître quelques jours plus tard le correctif suivant : *C'est abusivement que l'on a fait annoncer, dans la Gazette du 25 décembre, que le sieur Tutot débitait seul présentement L'Esprit des journaux [...]*³⁰.

³⁰ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, pp. 29 et 30.

Malgré le choix d'un directeur proche du prince-évêque, *L'Esprit des Journaux* s'attira rapidement des ennemis du fait des *assertions contre la religion et les mœurs* qu'il aurait contenues. La publication fut qualifiée de *code du philosophisme* par le cardinal-archevêque de Malines dans une plainte adressée en mai 1780 au procureur général du Brabant. Ce dernier répondit d'ailleurs qu'il ne trouvait dans *L'Esprit des Journaux* rien qui démontre *le caractère dangereux et licencieux signalé*. Malgré cet avis modéré, Velbruck, résidant au château de Seraing, écrivait le 2 novembre 1780 au chanoine Delatte, secrétaire du Synode : *Je vous envoie une lettre plaintive du Nonce, ce prélat est fort larmoiant et peu consolant, vous verrez qu'il en a contre l'Esprit des journeaux, qui s'imprime à ce que je crois avec privilège à Bruxelles, ou du moins sous ce nom. [...] Demandez au Père Velars [le censeur membre du Synode] si on porte le journal à la Censure si on a quelque qu'indice que cela s'imprime à Liège, enfin de prévenir tout ce qui contribue à abaisser le culte, et au contraire de se servir de tous les moiens pour faire respecter notre sainte Religion*³¹.

À partir de 1782, *L'Esprit des Journaux* fut publié à Paris, chez Valade, avec un privilège de Louis XVI, mais reparut à Liège, pour la troisième fois, à partir de janvier 1793. Tutot, dans une mauvaise passe financière, fut alors contraint par ses créanciers de vendre son *Esprit des Journaux* au libraire Emmanuel Flon de Bruxelles³².

À l'exemple du *Journal de Paris*, créé le 1^{er} janvier 1777 et premier quotidien publié en France, Jean-Jacques Tutot décida de créer un journal quotidien, ce qui ne s'était jamais vu auparavant à Liège et fit réellement sensation. Il l'intitula *La Feuille sans Titre* et le premier numéro, in-4° de quatre pages à deux colonnes, sortit le 1^{er} février 1777. Il paraissait *tous les matins à huit heures en été et à neuf en hiver*. Tutot, en veine d'humour au second degré, justifie ainsi le choix d'un titre aussi inattendu : *D'après la foule innombrable de journaux et d'ouvrages périodiques qui couvrent la surface de l'Europe, on n'est pas peu embarrassé de trouver, pour une feuille à naître, un titre dont la différence avec les autres soit marquée ; c'est pour cette raison que nous n'en donnons aucun à la nôtre*. La direction en fut confiée à Mauss, officier au bureau des Postes impériales à Liège. À partir du 11 avril 1777, le nouveau quotidien liégeois (bien qu'annoncé comme publié à *Amsterdam, Chez les Libraires associés*, le journal est bien rédigé, imprimé et édité à Liège) proposa chaque semaine une gravure d'un modèle de coiffure à la mode³³.

³¹ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *Lettres autographes de Velbruck, prince-évêque de Liège (1772-1784)* [...], Liège, Imprimerie nationale des Invalides, 1954, t. II, p. 47.

³² Ulysse CAPITAIN, *op. cit.*, p. 83.

³³ Ulysse CAPITAIN, *op. cit.*, p. 92.

NUMÉRO 194.

LA FEUILLE SANS TITRE.

Du Mercredi 13 Août 1777. De la Lune le 11.

OBSERVATIONS DU JOUR.

Le Soleil se lève à 4 heures 47 minutes, & se couche à 7 heures 12 minutes.

P. Q. La Lune se lève à 3 heures 8 minutes du soir, & se couche à 11 heures 59 minutes du soir.

LETTRE

A l'Éditeur de la Feuille sans
Titre.

JE me dispoisois à vous écrire, Monsieur, pour me plaindre, en qualité de Soufcripteur, que votre Feuille étoit négligée, & ne remplissoit pas l'objet des promesses faites dans le *Prospectus*. J'avois déjà même fait semblables reproches à la Poste de cette Ville où j'ai fouscrit, lorsque je me suis apperçu, il y a environ quinze jours, qu'elle étoit plus soignée, & que le Rédacteur y apportoit plus d'attention; mais j'ai été d'autant plus surpris de l'avis mis Dimanche dernier 10 du courant dans cette même Feuille, & à la requisition de votre ancien Rédacteur, que c'est précisément du jour qu'il dit d'avoir cessé d'y donner l'œil, que nous la trouvons mieux rédigée & plus intéressante: conséquemment nous n'aurons rien perdu au change, & je vous exhorte de la faire continuer sur le même pied; vous ramenez insensiblement, par un meilleur choix & plus d'amuse-

ment, nombre de Soufcripteurs qui vouloient vous quitter, & qui étoient las de Lettres du Marin, de MNL de Senlis, de Jacob Kergalé, & de sa famille, qui ont paru si ridiculemēt sur la scene, qu'on les eût volontiers priés de n'y plus réparaître. Je conviens que c'étoit autant d'ouvrage fait, & qui pouvoit favoriser peut-être la paresse du Rédacteur, mais ce qui intéresse à Paris n'a pas le même effet à Bruxelles. De la gaieté autant qu'il est possible. M., voilà ce qu'on demande dans une Feuille comme la vôtre, & quelques recettes utiles & faciles à exécuter :

Praire, induire en riant, amuser vos Lecteurs,
Par l'exemple d'autrui leur réformer les mœurs;
Faire aimer les vertus & détester les vices,
Corriger leur défauts & fixer leurs caprices.

Je crois que c'est-là à peu près le plan que vous devez suivre. On ne peut pas toujours s'occuper d'objets qui exigent une grande application, & votre Feuille n'est imaginée que pour ceux qui consacrent à une lecture passagere des momens que d'autres emploient à critiquer le Gouvernement, faire battre tantôt les Insurgens, tantôt les Roya-

N

Numéro 194 de *La Feuille sans Titre* (mercredi 13 août 1777).

La Feuille sans Titre s'abstenait généralement de publier les nouvelles politiques, ce qui était souvent le cas des journaux sous l'Ancien Régime. On y retrouvait selon Georges de Froidcourt : [...] *toutes les productions de l'esprit, les pièces de poésie fugitives, les bons mots, les anecdotes décentes, les découvertes les plus intéressantes dans la médecine, la chirurgie, la botanique, l'agriculture et dans les arts soit libéraux, soit mécaniques, les fêtes brillantes et surtout les modes. On ne peut pas dire que ce journal avait l'esprit philosophique, fort à la mode à l'époque, même à Liège, quoiqu'on y relève dès le premier numéro une sorte d'apologie de Voltaire poète, à l'occasion du compte rendu de l'Almanach des Muses et qu'un mois plus tard il annonce l'apparition des portraits gravés de plusieurs auteurs qui ont travaillé à l'Encyclopédie, Montesquieu, Voltaire, Diderot et Dalember, qui seront suivis de ceux de Jean-Jacques Rousseau, Buffon, etc.*, ce qui forme une suite des hommes de lettres les plus célèbres qu'il y ait en France³⁴.



Type de gravure de mode publiée chaque semaine dans *La Feuille sans Titre* : *La Zodiaquale*.

³⁴ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, p. 241.

La Feuille sans Titre se faisait également l'écho des représentations théâtrales données à Liège au deuxième étage du bâtiment de la douane, quai de la Batte, et donnait des détails intéressants sur les artistes qui s'y produisaient, notamment la troupe du Sieur Billioni, protégé de Velbruck, qui donna des spectacles d'opéra et de ballet de février à juin 1777³⁵. De son vrai nom Michel Billon, ce danseur avait débuté dans la troupe restée fameuse que Charles-Simon Favart avait montée à Bruxelles pour le maréchal de Saxe pendant la guerre de succession d'Autriche entre 1746 et 1748. Il devint ensuite maître de ballet à la Comédie-Italienne à Paris où il exerça son art pendant plus de vingt ans avant de fonder sa propre troupe³⁶.

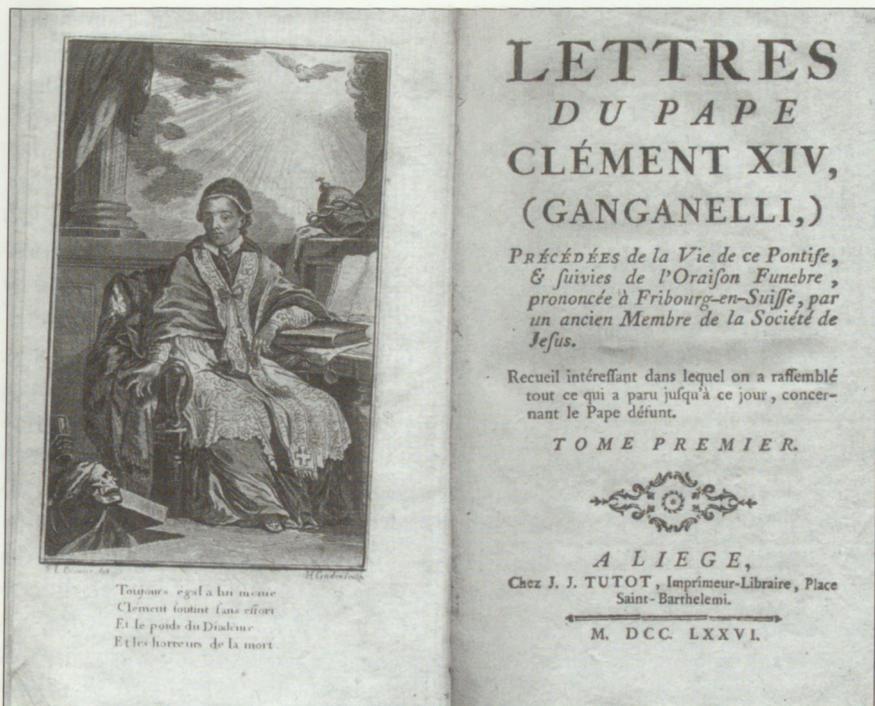
Tutot ne reculait devant rien pour mettre en valeur ses propres éditions, souvent des contrefaçons de publications françaises, à travers les journaux qu'il contrôlait. Dans le numéro du 7 juillet 1777 de *La Feuille sans Titre*, il publia un communiqué prévenant le public contre une édition des *Anecdotes intéressantes et historiques de l'illustre voyageur pendant son séjour à Paris*, ouvrage d'Alexandre Du Coudray sur le séjour à Paris de Joseph II rendant visite à sa sœur la reine Marie-Antoinette, publié par Desoer, en le qualifiant de *recueil où l'on a rassemblé, sans aucun ordre, tout ce que les gazetiers ont débité de vrai ou de faux sur le voyage de S. M. I.* et présentant de façon parfaitement mensongère sa propre édition (parue sous la double marque *Paris, Ruault et Liège, Tutot, 1777*) comme la seule acceptable. Desoer ne resta pas sans réaction et publia une réponse dans la *Gazette de Liège* du 9 juillet. La polémique entre les deux éditeurs dura plusieurs semaines par journaux interposés³⁷.

Velbruck fait savoir le 8 août 1777 à Jean-Nicolas de Chestret que les arrangements (?) relatifs à *La Feuille sans Titre* entre Tutot et Mauss lui conviennent. Le 20 octobre, il semble maintenir sa bienveillance envers notre imprimeur-libraire : *Quand le libraire Leroux viendra demander l'octroy, nous verrons ce qu'il aura à répondre ; l'imprimerie mérite sûrement de l'attention ; à la rentrée de l'hiver nous examinerons celle du S^r Tutot qui mérite particulièrement toute considération, il faudra voir comment éluder les reproches de la Cour de Rome et le moïen de garder le secret sur le lieu de l'impression.*

³⁵ Jules MARTINY, *Histoire du Théâtre de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1887, pp. 38 à 41.

³⁶ Malou HAINE, *Charles-Simon Favart à la tête du Théâtre des armées du maréchal de Saxe à Bruxelles (janvier 1746-décembre 1748)* in *Grétry et l'Europe de l'opéra-comique*, Liège, Mardaga, 1992, p. 289.

³⁷ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, pp. 30 et 31 et *Contrefaçons liégeoises et maëstrichtoises de Beaumarchais*, Liège, BIAL, t. CVII (1995), p. 438.



Lettres du pape Clément XIV (Ganganelli), Liège, J.J. Tutot, 1776 ;
frontispice gravé par Henri-Joseph Godin.

Le prince-évêque soulève dans cette lettre plusieurs questions bien distinctes : l'octroi demandé par Tutot concerne l'impression et la vente exclusive, pendant quinze ans, des catéchismes traduits en flamand, ce qu'il obtiendra le 2 mars 1778 ; l'allusion à la *Cour de Rome* indique clairement la volonté du prince de protéger le libraire des foudres de la censure du Synode, après la publication par Tutot en 1776, et en seconde édition en mars 1777, des *Lettres du pape Clément XIV (Ganganelli)*, fausse correspondance « philosophique » attribuée au pape qui avait supprimé l'ordre des jésuites mais écrite en réalité par le marquis Louis-Antoine de Caraccioli (1719-1803). En donnant instruction au secrétaire de son Conseil privé de dissimuler le lieu d'impression du volume, Velbruck « couvre » sans ambiguïté possible tant le contrefacteur que le propagateur des idées nouvelles³⁸.

³⁸ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. 1, p. 233.

L'ouvrage, publié en deux volumes, est agrémenté d'un frontispice gravé par Henri-Joseph Godin qui copie assez gauchement le frontispice de l'édition parisienne de *La Vie du Pape Clément XIV* (1775) du même Caraccioli, gravé par De Launay Le Jeune d'après un dessin de Prevost. Sa publication fut à nouveau l'occasion d'une concurrence acharnée entre Tutot et ses confrères, notamment l'éditeur liégeois Jean-François Bassompierre, qui en avait donné de son côté une édition dès 1776, et l'omniprésent Plomteux³⁹. Desoer ne fut à cet égard pas en reste en imprimant sous l'adresse fantaisiste de *Aux deux-ponts, de l'Imprimerie Ducale* un très réactionnaire et très anonyme *Préservatif nécessaire à toutes les personnes qui ont les Lettres faussement attribuées au Pape Clément XIV Ganganelli !*

Pendant, la protection du prince-évêque n'était pas sans limite puisqu'à plusieurs reprises Tutot fut condamné à payer des amendes pour avoir vendu clandestinement des éditions de Bouillon d'œuvres de Diderot, Chamfort, Helvetius, etc. De plus, le 5 novembre 1777, en bon despote éclairé, mais en despote tout de même, Velbruck donne instruction à de Chestret de faire supprimer *La Feuille sans Titre* dans des termes draconiens : *Pour des raisons à moi connu, je vous prie, mon cher Chestret, de faire conoitre au Conseil privé que mes volontés sont de suprimier la feuille sans titre, sans rémission. Je vous prie de tenir la main qu'ils soient exécutés sans aucun délais ni représentation [sic]*⁴⁰.

On ne connaît pas les raisons exactes qui ont poussé le prince à pareille décision. Si l'on en croit le chanoine Daris et Théodore Gobert, il faudrait trouver l'origine de l'ire princière dans un sonnet publié dans le numéro du 8 mars 1777, *Vers insérés malgré l'Auteur* (en réalité le chanoine tréfoncier Hubert de Paix), couplets chantés en hommage à la Marquise de Jehay le 16 février de la même année dans la Loge maçonnique de Liège « La parfaite Intelligence », dont nous retenons l'extrait suivant :

*C'est vainement que l'aveugle Ausonie
Lance sur nous des Arrêts foudroyants ;
Laissons l'envie exciter ses serpents
Et moquons nous de leur rage ennemie.*

³⁹ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, pp. 31 et 32.

⁴⁰ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. 1, p. 241.

*Dans nos climats, loin de ces vains caprices
Sûrs de l'appui d'un prince vénéré,
Sensible, bon, juste autant qu'éclairé
Nous élevons en paix nos édifices*⁴¹.

Sans présumer comme Georges de Froidcourt de la qualité de franc-maçon de Velbruck, nous pensons comme lui que le prince n'aurait pas attendu huit mois, délai entre la publication et la lettre donnant instruction d'interdire le journal, pour réagir.

L'explication donnée par de Froidcourt en vaut une autre : *L'ordre de suppression a été, à mon avis, motivé par un article plein d'humour qui a pour titre Règlement sur les Spectacles, publié sous forme de mandement dans le numéro du lundi 3 novembre, avant-veille du jour où Velbruck a écrit sa lettre à Chestret, dans lequel Mornus, par la permission de Jupiter, dieu du Cabotinage et de la folie, s'adresse à « tous les Calottins [sic], acteurs et spectateurs, sifflets, sifflades et sifflans » et où il est question des amants des actrices, d'actrices entretenues, etc. Velbruck, qui s'intéressait au théâtre et aux comédiens, a-t-il été froissé ? Peut-être ! mais il a dû reconnaître qu'il avait tort de l'être, puisque, malgré ses volontés si formellement exprimées, La Feuille sans Titre continua, sans interruption, à paraître jusqu'à la fin de l'année [1777]*⁴².

Jamais à bout de ressource, Tutot s'organise alors pour continuer la publication de *La Feuille sans Titre* à Bruxelles, à partir du 3 janvier 1778, sous le titre de *L'Indicateur*, titre déjà utilisé par Tutot à Liège en 1773 et pour lequel, on l'a vu, il avait déjà un privilège octroyé par le Gouvernement des Pays-Bas méridionaux pour vingt ans. *L'on souscrit à Bruxelles, chez Monsieur Horgnies, expéditeur des gazettes étrangères, et dans tous les bureaux des Postes des Pays-Bas autrichiens ; à Namur, chez M. Bastien, directeur des Postes, et dans tous les bureaux des Postes impériales de toutes les villes de province de l'Empire ; à Amsterdam, chez M. Van Harrevelt, dans le Kalverstraat, pour toute la Hollande ; à Paris, chez M. Valade, rue Saint-Jacques, pour toute la France, et dans toutes les autres villes, aux bureaux où l'on souscrivait pour La Feuille sans titre et où l'on souscrit pour l'Esprit des journaux, le Journal politique, le Manuel des toilettes, et les Observations de physique. Cet hebdomadaire de quarante pages devait continuer à paraître jusqu'au 15 novembre 1779.*

⁴¹ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. XI, p. 90 et Georges DE FROIDCOURT, *François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liège, franc-maçon : contribution à l'histoire du XVIII^e siècle au pays de Liège*, Liège, Protin & Vuidar, 1936, pp. 28 à 30.

⁴² Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. I, p. 242.



[Anonyme] Portrait de François-Charles de Velbruck, évêque et prince de Liège
(Palais de Justice de Liège).

La concurrence féroce que se livrent les libraires liégeois continue de plus belle non seulement pour les éditions locales mais également pour la vente d'ouvrages importés. Daniel Droixhe nous décrit le climat d'alors : *Autour de Tutot, d'autres nouveaux venus se pressent. Les prétentions, les droits plus ou moins acquis s'entrechoquent. On se coupe l'herbe sous le pied ; on se rend la politesse typographique. [...] En 1778, Tutot annonce [dans la Gazette de Liège] le débit du Catéchisme du concile de Trente. Aussitôt, son confrère Gerlache [NDLA : qui a son officine En Neuvise, Au Dauphin] rappelle au public, en gros caractères, qu'il a obtenu de Son Altesse Celsissime, notre gracieux Prince-Évêque, le privilège d'imprimer ledit catéchisme et de le débiter seul, et à l'exclusion de tous imprimeurs de ses États Il vient de le mettre sous presse et n'omet rien pour faire valoir son édition contre celle de Paris vendue par le libraire de la place Saint-Barthélemy : beau papier, caractère neuf, environ 300 pages de plus, et en même format, une formule de souscription qui permet de ne payer qu'à la livraison. Cela n'empêchera évidemment pas Tutot de répéter son avis*⁴³.

Nous touchons ici au paradoxe du commerce à la fin de l'Ancien Régime. Il en va du secteur de la librairie, en plein développement partout en Europe à cette époque, comme de tous les autres secteurs de l'économie : les acteurs commerciaux veulent la chose et son contraire, appellent de tous leurs vœux une protection de l'autorité administrative au travers de la notion d'octroi exclusif, en d'autres termes une forme de monopole, et par ailleurs revendiquent la liberté d'entreprendre sans entrave aucune. C'est d'ailleurs cette dernière revendication qui finira par l'emporter ; notion moderne et bien concrète permettant l'expansion économique et qui, à côté des grandes idées philosophiques des Lumières, a puissamment contribué à l'évolution générale des mentalités à la fin du XVIII^e siècle et, *in fine*, à la Révolution elle-même.

*

* *

En 1779, Liège allait connaître, sous les auspices de Velbruck, la création de deux sociétés qui existent encore aujourd'hui, plus de deux cent vingt-cinq ans plus tard : la « Société » ou « Grande Société », aujourd'hui « Société Littéraire », était un cercle réservé aux membres des familles nobles, chanoines tréfonciers ou riches bourgeois, dont la seule ambition était d'animer et de varier les plaisirs de la vie mondaine liégeoise⁴⁴ ; la

⁴³ Daniel DROIXHE, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁴ Paul VAUTE, *Histoire de la Société Littéraire de Liège*, Liège, Société Littéraire de Liège, 1980.

« Société d'Émulation » de son côté se voulait un centre d'action intellectuelle ayant pour objectif le développement et la promotion des Lettres, des Arts et des Sciences.

Georges de Froidcourt nous donne les renseignements suivants quant aux prémisses de la fondation de la Société d'Émulation : *Jean-Nicolas-Marcelin Guérineau de Saint-Péravi, poète français et adepte de la philosophie, réfugié à Liège, avait été reçu à la Cour du Prince Velbruck, lequel à l'exemple des souverains philosophes aimait à s'entourer de littérateurs, d'artistes et de savants.*

Une sympathie unissait ces deux hommes et Saint-Péravi l'avait manifesté en adressant au Prince des vers à diverses reprises à commencer le jour de son élection à la principauté.

Sous l'impression des idées du moment, de l'influence des doctrines philosophiques françaises et de ce qu'il avait vu dans son pays, Saint-Péravi conçut le projet de fonder à Liège une société de pensée, une académie ; il en fit part à Velbruck dont il connaissait les idées et la largeur de vues, lequel l'approuva ; ce n'est qu'après que l'idée fut communiquée à quelques Liégeois, qu'elle prit corps et qu'on décida une réunion préliminaire.

Frappé dès mon arrivée en ce pays, dit Saint-Péravi, du grand nombre d'artistes et de savants qu'il a produit en tous temps et produit encore, je formai hautement pour la création d'une société d'encouragement ce vœu qui prévenait celui de la Nation et qui répondait aux vœux patriotiques du souverain sans cesse occupé de la rendre heureuse. Ce vœu accueilli d'abord avec empressement par quelques citoyens animés de l'amour de la patrie et qui ont commencé à l'effectuer en se rassemblant chez l'un d'eux pour en établir le premier plan rédigé par une plume aussi intelligente que zélée...⁴⁵.

Toujours dynamique et à la pointe de son temps, Jean-Jacques Tutot figure en 1779 parmi ces sept *citoyens animés de l'amour de la patrie*, fondateurs de la Société d'Émulation. D'après Marcel Florkin⁴⁶, c'est à son initiative que se seraient réunis quelques amis chez l'abbé Evrard Ramoux, botaniste, principal du Grand Collège et auteur du fameux hymne le *Valeureux Liégeois*, le 22 avril 1779, afin d'établir le programme et les statuts de la future *société de pensée*. Étaient présents ce jour-là, outre lui-même et l'abbé Ramoux, le frère de ce dernier, Pierre-Michel

⁴⁵ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. 1, p. 305.

⁴⁶ Marcel FLORKIN, *op. cit.*, pp. 158 à 168

Ramoux, chirurgien, François Villette, physicien, le Prélocuteur Lucion, ainsi que deux des rédacteurs français de *L'Esprit des Journaux*, Louis-François de Lignac et P. Dreux, ancien secrétaire du comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères du roi de France⁴⁷.

On peut supposer que Velbruck fut associé, dès le départ et dans le détail, à la fondation de la Société d'Émulation puisqu'en date du 15 mai 1779, il écrit à de Chestret depuis son château d'Hex : *Je vous renvoie, mon cher Chestret, les mémoires de Brandebourg ; ce n'est pas ce que je vous ai demandé, mais une petite feuille périodique de Berlin où les statuts de l'Académie Française étoient raportés et que je vous ay donné ou au Chancelier pour servir de modèle pour rédiger les statuts de la société d'Émulation ; le Chancelier me dit qu'il les avoit vu entre les mains de M^r Gay, secrétaire de la Société d'Émulation, et je ne retrouve plus cette feuille parmi les autres de cette espèce ; au reste si elle est perdu, la perte n'est pas bien grande [sic]*⁴⁸. Dès le 29 avril, Velbruck approuvait les statuts de la Société et concrétisait son soutien par un don de quatre mille florins qui fut mis à profit pour acquérir la « Salle des Redoutes » face à l'ancien couvent des Jésuites wallons, aujourd'hui place du Vingt Août, à l'emplacement exact de l'actuel bâtiment de la « Société Libre d'Émulation » reconstruit après l'incendie de 1914.

Le 2 juin 1779, le nouveau local de la Société fut inauguré en présence du prince-évêque, de sa cour et d'une foule considérable. Après les compliments d'usage adressés au prince par l'abbé Ramoux, Saint-Péravi, en sa qualité d'orateur de « l'Émulation », prononça le discours d'ouverture : *Quels avantages, Messieurs, ne doivent-ils donc pas résulter d'une Société qui a d'ailleurs pour base la Liberté, l'Union et l'Égalité. Oui, dans un pays qui se fait honneur d'être libre, il est convenable qu'une Association telle que la nôtre le soit aussi ; les justes bornes que cette liberté s'imposera toujours à elle-même, seront celles qui sont marquées aux Citoyens par les Statuts du gouvernement équitable et fortuné, sous lequel ils ont l'avantage de vivre. N'en doutons point, Messieurs, c'est à cette honnête et sage Liberté que l'esprit national doit cette aptitude et ce talent naturel qui, chez les nations où cette Liberté est plus gênée, languit et dépérit lentement étouffée dans son germe. [...] L'Égalité, Messieurs, n'est pas moins essentielle dans une Société où la seule prééminence des*

⁴⁷ Sur Pierre-Michel RAMOUX et François VILLETTE, voir spécialement : Marcel FLORKIN, *op. cit.*, respectivement pp. 158 à 168 et pp. 67 à 75 ; sur P. DREUX, voir spécialement : Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. II, p. 65.

⁴⁸ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. I, p. 303 ; sur Claude LE GAY, secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation, voir spécialement : Marcel FLORKIN, *op. cit.*, pp. 87 et 88.

*talents doit former une distinction glorieuse*⁴⁹. Ce discours fut suivi de couplets du même Saint-Péravi mis en musique par Henri Hamal.

Claude Le Gay, secrétaire perpétuel de la Société, prit ensuite la parole en annonçant le lancement du premier prix de l'Émulation, récompensé par trois cents livres de France, dont le sujet était : *Pourquoi le pays de Liège, qui a produit un si grand nombre de savants et d'artistes célèbres en tous genres, n'a-t-il vu naître que rarement, dans son sein, des hommes également distingués dans la littérature française, et quel serait le moyen d'exciter et de perfectionner une langue qui est celle du pays ?* Vaste et beau sujet on le voit, dont Le Gay lui-même devait finalement s'emparer dans un mémoire prétentieux et emporter la palme l'année suivante contre le peintre Léonard Defrance.

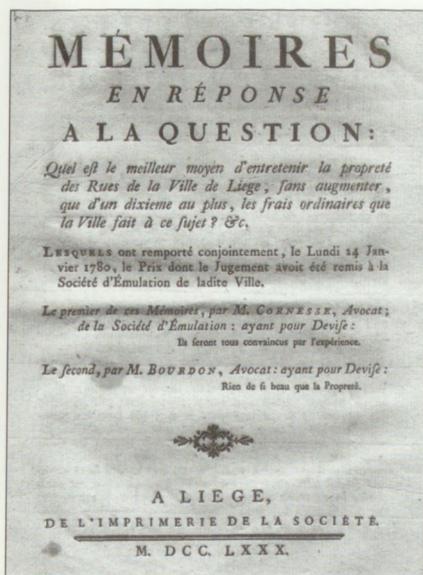
La séance se termina par une communication du docteur Jean Demeste, correspondant de la Société royale de Médecine relative aux *pyrites martiales, leur décomposition spontanée et les résultats de cette décomposition*, suivi par un mémoire de l'apothicaire Lambert-François Desaiwe et une cantate de P. Dreux, un journaliste français de *L'Esprit des Journaux*, mise en musique par Henri Hamal⁵⁰.

Faisant sien le célèbre vers d'Horace : *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci* (*Il a remporté tous les suffrages celui qui a su mêler l'utile à l'agréable*), la Société d'Émulation se donna pour devise *Utile dulci*, mention qui figure toujours sur le fronton du bâtiment de la place du Vingt Août.

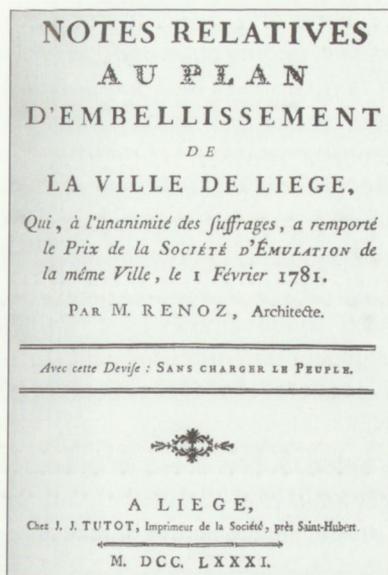
Jean-Jacques Tutot, installé à cette époque à l'entrée du Publémont, près *Saint-Hubert*, devient alors tout naturellement l'imprimeur « officiel » de l'Émulation, comme par exemple lorsqu'en janvier 1780, les avocats Cornesse et Bourdon remportent conjointement le prix de la Société pour leurs mémoires en réponse à la question : *Quel est le meilleur moyen d'entretenir la propreté des Rues de la Ville de Liège, sans augmenter, que d'un dixième au plus les frais ordinaires que la Ville fait à ce sujet ?* (problème soi-dit en passant qui reste d'une brûlante actualité deux cent vingt-cinq ans plus tard...) ou lorsque l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz remporte en février 1781 le même prix pour son plan d'embellissement de la ville de Liège.

⁴⁹ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. 1, p. 306.

⁵⁰ Marcel FLORKIN, *op. cit.*, p. 88.



Mémoires en réponse à la question :
Quel est le meilleur moyen d'entretenir
la propreté des Rues de la Ville de
Liège, sans augmenter, que d'un
dixième au plus, les frais ordinaires
que la Ville fait à ce sujet ?
&c., Liège, [J.J. Tutot], 1780.



Notes relatives
au plan d'embellissement
de la Ville de Liège,
mémoire de l'architecte
Jacques-Barthélemy Renoz,
Liège, J.J. Tutot, 1781.

En cette même année 1781, Jean-Jacques Tutot, en chef d'entreprise désireux de déployer de nouvelles activités, se lança dans la fabrication de papier. En association avec l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz, dont nous venons de parler, et le taxateur Félix-Joseph Cralle⁵¹, beau-frère de Renoz, il reprend et transforme le vieux moulin du biez des Polets à l'entrée du quartier de la Boverie, sur la rive droite de la Meuse. Par devant le notaire Hardy, les associés acquièrent en effet des Sœurs grises de Liège, le 6 juin 1781, le moulin, soit trois tours, avec maisons et bâtiments contigus, bief, coup d'eau, pêcherie, jardins voisins du moulin à farine et la grande prairie dite le Pré des Croisiers⁵².

⁵¹ Félix-Joseph Cralle fut désigné taxateur le 3 juillet 1762 par les Échevins de la Souveraine Justice de la Cité et du País de Liège. Sa sœur Marie-Josèphe-Gabrielle Cralle était l'épouse de Jacques-Barthélemy Renoz.

⁵² Berthe LHOIST-COLMAN, *Les Renoz, papetiers liégeois (1781-1837)*, Liège, Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois, 2001, t. XXIV, p. 283.

broyer le quartz et les matières colorantes nécessaires au vernis et à la peinture des vases. Le biez n'ayant plus assez de force motrice pour cet usage, l'entreprise de Boussemart fut abandonnée en 1779. L'usine à papier envisagée par Tutot et ses associés n'était pas exactement la première papeterie créée à Liège ; dès 1743 un moulin à papier était implanté le long d'un bras de l'Ourthe à hauteur du pont d'Amercœur⁵⁶ et un premier atelier avait vu le jour en 1778 en Bernimolin, mais la nouvelle usine créée par Tutot était pour l'époque une véritable innovation technologique.

Cette infrastructure retint l'attention de Michel-Nicolas Jolivet, secrétaire du Résident de France à Liège, qui y fit allusion dans la *Description du pays et principalement de la ville de Liège* qu'il rédigea pour un de ses amis en août 1783 : *Une papeterie qui est à la porte de Liège, est dirigée par un Français, né à Versailles même, jeté ici, je ne sais comment ; il tient assez le secret là-dessus. Cependant, il y a été depuis deux mois ; ainsi qu'à Paris. Ce garçon plein d'industrie connaissant la mécanique, a imaginé de construire sur une petite isle une papeterie. Il en a fait goûter le plan exécuté par lui-même, à deux ou trois particuliers, qui ont bien voulu faire la première mise (les premiers fonds) qui a été de plus de 60,000 livres et lui en ont donné la direction. Il l'a exécuté avec autant d'économie que de sagesse. Un bâtiment, simple mais bon, renferme trois grandes salles en bas, chacune destinée à un ouvrage différent. Les pilons dans une, les meules pour les broyer dans une autre, et les cuves dans la troisième. Au premier et au second sont les séchoirs, le magasin du papier et aux chiffons ; une cinquantaine d'ouvriers toujours occupés à différents ouvrages, forment le tableau le plus intéressant.*

Il a imaginé depuis de construire un bâtiment parallèle pour y établir un second moulin que la même roue mettra en jeu. Il est déjà très avancé et on y travaillera incessamment ; plus un bâtiment en aile pour loger les ouvriers, afin de les avoir plus près, et en être plus sûrs.

Depuis dix-huit mois que la première est en action, il prétend que les fonds doivent être rentrés aux propriétaires, dans trois ans, et le total de la première mise est de 120,000 livres environ. Je le crois sans peine puisqu'elle est la seule à la porte de Liège et qu'il ne coûte rien de frais de transport. Je dis rien, puisqu'à un quart de lieue de la ville, on charge des bateaux qui apportent au moulin où l'Ourthe passe et vient se jeter à la

⁵⁶ L'enseigne de façade existe toujours au n° 1 de la place Théodore Gobert ; cf. *Inventaire du Patrimoine Monumental de la Ville de Liège*, op. cit., p. 129 et Francine VAN DER GHINST-DOYEN, op. cit., p. 55.

porte de Liège même dans la Meuse qui traverse cette ville. Tout entier à sa besogne, il se plaint quand quelque affaire l'appelle à la ville. Il est d'ailleurs honnête, poli, complaisant ; il montre lui-même tous les détails de son usine et ne s'est réservé que deux petites chambres. Je vous cite ce trait comme le caractérisant assez⁵⁷.



Le biez des Polets et la papeterie « Renoz » en 1806,
gravure d'après un dessin de H.J. Henrard, extrait de *Le Vieux Liège*,
recueil de vues rares et inédites de Léon Béthune, 1888.

Gobert affirme que le compatriote dépeint par Jolivet est notre imprimeur Tutot. Erreur manifeste selon nous ! Bien au contraire, il semble évident que ce dernier, toujours à l'affût d'une bonne affaire, en vrai capitaliste, fut bien un des *deux ou trois particuliers, qui ont bien voulu faire la première mise (les premiers fonds) qui a été de plus de 60,000 livres*. Le 19 août 1783, le prince accorda aux trois associés la permission de prolonger la digue du biez des Polets afin de remédier à la faiblesse du courant qui handicapait le bon fonctionnement des moulins⁵⁸.

Jacques-Barthélemy Renoz meurt le 2 octobre 1786. Au début de janvier 1787, Tutot fait anonymement passer des annonces dans la *Gazette de Liège* pour vendre ses parts de l'affaire et c'est la veuve Renoz qui les lui rachète. Son fils Henri reprend alors la direction de l'atelier. Il émigra avec toute sa famille en 1792 et le « Saint-Jacques » fut vendu comme bien national le 17 Germinal An VI (6 avril 1798) au prix de 920.000 francs à...

⁵⁷ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. X, p. 114.

⁵⁸ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. IX, p. 393.

Félix-Joseph Cralle et Henri Renoz⁵⁹. Ce dernier resta propriétaire du bien jusqu'à son décès en 1836 et finit d'ailleurs par laisser son nom à l'endroit que l'on appela « Île Renoz ». La papeterie Renoz devait devenir sous l'Empire la première papeterie de France ; elle exportait en Italie, en Allemagne et en Hollande ; on a même prétendu que son papier était le seul admis dans le cabinet de l'empereur dès 1805⁶⁰ !

Dans le même esprit de diversification de ses affaires, Jean-Jacques Tutot au printemps de 1783 s'associe avec l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz, le taxateur Félix-Joseph Cralle et Noël-Joseph Levoz, bourgeois de Liège et marchand de fer, mais aussi et surtout le fameux tenancier du « Salon Levoz » à Spa, à l'origine de la célèbre *Affaire des jeux de Spa* et donc de la Révolution liégeoise elle-même. Ce dernier choix ne relève en rien du hasard, Levoz étant allié à la belle-famille de Tutot, sa sœur Isabelle Levoz ayant épousé Pierre-Remy Painsmay, frère de Madame Tutot, en août 1765⁶¹. Les candidats investisseurs adressent une requête au prince-évêque pour obtenir l'autorisation d'établir un service de diligences entre Liège et Paris. Grâce à l'intervention du comte de Vergennes, secrétaire d'état des Affaires étrangères de France, via l'efficace Marie-Louis Descorches, marquis de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire de Louis XVI à Liège, et de son secrétaire, le déjà nommé Michel-Nicolas Jolivet⁶², les associés ont déjà pris des contacts et obtenu des accords avec les fermiers des messageries de France.

Le 5 mai 1783, le prince accorde son autorisation, abandonnant à la Chambre des Comptes le soin d'expédier les *conditions et arrangements convenables*. Toutefois, le 11 mai suivant, Velbruck fait savoir laconiquement à de Chestret que *le Bourguemaitre Graillet a l'octroy des diligences sur la France*⁶³. Dans les faits, Velbruck signifie ainsi sa volonté d'imposer à Tutot et ses associés, dans une affaire que l'on devine très rentable, celui que l'histoire de Liège retiendra comme le « cocu magnifique » du règne du prince philosophe. On sait en effet que la femme du bourgmestre Nicolas-Mathieu de Graillet, la belle Stinette Bouget, fut la maîtresse de Velbruck durant vingt ans (de 1755 à 1775, année de son décès) et lui

⁵⁹ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. VI, p. 294.

⁶⁰ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. X, p. 115 ; une minute du filigrane pour l'impression du papier à l'usage de Napoléon, provenant de l'ancienne imprimerie Renoz, a été exposée en 1939 au Musée d'Armes pour l'exposition *La Légende napoléonienne au Pays de Liège* (catalogue n° 572, p. 105).

⁶¹ Paul BERTHOLET, *op. cit.*, p. 186.

⁶² Bruno DEMOULIN, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs et Ministre de France : Principauté de Liège*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1998, p. 411.

⁶³ Georges DE FROIDCOURT et Maurice YANS, *op. cit.*, t. II, p. 204.

donna deux fils, Charles-François, né le 2 juillet 1762, et François-Charles, né le 21 mai 1773. On comprend donc que le prince devait accorder des « compensations » au complaisant bourgmestre pour « services rendus au chef de l'État ». Parfaitement au courant de cet imbroglio sentimental, comme tout Liège et une partie de l'Europe, le pragmatique Tutot devait se plier sans résistance aux désirs du prince et les actes sont passés le 20 mai 1783 devant le notaire Ansiaux⁶⁴. Il faudra toutefois attendre deux ans, soit le 23 mai 1785, pour que la Chambre des Comptes passe l'acte en question.

Le siège de la société était situé au coin des rues Souverain Pont et Chapelle des Clercs. *Les mercredis et samedis, à 5 heures du matin, il part de Liège pour Paris une Diligence bien suspendue qui fait la route en cinq jours. La Diligence du samedi part à cinq heures du soir depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre. Chaque personne paye, par place, à raisons de 13 sous de Liège ou 16 sous de France par lieue. Le bureau est chez M. Maus [NDLA : autre vieux complice de Tutot], en Souverain Pont, au coin de la petite rue des Clercs, d'où la Diligence part et où elle arrive⁶⁵.*

Au milieu de l'été de 1785, Tutot abandonne son projet et cède l'octroi ainsi obtenu au prince de la Tour et Taxis, général héréditaire des Postes impériales⁶⁶.

Malgré toutes ces affaires, importantes mais finalement accessoires, Tutot reste un homme d'imprimerie, d'édition et de presse. Il est à la tête d'une des trois plus grandes imprimeries de la Principauté ; située près de l'église Saint-Hubert à l'entrée du Publémont, elle aurait compté jusque trente-trois presses et occupé plusieurs centaines d'ouvriers⁶⁷.

À l'automne de 1783, notre rusé Tutot crée une **Société typographique de Liège** avec Hyacinthe Fabry, bientôt acteur important de la Révolution liégeoise et futur député de Liège au Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, une Demoiselle Renoz, jeune parente de l'architecte du même nom, Mauss, l'ancien directeur de **La Feuille sans Titre** et sans doute le libraire Horgnies de Bruxelles, et ce dans le but de publier une contrefaçon de *L'Encyclopédie méthodique* dont la publication en soixante volumes, à Paris par Panckouke et à Liège par Plomteux, avait débuté en 1782.

⁶⁴ Lambert GRAILET, *Charles-François-Antoine-Marie Graillet, 1762-1799, fils de prince-évêque mort pour la... République*, Liège, Éditions « Si Liège m'était conté... », 1989, p. 23.

⁶⁵ Théodore GOBERT, *op. cit.*, t. x, p. 485.

⁶⁶ Michel HANNOTTE, *Journaux et journalistes liégeois au temps de l'Heureuse Révolution*, catalogue de l'exposition *La Plume et le Plomb*, Liège, 1989, p. 59.

⁶⁷ Joseph BRASSINNE, *L'Imprimerie à Liège jusqu'à la fin de l'ancien régime*, Bruxelles, Éditions du Musée du Livre, [s.d.], p. 37.

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.

GRAMMAIRE
ET
LITTÉRATURE,
DÉDIÉE ET PRÉSENTÉE
A MONSIEUR LE CAMUS DE NÉVILLE,
MAÎTRE DES REQUÊTES, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA LIBRAIRIE.
TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;
A LIÈGE,
Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXII.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

Tutot avait déjà tenté en 1778 une contrefaçon d'une édition refondue de *L'Encyclopédie* lancée par Deveria, un libraire parisien installé à Liège. Il récidive donc et, pour mener à bien ce projet, la Société typographique de Liège fait l'acquisition de nouvelles presses, ce qui lui permit de décliner en décembre 1783 l'offre de la Société typographique de Neuchâtel de mettre son équipement à sa disposition.

Tutot disposait manifestement d'un important réseau de diffusion dans toute l'Europe, notamment grâce à *L'Esprit des Journaux*, et avait donc les moyens de donner un maximum de retentissement à son projet. Mais malgré une publicité considérable pour l'époque (le prospectus fut tiré à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires) et des propositions plus alléchantes pour les libraires comme pour les bibliophiles⁶⁸, on ne connaît comme volumes réellement publiés que le *Dictionnaire de théologie par M. l'abbé Bergier, chanoine de l'église de Paris [...], extrait de l'Encyclopédie méthodique, édition augmentée de tous les articles renvoyés aux autres parties de l'encyclopédie* (huit volumes parus de 1789 à 1792, indiqués comme de la *Société typographique*) et le *Dictionnaire de grammaire et de littérature suivi d'un double tableau d'analyse qui montre la chaîne des idées de l'ensemble et l'ordre de la lecture des articles, extrait de l'Encyclopédie méthodique* (six volumes parus en 1789, indiqués comme de la *Société typographique*).

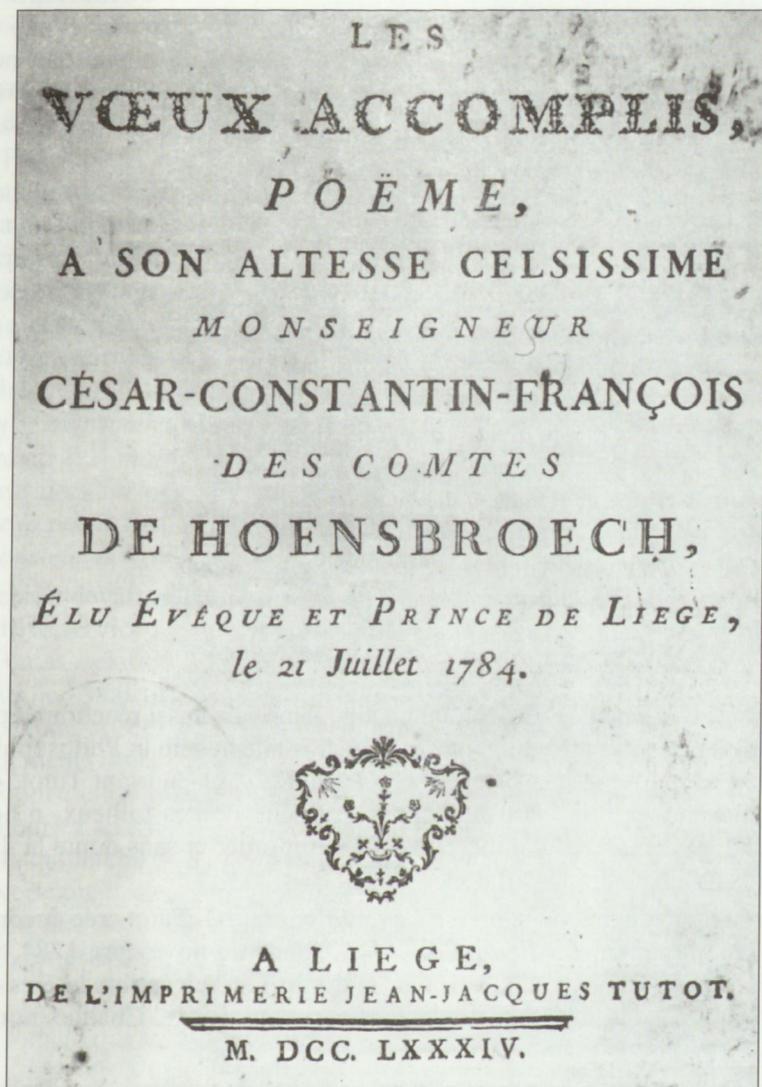
Le 30 avril 1784, dans l'après-midi, Velbruck meurt en son château d'Hex des suites d'une congestion cérébrale. C'est la fin d'une époque heureuse pour la Principauté. Les prémisses de la politique obscurantiste qui débouchera sur la Révolution liégeoise se mettent en place dès le début du nouveau règne, après l'élection le 21 juillet 1784 de César-Constantin, comte de Hoensbroeck, ancien conseiller du prince Charles-Nicolas d'Oultremont et réactionnaire notoire.

Le peuple ne s'y trompait guère ; ne racontait-t-on pas dans les rues de Liège qu'après son avènement Hoensbroeck aurait répondu à un libraire lui proposant ses services : *Jamais je n'ai lu et je ne commencerai pas à soixante-quatre ans !*, ce qui, même si le mot avait été inventé, en dit très long sur la considération dont le nouveau prince jouissait parmi ses sujets.

À l'occasion de l'élection d'Hoensbroeck, Nicolas-Joseph Ansiaux, médecin à Ciney, convaincu sans doute de ses qualités de versificateur, composa en hommage au nouveau prince un poème intitulé *Les Vœux*

⁶⁸ Pol-P. GOSIAUX, *L'Encyclopédie « liégeoise » (1778- 1792) et l'Encyclopédie nouvelle*, in *Livres & Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, Liège, Desoer, 1980, pp. 199 à 236 ; catalogue de l'exposition *Le Siècle des Lumières dans la Principauté de Liège*, Liège, 1980, pp. 114 à 117.

Accomplis, d'une grande platitude sur le plan littéraire, mais exemplatif de l'esprit qui régnait alors dans le chef des partisans de l'ordre clérical établi; on y évoque en effet le règne de Velbruck comme une période abominable à laquelle il est mis fin par l'arrivée d'Hoensbroeck sur le trône de Saint-Lambert.



Les Vœux accomplis de Nicolas-Joseph Ansiaux, Liège, J.J. Tutot, 1784.

Citons quelques vers éloquents à cet égard :

*Tel qu'un cultivateur détruit dans ses jardins
D'insectes destructeurs les nuisibles essaims
Tel on verra Hoensbroech, ami de la justice
Confondre et terrasser le mensonge et le vice ;
L'auguste vérité, proscrire de la Cour,
Va rentrer dans ses droits, y fixer son séjour.*

D'autres passages sont infiniment plus précis et présagent d'un avenir bien sombre pour la diffusion de la philosophie et des idées nouvelles :

*Sous un voile trompeur ce capiteux Prothée
Est Épicurien, Déiste ou bien Athée,
Fantôme du vrai sage il emprunte son nom
En distillant partout son funeste poison
Il méconnaît d'un Dieu l'éternelle existence,
Blasphème son saint Nom, attaque sa puissance,
Sape les fondements de notre auguste Foi,
Et fronde avec aigreur les dogmes de la Loi :
Se livrer aux accès d'une coupable ivresse,
Se vautrer dans l'ordure est toute sa sagesse.
Telle étoit ta doctrine, impudique Raynal
Apôtre du mensonge et ministre infernal ;
Mais contre les auteurs d'un monstrueux système,
Hoensbroech tu vas tonner, les frapper d'anathème
Proscrire et condamner leurs scandaleux écrits,
Les couvrir à jamais d'opprobre et de mépris⁶⁹.*

Le ton est donné sans ambiguïté aucune. Une ode aussi réactionnaire ne devait bien sûr pas être du goût des Liégeois adeptes de la Philosophie ni de ceux qu'on appellera bientôt les « Patriotes », et pourtant Tutot, dont l'officine de librairie était pourtant très proche de ces milieux, n'hésita pas, en bon commerçant opportuniste, à l'imprimer et sans doute la diffuser. Les affaires sont les affaires !

Véritable « magnat de la presse » avant l'heure, J-J. Tutot crée encore un nouveau quotidien, *La Feuille du Jour* ; fondé en novembre 1784, il ne devait survivre que quelques mois, malgré une conception intéressante basée sur le journal français *Les Affiches de Paris*. Chaque numéro

⁶⁹ Marcel FLORKIN, *Médecine et médecins au Pays de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1954, pp. 197 et 199.

comprenait trois parties distinctes : une partie consacrée à l'art, la littérature et les sciences, une autre aux annonces diverses et une troisième aux éphémérides locales comme les mariages, les décès, le prix du grain ou les jours d'audience du prince. En outre, à chaque numéro était joint un supplément de deux ou quatre pages⁷⁰.

L'explication du caractère éphémère de *La Feuille du Jour* doit être trouvée dans l'anecdote suivante. Tutot avait engagé en 1782 comme compagnon-imprimeur un Français de vingt-huit ans, Pierre-Marie Tondu, connu plus tard sous le nom de Pierre Lebrun. Originaire de Noyon, celui-ci possédait un bagage intellectuel certain ; ancien du Collège Louis-le-Grand de Paris, où il avait été le condisciple de Robespierre et de Camille Desmoulines, il obtint un poste à l'Observatoire royal de Paris puis, pour échapper au séminaire, s'engagea dans l'armée et finit par désertier avant d'arriver à Liège. Très vite, Lebrun passa rédacteur et selon Smits, son futur associé : *Il rédigeait pour le compte de ce libraire [Tutot] Le Journal Historique et Politique qui n'a jamais eu plus de succès que pendant le temps qu'il fut entre ses mains. [...] C'est lui qui a donné l'idée de la dite Feuille du Jour, qui en a fait le prospectus et qui l'aurait continuée sur le même plan si monsieur Tutot, le propriétaire, ne lui eût continuellement mis des entraves [...] mais monsieur Tutot a négligé de faire toutes les dépenses nécessaires surtout pour la partie de commerce qui fut absolument ratée, pour la partie littéraire qui demandoit absolument qu'on donnât un second à monsieur Lebrun [...] qui seul ne pouvait suffire à tant de besogne*⁷¹.

Lebrun devait connaître une destinée peu commune puisque, après avoir quitté le service de Tutot au printemps de 1785, il fonde son propre journal, en association avec Jean-Joseph Smits, également un ancien collaborateur de l'imprimerie de Tutot, le *Journal Général de l'Europe*, appelé à un brillant succès. Plus tard, après avoir joué un rôle important lors des événements de la Révolution liégeoise, il quitte le Pays de Liège et rentre en France en décembre 1790. Lebrun fut ensuite introduit par le général Dumouriez au Ministère des Affaires étrangères ; le jour même de la chute de la monarchie, le 10 août 1792, Danton l'appela dans son nouveau gouvernement au poste de ministre des Affaires étrangères. À la suite du coup d'état de Robespierre et des « Montagnards », il fut arrêté le 2 juin 1793, emprisonné puis guillotiné à Paris le 27 décembre suivant⁷².

⁷⁰ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 100.

⁷¹ Bernadette VANDERSCHUEREN, *Pierre Lebrun et le « Journal Général de l'Europe »*, Liège, La Vie wallonne, 1962, pp. 6 à 10.

⁷² Carole SMADJA, *La Carrière de Pierre-Henri-Marie Tondu dit Lebrun*, catalogue de l'exposition *La Plume et le Plomb*, Liège, 1989, pp. 109 à 121.

À partir du 1^{er} décembre 1785, Tutot mit en vente *Le Cabinet des Modes* qui avait pour sous-titre : *Les modes nouvelles décrites d'une manière claire et précise, et représentées par des planches en taille-douce enluminées* et pour épigraphe : *L'ennui naquit un jour de l'uniformité*. Ce « magazine de mode » était la contrefaçon pure et simple du journal publié sous le même titre à Paris par le libraire Buisson. Tutot, qui décidément n'avait peur de rien et faisait preuve d'un sacré culot, alla même jusqu'à reproduire des mentions dénonçant les contrefacteurs dans son genre, comme celle-ci : *Nous avons appris que, dans divers pays de l'Allemagne, qu'à Liège, qu'en Saxe, les libraires contrefaisaient nos cahiers ; mais qu'ils les contrefaisaient à ne point les reconnaître ; que ce n'était ni nos modes, ni nos dessins, ni notre enluminure, ni nos couleurs, ni nos descriptions ; que rien n'était soigné, n'était fait ; que ces contrefaçons étaient grotesques et ridicules, et qu'elles n'empruntaient de nos cahiers que le nom*. Cette revue, qui connut soixante livraisons jusqu'au 30 novembre 1787, comportait seize pages et trois gravures coloriées par l'artiste liégeois Godin ; chaque numéro était suivi du *Passe-Temps des Toilettes*, recueil de poésies, de romances et d'anecdotes composé en grande partie par la poétesse française Gillette-Adélaïde Dufrenoy (1765-1825)⁷³.

On s'en rappelle, Tutot avait lancé en octobre 1772 un hebdomadaire, imprimé à Liège bien que renseigné comme publié à Genève, *Le Journal historique et politique des principaux évènements des différentes cours de l'Europe*. Principalement destiné aux Pays-Bas autrichiens, le journal vit sa direction reprise, à partir du 1^{er} janvier 1783, par le jésuite Henri-Ignace Brosius, polémiste catholique luxembourgeois, originaire de Virton, radicalement opposé aux réformes de Joseph II et disciple du très clérical et très réactionnaire abbé de Feller.

Selon Ulysse Capitaine, [Brosius] *était doué d'une imagination vive et ardente, mais il manquait de grâce et d'atticisme. Son style est parfois obscur ; entraîné par un zèle exagéré, il se laisse aller à une phraséologie abstraite, où les mots résonnent sans remuer les idées. [...] Jusqu'en 1786, l'allure du [Journal historique et politique] fut assez paisible ; mais à partir de cette année, il se mêla aux discussions des partis, et devint l'un des champions les plus influents de la presse religieuse. Aussi s'attira-t-il l'animadversion du gouvernement autrichien, qui, dès lors, ne cessa de le tracasser*⁷⁴.

⁷³ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 101.

⁷⁴ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 87 et 88.

Finalement, *Le Journal historique et politique* fut interdit dans les Pays-Bas méridionaux par une ordonnance de l'Empereur Joseph II du 26 janvier 1788 : [Le] Journal historique et politique des principaux événements du temps présent, etc., qui s'imprime à Liège, ayant dégénéré depuis quelques temps en libelles séditieux, nous avons résolu [...] d'[en] interdire l'entrée, le débit et la circulation [...] dans les provinces de notre domination. Et, en conséquence, nous avons, de l'avis de notre Conseil royal de Gouvernement, supprimé et supprimons par les présentes [Le Journal historique et politique des principaux événements du temps présent, etc.], défendant à tous directeur de bureaux des postes, messagers, libraires, caffetiers, cabaretiers et à tous autres généralement quelconques de recevoir ou faire venir, débiter, communiquer, donner à lire aucun exemplaire du dit journal supprimé, sous quelques formes qu'il puisse se reproduire, et à tous courriers, postillons, messagers, voituriers et autres, d'en apporter et introduire dans nos provinces belgiques, le tout à peine d'une amende de trois cents florins pour la première fois, de six cents florins pour la seconde, et de bannissement perpétuel de nos dites provinces pour la troisième fois ; les dites amendes à répartir, un tiers à notre profit, un tiers à l'officier exploiteur, et le troisième au dénonciateur, et à peine de punition arbitraire à l'égard de ceux qui n'auront pas de quoi payer les dites amendes, lesquelles peines auront lieu contre ceux qui présumeront de [le] lire, et pour prévenir que personne ne puisse s'excuser sous le prétexte d'en avoir reçu contre sa volonté, comme lui ayant été adressé, sous enveloppe ou autrement, sans sa connaissance préalable, nous voulons et ordonnons que ceux qui en auront ainsi reçu soient tenus sous les mêmes peines et amendes, de les remettre aussitôt, sans les communiquer à d'autres, à l'officier principal du lieu, ou aux fiscaux de nos Conseils dans les villes où nos dits Conseils sont établis pour, par les dits fiscaux ou officiers auquel les exemplaires auront été remis, être fait les devoirs de leurs charges [...]⁷⁵.

On le voit, les fonctionnaires du Gouvernement de Bruxelles avaient pensé à tout et Tutot devait se le tenir pour dit ! Le secrétaire du Conseil privé du prince-évêque de Liège, Nicolas de Chestret, est informé de l'ordonnance impériale par dépêche de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique auprès de la Cour de Bruxelles, le 11 février 1788⁷⁶. Et cependant..., *Le Journal historique et politique* continua à paraître sous ce titre dans la

⁷⁵ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 316.

⁷⁶ Eugène HUBERT, *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du Prince-Évêque de Liège auprès la Cour de Bruxelles (1781-1794)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'Histoire, 1926, p. 225.

Principauté de Liège et dans les pays extérieurs à l'Empire jusqu'en décembre 1791, avec une interruption durant l'année 1790. J.-J. Tutot intervint alors auprès de Brosius pour qu'il adopte une attitude moins hostile à la politique de l'Autriche. La publication, plus ou moins semblable dans sa forme et sur le fond, continua en Allemagne et dans les Pays-Bas de février 1788 à décembre 1789 sous le titre *Le Nouvelliste impartial*, toujours dirigée par Brosius et imprimée à Liège par Tutot. Selon Ulysse Capitaine, cet hebdomadaire était toléré dans les terres d'Empire, mais sous la condition formelle de soumettre chaque cahier avant impression à la censure du chargé d'affaires des Pays-Bas près le prince de Liège, Sacré Bastin. Cette publication fut finalement abandonnée, suite à une plainte de Monsieur d'Olimart, directeur des Postes impériales à Luxembourg, transmise le 10 décembre 1789 au Gouvernement de Bruxelles et répercutée auprès du Conseil privé du prince-évêque de Liège. *Le Nouvelliste impartial* devait être remplacé par Brosius et Tutot de façon immédiate, dès janvier 1790, par *Le Journal Philosophique et Chrétien* dont nous parlerons plus bas⁷⁷.

Ici encore, on ne peut que constater l'opportuniste de J.-J. Tutot qui, pour des raisons d'intérêts purement commerciaux, collabore avec un véritable agitateur catholique aux antipodes de ses idées personnelles. Il est vrai que, situé à Liège, Tutot ne risquait pas grand chose à éditer un journal d'opposition au régime du despotisme éclairé de Joseph II. Par ce biais, on peut même affirmer que Tutot réalise une forme de symbiose, temporaire mais néanmoins réelle, des milieux patriotes liégeois et bruxellois.

À cet égard, on peut aujourd'hui mieux mesurer l'ampleur du rôle joué par Jean-Jacques Tutot dans la diffusion des idées politiques opposées à l'empereur dans les Pays-Bas méridionaux, grâce à la publication de la correspondance diplomatique du chargé d'affaires des Pays-Bas près le prince de Liège, Sacré Bastin, avec les ministres plénipotentiaires autrichiens à Bruxelles, le comte de Belgiojoso, puis le comte de Trauttmansdorff⁷⁸.

De mai 1787 à mars 1788, il est en effet beaucoup question de notre imprimeur liégeois dans cette correspondance. On peut ainsi se rendre compte à quel point Tutot, à cette époque, était étroitement surveillé, on peut même carrément dire espionné, par les agents autrichiens sous la

⁷⁷ Ulysse CAPITAINÉ, *op. cit.*, p. 105 et Michel HANNOTTE, *Journaux et journalistes liégeois au temps de l'Heureuse Révolution*, catalogue de l'exposition *La Plume et le Plomb*, Liège, 1989, p. 69.

⁷⁸ R. BRAGARD et G. MARCOURS, *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires du Gouvernement général des Pays-Bas autrichiens auprès du Prince-Évêque de Liège (1786-1794)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'Histoire, 1994, pp. 106 à 161.

direction de Sacré Bastin. Ce dernier va jusqu'à faire engager un homme à lui comme bibliothécaire de Tutot afin de mieux informer le Gouvernement général de Bruxelles sur les étroits contacts entretenus par Tutot avec Brosius, Feller et l'ancien nonce apostolique à Bruxelles, Zondadari, réfugié à Liège après avoir été expulsé des Pays-Bas.

Sacré Bastin donne beaucoup de détails à Trauttmansdorff et reçoit de lui force instructions, notamment pour empêcher l'entrée sur le territoire des Pays-Bas des livres et publications imprimées par Tutot et interdites par le Gouvernement de Bruxelles.

Ainsi, le 13 février 1788, Bastin écrit à Trauttmansdorff : *Le juste et vif intérêt que prend Votre Excellence à la découverte des complots, qui peuvent ici se tramer de la part du nonce Zondadari, de Tutot, Feller, Brosius et leurs semblables, m'a fait depuis deux jours redoubler de vigilance et de soins, pour dévoiler leurs sourdes menées et le fond de leur intrigues. [...] [Le journal] de Tutot intitulé « Journal historique et politique » continuera sous la même devise, dans les expéditions qui s'en feront pour l'Allemagne, et pour ceux qu'on distribuera dans le pais de Liège, mais quant aux journaux destinés pour le Brabant, on le baptisera du nom de « Nouvelliste impartial ».*

Dans les commencements, l'éditeur sera très modeste, ses feuilles ne contiendront rien de relatif aux Pays-Bas, mais peu à peu, on y sèmera du venin, et le mal ira en augmentant.

Tutot a imprimé et distribué depuis la naissance des embarras du Brabant dix ;ros recueils qui les concernent ; le onzième est sous la presse, il paroitra au premier jour. Cet ouvrage contiendra toutes les réclamations des évêques contre l'établissement du séminaire général avec des notes et des additions, que Feller et Brosius ne manqueront pas d'y faire entrer, et qu'on me donne par avance, pour séditieuses et fanatiques⁷⁹.

On a tenu dernièrement conseil de guerre chez le nonce Zondadari, pour trouver l'expédient de faire entrer ce recueil dans les Pais-Bas. Le résultat de la consultation fût d'en envoyer un ballot à Saintrond, où le nonce a séjourné si longtemps. De là, on se propose d'envoyer un homme à cheval chargé de la pacotille, qui passera par le premier cordon, assez loin du bureau de Dormael, pour n'être point arrêté par les commis.

⁷⁹ Il s'agit de *Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à S.M.I. par les représentants et états des provinces des Pays-Bas autrichiens*, dix-sept volumes in-8°. Cet ouvrage, édité par l'abbé de Feller, fut imprimé chez J.J. Tutot, bien qu'indiqué comme *De l'Imprimerie des Nations 1787-1790*. Il faut y joindre trois brochures imprimées à Liège, in-8° : *Recueil des pièces authentiques pour servir d'introduction au recueil 1787, Coup d'œil sur les recueils, 1788, et Suppléments au coup d'œil, 1788*.

*On m'assure, Monseigneur, que ce recueil, qui est presque achevé, partira sur la fin de la semaine*⁸⁰.

Et le 13 mars suivant, Sacré Bastin, en bon espion au service de l'Autriche, dénonce la complicité du censeur des livres de Bruxelles, le procureur général du Brabant Pierre-Joseph de Lannoy, pour faciliter l'entrée et la diffusion des publications de Tutot interdites aux Pays-Bas : *Il m'est parvenu depuis peu, que Tutot libraire imprimeur avoit achevé l'édition de son onzième recueil concernant les affaires belgiques, dans lequel il doit avoir fait entrer toutes les pièces, qu'on n'avoit osé imprimer ou distribuer jusqu'ici dans les Pais-Bas. Persuadé que ce recueil est des plus dangereux, et que je ne pouvois apporter trop d'attention aux envois auxquels je sais que cet incorrigible éditeur se prépare, j'en ai écrit ces jours passés au sieur Barucha, receveur à Dormael, pour le prévenir que ce jour'hui treize mars, le chartier Salmon partiroit de Liège pour Bruxelles chargé de 2500 ou 2800 exemplaires dudit onzième recueil adressés au libraire Lemaire*⁸¹. *J'ai averti au surplus ce receveur de ne pas envoyer les ballots, en cas de saisie, au censeur des livres de Bruxelles, mais directement à Votre Excellence, à raison que ce censeur est suspect d'intelligence avec Lemaire.*

Ce soupçon, Monseigneur, se tourne de plus en plus en certitude par les propos échapés de Tutot, qui me sont rendus, et par l'assurance avec laquelle il fait passer ses productions par le bureau de Dormael, trop certain que si le receveur les arrête, le censeur les relâchera. La dernière lettre de Lemaire à Tutot porte en substance : « Faites moi passer mon nombre en entier en une seule fois, parce que je suis convenu avec le censeur. » On m'a promis vision de cette lettre, et un peu plus tard de me l'abandonner tout à fait en quel cas je ne manquerai pas de la renvoyer à Votre Excellence.

*P.S. Je joins copie de la lettre de facture de Tutot à Lemaire, laquelle copie a été écrite sous mes yeux d'après l'original*⁸².

Enfin, le 22 mars, Sacré Bastin informe Trauttmandorff que ces manigances ont porté leurs fruits : *Le long silence de Lemaire et de l'abbé Lambinet*⁸³ *sur l'arrivée de deux ballots partis d'ici le quatorze courant pour Bruxelles, à l'adresse du premier, et sous les auspices du second, jette*

⁸⁰ R. BRAGARD et G. MARCOURS, *op. cit.*, p. 144.

⁸¹ Mathieu Lemaire était libraire à Bruxelles, rue de l'Impératrice.

⁸² R. BRAGARD et G. MARCOURS, *op. cit.*, p. 155.

⁸³ L'abbé P. Lambinet était un collaborateur de *L'Esprit des Journaux* dont il établit en 1784 la table des matières pour la période 1772-1784.

toute la maison du sieur Tutot à la cabale ex-jésuitique dans une consternation incroyable. Depuis trois jours, l'abbé Feller ne dort plus. Il en veut à Tutot, pour avoir eu l'imprudence de hazarder deux mille huit cents exemplaires à la fois. Brosius soupçonne Lambinet d'avoir fait quelques confidences indiscrettes à Linguet⁸⁴ qui l'aura trahi, et Tutot est tout brouillé, tout confondu jure et se désespère. Mon principal émissaire a l'oreille de tous trois, qui ont beaucoup de confiance en lui. Il commence à s'ancrer chez l'ex-nonce Zondadari. Je lui ai facilité le moien de voir souvent son auditeur qui est fort acostable. Les choses en sont venues au point qu'aujourd'hui ils sont allés faire un parti de promenade aux environs de Liège. J'ai chargé mon homme des frais de la buvette, et de ne pas la ménager; c'est le tems de l'effusion des cœurs : in vino veritas. Ce qui m'inquiette le plus dans ce moment, c'est, Monseigneur, la destinée de ce mien émissaire, il joue un quitte ou double avec ma correspondance. Tutot l'a créé son bibliothécaire, et lui donne du pain; pour peu qu'il le soupçonne d'être en liaison avec moi, ou de s'intéresser pour le Gouvernement, Tutot lui retire ses faveurs et le congédie.

Revers qui seroit bien fâcheux et pour lui et pour moi; pour lui parce qu'il seroit sans ressource; pour moi parce qu'il ne me seroit plus possible à l'avenir de rien déterrer de ce qui se passe dans l'intérieur de chez Tutot, Feller et Brosius⁸⁵.

Nous ne connaissons pas la suite de ce véritable roman-feuilleton, car il n'est plus question de Tutot dans la correspondance de Sacré Bastin, en tout cas dans la partie qui a été conservée et publiée.

En 1787, éclate la fameuse controverse sur *La Souveraineté du Prince et le pouvoir des États* entre l'abbé de Paix et Nicolas Bassenge, lequel se lance dans la rédaction de son fameux traité fleuve, les célèbres *Lettres à Monsieur l'abbé de P...*, pamphlet emblématique de la position du parti patriote sur l'*Affaire des Jeux de Spa*, où l'auteur fait feu de tout bois pour justifier la cause de Levoz, dont on a vu plus la proximité avec Tutot.

Ce mémoire-libelle comporte un chapitre relatif à l'imprimerie⁸⁶ qui ne manque pas d'intérêt et qui dut, en son temps, retenir toute l'attention de

⁸⁴ Simon-Nicolas Linguet, né à Reims le 14 juillet 1736, avocat et journaliste pamphlétaire. Après s'être attiré les faveurs de Joseph II par ses considérations sur l'ouverture de l'Escaut, il prit le parti des insurgés brabançons Statistes. En 1794, il sera condamné à mort pour activités contre-révolutionnaires et exécuté à Paris.

⁸⁵ R. BRAGARD et G. MARCOURS, *op. cit.*, p. 159.

⁸⁶ Nicolas BASSENGE, *Lettres à Monsieur l'abbé de P... chanoine de la cathédrale de Liège, conseiller de S.A. M^{te} l'Évêque prince de Liège [...] contenant quelques observations sur les affaires du pays de Liège en 1787, & sur le mémoire intitulé, De la souveraineté du prince, & du pouvoir des États, &c. signé Piret, S.l., [Liège], [s.n.], 1787, t. II, pp. 466 à 486.*

Tutot et de ses collègues éditeurs et imprimeurs liégeois. Bassenge plaide en effet qu'aucune comparaison n'est possible entre les privilèges octroyés par le prince pour l'imprimerie et les privilèges octroyés pour les bals et les casinos : *Il est encore bien libre assurément au Gouvernement d'accorder à telle Gazette son octroi, sa sauvegarde ; de lui permettre de s'intituler Gazette autorisée par le Gouvernement. Qu'un autre donc veuille imprimer une Gazette sous le même titre, qu'il veuille afficher les armes, la sauve-garde du Gouvernement, il ne peut incontestablement le faire sans mentir, sans abuser le public, sans usurper le nom de ce Gouvernement qui ne lui en a pas donné la permission, sans ôter un droit acquis à celui qui l'a reçu. Mais je nie [...] que ces privilèges soient exclusifs. Un particulier entreprend une Gazette qu'il veut intituler Gazette de Liège. Il demande la protection, la sauve-garde du Gouvernement, ce Gouvernement la lui accorde, c'est-à-dire, il avoue cette gazette, il déclare qu'il la fait publier en son nom, c'est donc une propriété de celui qui a cette permission, tant que le Gouvernement ne la retire pas. Elle n'ôte rien à personne, puisque personne n'a le droit d'afficher sur son ouvrage un octroi qu'il n'a pas obtenu ; ce privilège n'ôte rien à personne, puisque le nom du Gouvernement sous lequel paroît l'ouvrage, est assurément une propriété de ce Gouvernement qu'il accorde à qui il lui plait ; libre à moi, libre à tous autres sans-doute de faire usage de nos talents en composant une autre feuille, du moment où je ne vole pas le titre de celle de mon voisin, du moment où je me sou mets aux formalités requises par les Loix, à l'examen du Censeur, le prince assurément dans ce Pays n'aura pas le droit de me l'empêcher. Ainsi avons nous vu s'établir L'Esprit des Journaux, l'Indicateur, l'Abeille Littéraire, la Feuille du Jour, &c tant d'autres & récemment le Journal général de l'Europe ; à qui on n'a pas voulu imposer d'autre condition, quand on en a si bassement vexé les Auteurs, que celle de se soumettre à un Censeur pour avoir cours dans le Pays. Jamais le propriétaire de la Gazette de Liège ne s'est avisé de vouloir en vertu de son privilège, empêcher l'impression, la distribution des autres feuilles Périodiques ; & s'il s'en étoit avisé ; il auroit été certain, si ceux qu'il auroit attaqués avoient eu de la fermeté, d'être réduit au silence par les Loix. Bien plus, cet octroi n'empêcha jamais les Citoyens de se procurer toutes les Gazettes, feuilles Périodiques, étrangères distribuées publiquement dans les cafés, cabarets, &c. le Supplément de cette Gazette privilégiée, qui ne peut être soutenu que par les annonces, affiches, &c. &c. n'a pas empêché que d'autres feuilles, notamment celle dite Feuille du Jour, ne fussent consacrées aux mêmes annonces, affiches, &c.&c. il n'auroit pu assurément légalement l'empêcher.*

Fidèle à l'adage *Ta main droite doit ignorer ce que fait ta main gauche*, Tutot, dont on a vu qu'il permettait à l'opinion catholique la plus réactionnaire de s'exprimer sur ses presses, décide de créer en janvier 1787 un nouveau mensuel, du style *L'Esprit des Journaux* mais en anglais, *The British Register*, qui avait pour sous-titre *or a choice of the most interesting articles, selected from all the English periodical-works, relative to the literature, arts, sciences, history, agriculture, commerce, chemistry, medecine, law, manners and customs of great Britain*.

Cette feuille était destinée à la nombreuse et surtout riche clientèle des Anglais résidant sur le continent ; on pense bien évidemment à Spa très fréquenté alors par les touristes britanniques. Toutefois, dans le prospectus de lancement du journal, Tutot dévoile les raisons plus politiques qui l'ont déterminé à entreprendre cette publication : outre le prix élevé des journaux anglais, argument purement commercial, notre imprimeur met en avant les difficultés qui sont mises par le gouvernement ecclésiastique à leur entrée sur le territoire de la Principauté : *La liberté qu'ont ou que prennent les Anglais de discuter, dans leurs journaux ou gazettes toutes sortes de matières, sans en excepter même les plus délicates, est encore un obstacle qui s'oppose à ce que les papiers publics soient répandus directement chez les autres peuples, où la liberté de la presse, plus restreinte, ne s'étend pas jusqu'à permettre d'y attaquer les objets que l'on y révère. Nos voisins peuvent s'égayer chez eux des cérémonies de l'Église romaine, quelques-uns même peuvent s'efforcer d'ébranler les fondements de toute religion ; ces excès philosophiques suffisent pour motiver les entraves qui s'opposent ailleurs à la libre circulation de leurs écrits*⁸⁷.

Une fois encore, pour qui sait lire entre les lignes, il apparaît clairement que Tutot désapprouvait le système clérical en place et devait tenter en douce de faire passer dans *The British Register* les idées libérales venant d'Angleterre, exactement comme il le faisait en français depuis quinze ans dans *L'Esprit des Journaux*.

Cependant, Tutot devait rester prudent car, ayant plusieurs enfants, il avait besoin de l'appui de l'autorité princière pour « caser » sa progéniture. C'est ainsi qu'il obtient du Conseil privé de Hoensbroeck une commission d'enseignement au Régiment national liégeois pour son fils Charles, le 3 août 1789⁸⁸, soit quelques jours à peine avant les événements qui vont bouleverser les structures de l'État et de la société, soit la Nation liégeoise toute entière.

*
* *

⁸⁷ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 103 et 104.

⁸⁸ Léon LAHAYE, *Analyse des Actes contenus dans les registres du Scel des Grâces*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1931, p. 334.

Nous touchons ici à la période la plus intense, la plus féconde de la vie de Jean-Jacques Tutot : nous voulons bien sûr faire allusion à la Révolution liégeoise. Ce n'est point ici qu'il convient de rappeler les origines de *l'Heureuse Révolution*, ni les événements qui l'ont ponctuée ; notre propos se limite à décrire le parcours d'un individu au travers de cette époque capitale, certes troublée mais exaltante, époque qui verra d'ailleurs la fin de l'existence de notre imprimeur.

D'emblée Tutot prit conscience de l'importance et de la gravité des événements et s'investit totalement et radicalement dans la Révolution, et ce dès les tous premiers jours de celle-ci. À cet égard, un élément doit particulièrement retenir notre attention ; il est purement statistique mais, pensons-nous, révélateur. Sur un catalogue des publications attribuables à Tutot, aujourd'hui en cours de réalisation et qui compte déjà cent vingt-six numéros répartis sur vingt-cinq années d'activités, on constate qu'un peu moins de la moitié des numéros correspond à ses quatre dernières années d'activité d'éditeur et d'imprimeur, ce qui donne toute la mesure de son engagement révolutionnaire.

En effet, lorsque Jean-Nicolas Bassenge, Pierre-Joseph Henkart, Augustin-Benoît Reynier et Hyacinthe Fabry, rassemblés en une *société de citoyens*, décidèrent de créer un *Journal Patriotique pour servir à l'Histoire de la Révolution arrivée à Liège le 18 août 1789*, c'est tout naturellement qu'ils firent appel à Jean-Jacques Tutot pour l'impression de la nouvelle feuille. Aucune tergiversation dans son chef : la première livraison du journal est effective dès le 22 août, soit quelques jours seulement après la fameuse journée initiant *l'Heureuse Révolution* ! Il faut rappeler que Tutot connaissait intimement les quatre rédacteurs du futur *Journal Patriotique* pour les avoir fréquentés au sein de la Société d'Émulation. La confiance mutuelle et l'enthousiasme étaient donc de mise pour le lancement de ce nouveau journal au milieu de la ferveur patriotique⁸⁹.

Le *Journal Patriotique* avait pour sous-titre *où sont consignés tous les événements qui y sont relatifs, les opérations et recès des états et des régences municipales du pays ; ainsi que des observations et mémoires sur les vices de l'administration, sur les moyens de réforme et en général sur tout ce qui concerne la constitution des Liégeois. Par une société de citoyens*. Il porte en épigraphe : *Tous les hommes sont égaux en droits*.

⁸⁹ Michel HANNOTTE, *op. cit.*, pp. 86 à 92.

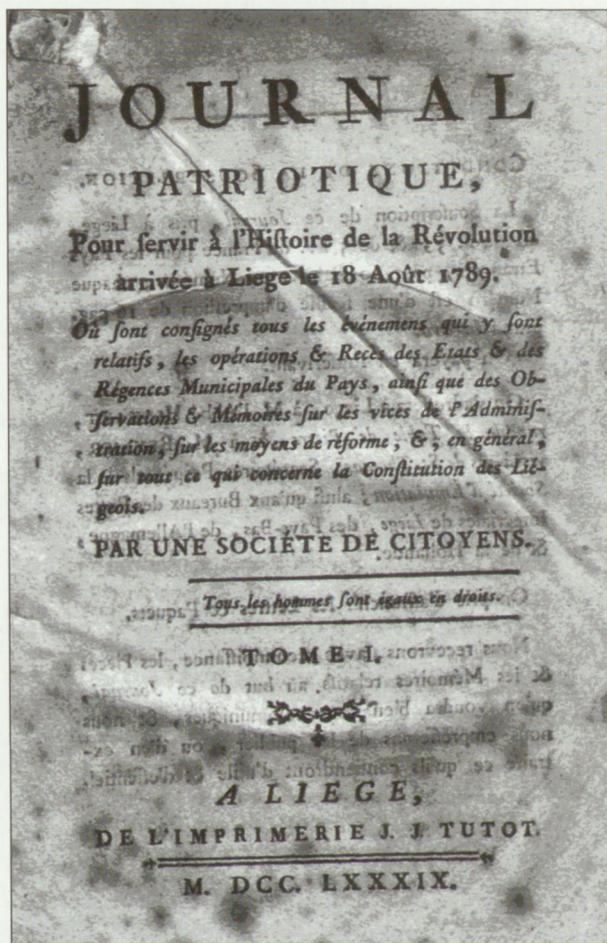
Les rédacteurs déclarent d'emblée : *Nous recevrons, avec reconnaissance, les Pièces & les Mémoires relatifs au but de ce Journal, qu'on voudra bien nous communiquer, & nous nous empresserons de les publier, ou d'en extraire ce qu'ils contiendront d'utile & d'essentiel, mais dès le troisième cahier ils précisent : Nous croyons inutile de surcharger notre Journal, de cette foule d'Édits & de Réglemens, qui ont paru jusqu'à présent, soit pour le maintien de la police & de la tranquillité publique, soit touchant d'autres objets de peu de conséquence. Nous rassemblerons seulement les Recès essentiels du Conseil de la Cité, émanés depuis le 18 août, & ceux des Trois États émanés depuis le 31 du même mois, jour de leur ouverture : quoiqu'ils soient déjà connus, nous tâcherons de leur rendre un nouvel intérêt, par les réflexions dont nous les accompagnerons. Il est d'ailleurs utile de rappeler souvent aux Citoyens, des Recès faits pour les éclairer sur les abus, pour leur présenter des moyens de réformes ; des Recès qui leur offrent une perspective consolante de bonheur & de prospérité : il est important de multiplier, de répandre ces témoignages publics, qu'ont donné les Représentants de la Capitale, ceux des Villes, & les Membres des deux autres États, de leur attachement aux bons principes, de leur dévouement à la Patrie ; il est nécessaire de leur rappeler sans cesser à eux-mêmes LES ENGAGEMENTS SOLEMNELS qu'ils ont contractés envers la Nation, & qu'ils ne peuvent démentir sans se déshonorer⁹⁰.*

Il parut d'abord par cahiers de seize pages sous forme d'une longue introduction (cent cinquante-deux pages !) qui précède la publication du journal proprement dit, lequel ne commença réellement à sortir sous forme hebdomadaire ou bihebdomadaire qu'à partir de début octobre 1789 et sous une date précise qu'à partir du samedi 9 janvier 1790. Peu avant l'issue de l'introduction, les rédacteurs insérèrent l'avis suivant : *La rapidité avec laquelle nos premiers Numéros se sont succédés jusqu'à présent, doit être attribuée à l'empressement que nous avons eu de mettre nos Lecteurs au courant des événemens, & notre Journal au niveau des matières ; dès que nous aurons donné les Feuilles qui doivent terminer l'Introduction, lesquelles paroîtront incessamment, il y aura plus de régularité dans la livraison du Journal, nous le bornerons en général à deux Numéros par semaine, sans nous astreindre cependant à ce nombre, pour ne pas priver nos Lecteurs du Récit des événemens extraordinaires, & des Mémoires intéressans, relatifs à la Constitution. La confiance dont on veut bien honorer notre travail, les lumières des Citoyens zélés, qui s'empressent de le seconder, nous font espérer d'atteindre le but utile, que nous nous*

⁹⁰ *Journal Patriotique*, 1789, Introduction, p. XXXIII.

sommes proposé, & de remplir une tâche, que dans l'époque actuelle, nous osons croire importante & nécessaire.

Cette collaboration durera jusque fin mars 1790, époque à laquelle le journal passera aux mains de l'équipe du *Journal général de l'Europe*, Lebrun et Smits, qui le continueront jusque juillet de la même année⁹¹.



Page de titre du premier tome du *Journal patriotique*, 1789.

⁹¹ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 117 à 122.

On peut affirmer que le *Journal Patriotique* est l'organe de presse d'opinion le plus important issu de la Révolution liégeoise. Aucun historien ne pourrait se passer de cette source d'information capitale non seulement pour la compréhension des événements et de l'évolution des esprits en cette période fertile en rebondissements, mais aussi pour une bonne analyse de la façon dont le public a pu appréhender l'actualité à la lecture du journal.

Il convient de remarquer que le *Journal Patriotique* donnait également des échos précis des travaux de l'Assemblée nationale de France, ce qui ne manqua assurément pas de marquer et d'orienter les idées révolutionnaires de son lectorat liégeois.

Mais Tutot n'en reste pas là. Pour la première fois, nous allons le voir s'investir personnellement sur le plan politique et prendre une position en flèche dans le camp des patriotes.

Il édite, sous l'enseigne *De l'Imprimerie patriotique*, le 28 août 1789 une brochure in-4° de treize pages sur deux colonnes, à l'attention de *tous les bons citoyens* intitulée *Précis de l'Heureuse Révolution opérée à Liège le 18 août 1789*. Mise en vente à partir du 2 septembre 1789 au prix de un escalin (dix sous), la brochure est dédiée *À Messieurs les Bourgmestres & Magistrats de la Noble Cité de Liège*.

Le contenu de son introduction vaut la peine d'être cité *in extenso*.

MESSEIGNEURS,

Agréez, qu'en qualité de Citoyen, Chef d'une Famille nombreuse, & à la tête de ceux que j'occupe aux travaux d'une Manufacture assez considérable, je mêle ici ma voix au concert unanime d'éloges & d'hommages qui frappent vos oreilles, & retentissent jusqu'à vos cœurs. Quelle récompense plus méritée & plus flatteuse pourroit être décernée à la noble résolution que vous avez prise de vous dévouer au salut de la Patrie, & au courage avec lequel vous l'avez exécutée ! C'est vous que la Nation Liégeoise désignoit depuis long-tems, & hautement, comme les interprètes de l'universalité de son vœu pour le retour de sa Liberté, pour le rétablissement de sa Constitution : Vous avez rempli son attente ; le Succès a couronné vos démarches, & la Capitale vient de vous en payer le prix. La forme même de votre Nomination pour ses Chefs & ses Représentants, faite par acclamation, est tout-à-la-fois le premier acte du pouvoir d'un Peuple rentré dans l'exercice de la plénitude de ses Droits, & le témoignage honorable de son affection, de sa reconnoissance, & de la justice qu'il rend à vos vertus. C'est d'elles, ainsi que du concours des lumières du nouveau Conseil qui vous accompagne, qu'il espère voir incessamment émaner

A TOUS LES BONS CITOYENS.

P R É C I S

D E

L'HEUREUSE RÉVOLUTION

Opérée à Liege le 18 Août 1789.

*Dédié à Messieurs les BOURG-MESTRES &
MAGISTRATS de la Noble Cité de Liege.*

Publié sous leurs Auspices, par J. J. TUTOT,
Imprimeur - Libraire.



DE L'IMPRIMERIE PATRIOTIQUE.

M. D C C. L X X X I X.

tous les avantages que lui assure la sagesse de sa Constitution. C'est à vous, dignes Magistrats, qu'est réservée la gloire de la régénérer, par votre zèle & vos travaux, dans sa pureté primitive ; d'y ajouter même tout ce qui pourra contribuer au Soulagement des Pauvres, à la prospérité du Commerce, au bonheur de toute la Nation. Le Laurier & l'Olivier formeront la couronne civique due à la tâche auguste & brillante que vous imposent la confiance & l'amour de vos Concitoyens.

Je ne puis rien que par mes vœux : mais je croirai bien mériter de mes Concitoyens, en leur présentant, sous les auspices de V. S. un Précis de l'Heureuse Révolution, & de ce qu'Elles ont déjà fait pour le bonheur public.
TUTOT, Imprimeur.

Après avoir décrit avec précision les événements du 13 au 24 août, Tutot en vient à la présentation de son nouveau projet de publication, dans un plaidoyer *pro domo* où sa personne est bien entendu particulièrement mise en valeur. On peut en effet être un bon patriote... et conserver le réflexe commercial et le goût de la *réclame* quelles que soient les circonstances.

C'est dans la même journée du 24 [août] que sur la supplique d'un Citoyen honnête & bon Patriote [Tutot parle bien sûr ici de lui-même], le Conseil s'est empressé de donner un Recès qui, tout-à-la-fois, donne l'idée la plus haute de la pureté & de l'étendue de son zèle pour le bien public, & consacre par l'expression honorable & flatteuse de reconnaissance, le projet qui en a été l'occasion. – Nous nous faisons un devoir de publier les deux pièces.

A Messeigneurs les BOURG-MESTRES & MAGISTRATS de la Noble Cité de Liège.

Un Citoyen honnête & bon Patriote soumis à votre sagesse l'examen de la Proposition ci-après :

Ne conviendrait-il pas, dans le moment actuel, où la Nation attend des nouveaux Chefs qu'elles s'est donnés, & son bonheur & la restauration de son ancienne Constitution, que le Conseil de Régence s'investit d'autant plus de la confiance de tous les bons Citoyens, en les invitant à lui faire part de leurs vues pour le bien de la Patrie ? – C'est ce qui s'est pratiqué en France dans la Révolution actuelle, & il en est résulté de grands avantages. Chaque individu se regardant comme appelé à contribuer selon son pouvoir & ses lumières à l'amélioration de la chose publique, seroit flatté de cette invitation, & s'agrandiroit à ses propres yeux. L'enthousiasme du Patriotisme ne produiroit que des vues utiles ; & le Conseil, plus calme & plus libre dans ses travaux, n'auroit qu'à choisir dans ces projets, ce qu'il croiroit le plus analogue au bien général.

Le Conseil, dans son Recès, pourroit indiquer que J.J. Tutot recevra & imprimera ces Pièces & ces Mémoires à mesure qu'ils lui seront présentés, sans frais ni pour la Ville ni pour les Auteurs ; & il offre d'en remettre sans aucune rétribution un nombre (douze exemplaires) à chacun des Trois Corps-d'États.

Ce 22 août 1789.

Signé J.J. TUTOT.

En Conseil de la Cité de Liège, tenu spécialement le 24 Août 1789, après-midi.

MESSEIERS, assurés que le plus sûr moyen d'amener à sa perfection la régénération commencée, est d'appeler le concours de toutes les opinions d'où doit nécessairement jaillir la lumière & naître le meilleur ordre des choses, ont approuvé avec reconnaissance le Projet Patriotique de M. J.J. Tutot, l'invitant cependant à ne publier que des Mémoires signés & avoués par leurs Auteurs.

En conformité du Recès ci dessus transcrit, MESSEIGNEURS des Trois-États sont priés de faire connoître leurs noms & demeures audit J.J. Tutot, Imprimeur-Libraire en Vinâve d'Isle, à Liège, lequel se fera un devoir & un plaisir de leur adresser tout ce qu'il sera dans le cas d'imprimer.

Il invite également tous les bons Citoyens à le mettre à même de communiquer par la voie de l'impression, les Mémoires, Projets & Vues utiles qu'ils voudroient proposer pour le bien Public, en se conformant aux conditions énoncées par le Recès ci-dessus. – Et pour ne rien laisser à désirer, il aura l'attention d'imprimer à mesure tous les nouveaux Recès dans ses Feuilles : la publication de la première, dès qu'on lui en aura fourni les matériaux, sera immédiatement annoncée dans la Gazette de cette Ville.

On requiert MM. Les Auteurs d'envoyer leurs Mémoires lisiblement écrits, & rédigés de telle manière, que, sans révision préalable, ils puissent être livrés sans délai à l'impression.

*Ce Précis [...] constitue donc le prélude, manifeste politique rédigé par Tutot lui-même, à l'édition du 1^{er} au 21 septembre 1789 des **Monuments du patriotisme liégeois en Recueil des Projets, Mémoires, etc, présentés par les bons citoyens pour l'amélioration de la chose publique**⁹².*

⁹² Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 122.

Le principal intérêt de ce recueil consiste en la publication de notes sur la mendicité ou la sortie du gros bétail et des grains du Pays, rares approches socio-économiques contemporaines d'une époque troublée où les autres journaux ne couvrent l'actualité qu'en termes politiques et institutionnels⁹³.

Liège, comme Bruxelles et surtout Paris à la même époque, voit alors éclore une profusion de journaux et pamphlets de tous bords et de tous poils. Le Conseil de la Cité semble d'ailleurs s'en inquiéter dans un curieux recès du 22 septembre 1789 : *Messieurs, quoiqu'éloignés de vouloir porter atteinte à la liberté de la Presse, si propre à répandre les lumières & à manifester l'opinion publique, qui en est le résultat, ne peuvent cependant voir qu'avec peine & surprise, les faits faux, hasardés ou erronés, qu'on avance souvent avec autant de précipitation que d'imprudence, dans plusieurs Feuilles, qui s'impriment ou se distribuent en cette Ville, sous les titres de Feuille nationale, Avant-Courreur ou autres. Craignant que quelques esprits mal-intentionnés, qui affectent de tout croire, & s'empressent de tout interpréter en mal, ne fassent passer le silence du Conseil, à cet égard, pour un aveu tacite, Messieurs déclarent qu'ils ne donnent approbation à aucune de ces Feuilles, requièrent le public de se mettre en garde contre les nouvelles qu'inventent l'oisiveté ou la malignité, & recommandent sérieusement aux Auteurs desdites Feuilles, de n'adopter que des faits constatés, & de ne jamais sortir du ton de dignité & décence, que doit se prescrire tout Écrivain public*⁹⁴. On se prend à voir l'ombre de Tutot derrière cette délibération du Conseil de la Cité qui jette l'opprobre... sur ses principaux concurrents de la place de Liège, notamment le libraire et imprimeur Dejosez, dans un contexte commercial où la concurrence faisait rage. Tutot possédait en effet au sein de l'assemblée de nombreux amis susceptibles de relayer ses intérêts, dont notamment Félix-Joseph Cralle et Noël-Joseph Levoz, déjà cités. Les rédacteurs du *Journal Patriotique*, que l'on devine ici mal à l'aise par rapport au rôle que nous prêtons à leur imprimeur dans cette affaire, rôle qu'ils ne pouvaient ignorer, ajoutent : *Nous ne donnons ce Recès, d'ailleurs peu important, que pour prouver combien le Conseil est attentif à saisir toutes les occasions pour développer de bons principes. Il présente ici celui de la liberté de la Presse, que tous les Gouvernements éclairés ont adopté ; parce qu'il est démontré, que les avantages de cette liberté l'emportent de beaucoup sur les abus, peu dangereux, qui peuvent*

⁹³ Michel HANNOTTE, *op. cit.*, p. 88.

⁹⁴ *Journal Patriotique*, 1789, Introduction, p. ciii.

en résulter ; parce que le jugement de la raison, celui de l'opinion publique, toujours impartiale, toujours juste, même toujours sévère, sont plus redoutables, plus efficaces mille fois que toutes les Censures de la Sorbonne et de l'Inquisition⁹⁵.

Toutot plus engagé dans le mouvement révolutionnaire, Tutot accueille sur ses presses les éléments patriotes les plus avancés ; ainsi édite-t-il le *Journal des Résolutions et Délibérations des Faubourgs de St^t. Léonard et Vivegnis, et de la Paroisse St^e Foi*⁹⁶, initiative fort peu goûtée par les rédacteurs du *Journal Patriotique*, lesquels considèrent que *Cette association paroît être une imitation du Congrès Franchimontois : mais ce Congrès est composé des députés des Communautés de tout le Marquisat ; la différence est grande. Qu'il nous soit donc permis de demander si dans la même Ville, il est convenable, il est prudent d'établir de ces Associations particulières ? s'il n'est pas dangereux qu'elles ne contactent insensiblement un esprit de Corps, qu'elles ne donnent lieu à des rivalités funestes ? Tous les Citoyens ne doivent-ils pas avoir les mêmes intérêts, tendre aux mêmes buts ?*⁹⁷.

Les communautés révolutionnaires extérieures à la capitale font également appel à Tutot, comme par exemple lorsqu'il imprime en septembre et octobre le *Journal des séances du congrès du marquisat de Franchimont, tenu au village de Polleur*⁹⁸, où fut adoptée le 16 septembre la célèbre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, plus sociale et plus progressiste que sa célèbre correspondante homonyme française, le *Journal de l'assemblée de la ville et mairie de Florennes* ou encore fin octobre le *Mémoire de la communauté de Ham-sur-Heur, à Nosseigneurs des Trois-États du Pays de Liège & Comté de Looz*.

Tutot imprime également des documents relatifs aux mouvements révolutionnaires étrangers, comme par exemple en novembre 1789, des *Pièces justificatives sur les affaires actuelles de la Principauté de Stavelot, Comté de Logne et villages réunis*⁹⁹.

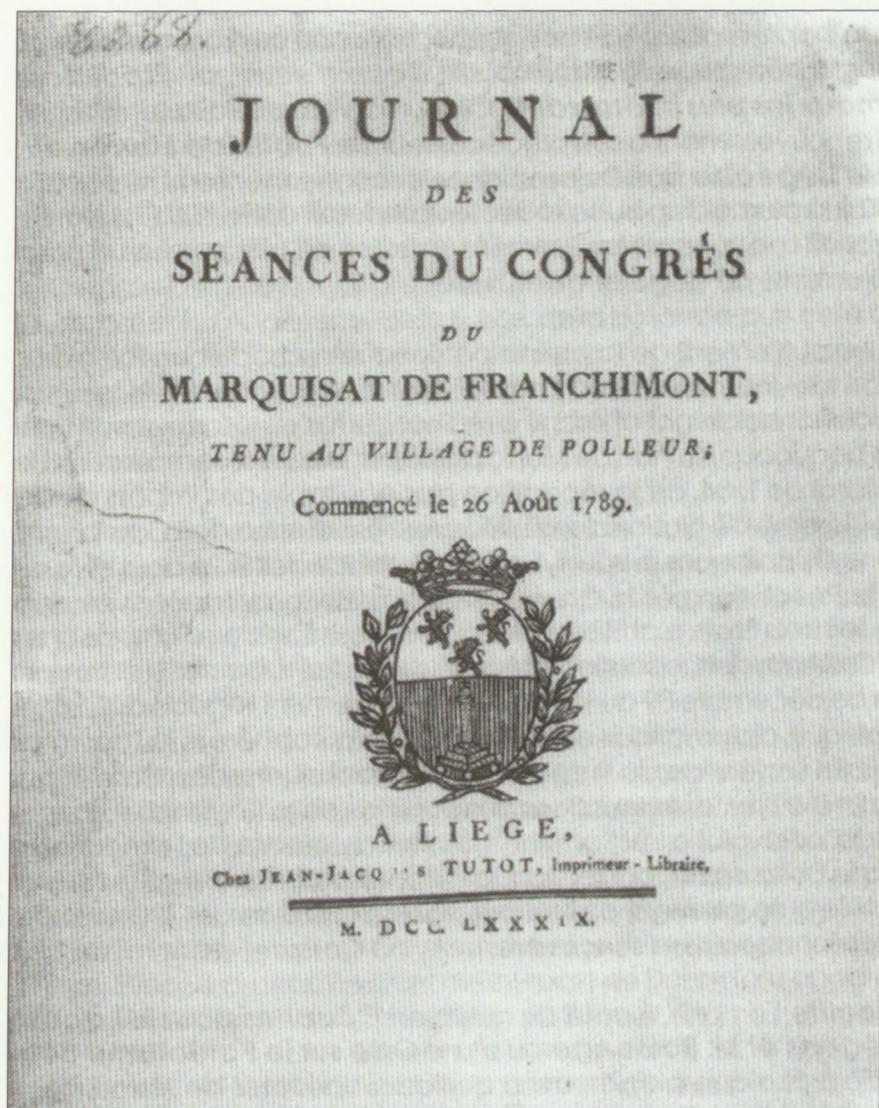
⁹⁵ *Journal Patriotique*, 1789, Introduction, p. CIV.

⁹⁶ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 123 et Michel HANNOTTE, *op. cit.*, p. 88 et note 109, p. 99.

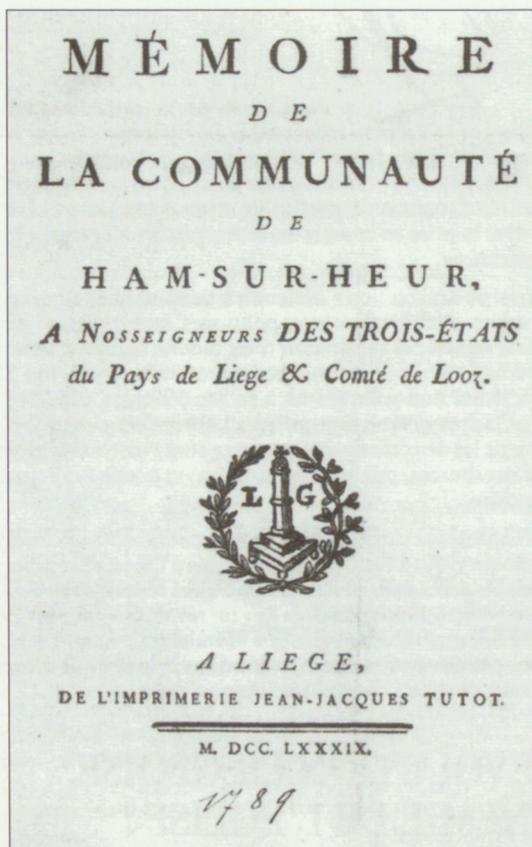
⁹⁷ *Journal Patriotique*, 1789, t. I, n° 3, p. 38.

⁹⁸ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 266 et Michel HANNOTTE, *op. cit.*, p. 88.

⁹⁹ *Journal Patriotique*, 1789, t. II, n° 9, p. 159.



Page de titre du *Journal des séances du Congrès
du Marquisat de Franchimont*, 1789.



Page de titre du *Mémoire de la Communauté de Ham-sur-Heur*, 1789.

Le calme relatif qui régnait dans la capitale depuis les événements du 18 août ne devait malheureusement pas durer. Une émeute éclate les 6 et 7 octobre. Elle trouve ses origines, son prétexte plutôt, dans les modalités d'application du fameux legs du prince-évêque Georges-Louis de Berghes qui en 1743 avait laissé sa fortune *aux pauvres de Liège*. Quelques meneurs échauffèrent les esprits populaires à cet égard, singulièrement à l'encontre du curé de Saint-Martin-en-Île, qui refusait de rendre des comptes, craignant une dilapidation incontrôlée du patrimoine dont il avait la garde et la gestion. Le 5 octobre, une patrouille de la Garde patricienne, composée de jeunes gens de la bonne bourgeoisie de la ville, arraisonna durant la nuit un groupe de factionnaires de la garde bourgeoise de la

paroisse Saint-Martin-en-Île qui gardait à résidence le pauvre curé récalcitrant. Le lendemain, 6 octobre, une foule de plusieurs centaines de personnes armées se présenta à l'Hôtel de Ville, bien décidée à obtenir le partage immédiat du capital constituant le legs du prince de Berghes et la suppression de la Garde patricienne. On réussit à les calmer, mais le 7 octobre, une véritable émeute populaire se déclencha ; à l'Hôtel de Ville, les portes de la salle du Conseil furent forcées à coups de hache et cette fois le Magistrat fut contraint de prendre un recès approuvant l'aliénation et le partage entre les pauvres de la Cité des capitaux du legs de Berghes.

Le même jour, sur un faux bruit répandu par des provocateurs, la foule envahit ensuite le local réservé aux cavaliers de la Garde patricienne à l'Hôtel de Ville ; à plupart échappèrent aux émeutiers, quelques-uns furent blessés, mais un jeune homme de vingt-et-un ans, Guillaume Painsmay, fut dans l'aventure mortellement touché d'une balle dans la tête¹⁰⁰.



Scène de la Révolution liégeoise, gravure allemande de A. Weber, d'après le dessin de J. Voltz ; scène fantaisiste évoquant sans doute les émeutes des 6 et 7 octobre 1789.

¹⁰⁰ Ad. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, Liège, De Thier et Lovinfosse, 1865, pp. 139 à 142 et *Journal Patriotique*, 1789, t. I, n° 4, p. 50.

Ce malheureux cavalier de la Garde patricienne tombé sous les balles des émeutiers n'était autre que le neveu de notre imprimeur. En effet, rappelons que Jean-Jacques Tutot était allié par son épouse à la famille Painsmay. L'infortuné jeune homme était le fils de Pierre-Remy Painsmay, frère de Madame Tutot et d'Isabelle Levoz, sœur du célèbre Noël-Joseph Levoz¹⁰¹. Tutot est donc ici, une fois de plus, au nœud de relations de familles jouant un rôle important dans la Révolution liégeoise. L'affaire eut un très grand retentissement et causa une réelle émotion à Liège et dans l'ensemble du pays. Les funérailles solennelles en l'église Sainte-Aldegonde donnèrent lieu à une émouvante cérémonie patriotique et le culte du héros de la Révolution tombé en service commandé fut exalté par quelques odes et acrostiches typiques du style de l'époque, notamment d'Hubert-Joseph Simonis et de Frédéric Rouveroy¹⁰².

Les propres fils de Jean-Jacques Tutot se sont également impliqués militairement dans la Révolution. Il convient en effet de relever que Charles Tutot, enseigne au Régiment national, après avoir remis sa démission le 3 mai 1790, obtint le 19 juillet suivant, à la sollicitation de son père, un poste de sous-lieutenant au 2^e régiment levé par les États, le fameux régiment de Fyon¹⁰³. Il fut d'ailleurs plus tard incorporé dans les armées de la République (dès 1794), tout comme son jeune frère, Louis Tutot qui devait mourir en septembre 1812 des suites des blessures reçues à la bataille de la Moskowa lors de la campagne de Russie¹⁰⁴.

Tutot, pourtant très engagé dans une révolution foncièrement anti-cléricale, mais jamais à un paradoxe près, continuait sa collaboration avec le jésuite Brosius pour l'impression et la diffusion de ses journaux catholiques militants ; comme nous l'avons écrit plus haut, *Le Journal historique et politique des principaux évènements des différentes cours de l'Europe* fut remplacé en février 1788 par *Le nouvelliste impartial*, puis enfin en janvier 1790 par le *Journal philosophique et chrétien*, ce nouveau titre paraissant de janvier à décembre 1790¹⁰⁵. Tutot ne pouvait ignorer que Brosius était largement subventionné par le gouvernement de Bruxelles issu de la Révolution brabançonne pour sa besogne (Ulysse

¹⁰¹ Paul BERTHOLET, *op. cit.*, p. 187.

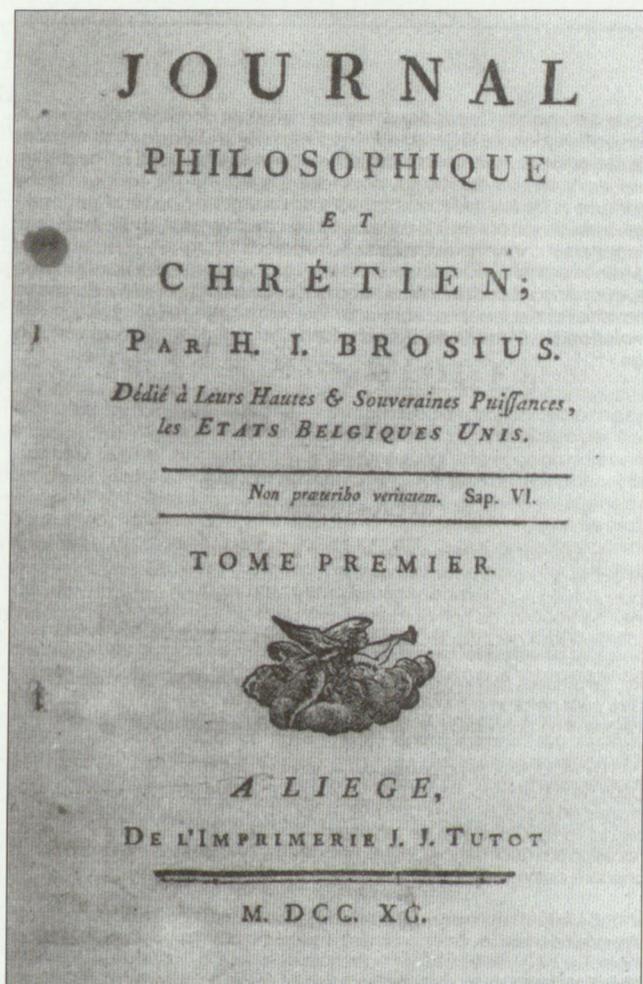
¹⁰² *Journal Patriotique*, 1789, t. I, n° 4, p. 55 et Albin BODY, *Recueil des vers, chansons et pièces satiriques sur la Révolution liégeoise de 1789*, Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne, 1881, deuxième série, t. VI, pp. 183 à 190 et 200.

¹⁰³ Sur Fyon voir Auguste GURDAL, *Jean-Joseph Fyon*, Verviers, Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, vol. 25, 1932, pp. 67 à 163.

¹⁰⁴ Louis LECOMTE, *Les Événements militaires et les Troupes de la révolution liégeoise (1789-1791)*, Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. LVI, 1932, pp. 72 et 378 et note 1.

¹⁰⁵ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 124 et Michel HANNOTTE, *op. cit.*, pp. 69 et 71.

Capitaine parle d'une somme de treize cent six florins)¹⁰⁶. Le journal était donc quasi payé d'avance, ce qui constitue sans l'ombre d'un doute un puissant adjuvant pour un homme d'affaires avisé et pousse à fermer les yeux sur le contenu.



Premier tome du 6 janvier 1790
du *Journal philosophique et chrétien*.

¹⁰⁶ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 126.

Cette feuille, véritable organe d'action politique, était d'ailleurs dédiée à *Leurs Hautes & Souveraines Puissances, les États Belges Unis* en ces termes : *Proscrit et opprimé par le même pouvoir arbitraire qui a frappé les coups les plus violents sur votre conseil, sur votre clergé, vos évêques, vos universités, sur vous mêmes, Messieurs, et sur toute la nation, je me trouve aujourd'hui aussi honoré par l'accueil que vous me faites que je l'avais été, aux yeux des hommes sensés et orthodoxes, par la proscription qui vient à cesser avec le despotisme d'où elle émanait.* Dans une formule grandiloquente, Brosius considère en effet les États Belges Unis comme *ce secours puissant, et connu à lui seul, que le Dieu d'Israël avait réservé dans ses trésors, pour soutenir la vigueur et renouveler la jeunesse de son église [et] préserver l'Europe d'une apostasie générale*¹⁰⁷.

Chaque numéro était divisé en deux parties : la première se faisait l'écho des pamphlets et des publications à caractère religieux ou philosophique, la seconde constituait la tribune politique où Brosius analysait les derniers événements du moment et jetait ses anathèmes.

Thuriféraire enragé de la politique cléricale de Van der Noot et des Statistes, Brosius ne se contentait pas de jouer de sa plume pour la Cause ; il ne répugnait en effet pas à se jeter dans la mêlée, comme par exemple lorsque les 18 et 19 juillet 1790, il conduisit un détachement de dragons brabançons pour piller la caisse du receveur autrichien de Petit-Thier, près de Vielsalm, en violant le territoire liégeois et en n'hésitant pas à prendre en otages les fonctionnaires du petit bourg¹⁰⁸.

Brosius fut finalement emprisonné par les Autrichiens à Luxembourg en avril 1791. Il émigra pendant le régime français aux États-Unis où il serait décédé en 1815.

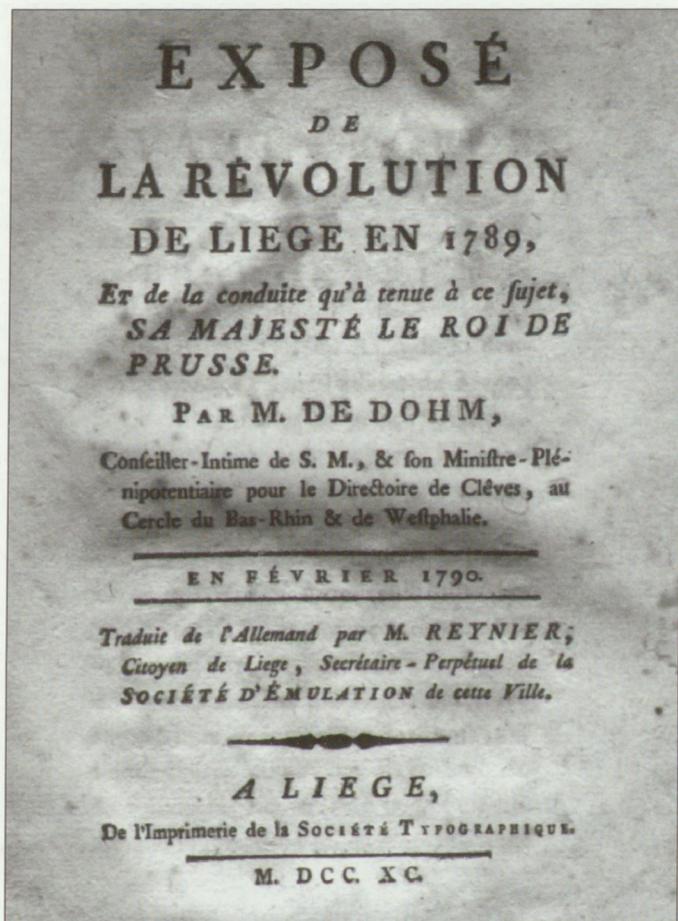
La position prise par Tutot vis-à-vis de la Révolution brabançonne et de ses acteurs, pour étonnante qu'elle paraisse, doit être replacée dans le contexte particulier des relations qu'entretenaient les patriotes liégeois avec le nouveau gouvernement de Bruxelles. Il apparaît en effet qu'entre janvier et juin 1790, malgré les divergences idéologiques évidentes, l'alliance des deux révolutions et même la réunion des deux pays aient été très sérieusement envisagées dans le cadre de négociations confidentielles menées sous l'égide du Cabinet de Berlin qui y voyait une bonne occasion d'affaiblir sa rivale autrichienne¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Dédicace de Brosius en tête du n° 1 du 6 janvier 1790 du *Journal philosophique et chrétien*.

¹⁰⁸ Chevalier Philippe DE LIMBOURG, *Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution liégeoise*, Verviers, Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, vol. 14, t. I, 1919, pp. 187 à 189 et t. II, 1920, p. 376.

¹⁰⁹ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. I, pp. 275 à 295.

S'inscrivant clairement à ce moment dans cette mouvance « prussienne », Tutot imprima et édita à la fin mai 1790, un livre important pour la compréhension et l'histoire de la Révolution liégeoise, le fameux *Exposé de la révolution de Liège en 1789, et de la conduite qu'a tenue à ce sujet, Sa Majesté le roi de Prusse, par M. de Dohm, conseiller intime de S.M., & son Ministre-Plénipotentiaire pour le Directoire de Clèves, au Cercle du Bas-Rhin & de Westphalie*. Cette publication est indiquée comme *De l'Imprimerie de la Société Typographique*, dont on a vu qu'elle était sous le contrôle de notre imprimeur.



Page de titre de l'*Exposé de la Révolution de Liège en 1789* [...] par M. de Dohm, Liège, Société Typographique [J.J. Tutot], 1790.

Tout à la gloire du roi Frédéric-Guillaume de Prusse, dont on sait que les patriotes ont naïvement et vainement cru qu'il allait sauver la Révolution liégeoise, le livre de Dohm est traduit de l'allemand par Reynier, ami de Tutot et secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation. Cet éloquent extrait de l'avant-propos du traducteur, daté du 13 mai 1790, se passe de tous commentaires : [...] *O mes Concitoyens ! que la lecture de cet Ouvrage, dont je vous offre la traduction, ajoute, s'il est possible, au respect, à la reconnaissance que vous avez voués au Monarque auguste, votre généreux Libérateur ! Rappelez-vous ce que vous lui devez, les bienfaits de ses Ministres, la conduite de ses troupes parmi vous, & celle du digne Chef qui les commandoit ; admirez avec quel soin cette Providence, qui veille sans doute sur le sort des Peuples opprimés, avoit réuni pour la défense , pour le soutien de votre Cause, un Roi honnête Homme, un Général humain, des Ministres Philosophes !*

Dans le même registre, signalons que Tutot avait imprimé les **Couplets et chœurs analogues à la fête de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, chantés au concert de la Société d'Emulation de Liège, le 3 mars 1790** composés par ses amis Reynier et Henkart.

Borgnet nous donne un détail intéressant à propos du livre de Dohm : *Quoiqu'on n'en fut pas encore arrivé [...] à désespérer de la protection du cabinet de Berlin, la confiance cependant était ébranlée, et les patriotes liégeois crurent le moment venu de tourner les yeux vers la France, à laquelle ils ne s'étaient pas encore adressés dans la crainte de mécontenter leur puissant médiateur. L'occasion d'entrer en rapport avec l'Assemblée nationale se présenta au mois de juin. Reynier, secrétaire de la Société d'Émulation, venait d'achever la traduction de l'ouvrage de Dohm sur la révolution liégeoise. Répandre un livre fait avec talent et favorable aux patriotes, quoiqu'il ne donnât pas à tous leurs actes un assentiment sans réserve, c'était, semblait-il, le meilleur moyen de faire connaître au dehors les motifs qu'avaient eus les Liégeois pour secouer la domination de Hoensbroech. Afin de ne point paraître négliger un protecteur qui avait fait ses preuves, au détriment d'un autre dont les dispositions étaient inconnues, le Tiers-État résolut d'envoyer des exemplaires en même temps à Berlin et à Paris ; ici il y en avait pour le roi et pour l'assemblée. En haine des principes qui triomphaient en France, les deux premiers ordres des États refusèrent de s'associer à une démarche rendue plus significative encore par les explications et les protestations sympathiques que contenaient les deux lettres jointes aux exemplaires envoyés*¹¹⁰.

¹¹⁰ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. 1, p. 374.

Le livre imprimé par Tutot devait en effet servir de prétexte à la mission auprès de l'Assemblée nationale à Paris dont Reynier fut chargé par le Tiers-État en juillet 1790, mission qui portait principalement sur le règlement d'une vieille créance des États de Liège sur le royaume de France datant de la guerre de Sept ans.

On sait ce qu'il advint de la suite des événements.

Les Autrichiens sifflent la fin de la récréation pour la révolution brabançonne et, le 3 décembre 1790, l'armée autrichienne du maréchal Bender investit Bruxelles. Dès décembre 1790, Tutot sentant le vent tourner se dépêche de publier sous le couvert de la *Société Typographique*, une plaquette in-8° de dix-sept pages intitulée *Liste générale et tableau des noms et actions de tous les scélérats, coupe-jarrets, assassins, chefs des pillards, espions, etc., qui, sous les ordres de l'infâme Vandernoot et de son digne complice le janséniste Van Eupen, se sont souillés, dans les Pays-Bas, de toutes sortes de crimes [...]*.

Cette « normalisation » dans les Pays-Bas méridionaux entraîne rapidement un déblocage de la situation dans l'*Affaire de Liège*. Après bien des péripéties sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, les Prussiens laissèrent tomber les patriotes liégeois. C'est Tutot qui imprime la *Lettre des trois états à Son Altesse*, datée du 1^{er} janvier 1791, informant le prince-évêque de la soumission des trois États à l'empereur Léopold.

À l'aube du 12 janvier 1791, le bourgmestre Donceel, les membres du Conseil communal et les principaux chefs patriotes s'enfuirent de la Cité pour trouver refuge à Givet et quelques heures plus tard, une avant-garde autrichienne occupait Liège sans tirer un coup de feu. Le dimanche 12 février, Hoensbroeck rentrait dans sa capitale accueilli par le silence glacial d'une population hostile.

Malgré de lénifiantes et fallacieuses promesses d'amnistie, la réaction princière ne se fit pas attendre longtemps. Les *chefs de la rébellion* furent bien entendu les premiers à faire l'objet des poursuites, mais tous ceux qui avaient exercé des *voies de fait* ou publié des *écrits injurieux* étaient également concernés. Comme l'écrit Borgnet : *Un nombre prodigieux de citoyens pouvait être compris dans cette double catégorie de coupables, car quel était le patriote qui, ayant pris aux événements une part un peu active, ne devait pas craindre qu'une enquête ne l'impliquât dans quelque affaire de ce genre ?*¹¹¹.

¹¹¹ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 12.

On peut donc pour le moins s'étonner de voir Tutot, malgré le rôle qu'il a joué dans le mouvement révolutionnaire de 1789-1790, passer au travers des mailles du filet de la répression réactionnaire qui s'abattit sur le Pays de Liège à cette époque. Tutot ne figure en effet pas sur les listes, établies en juillet et octobre 1791, des patriotes poursuivis, décrétés de prise de corps et dont les biens furent saisis, alors qu'on y retrouve ses amis Levoz, Reynier et Cralle ou encore le journaliste Lebrun¹¹².

Il semble donc que Tutot aurait bénéficié d'une protection, peut-être via le chanoine tréfoncier Hubert de Paix qui avait collaboré à *L'Esprit des Journaux* et *La Feuille sans Titre*, ou d'une simple tolérance, et fut ainsi en mesure de continuer ses activités de libraire et d'imprimeur sans être le moins du monde inquiété.

Le temps n'est plus aux fantaisies révolutionnaires pour Tutot qui rentre dans le rang et redevient un imprimeur « dans la ligne ». Il va même jusqu'à imprimer en cette année 1791, une *Régénération liégeoise ou Jésus-Christ dans son enfance et sa vie cachée* [...] d'un petit abbé anonyme qui, comble du comble, porte une dédicace au prince-évêque Hoensbroeck !

Les épisodes révolutionnaires de 1789-1790 ont ébranlé la prospérité de l'industrie et du commerce liégeois. Le retour du prince dans les bagages des Autrichiens et la répression qui s'en suivit, ne rétablirent en rien la confiance indispensable au développement des affaires. Dans ce climat morose, Tutot ne fait pas exception et semble avoir connu quelques difficultés financières. On peut en effet aisément imaginer que les publications révolutionnaires qu'il avait imprimées et éditées en quantité pendant un an et demi ne furent pas toutes payées, sans espoir réel à ce moment de l'être jamais.

Sans doute accusé par ses créanciers de vouloir secrètement délocaliser son entreprise, alors située en Vinâve d'Île, vers Bruxelles et d'ainsi soustraire frauduleusement du matériel gagé en garantie du paiement de ses dettes, Tutot fait témoigner devant notaire tous ses collaborateurs, cadres et ouvriers, de ce que le matériel est resté en place et que son imprimerie continue à fonctionner normalement. Nous avons eu connaissance d'une copie certifiée par J.M. Berleur, notaire impérial de Liège, de cet acte du 8 août 1792 :

L'An mil sept cent quatre vingt douze du mois d'août le huitième jour par devant moi Notaire, les témoins soussignés comparurent personnellement les Sieurs Jean Hubert Robert directeur de l'imprimerie de Monsieur Jean-Jacques Tutot résidant en Vinâve d'Isle à Liège, Jean-François

¹¹² Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 42.

Mouillet sous-directeur, Pierre Nicolas Verdcheval, Wauthier Joseph Dumont, Jean François Faisant, François Léonard Bleret, Jean Baptiste Denoel, Pierre Donny, Guillaume Joseph Goffette, Guillaume Sébastien Haydon, Jean François Braive, Pierre Ronger, Jean Remacle Defise, Baudouin Roland, Dieudonné Devillers, Laurent Houet, Pierre Renson, tous ouvriers compositeurs et imprimeurs à la dite imprimerie, le Sieur Romedenne, magasinier, Martin Schwob, [illisible] Bechet, sous magasiniers, lesquels sans indication aucune, mais uniquement pour rendre hommage à la vérité, nous ont déclaré 1°- qu'il ne s'est rien transporté de la dite imprimerie ni en caractères ni en presses ni en ustensiles quelconques, 2°- qu'au contraire on l'a augmenté attestant que depuis plusieurs jours on est occupé à déballer et à mettre en casse plusieurs milliers de livres [illisible] de caractères neufs, 3°- qu'aux mois de juin et juillet derniers, on y a imprimé un catalogue de tous les livres au nom et adresse de Monsieur Tutot à Liège, 4°- que l'on vient encore de finir le dictionnaire de théologie en huit volumes, ouvrage très considérable et qui exige le reste de l'année et plus pour être achevé¹¹³ : ont entre autres déclaré les dits Sieurs Robert, Mouillet, Denoel et Faisant, qu'ils se sont rendu accompagné de Monsieur Charles Tutot fils à Bruxelles le cinq juin dernier qu'à effet d'y aller disposer et arranger une imprimerie et magasin de livres aux ordres de la Société Académique établie audit Bruxelles, laquelle imprimerie est montée de cinq presses et de caractères très nombreux dont une grande partie est neuve : le dit Sieur Romedenne magasinier a de plus déclaré que loin que le magasin du dit Monsieur Tutot soit défourni, il n'a jamais été et il n'a point depuis quatre ans qu'il est magasinier si rempli qu'aujourd'hui et que même il augmente de jour en jour pour de nouvelles impressions : le tout [illisible] les comparants offrent de le ratifier sous serment par devant tous juge quelconque lorsqu'ils en seront requis [illisible] reproduire et faire valoir [illisible] constitué tous porteurs de cette [illisible] authentique : ainsi fait et [illisible] dans la maison du dit monsieur Jacques Joseph Tutot situé comme dit est en Vinâve d'Isle en présence de Catherine Lambotte et de Marguerite Rocour comme témoins. ; suivent les signatures ou croix des divers intervenants et témoins¹¹⁴.

¹¹³ Il s'agit de *L'Évangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes. Cinquième édition*, en huit volumes petit in-8°, effectivement imprimée et éditée par Tutot en 1792. L'auteur est le jésuite Bonaventure Giraudeau.

¹¹⁴ Archives de l'État, Liège, archives du notaire J.M. Berleur. Nous remercions tout spécialement notre confrère bibliophile liégeois, Monsieur Paul Bertholet, pour la communication de cette pièce.

Tutot avait en effet remonté une imprimerie à Bruxelles, *Longue rue des Bouchers*. L'entreprise est dirigée par son fils Charles Tutot ; la raison sociale de la société deviendra d'ailleurs quelques mois plus tard *Chez Tutot, frères & sœurs*.

Les événements s'accélérent. À Liège, Hoensbroeck meurt dans la nuit du 3 au 4 juin 1792 et son neveu de Méan est élu à l'unanimité évêque et prince de Liège le 16 août suivant. À Paris, la monarchie s'écroule après la prise des Tuileries lors de la célèbre journée du 10 août. Les armées de la République, commandées par le général Dumouriez, volent de victoires en victoires, de Valmy à Jemappes, et entrent à Liège le 28 novembre.

Tutot ne fut pas long à reprendre ses activités pro révolutionnaires, tant à Liège qu' à Bruxelles.

Dans l'ex-capitale de la ci-devant Principauté, il édite notamment fin 1792 une plaquette, *Problèmes de législation proposés aux représentants futurs de la Belgique et du Pays de Liège, par un citoyen liégeois* et, en incorrigible homme de presse, un *Projet soumis aux représentants de la nation liégeoise pour l'impression d'un bulletin de ses séances et ses décrets par le citoyen Tutot imprimeur*, daté du 4 janvier 1793.

À son atelier brabançon, il imprime entre autres un *Almanach du père Gérard pour l'année 1793, deuxième de la république française, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins à Paris, par J.M. Collot d'Herbois, membre de la Société* et une *Proclamation des membres de la Convention nationale Commissaires près l'Armée dans le pays de la Belgique, relative aux émigrés français et prêtres déportés*, placard de l'arrêté du 13 février 1793 signé par Camus, Delacroix, Gossuin, Danton, Merlin de Douay et Treilhard.

Mais les choses tournent mal assez vite pour les Français qui, battus à Aldenhoven le 1^{er} mars 1793, doivent rapidement évacuer le pays de Liège.

De Jean-Jacques Tutot emporté dans la tourmente de la chute de Liège et l'entrée des Autrichiens le 5 mars 1793, nous ne pouvons qu'imaginer une fuite pathétique avec sa famille et quelques effets rassemblés en toute hâte.

Sur ces journées dramatiques, Borgnet écrit : *À la nouvelle de la prise de Tongres, les préparatifs pour l'évacuation de Liège durent être faits en grande hâte, car les Autrichiens s'avançaient rapidement, et à trop tarder on pouvait être coupé. Tous les patriotes qui se sentaient compromis cherchèrent leur salut dans une prompte fuite. Éblouis par le succès des armes*

françaises à la fin de l'année précédente, trompés par les rapports infidèles qui arrivaient du quartier-général de Miranda [N.D.L.A. : le général français qui dut lever le siège de Maëstricht et se retirer vers Tirlemont], ils avaient gardé leur confiance jusqu'à la dernière heure. Au départ encore, ils ne croyaient qu'à un échec peu important, et comptaient sur une revanche¹¹⁵.

Tutot a en effet travaillé de façon étroite pour la cause révolutionnaire à Liège jusqu'aux tout derniers moments. Il publie en effet ce qui sera son dernier journal, le *Bulletin du département du pays de Liège et de la Belgique*, éphémère quotidien in-4° de quatre pages, dont les dix-huit numéros sont datés du 15 février au 4 mars 1793¹¹⁶. Il imprime également un placard, très patriotique appel aux armes du *Général Dumouriez, au peuple liégeois, Braves Liégeois, peuple digne de la Liberté, Peuple Frère des Français, & bientôt Français vous-mêmes ; l'Ennemi s'amasse sur vos Frontières*, ultime et vaine tentative pour mobiliser la population contre l'invasion autrichienne¹¹⁷. On le voit, cette fois Tutot est mouillé jusqu'au cou et sait qu'il ne pourra plus échapper à la « terreur blanche » qui immanquablement va s'abattre sur les patriotes dès le retour du prince. Il n'a plus qu'une solution : partir au plus vite !

Le nombre de citoyens liégeois qui choisirent de s'exiler, pour échapper à la répression du prince-évêque de Méan, et surtout des « ultras » qui l'entouraient, est estimé à six ou sept mille personnes, ce qui par rapport à la population d'alors, semble relativement important et d'une autre ampleur que durant la première immigration des patriotes en 1791¹¹⁸.

Dès le 27 mars 1793, le prince-évêque décidait de la sélection des personnes qu'il convenait de poursuivre. Le secrétaire du Conseil privé, de Chestret, était chargé de mettre sur pied la procédure criminelle permettant d'incriminer les présidents et secrétaires des sections, les membres de l'administration provinciale, ceux des conseils municipaux, les missionnaires politiques envoyés dans les campagnes, et *les imprimeurs de toutes les scélératesses imaginables contre Dieu et les souverains*¹¹⁹. On constate en effet que *Tutot père, imprimeur* figure, à côté de ses amis conseillers municipaux Cralle et Levoz et de ses collègues imprimeurs Bernimolin, Leruitte et Dumoulin, sur la liste établie par Fréron, le procureur général

¹¹⁵ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, pp. 296 et 297.

¹¹⁶ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 136.

¹¹⁷ *La Révolution liégeoise de 1789*, catalogue de l'exposition, Crédit communal, 1989, n° 212, p. 187.

¹¹⁸ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 296.

¹¹⁹ Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 296.

de sinistre mémoire, des deux cent soixante-quatre personnalités patriotes de Liège et de l'ensemble des villes et villages de la Principauté, citées devant la justice échevinale du prince et dont l'arrestation était prévue, sous le chef d'accusation de *s'être rendus coupables de crimes énormes, de sédition, de rébellion, d'infraction à la paix publique, lors et pendant l'invasion des patriotes français*¹²⁰.

De Jean-Jacques Tutot réfugié politique à Paris, nous savons relativement peu de choses.

L'ensemble des expatriés liégeois arrivèrent à Paris le 10 avril 1793 et le 14 eut lieu la Fête de l'Hospitalité, restée célèbre, où toutes les autorités constituées de Paris accueillirent les patriotes liégeois exilés à la porte Saint-Martin. Les officiers municipaux liégeois furent alors invités à déposer à l'Hôtel de Ville de Paris, les archives de la municipalité transportées depuis la chute de Liège un mois auparavant¹²¹.

Tutot connaissait bien Paris et y avait depuis longtemps des attaches commerciales qui durent faciliter son installation et son intégration. Apparemment, il parvient rapidement à remonter avec sa femme et son fils Charles, une imprimerie qu'il intitule *Imprimerie patriotique des Républicains, Tutot & fils*. Nous supposons que le matériel provenait de l'imprimerie que Tutot avait installée à Bruxelles en juin 1792 et qu'on avait eu le temps de transporter à Paris avant l'arrivée des Autrichiens. Cette nouvelle et dernière imprimerie avait son siège rue du Bac (section Fontaine de Grenelle), où Tutot et sa famille étaient domiciliés. Il y publie notamment en 1793 un petit in-4°, *Chasseurs à cheval de la République française : service des officiers de tous grades*.

Il continue à fréquenter les milieux politiques liégeois exilés à Paris. On retrouve d'ailleurs son nom parmi les trente-huit dissidents modérés, où figurent aussi Bassenge, le peintre Dreppe, Levoz et d'autres, qui refusaient de s'associer à l'assemblée « montagnarde » noyautée par les Jacobins les plus durs, Brixhe et Dethier, qui en pleine terreur dénonçaient les « Brissotins » et « Girondins » liégeois comme de mauvais patriotes¹²².

Dans des circonstances restées obscures, Jean-Jacques Tutot, revenu à Liège, libérée de l'occupation autrichienne par les armées de Jourdan en juillet, meurt le 20 septembre 1794. En Fructidor de l'An III, sa veuve,

¹²⁰ Théodore GOBERT, *Mémoires inédits de Nicolas van der Heyden à Hauzeur sur la Révolution liégeoise de 1789 et les événements qui la suivirent*, Liège, BIAL, t. XXXVI (1^{er} fasc.), 1906, pp. 69 et 82.

¹²¹ Ad. BORNET, *op. cit.*, t. II, p. 300.

¹²² Ad. BORNET, *op. cit.*, t. II, p. 334.

Marie-Adélaïde Painsmay, constitue devant notaire son fils Charles-Marie-Joseph-Gaspar et André-Frédéric Rozin, de Bruxelles, pour vendre le mobilier et la totalité des presses, caractères, imprimeries et ustensiles formant le fonds de commerce de l'imprimerie restée à Paris¹²³.

André Rozin, docteur en médecine et botaniste suédois, était manifestement un ami de la famille Tutot. En 1791, Jean-Jacques Tutot avait publié son *Herbier portatif des plantes qui se trouvent dans les environs de Liège, avec leur description et classification selon le système de Linné, précédé d'un discours sur la botanique*. Nommé plus tard professeur à l'École centrale de Liège, puis président de la Société médicale de Bruxelles, Rozin devait participer de 1793 à 1805 à la direction de *L'Esprit des Journaux*¹²⁴.

En janvier 1795, nous retrouvons à Liège *la Citoyenne Veuve Tutot*, qualifiée d'*Imprimeur de l'Administration*, imprimant les placards des décrets des *Représentants du peuple près les Armées du Nord & de Sambre & et Meuse* à la requête de l'*Administration d'arrondissement de Liège*¹²⁵. Marie-Adélaïde Tutot décède quelques mois plus tard, le 10 octobre 1795.

Les fils de Tutot ont continué un certain temps à pratiquer le métier que leur père leur avait enseigné. Ulysse Capitaine renseigne en effet Charles Tutot comme éditeur d'un quotidien, *Le Déjeuner*, feuille imprimée à Paris du 12 Nivôse au 11 Germinal de l'An v et rédigée par le journaliste Fabien-Pillet, l'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, puis par une *Société de Gens de Lettres*, où l'on retrouve des hommes de théâtre comme René de Chazet (1774-1844) et Louis Mercier-Dupaty (1775-1851)¹²⁶. Il a également publié un très éphémère journal, *L'Ami des arts, journal de littérature et de politique* dont le rédacteur était Auguste de Labouisse (1778-1852), qui bien que n'ayant connu que vingt-deux numéros (5-26 Frimaire An vi), est considéré comme le premier quotidien littéraire français¹²⁷. Louis Tutot fut de son côté fondateur et imprimeur du *Républicain du Nord* à Bruxelles en 1795¹²⁸.

¹²³ Archives de l'État, Liège, archives du notaire Piette, 23 Fructidor et 19 Floréal de l'An III et Paul BERTHOLET, *op. cit.*, p. 186.

¹²⁴ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 81, Marcel FLORKIN, *op. cit.*, p. 248, et Marcel FLORKIN (†) et Jean KELECOM, *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, Société des Bibliophiles liégeois, 1996, t. II, p. 577.

¹²⁵ *La Révolution liégeoise de 1789*, catalogue de l'exposition, Crédit communal de Belgique, 1989, n° 302, p. 223.

¹²⁶ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 146.

¹²⁷ Référence à la Bibliothèque nationale de France, FRBNF 36463397.

¹²⁸ Ulysse CAPITAINE, *op. cit.*, p. 146.

En cette même année 1795, la fille de Jean-Jacques Tutot, Lambertine, épouse Hyacinthe Fabry, l'ancien associé de son père dans l'affaire de la **Société typographique de Liège**. Auréolé de la gloire des héros de la Révolution liégeoise et fils de l'ancien bourgmestre de Liège Jacques-Joseph Fabry, Hyacinthe Fabry devait être élu en 1797 député au Conseil des Cinq-Cents. Devenu magistrat après l'indépendance de la Belgique, il décède en janvier 1851.

LIEGE OR NOT LIEGE ?

par

Pierre COLMAN

C'est au sujet d'une estampe anglaise bien connue (fig. 1) que la question se pose¹. Le capitaine Adolphe Dejardin, pionnier en la matière, l'a inscrite dans le *Quatrième supplément* de ses *Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville*². Alexis Curvers et Georges-H. Dumont l'ont mise en belle page dans le sémillant petit volume que leur ont inspiré *Les délices du pays de Meuse*³. Eugène Wahle n'a pas manqué de s'y intéresser⁴. Françoise Clercx-Léonard-Étienne, de son vivant conservatrice du Cabinet des estampes et des dessins de la Ville de Liège, lui a réservé dans son livre *Liège en gravures* une planche en couleurs presque en grandeur réelle⁵. Une exposition montée à la Bibliothèque publique centrale de la Ville, « les Chiroux », dans la Salle Ulysse Capitaine, l'a remise naguère en lumière⁶.

Il s'agit de l'une des planches d'un superbe recueil de lithographies publié à Londres en 1838 par Hodgson and Graves : *Sketches on the Moselle, the Rhine and the Meuse*. Le dessinateur a pour nom Clarkson Stanfield, le lithographe Thomas Setter Boys⁷. Fort peu connus dans nos murs, ils sont très admirés dans leur patrie.

¹ M^{lle} Juliette Noël s'est vivement intéressée au problème et a mis à ma disposition la documentation qu'elle a accumulée tout au long de sa vie. Qu'elle trouve ici l'expression de ma gratitude.

² Dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 20, 1887, p. 305, n° 51/15 (pagination conservée dans le volume tiré à part des six articles successifs, t. 2).

³ Bruxelles, 1960, n° 63.

⁴ *Liège dans la gravure ancienne et moderne*, Liège, 1974, n° 56.

⁵ Liège, 1979, p. 78.

⁶ *Il était une fois Liège... gravures, dessins, photographies du XVII^e siècle à nos jours*, Liège, 2002.

⁷ *The Spectacular Career of Clarkson Stanfield 1793-1867 Seaman, Scene-Painter, Royal Academician*, cat. exp., Sunderland, Tyne and Wear County Council Museums, 1979, n° 203. Merci au D^r Ingeborg Krueger, du Landesmuseum Bonn, qui m'a fait connaître ce substantiel catalogue.

Un excellent témoin d'un genre lancé en 1820 par les *Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'Ancienne France* du baron Taylor. Les Anglais, friands de voyages hors de leur *sceptered isle*, en avaient été sevrés par le blocus continental et prenaient leur revanche. Les plus fortunés d'entre eux ramenaient chez eux des tableaux en souvenir, tout comme leurs grands-pères avaient collectionné les Canaletto et les Guardi. Les autres se contentaient d'images imprimées. Ce n'étaient plus des eaux-fortes comme du temps de Piranèse, mais bien, le plus souvent, des lithographies. L'invention était récente (1798). Les progrès techniques étaient foudroyants. Le succès était à l'avenant.

Les *Sketches* font bonne place à des vues propres à faire les délices des Liégeois, mais aussi à titiller leur esprit critique. L'une d'elles montre le fameux portail du Bethléem à Huy ; elle fait de la collégiale une cathédrale. Une autre prétend montrer *The archbishop's palace Liege* (fig. 2). Nos princes n'étaient pas archevêques. Mais là n'est pas le plus grave : il ne s'agit pas de leur palais, mais bien de l'ancienne abbaye Saint-Laurent. Le dessinateur l'a croquée à la hâte depuis les hauteurs de Saint-Gilles, dans un vaste panorama, sans grand souci d'être fidèle à la réalité. Il a réservé le meilleur de son attention à l'installation industrielle du premier plan, l'ancienne houillère de la Haye⁸.

De telles erreurs éveillent la méfiance. On peut donc, ou plutôt on doit se poser la question initiale. On lit « LIEGE » dans le coin inférieur droit de la lithographie, et le nom a été inscrit dans la pierre, puisqu'il se retrouve identique d'une épreuve à l'autre⁹. On n'est pas pour autant en droit de se croire en sécurité. Dans un bel ouvrage publié en 1995, *Le Fleuve Meuse en images*¹⁰, le panorama reproduit à la page 129 a pour légende « Liège – Vue générale ». C'est Namur... Voilà de quoi prouver qu'une erreur de ce genre ne peut aucunement passer pour inimaginable.

⁸ DEJARDIN, *o. c.*, n° 51/14.- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, nouvelle édition, t. 6, p. 41-43. Merci à Philippe Tomsin qui a attiré mon attention sur le « Plan communal de la Ville de Liège & de ses environs d'après le plan du cadastre » publié par Avanzo et compagnie en 1849 (CICB ULg 116 F). Plusieurs houillères y sont localisées, mais non celle-ci. Voir aussi *Société anonyme des Charbonnages de La Haye à Liège*, exposition universelle de Liège, 1905, avec un plan dépliant fort sommaire.

⁹ Les couleurs, quant à elles, varient peu ou prou d'une épreuve à l'autre, puisqu'elles sont posées au pinceau. Il n'y a presque pas de différences entre l'exemplaire du Cabinet des estampes et celui que possède mon ami Jean-Pierre Marquet et qu'il a mis à ma disposition pendant de longs mois avec la plus parfaite obligeance. Celui des Collections artistiques de l'Université de Liège est, en revanche, sensiblement différent. Les deux premiers ont été rehaussés sous la supervision de Stanfield lui-même, le troisième non. Celui du Cabinet des estampes de la Bibliothèque Royale de Belgique n'a pas été rehaussé de couleurs.

¹⁰ La Bibliothèque des Chiroux en conserve un exemplaire sous la cote 914 LAG.

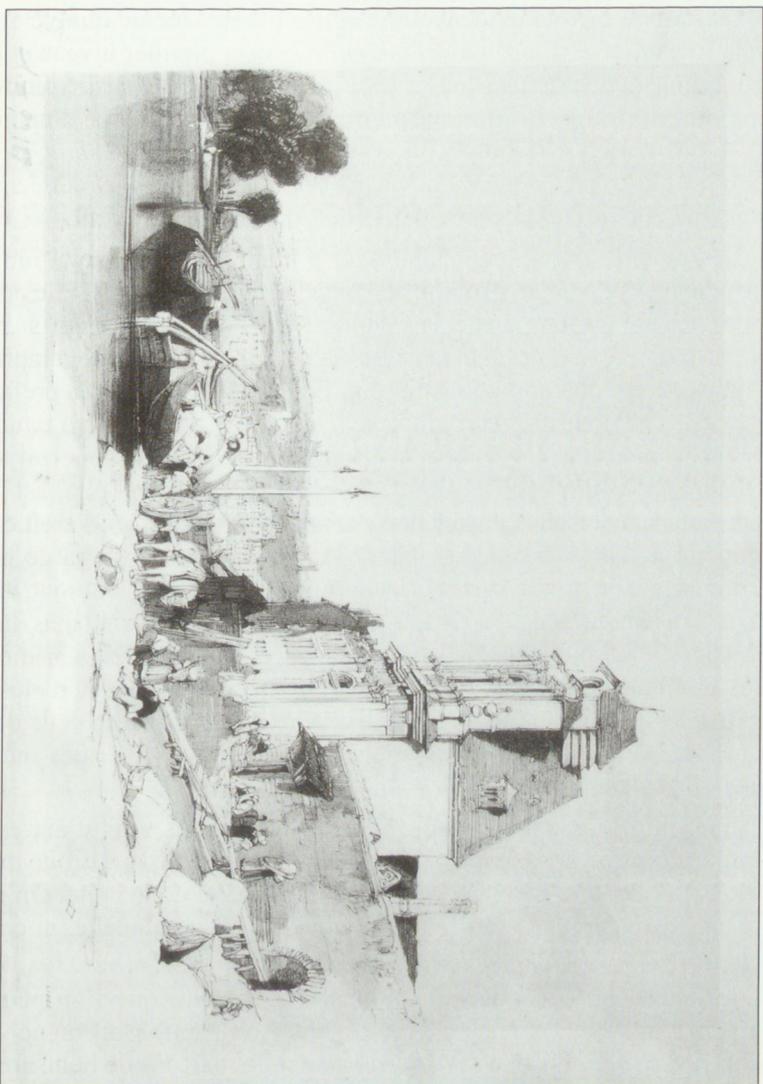


Fig. 1 : LIEGE, 193 x 278 mm, planche du recueil de lithographies publié à Londres en 1838 par Hodgson and Graves sous le titre *Sketches on the Moselle, the Rhine and the Meuse*.

Copyright Bibliothèque Royale de Belgique Bruxelles.

L'estampe met en évidence une église pittoresque de qualité architecturale fort relative. L'ordre dorique qui règne au premier niveau et l'ionique qui règne au deuxième sont traités l'un et l'autre avec désinvolture. Plus le moindre souvenir de l'antique au troisième, très bas, percé d'un grand œil-de-bœuf rond. La façade est adossée à une sorte de *Westbau*, peu haut et peu profond, érigé devant une nef de faible hauteur et de piètre apparence, presque entièrement cachée par le mur d'enceinte adjacent.

Les auteurs qui se sont intéressés à l'estampe avant moi ont reconnu l'ancienne église des prémontrés ou celle des augustins. Elles ont toutes deux résisté au temps et à la rage destructrice des hommes, si bien qu'il n'est pas malaisé de constater qu'ils se sont fourvoyés. Paraphrasant le commentaire du capitaine Dejardin, Eugène Wahle, dont la préface est un modèle de modestie, écrivait ceci : « Vue prise de la rive gauche de la Meuse, près de l'évêché. À droite, dans la rue appelée alors 'de Beaupart', une église dont on peut supposer qu'elle est celle du Séminaire, bien qu'elle soit peu conforme à la réalité ». Pareille supposition est à écarter. Françoise Clercx-Léonard-Étienne se garde bien de la faire sienne ; comme Alexis Curvers et Georges-Henri Dumont, elle reconnaît sans inquiétude le rivage des augustins. Il ne faut pas lui donner raison. Il ne faut pas penser non plus à l'église des bénédictines : la ressemblance ne va pas loin et les différences sont considérables. Aucune église liégeoise encore debout ne saurait s'identifier avec celle de la lithographie. Ni aucune église disparue plus ou moins proches des anciens rivages du fleuve : Saint-Vincent¹¹ ou Sainte-Véronique¹².

L'estampe ne montre aucun pont. Elle ne fait voir d'autres édifices importants que dans le lointain : une imposante bâtisse à droite du sommet de la colline, une sorte de *Burg* près du sommet de la crête. On ne saurait reconnaître dans ces fortifications ni celles de la citadelle, ni celles de la chartreuse.

Le site n'est pas sans ressemblance avec celui que l'on peut admirer aujourd'hui du pont Kennedy, ci-devant Pont-Neuf. Mais on ne voyait pas en 1838 le long du rivage d'Avroy autant de maisons de belle apparence¹³. On n'a jamais vu entre les hauteurs de Cointe et la Meuse une crête oblique hérissée de constructions. Dans l'ensemble, le relief paraît plus complexe et plus puissant.

¹¹ L. BÉTHUNE, *La Meuse et l'Ourthe*, Liège, 1892, n° 2 : l'église de Fétinne en 1822.

¹² Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, nouvelle édition, t. 11, fig. 2979 (la fig. 2980 ne montre certainement pas la même église).

¹³ GOBERT, *o. c.*, t. 3, p. 161-163. Voir aussi Auguste HOCK, *Liège au XIX^{me} siècle. Les transformations*, Liège, 1885, pl. 3 et 5.

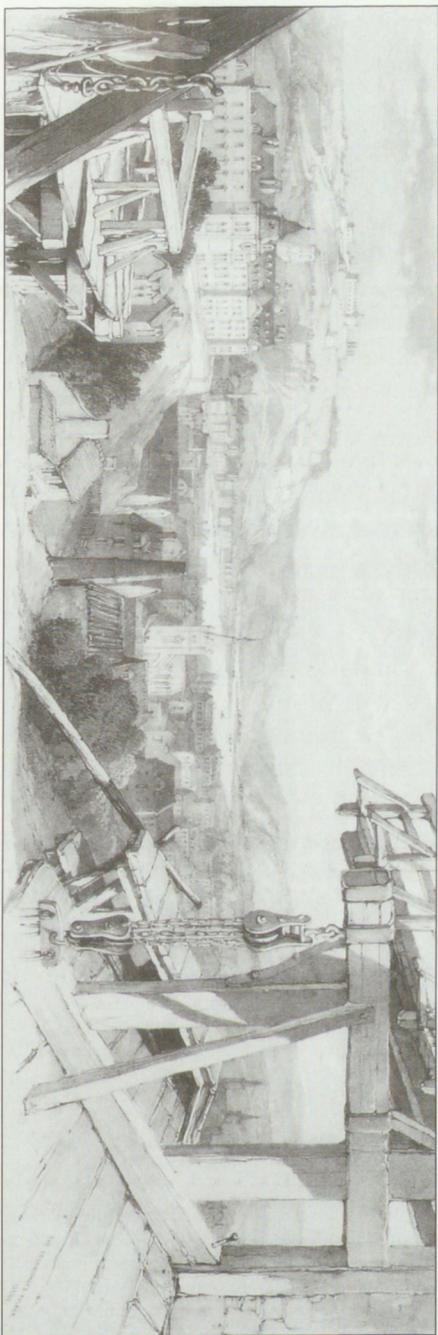


Fig. 2 : *The archbishop's palace Liège*, 130 x 396 mm, planche du recueil de lithographies publié à Londres en 1838 par Hodgson and Graves sous le titre *Sketches on the Moselle, the Rhine and the Meuse*.

Copyright Bibliothèque Royale de Belgique Bruxelles.

On se met dès lors à chercher ailleurs dans la vallée de la Meuse. Mais que ce soit à Huy, à Namur, à Dinant, à Givet, à Sedan, à Charleville-Mézières ou en aval de Liège, on fait buisson creux¹⁴.

Comme le titre du recueil mentionne d'abord le Rhin et la Moselle, on se devait, ne fût-ce que par acquit de conscience, de poursuivre la recherche dans cette direction. Mes perplexités ne sont pas restées sans écho chez nos voisins de l'Est. Au *Landschaftsverband Rheinland*, une erreur de Stanfield a été considérée comme fort improbable¹⁵. Le directeur du *Mittelrhein-Museum Koblenz am Rhein* a opportunément transmis mon appel à l'aide à un spécialiste aussi obligeant que compétent, M. Bern Hardy ; selon lui, la lithographie ne montre aucune des deux vallées allemandes tant admirées¹⁶.

D'ailleurs les bateaux amarrés devant l'église sont typiquement mosans, en particulier par l'attache du gouvernail, de l'avis éminemment autorisé du professeur Marc Suttor. Il a bien voulu scruter la lithographie en ma compagnie, faisant ainsi de moi son obligé.

M. Bern Hardy a épaissi l'énigme : l'église dessinée par Clarkson Stanfield réapparaît, identique ou presque, dans un tableau peint par son fils, George Clarkson Stanfield, m'a-t-il appris¹⁷. Cependant, les personnages qui circulent devant elle et les bateaux qui naviguent ou sont amarrés sont différents, et surtout le paysage a été rendu plus montagneux et plus sauvage ; on se croirait en Italie ou en Corse. Indiscutablement basé sur la lithographie, le tableau, oeuvre d'invention, n'apporte aucune lumière sur elle.

Elle est bien connue, *of course*, au *Department Prints and Drawings* de la *British Library*. On n'y a pas la réponse à ma question inspirée de Shakespeare ; on y compte très naturellement sur les chercheurs du cru pour la trouver. Je l'ai cherchée sans succès pendant plus d'un quart de siècle. Je sens venu le temps de passer la main. Bouteille à la mer...

¹⁴ Je n'ai pas fait appel en vain à un confrère et ami pour qui la Meuse namuroise n'a pas de secret, le chanoine André Lanotte, et à un ancien élève et ami qui connaît comme sa poche la région appelée fort improprement « la Basse-Meuse », Jean-Pierre Lensen.

¹⁵ Lettre du D^r Ingeborg Krueger datée du 1^{er} février 2006.

¹⁶ Envoi du 6 février 2006, marqué par une véritable certitude.

¹⁷ *On a continental estuary*, huile sur toile, 50,5 x 76,5 cm. Vente Sotheby 18.12.1985.

LA LÉGENDE D'HIRAM, UN ASPECT PEU CONNU DE L'ŒUVRE DE LOUIS DUPONT

par

Luc ENGEN

Il est peu d'artistes qui occupent autant l'espace artistique urbain d'une ville, comme Louis Dupont (1896-1967) à Liège. Il y a bien sûr le Mémorial de la Résistance, inauguré en 1955, mais il est aussi présent aux façades de nombreux bâtiments publics comme le Lycée Léonie de Waha (1937), la Régie des Télégraphes et Téléphones (1951) – œuvre aujourd'hui reléguée rue d'Harscamp –, l'Institut de Métallurgie du Val-Benoît (1954) ou l'Université de Liège, place Cockerill (1955). Il est également l'auteur de nombreux bustes illustrant, en ville, de grands Liégeois comme Jean Varin (1924), Eugène Ysaye (1935) ou Richard Heintz (1955). En revanche, à l'exception d'une rétrospective organisée par le Service des Affaires culturelles de la Province en 1983¹, aucune monographie ne lui a été dédiée à ce jour et les articles ne sont pas légion.

Le but de cette courte notice est de révéler un aspect peu connu de son œuvre : l'illustration de la légende de l'architecte du Temple de Salomon, Hiram, qui est aussi le nom d'une des plus anciennes loges maçonniques de Liège à laquelle Louis Dupont appartenait.

HIRAM DANS LA BIBLE

La *Bible* nous apprend en réalité peu de choses sur ce personnage. Elle parle même de plusieurs personnes différentes plus ou moins homonymes.

¹ *Louis Dupont*, Province de Liège, Affaires culturelles, Liège, 29/04-21/05/1983.

Il y a, en premier lieu, le roi de Tyr qui, en souvenir de son ami le roi David, a envoyé du bois de cèdre et des cyprès ainsi que ses meilleurs serviteurs à Salomon pour la construction du Temple que ce même David n'avait pu accomplir, tout occupé qu'il fut à la consolidation de son royaume. Cette tâche sera l'œuvre de Salomon qui a succédé à son père dans des circonstances assez rocambolesques qui l'amènèrent notamment à éliminer son demi-frère, Adoniyahon, promis à la succession, ainsi que l'ensemble de ses partisans.

Parmi les artisans envoyés à Jérusalem figurait un spécialiste de la fonte des métaux, également dénommé Hiram. Les francs-maçons, dans leur débordante imagination rituelle propre au XVIII^e siècle, ont parfois confondu les deux. La *Bible* s'étend longuement sur son œuvre mais il est à remarquer qu'à aucun moment ni la fonction ni le titre d'architecte ne sont évoqués. Cet habile artisan est dit fils d'une veuve de la tribu de Nephtali et d'un Tyrien également bronzier (*I Rois* 7). Le *Livre des Rois* précise également par le détail toutes ses interventions dans la finition du Temple.

Il est l'auteur de la fameuse mer d'airain supportée par douze bœufs qui figurait au parvis du Temple et dont nos célébrissimes fonts baptismaux de Saint-Barthélemy sont une réminiscence. Il coula également dix autres bassins en bronze qui reposaient sur autant de bases carrées. Ces bases étaient mobiles, reposant sur quatre roues. Le même livre nous enseigne encore qu'il réalisa divers accessoires tels que chaudrons, pelles et coupes à asperger.

Les francs-maçons sont davantage intéressés par les deux piliers, au propre comme au figuré, de leur symbolique et que les Écritures citent d'ailleurs en premier : les deux colonnes de bronze qui figuraient à l'entrée du Temple. Chacune de ces colonnes mesurait dix-huit coudées et était surmontée d'un chapiteau du même alliage haut de cinq coudées et décoré de deux réseaux et de nombreuses grenades, le tout surmonté d'une fleur de lys. Ces colonnes portaient des noms. Celle de droite (ou du Nord) se nommait Yakin et celle de gauche (du Sud) Boaz. Les commentateurs du texte sacré précisent que ces colonnes n'étaient pas engagées mais se dressaient de part et d'autre de l'entrée du vestibule à la manière des obélisques des temples égyptiens.

Le *Livre des Chroniques* (*II Chroniques* 2) décrit également la construction du Temple de Salomon et présente quelques variantes mineures par rapport au *Livre des Rois*. Ici, le roi de Tyr porte le nom de Houram et notre artisan est appelé Houram-Abi, fils d'un Tyrien et d'une femme d'entre les filles de Dan, dont il n'est pas précisé qu'elle est veuve. Ses

capacités artistiques semblent plus étendues : graveur et concepteur de toute œuvre d'art qui lui sera confiée, mais il n'est toujours pas question de dons pour l'architecture. Yakin et Boaz, les colonnes du Temple, mesurent cette fois trente-cinq coudées et il est également question d'un autel de bronze.

LA LÉGENDE MAÇONNIQUE

La légende d'Hiram a suscité une énorme littérature le plus souvent de nature ésotérique. Je m'en tiendrai à renvoyer à une synthèse bien documentée et proposée par D. Beresniak². Avant que les francs-maçons spéculatifs du XVIII^e siècle ne s'emparent du mythe de la mort d'Hiram pour l'adapter, il convient de signaler que le *Talmud* prétend qu'Hiram et ses ouvriers furent sacrifiés par Salomon pour éviter qu'ils ne mettent un aussi grand talent au service d'une autre divinité. À la suite d'une confusion avec un certain Adoniram (*I Rois* 5), il est parfois dit que notre homme fut lapidé au Mont Liban par Roboam, le successeur de Salomon.

Dès sa création en 1723, la maçonnerie adoptera l'histoire d'Hiram, devenu pour les besoins de la cause architecte, pour établir sa filiation légendaire aux mythes les plus anciens et pour en intégrer la gestuelle dans ses rites.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il importe de savoir qu'Hiram serait à l'origine du grade de maître et des signes permettant à ceux-ci de recevoir un salaire digne de leur talent et par conséquent supérieur à celui des autres ouvriers.

Le meurtre d'Hiram se serait déroulé de la manière qui suit. Trois « mauvais compagnons », voyant approcher la fin du chantier en cours et n'ayant pu obtenir le titre de maître et surtout le mot secret lié à ce titre, complotèrent contre l'architecte pour lui arracher de force ce dernier. Ils espéraient ainsi pouvoir monnayer ce titre dans d'autres contrées. Les différentes sources divergent sur les noms des trois assassins, mais elles se rejoignent sur la manière dont les événements se sont passés. En trois endroits du Temple, les trois conjurés attendaient le maître. Le premier s'étant vu éconduire par Hiram le frappa d'un coup de règle sur le cou sans toutefois le tuer. Le blessé dut alors faire face au deuxième compagnon qui

² D. BERESNIAK, *La légende d'Hiram et les initiations traditionnelles*, Carquieranne, 1976.



Fig. 1 a

n'obtint pas davantage le secret convoité et le frappa d'un coup d'équerre sur l'épaule. Enfin, le troisième, devant l'obstination d'Hiram à ne pas livrer le mot l'acheva d'un coup de maillet fatal sur la tête. Ils firent ensuite disparaître le corps.

Nous ne dirons rien ici de l'épisode de la redécouverte du corps mort d'Hiram par les neuf maîtres envoyés par Salomon, si ce n'est qu'il trouve ses origines dans l'histoire de Noé et qu'il joue également un grand rôle dans les initiations maçonniques.

UNE SCULPTURE ET DEUX MÉDAILLES

La pièce majeure (fig. 1 a-c) de ce triptyque « hiramien » est incontestablement le groupe sculpté en plâtre patiné³ représentant l'assassinat de l'architecte. L'auteur a pris quelques libertés avec la version maçonnique de la légende rapportée ci-dessus.



Fig. 1 b



Fig. 1 c

³ Hauteur : 66,5 cm, base : 22 x 34 cm.

Dupont a représenté Hiram accroupi à la manière des scribes égyptiens en contre-bas du groupe des trois compagnons réunis pour porter la lourde pierre « brute », soulignant ainsi sans doute qu'ils étaient encore loin de mériter le titre souhaité, qu'aurait davantage symbolisé une pierre taillée. L'action se situe quelques instants avant le trépas d'Hiram.

L'œuvre n'est ni datée ni signée mais elle a été acquise directement de l'auteur au début des années soixante.

Dupont est aussi l'auteur d'une médaille biface (fig. 2 et 3) qui constitue le bijou distinctif de la loge Hiram⁴. Il représente, au droit, Hiram dans la position du scribe accroupi en train de tracer un plan sur un lutrin où figure la date 5930. À la manière biblique, les maçons utilisent un calendrier augmenté de 4000 ans, il convient de lire 1930 ce qui correspond à la création de cette loge dont l'*allumage des feux* se fit solennellement le 14 décembre 1930. Au revers, l'artiste a choisi de représenter un buste de femme de profil tenant un compas qui se détache sur le fond d'un triangle équilatéral. Cette médaille a été frappée en argent à quelques dizaines d'exemplaires seulement. L'exemplaire reproduit est en or (750/1000^e) ; il pourrait s'agir d'un exemplaire unique réalisé à la demande d'un ancien *vénérable* de l'atelier. Il existe également de cette médaille des exemplaires uniface destinés aux enfants *adoptés* par la loge.

Une seconde médaille⁵ uniface en bronze (fig. 4) évoque également mais plus indirectement Hiram. Une femme, un genou à terre, porte sur ses épaules un large triangle dans lequel le perron liégeois est surmonté de l'initiale H de la loge et accosté de deux branches d'acacia, ce bois réputé incorruptible lié à la symbolique de la maîtrise et de la redécouverte du corps d'Hiram par les maîtres éplorés. La présence de vingt-cinq étoiles en bordure m'incline à penser que cette médaille a été créée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la loge Hiram, ce qui la daterait de 1955. Cette médaille est signée à droite au niveau de la ligne de sol.

Louis Dupont est également l'auteur d'autres œuvres à connotation maçonnique plus ou moins perceptible comme cette « Isis partant en guerre » de 1935 exposée en 1983 et reproduite dans le catalogue cité ci-dessus⁶. Peu après la seconde guerre mondiale, il sculptera également, pour le monument aux morts de son atelier, deux bas-reliefs représentant Guillaume Hansson et J. Jeunehomme, tous deux victimes de la barbarie nazie.

⁴ Diamètre : 31 mm.

⁵ Diamètre : 70 mm.

⁶ Voir note 1, n° 69, illustration non paginée.

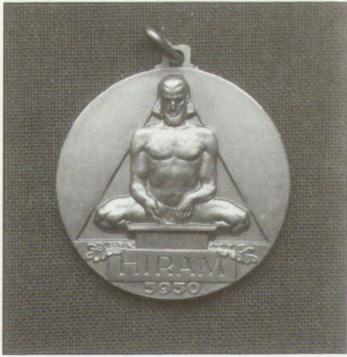


Fig. 2



Fig. 3

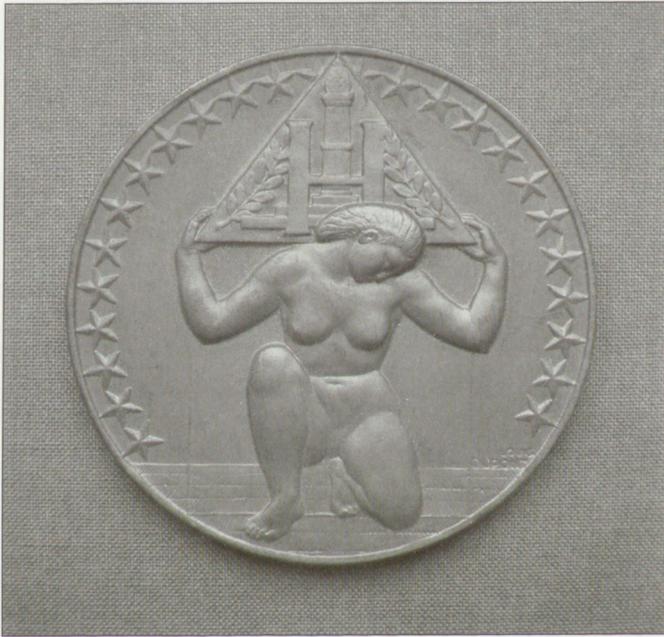


Fig. 4

LOUIS DUPONT, FRÈRE D'HIRAM

Je n'ai pas pu retrouver la date précise de l'initiation de Louis Dupont mais il existe un portrait de lui par Robert Crommelynck (1895 – 1968) réalisé lors d'une tenue, le 29 juin 1934, qui indique qu'à cette date il avait déjà *reçu la lumière*. C'est donc vraisemblablement en sa qualité de franc-maçon et de membre de la loge Hiram qu'il doit d'avoir été arrêté par la *Gestapo* le 21 juin 1941 dans le cadre de l'opération *Sonnenwende*, et d'avoir été transféré le 22 ou le 23 juin à la citadelle de Huy. Son nom (matricule 358) figure dans des listes de prisonniers que j'ai retrouvées aux archives du Ministère de la Santé publique, à côté de Paul Daxhelet (matricule 357) et Edgard Scauftaire (matricule 309), deux autres artistes maçons⁷. Grâce aux listes de frères établies par le Docteur Ouwerx en 1939 et 1940 et publiées par *La Libre Belgique*, avant de l'être sous forme de brochures à compte d'auteur, l'occupant et surtout sa police politique ont pu disposer, dès leur arrivée, d'un très important fichier leur permettant de surveiller, désigner comme otage, déporter ou liquider certains maçons en vue.

⁷ Pour cet épisode et sur ces compagnons d'infortune, voir ma contribution dans Paul Daxhelet au Fort de Huy. Été 1941, Seraing, 1999.

LE PETIT LEVER DE LA COMTESSE D'ANSEMBOURG

par

José BROUWERS
Directeur du Théâtre Arlequin

En septembre 2005, l'Institut archéologique liégeois souhaitant célébrer le centenaire du Musée d'Ansembourg, inauguré le 10 septembre 1905, en pleine Exposition universelle, confia à la troupe du Théâtre Arlequin l'animation de la soirée théâtrale organisée à l'occasion de cet événement.

Cet à-propos fut créé dans le cadre de cette manifestation et composé avec l'involontaire collaboration de Voltaire et Fontenelle, notamment. Toute ressemblance avec la vérité historique serait purement fortuite.



Personnages : Marie-Anne-Victoire de Hayme de Bomal, comtesse d'Ansembourg, et Pierre-Joseph Sarville.

La scène se déroule en l'hôtel d'Ansembourg, dans le salon contigu à la chambre à coucher de la comtesse.

SARVILLE entre en scène quand paraît la comtesse quittant sa chambre – Madame la Comtesse ! Je vous donne le bonjour.

COMTESSE – Attrapez donc le mien. Vous voilà bien cérémonieux. Est-ce de mode à Paris ?

SARVILLE – Non pas. On s'encanaille. Et l'on prépare en douce une révolution.

COMTESSE – Comment allez-vous, Monsieur de Sarville ?

SARVILLE – En diligence, Madame.

COMTESSE – Prenons un siège. Vous avez bien quelques instants ?

SARVILLE – Dans une heure sonnante, je prends le coche d'eau pour Maëstricht. Ca me changera des routes de la Principauté. Nous nous y sommes embourbés cette nuit. Et nous n'avons gagné notre relais que bien après le couvre-feu.

COMTESSE – Il faut aimer l'aventure quand on court les chemins.

SARVILLE – Mille excuses d'abord d'ainsi vous aborder dès le petit lever.

COMTESSE – À deux minutes près, je fondais dans mon bain.

SARVILLE – Et j'aurais prié votre Suzon d'annoncer un nageur.

COMTESSE – Voulez-vous qu'ensemble nous grignotions un déjeuner ? Je vous ferai boire le meilleur chocolat de la Principauté.

SARVILLE – Je ne bois plus que du café.

COMTESSE – Quoi ! Ce noir breuvage amer ?

SARVILLE – Il éveille l'esprit. Et comme le dit Monsieur de Talleyrand, s'il est noir comme le diable, il faut aussi qu'il soit pur comme un ange et doux comme l'amour...

COMTESSE – Cher Pierre-Joseph ! Alors, toujours poète ?

SARVILLE – Si peu. Je fais surtout de la prose.

COMTESSE – Mais contrairement à Jourdain, vous en êtes conscient.

SARVILLE – J'ai la maladie de faire des livres. Et j'ai le vice d'en être honteux quand je les ai faits.

COMTESSE – C'est un métier de faire un livre.

SARVILLE – Comme de faire une pendule.

COMTESSE - Jolie comparaison.

SARVILLE - Et vous, Marie-Anne ?

COMTESSE - Marie-Anne-Victoire, je tiens à mon dernier prénom.

SARVILLE - Souvenez-vous, pour vous taquiner, je vous appelais Rose, Hyacinthe, Marguerite.

COMTESSE - C'était le bouquet.

SARVILLE - Toujours comtesse ?

COMTESSE - Et depuis cet été, installée en cet hôtel.

SARVILLE - Une fort belle demeure, en vérité ! Et comme on sent partout le somptueux talent de vos artistes et artisans ! Il faut cultiver ça !

COMTESSE - Mais nous le cultivons, cher ami. À Liège, on aime le beau. Curieusement, quand en ville, on parle de notre belle demeure, chacun le nomme hôtel d'Ansembourg. Et pourtant, il me vient, cet hôtel, de mon oncle Nicolas. C'est un héritage. Jusqu'à hier, on parlait de l'hôtel Willems. Le voilà aujourd'hui baptisé du nom du comte, mon mari.

SARVILLE - Effectivement, quand j'ai demandé Ansembourg, on m'a tout de suite désigné votre superbe habitation...

COMTESSE - Il faut dire qu'Ansembourg est un nom vénéré des Liégeois. Joseph-Romain Marchant d'Ansembourg eut l'honneur d'être à la fois le neveu et le légataire universel de feu François-Charles de Velbruck.

SARVILLE - Prince-évêque éclairé.

COMTESSE - Prince-évêque regretté, ami des arts et des sciences, curieux des philosophes. Moi, j'ai tenté de lire vos messieurs de l'Encyclopédie. Et je me suis dit que ça devait être beau puisque je n'y comprenais rien.

SARVILLE - Toujours modeste donc ? Toujours comtesse aussi ? Et toujours amoureuse ?

COMTESSE - Je ne vois guère le comte. Toujours en mouvement. La chasse et les voyages. La fête et les affaires.

SARVILLE - C'est un homme qui dort peu.

COMTESSE - C'est un homme qui dort vite. Je me demande quelquefois s'il me voit encore. À quoi sert d'être belle ? Mieux vaudrait être bête.

SARVILLE - Mesurez bien ce que vous dites. Une femme bête ne le constate pas chaque matin dans son miroir.

COMTESSE - Bête, il m'arrive d'être bête. Je me suis prise l'autre jour à dire à mon mari : « Quand l'un de nous deux mourra, je me retirerai à la campagne ».

SARVILLE – Dans le mariage, Madame, le potage est toujours meilleur que le dessert.

COMTESSE – L'autre soir, le comte rentre de voyage. Je lui demande s'il m'a été fidèle. Il me répond : « Souvent, Madame ». Le plus grave, c'est qu'il emprunte ses formules à son ami, le prince de Ligne.

SARVILLE – Il court après l'esprit.

COMTESSE – Je parie pour l'esprit.

SARVILLE – Courir après l'esprit, c'est risquer d'attraper la sottise.

COMTESSE – Ce que savent les filles, c'est que les romans sont plus agréables que l'histoire. Ce qu'elles apprennent à leurs dépens, c'est que l'amour est plus plaisant que le mariage.

SARVILLE – Liège est une ville légère. Et l'amour n'est féminin qu'au pluriel.

COMTESSE – Comme vous y allez ! Il y a plus d'honnêtes femmes qu'on ne le croit.

SARVILLE – Mais moins qu'on ne le dit.

COMTESSE – Des femmes fidèles, j'en peux certainement citer trois.

SARVILLE – Oh ! Vous pouvez me traiter de libertin.

COMTESSE – J'ai lu vos livres, Monsieur. Et ils m'ont fait rougir.

SARVILLE – Faire rougir une femme ou la faire rire, il n'y a pas d'autre choix pour la séduire. À moins d'être le chevalier de Seingalt.

COMTESSE – Casanova est venu faire le paon à Spa. Mais l'on sait par indiscretion qu'il n'a pas été plus heureux au lit qu'au jeu.

SARVILLE – A-t-il retiré quelque bienfait des eaux ? Dans l'examen de la beauté d'une femme, la première chose qu'écarte Casanova, ce sont les jambes.

COMTESSE – Voulez-vous bien vous taire !

SARVILLE – Eh bien ! Marie-Anne-Victoire, puisque vous souhaitez vos trois prénoms, vous voilà loin du temps où nous nous amusions à être heureux.

COMTESSE – Vous disiez que c'était bon pour la santé.

SARVILLE – Votre chaperon ne nous passait aucun plaisir.

COMTESSE – Même pas celui de nous gratter.

SARVILLE – Je me vantais d'avoir obtenu vos faveurs.

COMTESSE – Vous vous en accusiez.

SARVILLE – Déjà, je savais que le plaisir des hommes était de se payer le corps des femmes.

COMTESSE – Et je pressentais que l'une des joies des femmes était de se payer la tête des hommes. Comment, assaillie par vous, vos frères et vos amis, ai-je pu préserver ma vertu ?

SARVILLE – Votre petit oiseau ne s'est pas envolé.

COMTESSE – La queue ne lui est pas venue.

SARVILLE – C'est vous, à présent, qui allez me faire rougir.

COMTESSE – Je ne vous demande pas un quart d'heure de vertu. Mais que diable allez-vous faire à Maëstricht ?

SARVILLE – Chercher un éditeur. Là ou ailleurs.

COMTESSE – Toujours votre crainte d'éprouver la censure.

SARVILLE – Monsieur de Beaumarchais écrit dans une de ses comédies...

COMTESSE – Peut-être l'ai-je entendue ? Nous avons un théâtre installé sur la Batte.

SARVILLE – Il écrit : « Pourvu que je ne parle ni d'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement sous l'inspection de deux ou trois censeurs ».

COMTESSE – Mais que contient votre livre ?

SARVILLE – Des histoires. En voulez-vous quelque exemple ? Monsieur de Fontenelle qui vécut jusqu'à cent ans, ce qui lui valut de n'avoir plus aucun ennemi – tous morts avant lui – était célibataire. On lui demanda un jour s'il n'avait jamais eu envie de se marier. À quoi, il répondit : « Si, le matin ». Dans son grand âge, il s'avisa d'épouser un tendron que l'on disait vierge. Ses amis lui demandèrent : « Comment allez-vous en sortir ? ». Il répondit : « En sortir, ce n'est pas ce qui m'inquiète ». Vous avez ri. Vous voilà désarmée.

COMTESSE – Conte encore !

SARVILLE – Vous êtes comme une enfant.

COMTESSE – Comme une enfant ? Le doute est désagréable. La certitude serait ridicule.

SARVILLE – Voltaire trouve dans un lit avec sa vieille maîtresse un tout jeune homme, et il lui fait : « Jeune homme, vous ! Et vous n'étiez pas obligé ! ».

COMTESSE – Une autre !

SARVILLE – Vous n'aurez qu'à lire mon livre. Je vous le dédie, promis.

COMTESSE – Ca me fait plaisir.

SARVILLE – Tout ce qui fait plaisir est déraisonnable.

COMTESSE – Oui. Que dira le comte ?

SARVILLE – Je ne sais ce qu'il dira. Mais vous pourrez lui répondre que Monsieur de Sarville peut vouloir du bien à la comtesse sans en vouloir à son mari.

COMTESSE – Une dernière anecdote, s'il vous plaît.

SARVILLE – Allons, en souvenir de nos années folles dans les jardins de votre père !

Rousseau dit à Diderot qui le déteste : « J'ai tenté pour la deuxième fois de me suicider ». Et Diderot d'interroger : « Pourquoi ne l'avoir pas fait ? » Et Rousseau de répondre : « J'ai trempé ma main dans l'eau. Je l'ai trouvée trop froide ».

COMTESSE – Mais vous allez partir sans m'avoir parlé de Paris.

SARVILLE – Paris est une basse-cour. Les paons font la roue et les perroquets répètent des paroles sans les entendre. Tout va mal. Il faut exécuter le projet sur les impôts, dit-on. Moi, je dis, c'est l'auteur qu'il faut exécuter. Le roi s'enferme avec son ministre pendant trois heures. Que s'est-il passé, demande-t-on. Il s'est passé trois heures. En France, on laisse en repos ceux qui mettent le feu et on persécute ceux qui sonnent le tocsin. Et puis la politique se complait à agiter le peuple avant de s'en servir. La politique, c'est comme l'andouillette, ça sent mauvais. Mais il ne faut tout de même pas que ça sente trop.

COMTESSE – En notre siècle, mon ami, tout le monde veut changer le monde, mais personne ne veut se changer soi-même.

SARVILLE se lève – Je ne veux pas manquer le coche.

COMTESSE – Allez-y faire la mouche !

SARVILLE – Je n'ai même pas eu le temps de vous faire deux doigts de cour.

COMTESSE – Sans doute était-ce superflu.

SARVILLE – Mais c'est le superflu qui est nécessaire. Adieu, Marie, de votre seul prénom qu'enfant, je vous donnais.

COMTESSE – On passe sa vie à dire adieu à ceux qui s'en vont.

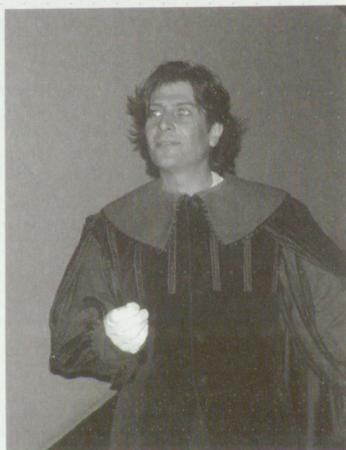
SARVILLE – Jusqu'au jour où on dit adieu à ceux qui restent.

COMTESSE – Nous voilà bien graves.

SARVILLE – Prenons-y garde. Monsieur de Montesquieu le dit : « La gravité est le bonheur des imbéciles ».

COMTESSE – Suzon ! Ma toilette !

Elle disparaît dans la chambre à coucher. Sarville s'est d'abord retiré.



RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2003

par

Julien MAQUET

Si, dans l'histoire des musées liégeois, l'année 2002 demeurera un millésime à marquer d'une pierre blanche, parce qu'elle vit l'adoption définitive du projet du nouvel ensemble muséal, communément appelé Grand Curtius, 2003 fut certainement l'année de toutes les incertitudes, tant en ce qui concerne la mise en place de la structure administrative de ce grand musée qu'en ce qui concerne l'avenir même de l'ensemble du patrimoine dont l'I.A.L. est, soit le propriétaire – à savoir à peu près un tiers des collections des anciens Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg avec la bibliothèque –, soit le gestionnaire scientifique – à savoir la totalité de ces mêmes collections, et ce, en vertu des conventions conclues entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois le 22 juillet 1909 pour les œuvres d'art et le 18 octobre 1982 pour la bibliothèque.

Néanmoins, une récente réunion entre, d'une part, Monsieur Willy Demeyer, bourgmestre de la Ville de Liège, Monsieur Hector Magotte, échevin des musées de la Ville et Monsieur Pierre Paquet, coordinateur du projet muséal, et l'ensemble du Bureau de l'I.A.L. a permis de lever le coin du voile sur la future structure administrative chargée de la gestion du Grand Curtius. Et, bien que ce nouveau schéma institutionnel soit toujours à l'état d'ébauche, il présente déjà un certain nombre d'aspects qui invitent d'emblée l'Institut à y consacrer l'examen le plus attentif. Il n'est cependant pas permis d'en dire davantage puisque des négociations entre les différents intervenants sont encore à venir.

Par ailleurs, l'Institut a continué à assumer pleinement ses autres tâches. Tout d'abord, il a assuré le suivi scientifique des différentes pièces, tant dans le cadre de prêts pour des expositions nationales ou internationales, mais aussi dans le cadre de la restauration de certaines œuvres. Ensuite, l'Institut, appuyé en cela par la commission des publications, a poursuivi

ses efforts pour assurer un politique éditoriale plus dynamique, comme l'attestent d'ailleurs la parution régulière des *Chroniques*, la publication du *Bulletin* n° 111 et du colloque de numismatique, ainsi que la volonté désormais arrêtée de rééditer le volume consacré au mobilier liégeois du XVIII^e siècle.

Bref, une société, qui fidèle à son idéal originel, continue et continuera d'agir *aequo animo* !

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2004

par

Julien MAQUET

Nil novi sub sole : rien de neuf sous le soleil !

Cette phrase, bien connue, est issue de l'Écclésiaste. Elle peut s'interpréter de manière positive, mais aussi de manière négative et elle peut servir à illustrer le bilan de l'activité de l'Institut archéologique liégeois en cette année 2004.

De manière positive, tout d'abord. Notre vénérable association a, en effet, continué d'assurer, bon gré mal gré, les tâches qui, pour une part, lui incombent depuis cent cinquante-cinq ans, à savoir, pour reprendre la teneur au charme un brin désuet de l'article 1^{er} de nos statuts, [...] *rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances*. Ainsi, l'I.A.L. a encore et toujours assuré – lorsque, néanmoins, la possibilité lui en est encore donnée – le suivi scientifique des œuvres tant de l'Institut que celles de la Ville, sous le contrôle scrupuleux de notre conservateur, récemment nommé au Musée de l'Art wallon. L'Institut poursuit également ses efforts pour développer une politique éditoriale plus volontariste, même s'il est vrai que celle-ci a essentiellement consisté en la parution régulière des *Chroniques*.

Mais *Nil novi sub sole* peut également se lire négativement, tant il faut bien reconnaître que, depuis l'assemblée générale de l'année passée, les incertitudes qui pèsent encore sur le projet du nouvel ensemble muséal Grand Curtius et sur la mise en place de sa structure administrative n'ont nullement été levées, ne serait-ce que partiellement, loin s'en faut, et ce, malgré deux importantes réunions en avril et en juin avec le bourgmestre, l'échevin compétent et le coordinateur, parti, depuis peu, vers des cieux peut-être un peu plus cléments !

Et c'est cette situation qui doit nous inciter à la plus grande vigilance et à nous remémorer sans cesse ce pour quoi l'Institut a été créé. C'est cet objectif qui, plus que jamais, doit nous fédérer et qui permettra de faire mentir l'adage de l'Ecclésiaste !

RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2003

par

Ann CHEVALIER

Malgré la fermeture des Musées Curtius et du Verre, la mise en valeur de nos collections, tant en Belgique qu'à l'étranger, a connu cette année encore des moments forts.

À Liège, en l'ancienne Halle aux Viandes, le « Prologue au Grand Curtius », réunissant une sélection de pièces majeures issues des collections des quatre musées, a été prolongé jusqu'au printemps. L'espace a ensuite accueilli « Le Verre dans tout son éclat », manifestation inspirée de l'exposition itinérante rentrée de Finlande. Un public de six mille trois cents visiteurs a répondu à nos invitations. Ces événements ont été l'occasion de deux conférences.

Le Musée d'Ansembourg, quant à lui, fut le cadre de trois expositions qui ont drainé quelque huit mille six cents visiteurs : « Pascal Noé Mobilier », les « Journées du Patrimoine » et « L'âge d'or de l'horlogerie liégeoise ». Manifestation de prestige, cette dernière réunissait des œuvres de collections publiques et privées, nationales et étrangères ; elle a fait l'objet d'une publication superbement illustrée, incluant une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, de l'ouvrage de Florent Pholien, *L'horlogerie et ses artistes au pays de Liège*, ainsi qu'un répertoire des horlogers, contribution d'André Thiry.

Le Musée du Verre a été sollicité pour orchestrer l'exposition « De Vonèche au Val, du verre au cristal », au château de l'Ermitage à Wavre.

Les musées ont en outre participé à différentes expositions nationales et internationales : « Edvard Grieg » à Liège, « Restauration d'œuvres d'art » à Mariemont, « Verres de terre » à Namur, « Brillance et prestige » à Tongres, « Le chocolat » et « Découvrir l'Égypte et la Nubie » à Verviers,

« Louis Soutter et la musique » à Lausanne, et enfin, « Gratia Dei, les chemins du Moyen Âge », exposition itinérante initiée à Québec et soutenue par une importante publication signée Didier Méhu, professeur à l'Université Laval à Québec.

Le partenariat avec l'A.S.B.L. Pianissimo s'est poursuivi pour l'organisation régulière de concerts au Musée d'Ansembourg.

De l'enrichissement des collections, épinglons les deux acquisitions de la Ville de Liège : « Les Danseurs », sculpture en verre réalisée en 2002 par Louis Leloup, et un manuscrit ayant appartenu à Jean Curtius, inventaire abrégé des créances en numéraire ou en nature dont l'industriel était le titulaire au début du XVII^e siècle. Examiné par notre collègue Paul Bruyère, la pièce a fait l'objet d'une notice sommaire dans nos *Chroniques* (t. II, n^o 6, avril-juin 2004). Signalons aussi l'entrée dans les collections communales, grâce à la générosité de la Fondation Roi Baudouin, d'un superbe portrait de Jacques de Heusy (1719-1796), immortalisé par Louis-Michel van Loo (1717-1775), vraisemblablement lors de la mission diplomatique du chevalier de Heusy en France.

Nous soulignerons également la constance des donateurs qui ont enrichi les collections communales, M. Jean-Marc Baczkowski, M^{me} Viviane Delhalle, M. Robert Giunta, M. Bernard Mélard, M. Axel Somers, et celles de l'I.A.L., M^{me} Apple et M^{lle} Monique Merland.

Par ailleurs, signalons qu'un liard de l'atelier de Hasselt, à l'effigie de Maximilien-Henri de Bavière (Ch. 644), a été (re)trouvé lors du démontage des planchers du Musée Curtius.

Cette année encore, des restaurations ont pu être confiées à l'I.R.P.A., à la Cambre et à plusieurs restaurateurs privés. Une aiguière, trois verres antiques, un balsamaire, un naos égyptien, deux cabinets-scribans marquetés, un lit du XVIII^e siècle, quatre tableaux (« Vierge à l'Enfant », « Arche de Noé », « Combat de coqs » et « Visitation »), ainsi que quatre relevés de la maison Curtius en 1905, ont bénéficié des soins attentifs de ces experts.

Réunions préparatoires à la muséographie du nouvel ensemble muséal et suivis de chantiers pour les travaux en cours au palais Curtius ont été régulièrement organisés (notamment pour la restauration des éléments architecturaux, mascarons en tuffeau, épis de toiture, ainsi que lors du démontage du plancher en vue de l'installation électrique). Le Musée d'Ansembourg, quant à lui, a été équipé d'une installation de détection incendie ; ces travaux ont également nécessité le démontage des planchers.

Toujours confronté à de nombreuses déficiences techniques des installations intérieures des locaux de l'ancienne Innovation (conditions catastrophiques de chauffage et d'hygrométrie, système de ventilation pulsant également les poussières et parasites, système électrique vétuste et dangereux, monte-charge non opérationnel, problèmes d'inondations, eau non potable, etc.), l'ensemble du personnel scientifique, administratif et technique a poursuivi l'organisation des réserves, le récolement et l'inventaire informatisé et photographique des collections.

En pleine informatisation des collections de livres et de catalogues, après les revues, notre documentaliste, Monique Merland, a été appelée pour sa compétence à d'autres fonctions. En effet, M. Willy Demeyer, bourgmestre de la Ville de Liège, avec l'aval du Collège, et M. Michel Daerden, ministre du Patrimoine, ont uni leurs efforts pour faire de Liège, au Vertbois, le siège des archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Notre documentaliste a donc été chargée d'organiser ce fonds. C'est un honneur pour l'I.A.L.

RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2004

par

Ann CHEVALIER

Notre secrétaire vous a excellemment fait rapport et a planté le décor de la mission d'un conservateur au sein des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs durant l'année 2004.

Jusqu'à l'année dernière, j'avais cru, ainsi que me l'avaient enseigné mes maîtres à l'université, que le travail d'un responsable de musée était de conserver, d'étudier et de communiquer. L'É.M.A.H.L., désormais nommé « Grand Curtius », est un espace où exercer ces trois missions est devenu impossible. L'éthique muséale y a été supplantée par la quête d'une rentabilité touristique.

Lorsque j'ai quitté le musée en novembre dernier, peu avant le coordinateur Pierre Paquet, nos angoisses étaient vives quant au contenu d'un parcours en perpétuel changement ou évolution. Certes, cette attitude ou cette quête aurait pu être riche si elle avait recouvert des objectifs scientifiques. Hélas, ces nobles souhaits étaient en permanence altérés par des diktats tantôt économiques, tantôt touristiques, tantôt partisans. Du rêve de la fusion des collections à la juxtaposition des anciennes entités, la ligne, à ce jour, fluctue toujours. Un grand centre d'interprétation à la place des Musées Curtius et du Verre, du Musée d'Art religieux et d'Art mosan et du Musée d'Armes ? Pourquoi pas ? Je pouvais souscrire à cela à partir du moment où les réserves offraient des conditions de conservation décentes pour les œuvres. À ce sujet, je vous renvoie aux rapports de ces dernières années.

À la valse des coordinateurs répond la valse des architectes. Espérons que le troisième tandem qui se profile aura plus de chance. L'architecte programmé à la désignation finale a déjà fait ses preuves sur le chantier. Espérons que, cette fois, rien ne viendra plus handicaper le projet.

Espérons aussi que cet homme se rendra compte, *a contrario* de ses prédécesseurs, de l'utilité d'investir le Curtius au-delà du premier étage.

Je me réjouis enfin de voir la Communauté française s'intéresser au projet. L'idée de musée reviendrait-elle à la surface ? Qui dit musée, dit conservateur. Je forme les vœux les plus sincères pour que des conservateurs, scientifiquement formés, compétents et responsables, soient à la tête d'une institution qui n'a pas failli depuis sa création. Ces conservateurs devront être nommés, sécurisés et payés comme les autres attachés spécifiques de la Région wallonne et non avoir des petits sous-statuts tels qu'aujourd'hui. Cela ne pourra se faire qu'après un appel et un examen, comme par le passé.

Je continue à penser que le Musée d'Ansembourg doit faire partie de l'ensemble. D'aucuns le trouvent élitaire ! Qui a peur de sa cohérence ? L'achat, par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Liège, de la maison voisine est un plus incontestable. Espérons que ce nouvel élément concourra à introduire Ansembourg dans le futur parcours, à l'instar de Saint-Barthélemy. Ansembourg a cent ans ! Saint Feder, priez pour lui !

TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'Honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-Présidents d'Honneur</i>	LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 2007-2008

<i>Président</i>	Luc ENGEN
<i>Vice-Président</i>	Pierre GILISSEN
<i>Secrétaire</i>	Julien MAQUET
<i>Secrétaire adjoint</i>	Maurice LORENZI
<i>Trésorière</i>	Anne WARNOTTE
<i>Trésorière adjointe</i>	Monique MERLAND
<i>Conservatrice</i>	Ann CHEVALIER
<i>Conservateurs adjoints</i>	Pierre COLMAN Richard FORGEUR
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND

Conseil

Emmanuel CLOSSET, Bruno DUMONT, Pierre-Marie GASON,
Philippe GEORGE, Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD,
Daniel LESAGE, Mathieu PIAVAUX, Marguerite ULRIX-CLOSSET,
Pierre VELDEN, Isabelle VERHOEVEN

TABLE DES AUTEURS

ADAM, Renaud, <i>L'englise Saint-Bertreimer en Liège, que Godescals avoit fondeit...</i> , aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège	31
BROUWERS, José, Le petit lever de la comtesse d'Ansembourg	215
CHEVALIER, Ann, Rapports du conservateur de l'I.A.L. pour les années 2003 et 2004	227
COLMAN, Pierre, La madone d'argent des jésuites wallons	125
COLMAN, Pierre, <i>Liege or not Liege ?</i>	201
DENOËL, Stéphanie, Les remparts de la cité de Liège : de la fixation du second réseau urbain à la fin du XVI ^e siècle	63
ENGEN, Luc, La légende d'Hiram, un aspect peu connu de l'œuvre de Louis Dupont	207
GILISSEN, Pierre, Jean-Jacques Tutot, imprimeur, libraire et éditeur au pays de Liège à la fin du XVIII ^e siècle	133
HENRARD, Denis, Place Saint-Lambert à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'archéoforum : les édifices religieux de la zone occidentale	5
MAQUET, Julien, Rapports du secrétaire de l'I.A.L. pour les années 2003 et 2004	223
MARTINOT, Lucien, Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège : une interrogation de la matière	107
WILKIN, Alexis, De l'utilisation des sources modernes pour l'histoire du Moyen Âge : à propos de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne de Liège	89

TABLE DES MATIÈRES

Place Saint-Lambert à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'archéoforum : les édifices religieux de la zone occidentale, par Denis HENRARD	5
<i>L'anglaise Saint-Bertreimer en Liege, que Godescals avait fondée...</i> , aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, par Renaud ADAM.....	31
Les remparts de la cité de Liège : de la fixation du second réseau urbain à la fin du XVI ^e siècle, par Stéphanie DENOËL.....	63
De l'utilisation des sources modernes pour l'histoire du Moyen Âge : à propos de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne de Liège, par Alexis WILKIN.....	89
Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège : une interrogation de la matière, par Lucien MARTINOT.....	107
La madone d'argent des jésuites wallons, par Pierre COLMAN.....	125
Jean-Jacques Tutot, imprimeur, libraire et éditeur au pays de Liège à la fin du XVIII ^e siècle, par Pierre GILISSEN.....	133
<i>Liege or not Liege ?</i> , par Pierre COLMAN.....	201
La légende d'Hiram, un aspect peu connu de l'œuvre de Louis Dupont, par Luc ENGEN	207
Le petit lever de la comtesse d'Ansembourg, par José BROUWERS	215
Partie administrative	
Rapports du secrétaire de l'I.A.L. pour les années 2003 et 2004, par Julien MAQUET.....	223
Rapports du conservateur de l'I.A.L. pour les années 2003 et 2004, par Ann CHEVALIER.....	227
Tableau du Bureau.....	233

TABLIERS-MATHÈRES

ADAM, Renaud, *L'abbaye de Saint-Lambert à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Renaud Adam* 215

BROUWERS, José, *Le petit cloître de Saint-Barthélemy à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par José Brouwers* 216

CHEVALER, Ann, *Rapports de conservation de l'abbaye de Saint-Barthélemy à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Ann Chevalier* 217

COLMAN, Pierre, *La maison d'argent des Jésuites wallons, par Pierre Colman* 218

COLMAN, Pierre, *Liège or not Liège? à propos de l'hôpital Saint-Mathieu à la fin du XVIII^e siècle, par Pierre Colman* 219

DENOËL, Stéphanie, *Les remparts de la cité de Liège, par Alexis Wauters* 220

ENGIN, Luc, *La chapelle de Saint-Barthélemy à Liège : une intonation de la matière, par Luc Engin* 221

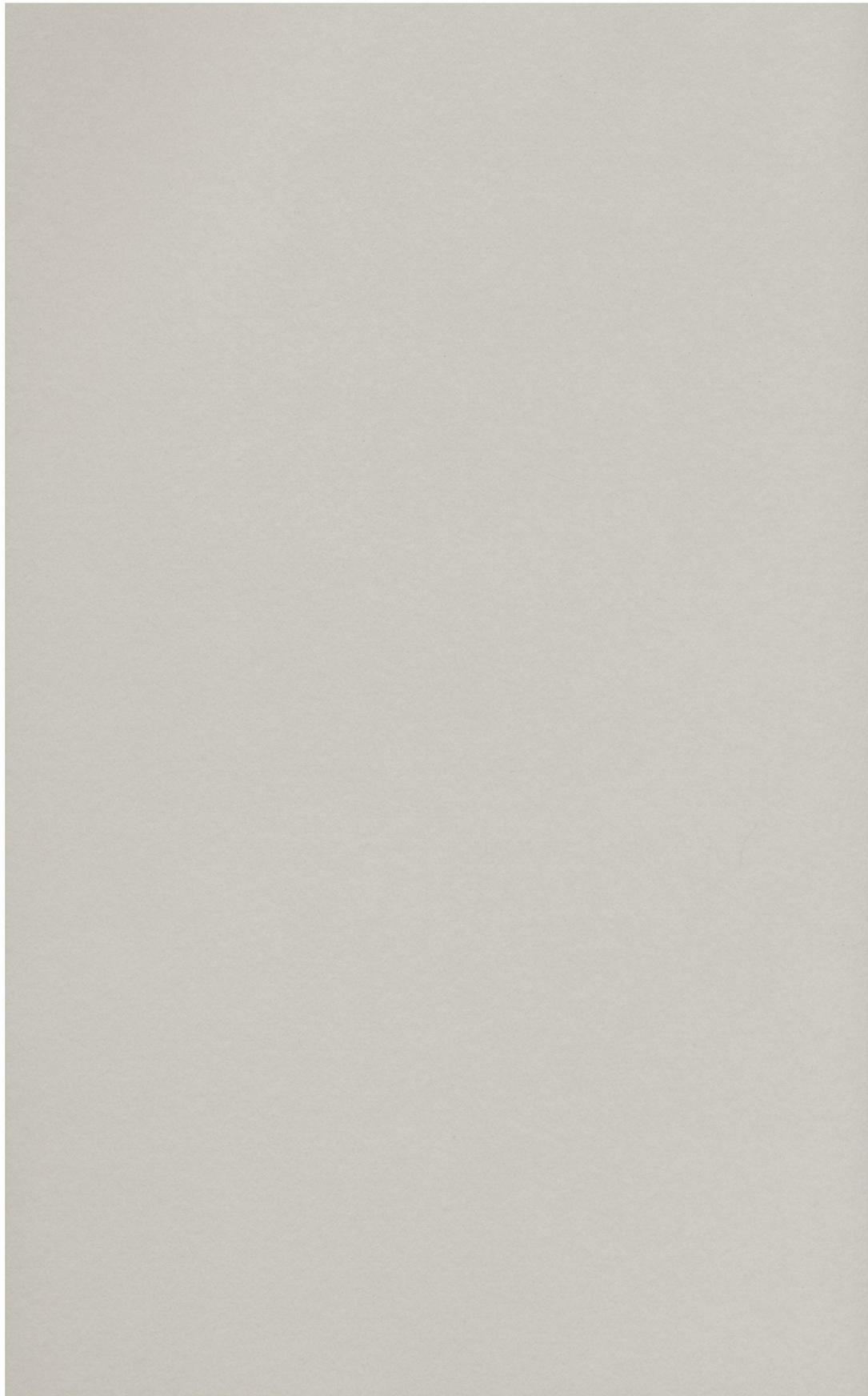
GLISSEN, Pierre, Jean-Jacques Tutot, *Imprimerie, librairie et édition au pays de Liège à la fin du XVIII^e siècle, par Pierre Glissen* 222

HENRARD, Denis, *Place Saint-Lambert à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Denis Henrard* 223

MAQUET, Julien, *Rapports de conservation de l'abbaye de Saint-Barthélemy à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Julien Maquet* 224

MARTINOT, Lucien, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Lucien Martinot* 225

WILKIN, Alexia, *Rapports de conservation de l'abbaye de Saint-Barthélemy à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'édifice et de l'aménagement de la zone occidentale, par Alexia Wilkin* 226



Cet ouvrage a été réalisé grâce au concours
de l'Institut du Patrimoine wallon
(Ministère de la Région wallonne)
et du
Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques
(Ministère de la Communauté française)

